

CANTON DU VALAIS

# RAPPORT DE GESTION 2004 DU CONSEIL D'ÉTAT

*Le Conseil d'Etat du Canton du Valais*

*au*

*Grand Conseil du Canton du Valais*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à la Haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 2004.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, avril 2005

**Le président du Conseil d'Etat**

Jean-René Fournier

**Le chancelier d'Etat**

Henri v. Roten

---

Edité par la  
CHANCELLERIE D'ÉTAT

SION, avril 2005

---

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT</b>	5
<b>PRÉSIDENCE</b>	7
Chancellerie d'Etat	9
Information	12
Centre de management public	13
<b>DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES</b>	15
Introduction	17
Administration des finances	20
Service des contributions	22
Service du personnel et de l'organisation	24
Service de l'informatique	26
Service juridique	28
Service des affaires extérieures et de droit économique	30
Service des mensurations cadastrales	31
Service juridique du registre foncier	32
Service de l'agriculture	34
<b>DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE</b>	37
Introduction	39
Service de la santé publique	42
Institutions psychiatriques	42
Centre valaisan de pneumologie	43
Centre médico-éducatif «La Castalie»	43
Service de l'action sociale	44
Caisse cantonale de compensation	45
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	47
Service vétérinaire	48
Service de l'énergie	49
Service des forces hydrauliques	50
<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT</b>	53
Introduction	55
Service administratif et juridique	57
Service cantonal de la jeunesse	58
Service de la formation tertiaire	61
Service de l'enseignement	63
Service de la formation professionnelle	66
Médiathèque Valais	69
Archives cantonales	70
Musées cantonaux	71

---

<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ</b>	73
Introduction	75
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes	77
Service administratif et juridique	78
Service de l'état civil et des étrangers	79
Etablissements pénitentiaires	80
Service de la circulation routière et de la navigation	81
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	82
Police cantonale	83
Service des affaires intérieures	85
Service de la sécurité civile et militaire	86
Service de l'aménagement du territoire	87
Service de l'industrie, du commerce et du travail	88
Service du développement économique et touristique	90
<b>DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	93
Introduction	95
Service administratif et juridique	98
Service des transports	99
Service des routes et des cours d'eau	102
Service des bâtiments, monuments et archéologie	108
Service des forêts et du paysage	109
Service de protection de l'environnement	113
Laboratoire cantonal	118
<b>MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 - 2005 AU TERME DE L'ANNÉE 2004</b>	121
Présidence	123
Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures	125
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie	131
Département de l'éducation, de la culture et du sport	137
Département de l'économie, des institutions et de la sécurité	143
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	149
Axes des réformes et de restructuration	156

## INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Après 2003, l'année de toutes les incertitudes, 2004 a marqué le retour à la croissance de l'économie suisse. Le Valais en a aussi tiré profit en bénéficiant, pour la deuxième fois consécutive de son histoire, d'un taux annuel moyen de chômage inférieur à la Suisse.

De concert avec la forte progression de nos exportations le Valais de ce début du 3<sup>e</sup> millénaire affronte le défi de son intégration dans l'économie planétaire. Le défi d'un monde où tout est véritablement devenu mouvement, ouverture à de nouvelles concurrences qui doivent également se décliner en opportunités de nouveaux débouchés.

Quoi de plus significatif dans cette élargissement de vue que la vente de nos vins par Lufthansa, l'irruption de la Compagnie des Alpes sur nos champs de neige, l'intégration de l'aluminium «valaisan» dans les automobiles européennes ou l'ascension du groupe Mutuel comme 3<sup>e</sup> assureur suisse?

Quoi de plus symbolique que la mesure de nos performances éducatives sur le mode PISA, qui nous met en comparaison avec les têtes blondes nordiques et révèle que les cantons parfois dits traditionnels peuvent se réjouir d'une école de qualité? Ou la reconnaissance de l'institut IDIAP de Martigny comme l'un des pôles nationaux de la recherche scientifique?

Quoi de plus encourageant que ce Valais qui poursuit son initiative séculaire de dynamisation des liaisons avec ses voisins en réouvrant, en collaboration avec nos chemins de fer fédéraux, la navette d'Iselle. Ce Valais qui verra son attractivité encore rehaussée en 2007 avec la mise en œuvre du tunnel du Lötschberg-Simplon alors que la N9 poursuit son chemin?

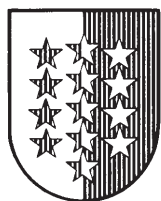
Ou encore ce Valais qui réussit l'équilibre de ses finances publiques grâce notamment à l'adoption par le souverain du double frein au dépenses et à une administration publique de taille raisonnable? En espérant pour 2005 une pincée de vitamine dorée pour s'attaquer au problème de la dette.

Enfin de ce Valais qui prend à bras le corps, même dans la difficulté, le grand chantier de la maîtrise des coûts de la santé pour conserver son avantage comparatif en termes de niveau de primes d'assurances maladies. En même temps qu'il vise à adapter ses Forces motrices valaisannes à l'interconnection du réseau européen. Un atout hydroélectrique cantonal qui prendra toujours plus de valeur dans un trend probablement durable d'augmentation du prix de l'énergie.

Alors, si la vitesse n'est pas une valeur en soi et si le Valais demeure conscient des défis qui l'attendent, notre canton affiche ses ambitions d'amélioration pour répondre au commentateur qui titrait «Le monde s'accélère. Et la Suisse?». Le «Vieux pays» s'insère dans le «village global», dans le respect de ses valeurs et de son authenticité.

### Le président du Conseil d'Etat

Jean-René Fournier



# RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

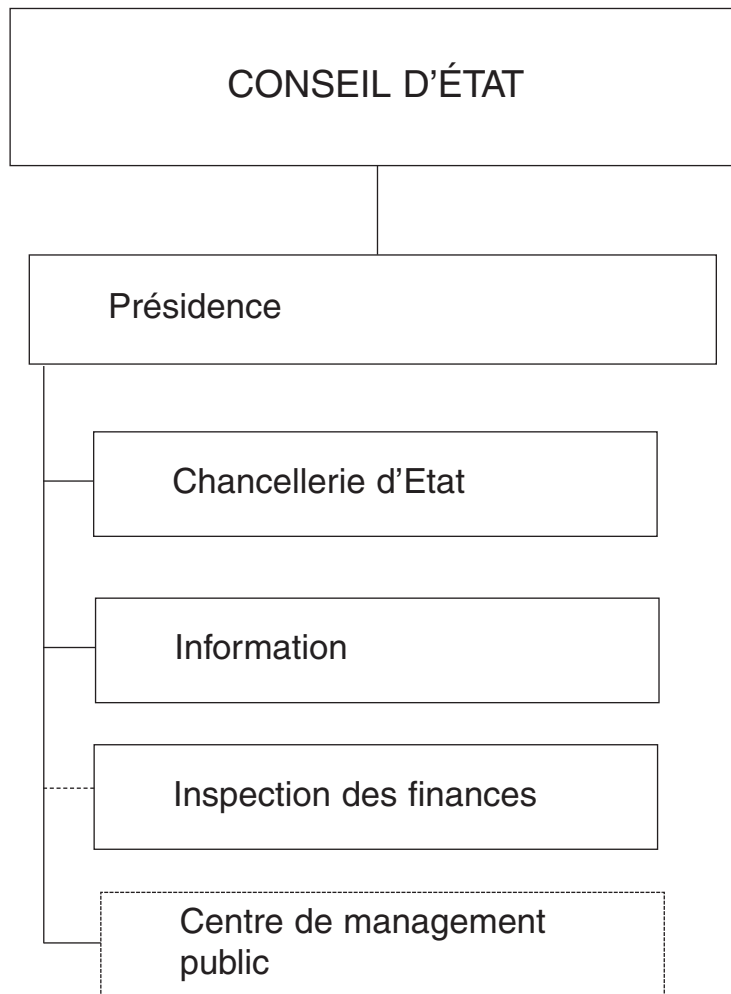
SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DURANT L'ANNÉE 2004



**Jean-René Fournier**  
Président du Conseil d'Etat



**Henri v. Roten**  
Chancelier d'Etat



# CHANCELLERIE D'ÉTAT

## Organisation du personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Chancellerie	17.30
Information	4.00
Inspection des finances	16.00
Centre de management public	7.00
<b>Total</b>	<b>44.30</b>

## Interventions parlementaires

### Motions

- 6.051 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par les députés Nicolas Voidé (suppl.), Daniel Mayor et Maurice Tornay, concernant les rapports entre les conseils (03.06.2003)

*Motion acceptée sous forme de postulat, en session de février 2004*

L'intervention précitée veut que le Conseil d'Etat signale immédiatement au Grand Conseil, par un rapport spécial, les décisions judiciaires qui annulent une décision administrative pour défaut de base légale et qu'il propose immédiatement le calendrier de guérison du système législatif. Le développement du 15 janvier 2004 a confirmé cette demande en vue d'assurer une publicité suffisante de l'arrêt du tribunal

- 6.053 Motion urgente du groupe CSPO, par le député Fredy Huber, concernant la création d'une CEP pour la caisse de pension du personnel enseignant (06.04.2004)

*Motion acceptée, en session d'avril 2004*

- 6.054 Motion urgente du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député Patrick Crettenand, concernant: débâcle financière de la CRPE: création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) (06.04.2004)

*Motion acceptée, en session d'avril 2004*

- 6.055 Motion urgente du groupe SPO, par les députés German Eyer, Susanne Hugo-Lötscher, Emmy Fux-Summermatter et Christine Kuster (suppl.), concernant la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) en relation avec la débâcle de la caisse de pension du personnel enseignant (06.04.2004)

*Motion acceptée, en session d'avril 2004*

Ces trois interventions parlementaires urgentes, déposées le 6 avril 2004, soulèvent diverses questions et interrogations et demandent, au Conseil d'Etat, la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) en l'affaire: Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant (CRPE) appelée à y répondre.

### Postulats

- 6.060 Postulat du député Thomas Lehner (CVPO) concernant les résultats des procédures de consultation (09.06.2004)

*Postulat accepté, en session de novembre 2004*

Afin d'assurer un large soutien aux consultations, l'intervention parlementaire précitée demande que le Conseil d'Etat informe l'ensemble des participants aux procédures de consultation des résultats du dépouillement de chacune d'entre elles. Lors du développement, le 15 octobre dernier, le Grand Conseil a accordé son soutien provisoire à ce postulat malgré l'invitation à ne pas entrer dans l'engagement de nouveaux coûts pour des tâches non essentielles.

## Relations Valais - Confédération

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 72 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux Chambres fédérales et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Etat du Valais ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)). Le Conseil d'Etat est également intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral en faveur de l'économie cantonale.

## Relations Valais - cantons confédérés

### Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est réunie à quatre reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2004, soit les 12 mars, 18 juin, 1<sup>er</sup> octobre et 10 décembre. Une assemblée plénière extraordinaire consacrée aux nouvelles négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne a eu lieu également le 17 septembre. Le Conseil d'Etat était représenté par l'un de ses membres à chacune d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances:

- Référendum des cantons contre le paquet fiscal 2001 de la Confédération
- Programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération
- Affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (BNS)
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches
- Nouvelles négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE
- Révision de la loi fédérale sur le marché intérieur.

### Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'est réunie également à quatre reprises en séance ordinaire durant l'année 2004, soit le 5 mars, le 4 juin, le 16 septembre et le 26 novembre. Le 24 mai a eu lieu la séance commune entre la CGSO et l'Espace Mittelland à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a délégué un de ses membres à chacune d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances:

- Rapprochement entre la CGSO et l'Espace Mittelland
- Programme d'allègement budgétaire 2004 de la Confédération
- Nouvelle politique régionale (NPR)
- Affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (BNS)
- Recensement fédéral de la population 2010
- Politique européenne
- EuRefCa
- Coordination de la politique financière entre la Confédération et les cantons.

### Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins s'est réunie à deux reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2004, soit le 17 mai et le 25 octobre. Le Conseil d'Etat était représenté par l'un de ses membres à chacune d'entre elles. Les discussions ont notamment porté sur:

- Réseau de compétence «L'eau des Alpes»
- Politique régionale des cantons alpins
- Ouverture du marché de l'électricité.

## «Chancellor'in»

En 2004, la Chancellerie a poursuivi la mise en place de son système de management de la qualité basé sur la méthodologie e-DICS (définition des objectifs et des procédures, gestion documentaire, etc.). Fort de ces acquis, elle envisage d'appliquer dès 2006 les principes de «gestion des prestations» nouvellement introduits dans la loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier.



## Relations Chancellerie d'Etat - Service parlementaire du Grand Conseil

En étroite collaboration avec le Service parlementaire du Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat a réalisé, entre autres, une dizaine d'états de détails dans l'optique de la préparation des séances mensuelles du Bureau du Grand Conseil ainsi que les répartitions des interventions parlementaires déposées par les députés en vue de la préparation des sessions ordinaires du Grand Conseil.

La Chancellerie d'Etat veille aussi au bon suivi des messages et projets de loi traités durant la législature et participe activement au projet d'informatisation des interventions parlementaires. En outre, il est à noter la bonne entente entre le Service parlementaire et la Chancellerie lors de la préparation des séances dudit Bureau.

## Protocole

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, au Château de St-Maurice, au Château Mercier, à la Villa de Riedmatten, ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles:

- le consul général du Japon, M. Shigeru Endo
- l'ambassadeur de la République française, M. Jacques Rummelhardt
- l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, M. Frank Elbe
- l'ambassadeur du Canada, M. Jean-Paul Hubert
- l'ambassadeur du Mexique, M. José Luis Bernal Rodriguez.

Cette année, le Conseil d'Etat a reçu les membres du Gouvernement du canton de Lucerne, les 16 et 17 juin et à été invité par le Gouvernement du Canton d'Uri, où il s'est rendu en visite officielle les 29 et 30 septembre.

## Divers

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux hautes autorités valaisannes, le 12 janvier, à la Salle Supersaxo.

Il a procédé à l'assermentation de 405 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de mai et de novembre.

Il a également procédé à l'assermentation de 2 nouveaux notaires.

Il a rencontré à 4 reprises les parlementaires fédéraux valaisans, 3 fois à Berne et une fois à Sierre.

Il a remis le prix Rünzi le 24 septembre à M. Marius Robyr, commandant de la «Patrouille des Glaciers», à titre de reconnaissance pour avoir donné à la Patrouille des Glaciers un éclat international, par son solide ancrage militaire et civil, tout en sauvegardant un sain esprit de compétition hors mercantilisme et avoir ainsi contribué à la promotion de l'image du Valais au cœur des Alpes.

Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 14 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire:

- Mme Marie-Julie Gabbud, Lourtier
- Mme Emma Spahr, Sion
- Mme Augusta Bender, Fully
- Mme Alice Clavien, Sierre
- Mme Veronika Imhof-Schmidhalter, Naters
- Mme Jeanne Giovanola, Monthey
- Mme Julia Bagnoud, Sierre
- Mme Louise Tamini, Riddes
- Mme Fridoline Monnet, Iséables
- Mme Adèle Martenet, Choëx
- Mme Antoinette Vuadens, Vouvry
- Mme Joséphine Antonelli, Sion
- Mme Angèle Mugnier, Ardon
- Mme Lina Perroud, Monthey.

Le chancelier a présidé 2 fois la Conférence des coordinateurs, soit en mai et en décembre.

La Chancellerie d'Etat a organisé deux déjeuners-raclettes au Grand-Brûlé à Leytron, soit:

- avec les commissions permanentes du Grand Conseil, le 11 novembre
- avec les autorités judiciaires et religieuses, le 17 novembre.

Elle a également mis sur pied la séance des chefs de service, le 29 novembre.

Les huissiers-chauffeurs ont effectué des déplacements avec le Conseil d'Etat pour plus de 100'000 km.



Réception de l'ambassadeur du Mexique, M. José Luis Bernal Rodriguez, par M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier

## Affaires juridiques et administratives

### Secrétariat

Au cours de l'année 2004, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier:

- la 8<sup>e</sup> édition de l'annuaire téléphonique de l'Etat du Valais
- l'acheminement et le traitement de 2'513 objets de correspondance adressés au Conseil d'Etat
- la préparation de 53 séances du Conseil d'Etat
- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 5863 décisions numérotées, soit 17 volumes de DCE
- la circulation de 172 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat
- la légalisation de 2'043 documents
- 891 attestations d'entrée en force de diverses décisions ainsi que la gestion des factures du service
- la préparation et l'impression du Rapport de gestion ainsi que du Rapport stratégique (mise en œuvre des lignes directrices de la politique gouvernementale 2002 – 2005)
- la publication de 459 adjudications du Conseil d'Etat au Bulletin officiel.

## Publications législatives

L'édition du Recueil de lois pour l'année 2003 (326 pages) tout comme la 2<sup>e</sup> livraison de la mise à jour du RS (env. 670 pages) n'ont pu être distribuées qu'en juillet. L'année 2004 a connu un nombre impressionnant de modifications de lois qui nécessitent une nouvelle mise à jour rapprochée.

## Recours administratif

Il ressort des statistiques relatives aux recours une importante hausse des recours enregistrés. Les ressources à disposition ainsi que l'aide de stagiaires (2 personnes pour des durées de un à quatre mois) ont permis de liquider un nombre d'affaires identique à celui de l'année précédente. Le service a donné ses avis dans de nombreux projets législatifs ou de directives, s'est impliqué dans des affaires interdépartementales tout comme dans 5 affaires disciplinaires.

### Répartition des recours selon la matière en 2004

Instance	Report de 2003	Entrés en 2004	Total	Liquidés par DCE	Classés	Liquidés Total	Report en 2005
DFAE	9	12	21	11	1	12	9
DEIS	91	39	336	15	6	21	120
<i>Circulation routière</i>		105		33	70	103	
<i>Etrangers</i>		101		76	16	92	
DSSE	76	13	89	11	3	14	75
DECS	11	21	32	16	11	27	5
DTEE	44	29	73	23	5	28	45
CCC (constructions)	106	97	203	52	30	82	121
TOTAUX 2004	337	417	754	237*	142	379	375
(totaux 2003)	(417)	(335)	(752)	(239)**	(176)	(415)	(337)

Recours ultérieurs en 2004 : TC 60 entrées, TF 7 entrées  
en 2003 : TC 63 entrées, TF 9 entrées

N. B. : \* Sur les 237 recours liquidés par DCE en 2004, 19 ont été admis, soit 8%  
\*\* Sur les 239 recours liquidés par DCE en 2003, 31 ont été admis, soit 13%



Réception de l'ambassadeur de la République française, M. Jacques Rummelhardt, par MM. les conseillers d'Etat Jean-René Fournier et Jean-Jacques Rey-Bellet

## INFORMATION

### Information des médias

Créée depuis deux législatures, la structure mise en place par le chef de l'information de l'Etat en matière de communication permet aujourd'hui de garantir une information professionnelle des médias œuvrant en Valais ou hors des frontières cantonales, adaptée à leurs besoins. Le volume des informations diffusées à leur intention est similaire à celui de l'exercice précédent. De surcroît, quelque 300 documents en français et allemand (3500 pages) ont été remis aux journalistes des agences de presse, de la presse écrite, des radios et des télévisions lors d'une trentaine de conférences ou points de presse convoqués en 2004.

La publication simultanée de toutes ces informations sur le site Internet de l'Etat <http://www.vs.ch>, contribue à faciliter pour le public une meilleure lisibilité de l'activité étatique, notamment en lui permettant d'accéder directement aux informations et publications diffusées aux médias.

Comme de coutume, les médias ont été informés au fur et à mesure de leur arrivée des résultats des trois votations fédérales des 8 février, 16 mai et 28 novembre.

### Autres activités en matière de communication

Parmi les autres activités déployées dans ce cadre, il sied de citer la préparation, à l'intention du Gouvernement, de diverses interventions parlementaires ainsi que de plusieurs prises de position pour des consultations fédérales, concernant notamment des concessions de médias locaux, le paysage radiophonique OUC en Suisse ou le renouvellement de la Convention passée entre la Confédération et les cantons sur le portail Internet [www.ch.ch](http://www.ch.ch) pour 2005 à 2008.

Il faut aussi mentionner l'organisation de la rencontre entre le Conseil d'Etat et les responsables de la Société de Radio-Télévision Suisse romande (RTSR) au cours de laquelle le Conseil d'Etat a pu attirer l'attention de ces derniers sur la nécessité de garantir une bonne couverture du FOJE, le Festival olympique de la jeunesse européenne de 2005 à Monthey et Champéry, ce qui n'avait initialement pas été prévu par ces deux médias. Le chef de l'information de l'Etat a également régulièrement participé aux réunions du Conseil des programmes de la RTSR ainsi qu'à celles de la Conférence suisse de l'information dans les administrations publiques — qu'il préside depuis une dizaine d'années — et qui réunit tous les responsables de l'information de la Confédération, des cantons et des grandes villes.

### Site Internet de l'Etat

Tant la consolidation que le développement modulaire du site Internet de l'Etat [www.vs.ch](http://www.vs.ch) se sont poursuivis, de manière à renforcer la qualité, l'attractivité et la facilité d'utilisation de ce moyen de communication de masse par excellence. Ceci, en dépit de ressources humaines extrêmement modestes à disposition pour les multiples et complexes tâches que le Webmaster doit assumer. En sus des préparatifs pour les élections de 2005 (décrits ci-après), une quinzaine de projets Internet ont été étudiés, développés ou accompagnés par celui-ci durant l'exercice écoulé pour différentes unités administratives. Parallèlement, la formation adéquate a été donnée à une douzaine de personnes responsables de l'administration d'Internet pour leurs services.

En outre, une nouvelle version de la ligne graphique du site Internet a été élaborée qui pourra être mise en fonction l'année prochaine, tout comme l'ouverture de l'Intranet cantonal, retardé une nouvelle fois en raison du manque de ressources et de la priorité qu'il a fallu donner aux élections cantonales de 2005.

### Préparation des élections cantonales sur Internet

Après avoir mené avec succès la couverture des élections fédérales en 2003 — en particulier avec la mise en place du nouveau Centre médias à Sion — il convenait d'utiliser les développements des modules Internet réalisés à cette occasion pour l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat en mars 2005. Avec la mise en vigueur au 1er janvier 2005 des nouvelles dispositions sur les droits politiques, la voie était ouverte à une informatisation des processus de vote et d'élection auprès des municipalités et du Canton.

C'est ainsi que, sur mandat du Conseil d'Etat, le chef de l'information a dès l'été 2004 mis en route la préparation du traitement électronique de l'élection des députés et des députés-suppléants pour 2005. Il s'agit, dans les grandes lignes, de la saisie par les communes des résultats des élections du Grand Conseil à l'aide de la technologie Web ainsi que leur transmission sur les serveurs du site Internet de l'Etat pour leur traitement et visualisation sur le réseau public.

Pour sa conception et sa réalisation, ce projet de vaste envergure a nécessité le déploiement d'importantes ressources en personnel, dégagées essentiellement à l'interne. L'utilisation des modules de base développés pour les élections de 2003 a permis de limiter au strict minimum les coûts pour les spécialistes externes.

Il a également été procédé à deux tests « grandeur nature » avec toutes les communes du Canton, en étroite collaboration avec le Service des affaires intérieures et le Service cantonal de l'informatique. En outre, les structures informatiques et les divers processus applicatifs ont été adaptés aux besoins nouveaux. Ainsi, toutes les mesures souhaitables ont été prises en temps voulu pour garantir le bon déroulement des prochaines élections cantonales à l'aide de la nouvelle application et pour satisfaire les besoins tant des médias que des partis politiques et du public.

### Avant-projet de la LIPAD

Conformément à la planification arrêtée, l'avant-projet de loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Loi sur l'information – LIPAD) a été adopté à l'unanimité par les 16 membres de la Commission extraparlamentaire désignée à cet effet par le Conseil d'Etat et présidée par M. Fernand Mariétan, président de la ville de Monthey. Mis en consultation à la mi-juillet jusqu'à la fin septembre, le Conseil d'Etat a souhaité que ce dossier soit traité par le nouveau Parlement issu des élections 2005. La première lecture est ainsi prévue pour l'été prochain.

Le texte émanant de la Commission extraparlamentaire comporte 44 articles. Il vise une triple démarche. Tout d'abord en reprenant les normes assurant la transparence de l'Etat à travers le droit donné à tout un chacun d'accéder aux séances des autorités législatives et judiciaires, en les systématisant et les clarifiant. Deuxièmement, il consacre, pour l'essentiel, la pratique actuelle en matière d'information active, tout en l'étendant à toutes les autorités du Canton. Enfin, l'avant-projet consacre le principe de la transparence de l'activité administrative. C'est là sa principale nouveauté, qui donnera à la loi toute son importance. Selon le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, ce principe permet notamment au public de se former une opinion critique sur l'état de la société dans laquelle il vit et sur les autorités qui le gouvernent, tout en favorisant sa participation éclairée aux affaires d'intérêts communs.

# CENTRE DE MANAGEMENT PUBLIC

## Rappel de la mission du Centre de management public

Le Centre de management public (CMP) travaille sur mandat du gouvernement. Il a pour mission, en qualité d'organe de conseils stratégiques:

- d'élaborer des propositions en matière de concepts de réformes de la gestion politique et administrative
- de suivre et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle du processus de réformes par l'accompagnement des acteurs concernés.

La direction stratégique du CMP incombe à la délégation du Conseil d'Etat au projet de réformes. Le Centre de management public est certifié ISO / PM 9001 depuis 2002.

## Faits marquants de l'année 2004

En matière de réformes administratives, le fait marquant de l'année 2004 a sans aucun doute été l'adoption par le Grand Conseil, le 15 décembre 2004, de la modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers instituant la «gestion des prestations». Après plusieurs années d'expérimentation par les unités pilotes, les principes suivant seront progressivement étendus à l'ensemble des services de l'Etat du Valais:

- identification de toutes les prestations de l'administration, conformément au principe de transparence, dans des mandats de prestations
- planification de la réalisation des prestations et évaluation des effets et résultats (controlling), conformément au principe de qualité et de pertinence.

L'année 2004 a également vu le départ à la retraite de Monsieur Franz König, «père spirituel» des réformes valaisannes. Avec sa grande expérience acquise à la tête de l'administration des finances et de l'inspection des finances, ses connaissances approfondies du fonctionnement des administrations et de l'économie publique, Monsieur Franz König a su créer les fondements de l'administration du XXI<sup>e</sup> siècle, faisant du canton du Valais le premier canton de Suisse romande et un des premiers cantons helvétiques, à généraliser les nouveaux principes de gestion administrative.

## Aperçu des prestations 2004 du Centre de management public

### Objectif politique 1: Développer un nouveau modèle et de nouveaux instruments de gestion public [1.6 équivalent plein temps]

Comme en 2003, les développements de nouveaux systèmes de gestion ont principalement concerné en 2004 la plate-forme informatique e-DICS (système d'information, communication et documentation). Grâce à l'excellente collaboration avec la section développement du Service cantonal de l'informatique, chez qui travaille un informaticien engagé par le CMP, 2004 a vu la mise en production de plusieurs modules e-DICS. Après un premier module «Rédaction de l'arborescence» mis à disposition des utilisateurs dans le courant du dernier trimestre 2003, les modules suivants ont pu être mis en production en 2004: «Planification des ressources humaines», «Edition des mandats de prestations», «Politiques transversales», «Traduction» et «Saisie du temps de travail». Fin 2004, 200 utilisateurs e-DICS environ étaient dénombrés.

### Objectif politique 2: Expérimenter la gestion et la direction par mandats de prestations

#### *Réformes au niveau du gouvernement [1.7 équivalent plein temps]*

L'appui au gouvernement a principalement concerné l'engagement du CMP dans le processus d'adoption de la LGCAF II par le Grand Conseil. Divers mandats spéciaux ont, comme par le passé, permis au CMP de fournir une aide concrète au Conseil d'Etat. Au nombre de ces mandats figurent l'achèvement d'une première définition des objectifs pour l'ensemble des services de l'Etat et leur introduction dans le système e-DICS, l'appui méthodologique au groupe de travail interdépartemental chargé de la révision de la loi sur les catastrophes et l'appui méthodologique au groupe de travail interdépartemental chargé de la mise en œuvre des politiques de la famille et de l'égalité.

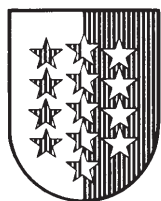
#### *Réformes au niveau des départements et services [0.8 équivalent plein temps]*

Les six unités pilotes continuent de bénéficier, ponctuellement, de l'appui du CMP lors des différentes étapes du controlling. Pour la première fois en 2004, les mandats de prestations 2005 des unités pilotes ont été préparés et publiés avec le système e-DICS. Plusieurs services de l'administration – dont le service de la formation tertiaire certifié ISO / PM 9001 – ont en outre bénéficié des conseils du CMP dans la mise en place d'un système de management de la qualité ou de gestion documentaire.

#### *Réformes au niveau du parlement [0.9 équivalent plein temps]*

L'appui au parlement a constitué une part importante des activités du CMP. Celui-ci s'est principalement traduit par un engagement marqué au profit de la commission «Mesures structurelles». Le controlling parlementaire des mandats de prestations et l'introduction du système e-DICS au service parlementaire ont, dans une moindre mesure, bénéficié de la contribution du CMP.

Les «prestations» internes (direction, management de la qualité, gestion administrative et financière et absences) ont par ailleurs représenté un équivalent de 1.5 poste de travail.

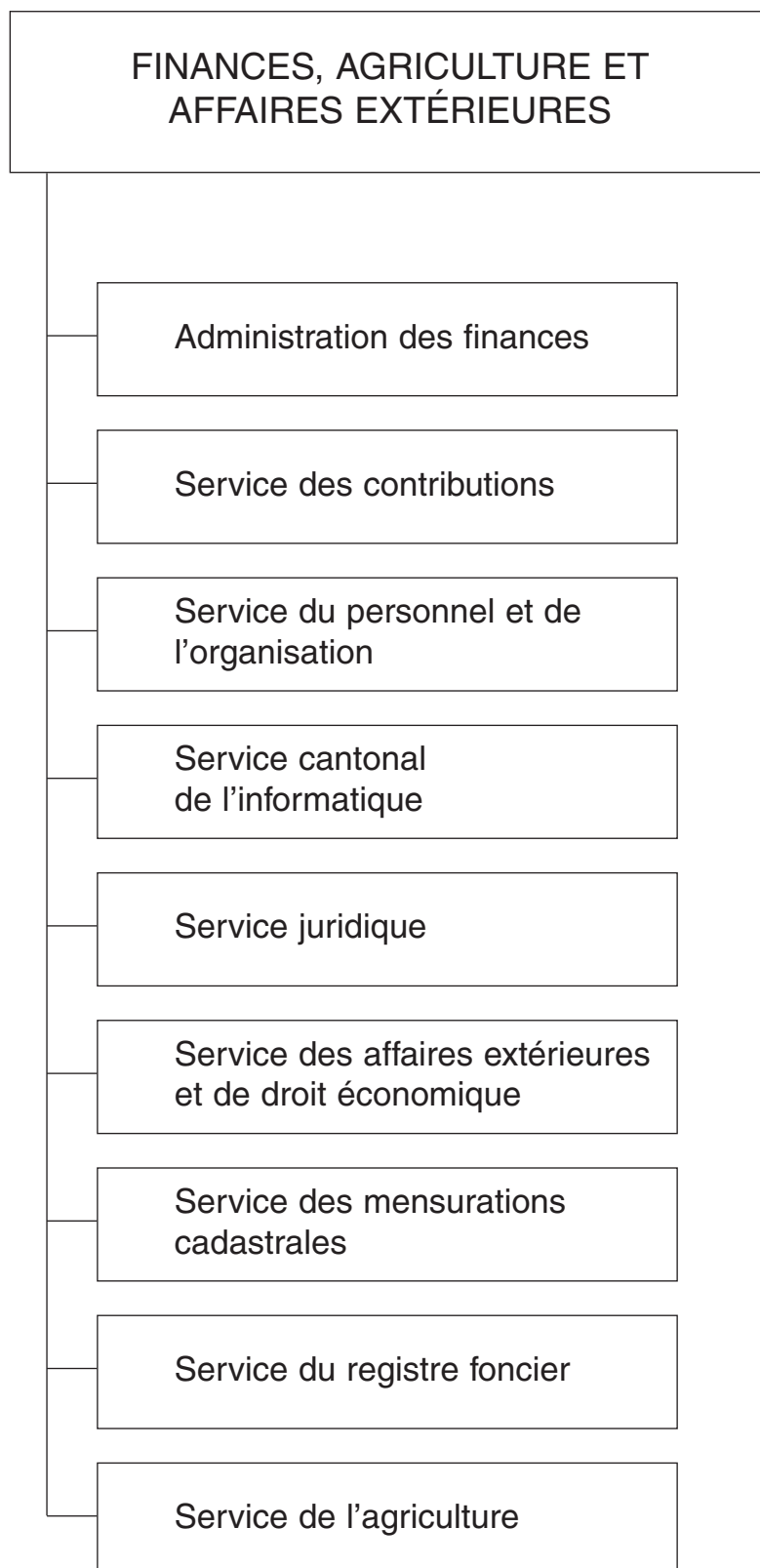


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: WILHELM SCHNYDER  
REPLAÇANT: JEAN-RENÉ FOURNIER**



## INTRODUCTION

L'année 2004 se caractérise par une faible croissance de l'économie et un marché de l'emploi en stagnation. Pour les collectivités publiques et l'Etat en particulier, dont les tâches et les obligations augmentent en dépit d'un endettement déjà important, la recherche d'économies s'avère d'autant plus nécessaire.

Dans ce contexte, les chantiers et projets ci-après, qui ont particulièrement sollicité notre département, ne sont pas sans incidence sur le ménage cantonal. Ils sont présentés, selon qu'ils concernent plus directement la Confédération, le canton ou les communes valaisannes.

### Fiscalité

En date du 16 mai 2004, le projet de loi fédérale du 20.6.2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre a été rejeté (paquet fiscal). Le Gouvernement et le Grand Conseil se sont engagés pour le rejet de ce projet fédéral qui, outre le manque de recettes qu'il entraînait proposait notamment l'abandon de la valeur locative, mais aussi de renoncer à la déduction des intérêts des dettes sur les immeubles non agricoles.

Sur le plan cantonal, le Gouvernement a aussi pris l'engagement de proposer des réductions fiscales pour les familles et pour les PME. Un décret en la matière a été transmis au Grand Conseil. Ce décret prévoit un allègement fiscal de 41,6 millions de francs. L'allègement prévoit notamment une déduction de Fr. 250.-- par enfant du montant de l'impôt et l'adaptation du rabais pour la famille de 32 à 35%. Le même décret propose aussi l'élimination des rabais fiscaux sur les taxes cadastrales à l'exception des immeubles agricoles.

### Bénéfices et réserves d'or excédentaires de la BNS

Dans le cadre des propositions de répartition des réserves d'or excédentaires de la BNS et vraisemblablement aussi des bénéfices de la BNS entre la Confédération, les cantons et l'AVS, notre département s'est battu et continue à le faire pour la stricte application de la Constitution fédérale qui prévoit une répartition d'un tiers en faveur de la Confédération et le solde des deux tiers en faveur des cantons.

### RPT

En date du 28 novembre 2004, l'arrêté fédéral du 3.10.2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a été accepté. Rappelons, à cet égard, que notre canton a approuvé, dans son principe, cette réforme qui prévoit notamment un désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons et le remplacement d'une part importante des subventions fédérales actuellement affectées par des montants sans affectation.

### Frein aux dépenses et à l'endettement

Le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement fixé dans la Constitution cantonale valaisanne a fait l'objet de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement du 9 juin 2004, entrée en vigueur le 1.1.2005. La loi spécifie notamment que le budget de l'Etat doit présenter un excédent de revenus et un excédent de financement, ainsi que les dérogations possibles. Elle précise aussi les corrections à apporter en cas de non concordance du compte avec le budget.

### Modifications de la LGCAF

La loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du canton du 24.6.1980 a été modifiée le 13.5.2004 pour entrer en vigueur le 1.12.2004.

Les principales modifications ont consisté à mettre à jour les compétences pour l'engagement des dépenses dans le domaine des

crédits d'engagement et des crédits complémentaires, ainsi que dans le cadre des crédits budgétaires.

Une seconde modification plus fondamentale de la LGCAF a été adoptée par le Parlement, le 15.12.2004 dans le but d'ancrer dans la législation la gestion par mandats de prestations.

### Assainissement des caisses de retraite

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et la Caisse de retraite du personnel enseignant (CRPE) présentent des découverts techniques très importants que l'Etat doit légalement garantir. Un groupe de travail a présenté un rapport et un avant-projet de loi mis en consultation qui a pour objectif d'atteindre un degré de couverture pour les deux Caisses de 100% en 2015. Un premier pas a été fait dans cette direction avec l'inscription d'un montant de 3,5 millions de francs au budget 2004 et du montant de 16,5 millions de francs en 2005.

### Péréquation financière intercommunale

La péréquation financière intercommunale fait régulièrement l'objet de demandes parlementaires de modification du système actuellement en vigueur. Une commission ad hoc a ainsi élaboré un nouveau modèle qui, à l'instar du modèle de la Confédération, se fonde sur l'indice des ressources qui traduit la potentialité fiscale des communes. Les résultats de la consultation montrent que l'introduction de ce nouveau modèle requiert des examens complémentaires.

### Loi sur les communes

La loi sur les communes du 5 février 2004, entrée en vigueur le 1er juillet 2004, tout en maintenant une large autonomie des communes, prévoit pour celles-ci des obligations nouvelles en matière de gestion financière.

De son côté, l'Administration cantonale est dorénavant appelée à jouer un rôle plus important d'appui et de conseil dans ce domaine.

### Assainissement des communes

Le programme d'assainissement des communes, initié en 2003 pour venir en aide aux communes en situation financière précaire et particulièrement endettées, prévoit la constitution d'un fonds sur les années 2003-2005 de 30 millions de francs. Cette action s'est poursuivie en 2004 de manière renforcée.

## Politique agricole

Le rythme de réformes de la politique agricole fédérale s'accroît, sous pression notamment de l'OMC et des accords bilatéraux avec l'UE. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le paquet agricole PA 2007 est entré en vigueur avec ses 40 ordonnances d'application. L'évolution structurelle imposée par la Confédération a, dans ce cadre, des conséquences importantes pour le Valais; la moitié des exploitations valaisannes ont en effet été exclues des aides structurelles fédérales.

Le nouveau paquet de politique agricole fédérale intitulé PA 2011 est actuellement en préparation. Une forte pression existe dans ce cadre pour supprimer tout soutien aux petites exploitations. Une telle mesure aurait des conséquences très graves pour l'entretien de notre territoire. Le soutien aux petites exploitations coûte très peu aux finances publiques, mais permet d'assurer l'équilibre économique social et environnemental de vastes régions de montagne. A ce titre, il devra impérativement être défendu à l'avenir.

## Affaires extérieures

L'activité extérieure du département est principalement concentrée sur les dossiers fédéraux. En outre, le département est actif au sein d'organisations intercantionales et transfrontalières, visant la création et la coordination de synergies ainsi que la réalisation de projets.

La mise sur pied d'un réseau de relations extérieures est pour nous de plus en plus importante. En effet, pratiquement tous les domaines de notre vie quotidienne, notamment ceux de l'économie et de la formation, sont touchés de manière considérable par des décisions, qui sont désormais prises à l'extérieur de notre canton.

**Le chef du Département des finances,  
de l'agriculture et des affaires extérieures**

Wilhelm Schnyder



# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Administration des finances	46.50
Service des contributions	136.55
Service du personnel et de l'organisation	9.00
Service cantonal de l'informatique	28.75
Service juridique	3.50
Service des affaires extérieures et de droit économique	5.90
Service des mensurations cadastrales	11.00
Service du registre foncier	16.90
Registres fonciers	36.70
Service de l'agriculture	102.69
<b>Total</b>	<b>397.49</b>

## Interventions parlementaires

### Motions

- 1.426 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par le député Maurice Tornay, concernant les comptes et rapports de gestion (06.05.2003)

*Motion considérée comme réalisée, session de février 2004*

La motion demande la modification de la LGCAF dans le sens d'une présentation des comptes pour la session de juin de l'année suivante. Le Conseil d'Etat partage ce point de vue et a saisi l'occasion de la révision de la LGCAF pour modifier l'article 27.

- 1.428 Motion du groupe radical, par le député Albert Bétrisey, concernant la loi cantonale régissant les caisses de pension de l'Etat du Valais (07.05.2003)

*Motion acceptée dans le sens de la réponse, session de mai 2004*

La motion demande au Conseil d'Etat de créer les bases légales fixant le cadre des institutions de prévoyance du canton. Les motionnaires énoncent la nécessité d'un renforcement de la capitalisation des caisses et la création d'une nouvelle caisse par la fusion de la CPPEV et de la CRPE. Le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail ad hoc, dont le rapport a été mis en consultation. Les résultats de cette consultation ont été soumis à un groupe d'experts dont les conclusions sont attendues au printemps 2005 et feront l'objet d'une évaluation par les instances concernées.

- 1.448 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud, concernant les mesures urgentes en faveur des caisses de pension de l'Etat du Valais (11.05.2004)

*Motion acceptée partiellement sous forme de postulat, session d'octobre 2004*

La motion demande que le Conseil d'Etat prenne les mesures qui s'imposent pour que les caisses de pension passent du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Le Conseil d'Etat confirme sa volonté de soumettre au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, un projet de loi-cadre tendant au renforcement de la situation financière des deux institutions de prévoyance. A cette occasion, la question du passage au système de la primauté des cotisations sera examinée.

- 1.449 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par le député Stéphane Marquis, concernant l'assainissement des caisses de pension de l'Etat du Valais (11.05.2004)

*Motion acceptée partiellement, tant qu'elle concerne la CPPEV et la CRPE, session d'octobre 2004*

La motion demande essentiellement au Conseil d'Etat un projet de modification de la LGCAF visant l'assainissement des caisses de prévoyance. Lors du développement, les motionnaires ont toutefois estimé préférable l'élaboration d'une loi spéciale consacrée uniquement aux institutions de prévoyance. Comme déjà mentionné à propos de la motion 1.448, le rapport et l'avant-projet déposés par le groupe de travail ad hoc portent sur l'objectif essentiel poursuivi par la motion. Par ailleurs, ces documents étudient et présentent toute une série de mesures, parmi lesquelles figure la quasi-totalité des questions soulevées par la motion. Un projet de loi-cadre sera soumis au Grand Conseil dans les meilleurs délais.

- 1.429 Motion du groupe radical, par la députée (suppl.) Sonia Métrailler, concernant les allègements fiscaux (07.05.2003)

*Motion acceptée, session de novembre 2004*

La motion demande au Conseil d'Etat de procéder à une nouvelle révision de la loi fiscale devant permettre de proposer des mesures concrètes d'allègement touchant le plus grand nombre de contribuables, ainsi que d'introduire un coefficient pour l'impôt cantonal permettant d'adapter plus rapidement la masse fiscale aux besoins réels du canton et à l'évolution de la conjoncture. Le Conseil d'Etat vient d'accepter un projet de décret qui prévoit toute une série d'allègements en faveur des personnes physiques et des sociétés de capitaux. Celui-ci sera traité prochainement par le Grand Conseil.

- 1.442 Motion du groupe radical, par la députée Brigitte Diserens, concernant la modification de la loi fiscale (04.03.2004)

*Motion partiellement acceptée, session de novembre 2004*

Il s'agira d'accorder à un contribuable une ristourne fiscale en contre-partie de la mise en location de son bien, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, pendant un certain nombre d'années. Si la proposition a le mérite de vouloir trouver une solution au problème des volets clos, il est douteux qu'elle atteigne les buts visés en raison de la motivation des propriétaires qui ne louent pas leur logement de montagne. En outre, cette proposition constitue une violation du principe constitutionnel de la garantie de la propriété. De plus, la déduction proposée n'est pas conforme à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, aucune disposition ne prévoyant ce genre de déduction. La motion n'est donc acceptée que dans la mesure où elle vise à trouver une solution au problème en question, à l'exclusion des propositions de ristournes fiscales.

### Postulats

- 1.425 Postulat des députés Albert Arlettaz et Yves Bagnoud concernant: il faut prendre aux pauvres, ils sont plus nombreux! (02.04.2003)

*Postulat accepté, session d'avril 2004*

Le postulat demande l'exonération fiscale pour les associations de gymnastique, de sport, de musique, de chant, etc. L'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes ne laisse guère de marge de manœuvre aux législateurs cantonaux. L'exonération fiscale se fonde sur la notion de service public ou de pure utilité publique, qui implique que deux conditions soient remplies: la poursuite d'un but d'intérêt général et de caractère désintéressé. Ce n'est pas le cas des associations citées dans le postulat.

1.436 Postulat du député (suppl.) Stefan Andenmatten et consorts concernant les services de l'Etat (04.11.2003)

*Postulat accepté, session de septembre 2004*

Le postulat demande au Conseil d'Etat de faire analyser les services par des experts internes ou externes sous l'angle des prestations fournies et d'éventuelles réorganisations. Les structures et processus des différentes unités d'organisation de l'Administration cantonale sont analysés régulièrement, l'objectif étant de détecter les potentiels de synergie. La création de nouveaux postes est conditionnée par l'application et l'exécution de nouvelles bases légales adoptées par le législateur. Comme le suggère la Commission de gestion, il conviendrait de systématiser l'étude d'impact des lois et règlements sur l'évolution du personnel de l'Etat. Dans le cadre des travaux de la Commission «Mesures structurelles», tous les services ont été priés d'effectuer une analyse des prestations et de démontrer quelles sont celles qui doivent légalement être fournies et quelles prestations pourraient être réduites, externalisées, voire supprimées. L'analyse des services demandée par le postulat est ainsi en cours de réalisation.

1.441 Postulat du député Werner Lagger concernant l'abrogation de l'ordonnance sur la publication des acquisitions de propriété immobilière du 13 octobre 1993 (02.03.2004)

*Postulat accepté, session de novembre 2004*

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'abroger l'ordonnance sur la publication des acquisitions de propriété immobilière. Le canton du Valais a mis en vigueur, au 1.1.1994, l'ordonnance relative à cet objet. Etant donné que la modification de l'article 970 a) du CCS, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour le 1.1.2005, permettra aux cantons de prévoir, s'ils le souhaitent, une telle publication, le Conseil d'Etat est d'avis que cette ordonnance peut être abrogée, vu que cette publication est coûteuse, sans grand intérêt et même superflue, dans la mesure où le prix des transactions n'est pas publié.

## ADMINISTRATION DES FINANCES

### Comptabilité générale de l'Etat

#### Clôture du compte de l'Etat

La clôture du compte de l'année 2003 a été réalisée pour le 5ème fois à l'aide du système SAP. L'introduction de dossiers de clôture répertoriant les tâches à effectuer a apporté de nettes améliorations, assurant la remise du rapport sur le compte de l'Etat dans les délais prescrits.

#### Gestion de la trésorerie

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 7,684 milliards de francs pour l'année 2004.

#### Gestion de la dette administrative

61 contrats d'emprunts à court terme ont été conclus au taux moyen de 0,6050 %, pour un volume global de 1,564 milliard de francs. Durant cette même année, 58 emprunts à court terme ont été remboursés, pour un montant total de 1,579 milliard de francs, à un taux moyen de 0,3017 %. Ainsi la dette administrative s'élève à 495 millions de francs au 31.12.2004, alors qu'elle se chiffrait à 510 millions au 31.12.2003. Les intérêts dus pour l'année 2004 représentent un montant de 1,211 million de francs, soit un taux d'intérêt moyen de 0,4922 %.

#### Gestion de la dette consolidée

Au cours de l'année 2004, 5 emprunts à terme fixe ont été contractés, pour un capital de 140 millions de francs. Ces nouveaux emprunts ont été conclus pour des durées de 5 à 10 ans, au taux moyen de 2,6816 %. Durant le même exercice, 12 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 171,75 millions de francs et les amortissements financiers contractuels sont de l'ordre de 0,3 million de francs.

Evoluant de Fr. 1'424'350'000.– à Fr. 1'392'300'000.–, la dette consolidée a ainsi diminué, générant une charge d'intérêts de 52,351 millions de francs, pour un taux moyen de 3,7480 %.

#### Gestion de la dette des hôpitaux

Au 31.12.2004, le montant total de la dette des hôpitaux s'élève à 189,109 millions de francs, après enregistrement, pour l'année 2004, des intérêts pour 7,39 millions et des amortissements pour

8,33 millions. Les prêts accordés aux hôpitaux par le canton représentent la totalité de la dette des hôpitaux.

#### Trafic de paiement

La section des paiements a procédé au contrôle interne et à la validation de quelque 218'000 ordres de paiement (dont 30'973 BPR) pour un montant total de plus de 3,023 milliards de francs. En incluant le traitement des ordres de paiement concernant les salaires et autres honoraires, le nombre de transactions DTA et BPR s'élève à 333'887 pour un volume global de 3,609 milliards de francs.

#### Projets de réforme de la comptabilité financière

L'implémentation des affaires dans l'environnement SAP s'est poursuivie, notamment la gestion financière et comptable de la Prison des Iles et de la Maison d'éducation au travail de Pramont, ainsi que le domaine des Barges.

La Comptabilité générale de l'Etat a quasiment achevé durant l'année 2004 l'introduction de la gestion électronique des documents pour les pièces justificatives.

Dans le domaine de la gestion des débiteurs, un nouveau module SAP a été installé, pour mettre en œuvre le nouveau concept défini durant l'année 2004. Le paramétrage a été réalisé en vue d'une mise en production durant l'année 2005.

### Office de la statistique

Plusieurs documents ont été édités par l'Office cantonal de la statistique au cours de l'année 2004: la brochure trimestrielle Bulletin d'informations statistiques ainsi que le Valais en Chiffres financé par la banque cantonale du Valais. Les travaux de préparation pour la mise à jour de l'Annuaire statistique 2004 arrivent également à leur fin. Ce dernier sortira de presse début 2005. L'Office participe de plus d'une part, à la parution du memento trimestriel du Conseil du Léman Chiffres clefs de l'Espace lémanique en collaboration avec les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'avec l'INSEE Rhône Alpes, et d'autre part, à la publication mensuelle de l'indicateur économique de la Banque cantonale du Valais ainsi qu'aux brochures trimestrielles réalisées par le Créa de l'Université de Lausanne.

Pour 2004, les points forts de l'activité auront été l'exploitation relativement complexe et toujours très particulière en fonction des demandes déposées des résultats relatifs au recensement fédéral de la population 2000 d'une part, et la préparation du recensement fédéral des établissements et entreprises 2005 d'autre part.

## Finances communales

### Péréquation financière intercommunale

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord qu'en mai 2003 le Grand Conseil a une nouvelle fois décidé de limiter l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale à 18 millions de francs pour les années 2003 et 2004. Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a également décidé d'attribuer une aide ordinaire maximale de Fr. 325'000.- par commune bénéficiaire.

Ainsi, comme pour l'année 2003, 53 communes ont bénéficié de l'aide ordinaire du fonds de péréquation pour un montant total de 14.1 millions de francs. Quant au fonds spécial destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire, il a permis la répartition de 3.8 millions de francs (y.c. le paiement des frais relatifs aux fusions de communes et au coaching financier de quelques communes) à l'intention de 39 communes. Ces dernières sont publiées ci-après conformément à la demande de la Commission de gestion du Grand Conseil:

Goms	: Binn – Fiesch – Geschinen – Gluringen – Grafschaft – Lax – Münster – Reckingen – Ulrichen
Oestlich Raron	: Mörel – Riederalp
Brig	: Ried – Brig
Visp	: Grächen – Saas Almagell – Saas Balen – Saas Grund – Zeneggen
Westlich Raron	: Ausserberg – Ferden – Kippel – Unterbäch
Leuk	: Bratsch – Guttet-Feschel – Unterems
Sierre	: Ayer – Grimontz – Vissoie
Hérens	: Evolène – Vernamiège
Sion	: Grimsuat – Salins
Conthey	: Nendaz
Martigny	: Bovernier – Iséables
Entremont	: Bourg – St-Pierre
St – Maurice	: Collonges – Evionnaz
Monthey	: Champéry – St-Gingolph

### Assainissement de communes en situation financière précaire

Nous rappelons qu'au vu de la situation financière difficile de certaines communes municipales valaisannes et pour faire suite à l'affaire Loèche-les-Bains, le Grand Conseil a adopté, en date du 4 septembre 2003, un décret permettant l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire. Ce décret permettra une utilisation judicieuse et rationnelle des 30 millions de francs à disposition du Conseil d'Etat de 2003 à 2005 (10 mios par année) pour l'assainissement des finances des communes valaisannes. En 2004, le Grand Conseil a ainsi décidé d'octroyer une aide financière à fonds perdu prélevée dans ce fonds à la commune d'Oberwald. Suite au refus par le Grand Conseil d'octroyer une aide du même type à la commune de Saas Grund, un nouveau projet sera présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en février 2005. Enfin, un prêt du fonds d'assainissement a aussi été octroyé aux communes de Bratsch, de Saas-Almagell et de Lax par le Conseil d'Etat.

### Nouvelle loi sur les communes

Les collaborateurs en charge des finances communales ont participé de manière intensive à la mise en place de la nouvelle loi sur les communes du 5 février 2004, qui a remplacé, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005, la loi sur le régime communal du 13 novembre 1980. Leurs travaux ont porté essentiellement sur l'information aux communes et à leurs fiduciaires respectives des changements et des obligations nouvelles en matière financière résultant de l'application de cette dernière. A l'avenir, un important travail devra être fourni par les collaborateurs en charge des finances communales à des fins de suivi, de conseils et d'aides à la gestion en matière de finances communales.

A noter que le Conseil d'Etat a également créé un groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau plan comptable harmonisé pour les finances communales comme le prévoit la loi sur les communes du 5 février 2004.

### Comptes communaux

Comme chaque année, la saisie des comptes communaux 2003 permettra d'établir une analyse financière par commune, par région socio-économique, par type d'habitants et pour l'ensemble des communes valaisannes. Au vu des priorités établies dans le secteur des finances communales en 2004, la saisie des comptes ne sera pas terminée avant la fin du premier trimestre 2005. Nous rappelons que ces tableaux de statistique regroupent une trentaine d'indices financiers pour chaque commune et qu'ils répondent aux exigences fédérales et cantonales en la matière. Cette saisie des comptes devrait toutefois disparaître à court terme grâce à la mise en place progressive d'une nouvelle base de données financières et d'indicateurs en matière de statistiques financières des communes, données qui seront fournies directement par les communes sous forme uniformisée.

### Subventionnement différentiel

En 2004, seuls les taux liés aux investissements ont été nouvellement calculés conformément au règlement de base du 3 mai 1978. Quant aux taux liés à la répartition des frais de fonctionnement, ils sont demeurés inchangés par rapport à 2003, ces derniers ne se calculant que tous les deux ans.

### Prêts LIM et emprunts

Environ 90 dossiers concernant des octrois de prêts LIM cantonaux ou fédéraux à des collectivités publiques ou à des sociétés privées ont été analysés conformément à l'art. 3 de la LGCAF à l'intention du Chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité. Enfin, une cinquantaine de demandes d'emprunt, de cautionnement, de garantie ou d'octroi de prêt émanant de collectivités publiques (communes ou bourgeoisies) ont été examinées sous l'angle de l'incidence financière à l'intention du Conseil d'Etat.

## Planification et analyses financières

Par rapport à 2003, le nombre de dossiers examinés et préavisés, en vertu de l'art. 34 de la LGCAF a légèrement diminué.

Ces dossiers se répartissent comme il suit:

	2003	2004
- Autorités et Chancellerie	42	35
- Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures	276	240
- Département de la santé publique, des affaires sociales et de l'énergie	87	84
- Département de l'éducation, de la culture et du sport	235	226
- Département de l'économie, des institutions et de la sécurité	137	92
- Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	504	444
Total	1'280	1'121

## Assurances et économat

Les éléments principaux ayant marqué l'activité de cette section durant cette année sont les suivants:

- au chapitre des transactions immobilières, il y a lieu de relever que le Conseil d'Etat a accepté, à fin 2004, le principe de la vente des immeubles occupés par l'Institut hôtelier Hotelconsult «César Ritz» Collèges SA, au Bouveret, à dite institution. Cette transaction sera discutée par le Grand Conseil dans sa session de février 2005.

Le Conseil d'Etat a également accepté de procéder à un échange de terrain sur le territoire de la Commune de Collombey-Muraz. Les démarches y relatives seront finalisées au début de l'année 2005.

- au chapitre des réorganisations, signalons le transfert des activités relatives à la reproduction de documents, ainsi que du personnel qui en était chargé, à savoir une personne, de dite section au Service de l'informatique. Cette restructuration interne au Département, a été décidée le 9 juillet 2004 et a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle a été notamment entreprise pour créer les effets de synergie, afin d'éviter des travaux de transformation dans les locaux de l'Economat, les questions de reproduction s'apparentant aujourd'hui plus à du matériel informatique qu'à un simple copieur.

## SERVICE DES CONTRIBUTIONS

### Direction

La direction a préparé pour le Conseil d'Etat les projets suivants:

- décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants
- décret concernant la modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales
- ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune.

Elle a collaboré à l'élaboration des programmes informatiques pour:

- le passage à la taxation annuelle postnumerando
- la taxation et la perception de l'impôt à la source
- la gestion des prolongations de délais.

Elle a préparé à l'intention du Conseil d'Etat et collaboré avec d'autres départements aux procédures de consultation fédérales ci-après:

- avant projet de réforme de l'imposition des sociétés
- loi fédérale concernant l'accord avec la communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne
- loi fédérale sur le partenariat
- rapport final de l'organisation du projet sur la législation d'exécution (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

### Section du personnel

Le Service cantonal des contributions a, selon l'organigramme, un effectif de 136,5 unités.

Il a bénéficié des unités supplémentaires ci-après:

- 3 du département des finances
- 4 postes auxiliaires du SCC
- 2 aides
- 4,6 emplois semi protégés
- 3 programmes de chômage
- 7 apprentis(es).

Vingt-deux personnes ont travaillé comme auxiliaires dans le courant de l'année, ce qui correspond à sept postes à plein temps.

### Section des traitements

L'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2003 se situait à 102.8 points, soit en augmentation de 0.6 point par rapport à la même période de l'année précédente. Le renchérissement réel atteignait ainsi 0.6%. Les échelles de traitement 2004 ont été indexées au 31.12.2003 au renchérissement effectif.

Nous relevons que la masse salariale brute versée en 2004 a atteint le montant de Fr. 672'614'292.15, soit une augmentation de Fr. 9'308'071.30 par rapport à 2003. Les dispositions favorisant les retraites anticipées ont été reconduites en 2004 avec toutefois une réduction de l'indemnité de Fr. 28'000.- à Fr. 26'000.- par année d'anticipation. Ce sont 59 personnes qui en ont profité pour un montant total de Fr. 2'447'816.- dont 15 unités de l'administration cantonale et 44 membres du personnel enseignant.

Il y a lieu de mentionner également le versement des honoraires qui représente 8'606 paiements pour un montant de Fr. 8'588'607.50.- (8'434 paiements pour Fr. 8'482'555.- en 2003). Nous devons également rappeler l'introduction d'une nouvelle version du système modulaire et intégré pour la gestion financière, travail qui a nécessité de nombreux et volumineux tests et contrôles.

Dix personnes ont quitté le Service cantonal des contributions pour les raisons suivantes:

- 2 mises à la retraite
- 1 autres études
- 5 autres fonctions publiques
- 2 privés.

Une réorganisation a été effectuée. Le 50% du poste d'adjoint du coordinateur informatique (maladie) et le 50 % d'un poste de chef de section (agriculture) ont été transformés en un poste de taxateur-réviseur/coordinateur de projet.

### Section des taxes cadastrales

L'augmentation des taxes cadastrales a été la suivante:

#### Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	2002	2003	2004
Haut-Valais	142'396'800.- (23.05%)	173'505'900.- (23.50%)	174'737'200.- (23.63%)
Valais romand	475'314'300.- (76.95%)	564'706'600.- (76.50%)	564'773'300.- (76.37%)
TOTAL :	617'711'100.-	738'212'500.-	739'510'500.-

#### Immeubles industriels et installations

	2002	2003	2004
Haut-Valais	110'719'000.- (50.23%)	94'795'300.- (47.34%)	78'715'200.- (44.82%)
Valais romand	109'706'000.- (49.77%)	105'435'500.- (52.66%)	96'910'900.- (55.18%)
TOTAL :	220'425'000.-	200'230'800.-	175'626'100.-

## Section de la taxation des personnes physiques

L'année 2004 a été la première année de taxation selon le système annuel postnumerando. Malgré les difficultés dues à ce changement de système, la section avait taxé à fin décembre 2004:

- dépendants: 82.76 %
- indépendants: 49.74 %

Le nombre de contribuables de la section s'établit comme il suit:

- domiciliés	168'386
- hors canton	46'077
- hors pays	20'380
- permis B	3'904
<b>Total</b>	<b>238'747</b>

Sur les 168'386 contribuables domiciliés, il y a 150'532 dépendants et 17'854 indépendants. Sur ce nombre 32'598 reçoivent une annexe agricole.

La charge se répartit comme il suit:

- 4'583 dossiers par taxateurs II
- 902 dossiers par taxateurs I et taxateurs-réviseurs
- 15'555 dossiers par secrétaires

## Section de la taxation des personnes morales

La section a un effectif à l'organigramme de 13 unités. Sur cet effectif, 11 personnes s'occupent de la taxation et 2 du secrétariat.

Elle contrôle environ 12'526 contribuables dont plus de 8'000 sociétés de capitaux.

Le nombre de sociétés a augmenté d'environ 740. Le Registre du commerce a procédé à 207 radiations. L'augmentation nette s'établit à environ 533 sociétés.

## Section des impôts spéciaux

Les recettes brutes de l'impôt à la source se sont élevées à 58,7 mios de francs. De ce montant doivent être déduites la part de l'impôt communal et quelques transferts. Le nombre d'employeurs est en augmentation, à savoir 6'118 contre 6'057 en 2003.

La section des gains immobiliers a contrôlé 16'373 transactions immobilières (14'848 en 2003). Elle a notifié 7'481 bordereaux (4'463 en 2003) pour une recette de 17,8 mios de francs (10,9 en 2003).

La section des successions et donations a notifié 463 bordereaux, à savoir 281 en matière de successions et 182 en matière de donations pour une recette de 9,2 mios de francs (14,6 mios en 2003).

## Section de l'impôt anticipé

La section a contrôlé 90'603 états des titres et dressé 36 avis de crédit (retenue USA, imputation forfaitaire). Les montants imputés ou remboursés par avis de crédit se sont élevés à 66,3 mios de francs.

Elle s'occupe également des gains de loterie. En 2004, le nombre de gains s'est élevé à 1'618 (835 en 2003). Le nombre de taxations est plus du double, à savoir 995 contre 477 en 2003.

Elle a traité 272 dossiers d'amendes fiscales. Sur ce nombre, elle a infligé 111 amendes pour environ 1,9 mios de francs, à savoir 0,8 mio pour le canton, 0,7 mio pour les communes et 0,4 mio pour l'impôt fédéral direct.

La Direction du SCC a donné l'ordre au chef du projet informatique de démarrer avec le scannage dès la période fiscale 2004.

Elle a étudié la taxation mixte selon le modèle fribourgeois. A ce sujet, une décision sera prise par la direction du SCC au début de 2005.

## Office cantonal du contentieux financier

Le nombre d'actes de poursuites pour les impôts cantonaux et l'IFD a diminué. Il est passé de 28'848 à 20'054 en 2003. Les demandes de mainlevée, les réquisitions de continuer la poursuite et les demandes de vente ont suivi la même baisse.

Malgré cette diminution, les pertes (non-valeur, remises et actes de défaut de biens) ont augmenté pour les personnes physiques (13,1 mios contre 9,0 mios en 2003). En revanche, pour les personnes morales, elles ont diminué (1 mio contre 1,9 mios 2003).

## Bureau des juristes

Le bureau des juristes a établi 124 préavis à l'attention des instances de recours (CCR, TC et TF).

Il a pris 264 décisions sur réclamation concernant les amendes d'ordre et fiscales. Il a statué également sur 280 domiciles fiscaux.

## Section de l'informatique

Pour l'année 2004, la section informatique du SCC s'est occupée principalement des tâches suivantes:

- maintien du parc informatique
- développement et adaptation des programmes pour la taxation annuelle postnumerando
- mise en place d'une procédure pour l'envoi automatique des éléments de taxation aux communes sous la forme d'un fichier via une connexion sécurisée par GroupWise
- développement et mise en production de la gestion des délais pour le dépôt de la déclaration fiscale par Internet (WebTA)
- suivi du projet de développement du logiciel gratuit pour les contribuables «VSTax 2004» qui sera téléchargeable par Internet dès le 7 février 2005
- analyse, achat du logiciel «ScanTax» de la maison IBM et développement afin de scanner le code barre bidimensionnel pour la reprise des éléments de taxation depuis VSTax 2004.

## Inspectorat fiscal

Le bureau de l'Inspectorat fiscal a effectué 308 expertises. Les reprises ont été les suivantes:

- reprises fiscales sur le revenu/bénéfice environ 32,0 mios de francs
- reprises fiscales sur la fortune environ 16,7 mios de francs.

Un expert a été transféré à la section des personnes morales.

Depuis le mois de mai, un expert a été chargé de taxer le 50 % des indépendants de la Commune de Fully.

Au début de l'année 2005, les experts ont reçu comme mission de taxer 200 indépendants de la Commune de Martigny (promotion du taxateur-réviseur comme coordinateur de projet). Ils devraient également donner un coup de main au rayon de Brig-Naters (maladie du taxateur-réviseur).

## SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

Le Service du personnel et de l'organisation est responsable de la gestion quotidienne de près de 10'000 salariés. En parallèle à ses tâches opérationnelles courantes, il a poursuivi en 2004 ses travaux liés à la nouvelle politique du personnel.

### Nouvelle politique du personnel

#### Fidélisation du personnel

Jusqu'en 2004, le personnel au bénéfice de 25 ans d'activité recevait une montre en signe de reconnaissance de sa fidélité auprès de l'Etat du Valais. Un groupe de travail a été constitué en vue de proposer de nouvelles alternatives sur la manière de récompenser la fidélité des collaborateurs. Par conséquent, des nouveautés ont été introduites en 2004 déjà: les personnes au bénéfice de 25 ans d'activité ont pu choisir de recevoir soit Fr. 2'000.-, soit 15 jours de congés supplémentaires, soit une solution mixte entre ces deux possibilités. De plus, un diplôme a été remis aux jubilaires. Dès 2005, de nouvelles propositions se concrétiseront avec des reconnaissances qui interviendront de manière plus fréquente.

#### Modernisation des horaires de travail

Le règlement sur le temps de travail dans l'administration cantonale, introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2002, continue à être appliqué sans changement. De plus en plus de services ou offices/sections choisissent la durée annuelle du travail. Cette variante présente une plus grande flexibilité et permet une complète adaptation des horaires de travail aux fluctuations du volume de travail.

#### Formation et perfectionnement

Durant l'année 2004, ce ne sont pas moins de 98 séminaires, d'une durée de un à trois jours, qui ont été offerts. Le Service du personnel et de l'organisation les a mis sur pied en collaboration avec 46 animateurs et animatrices. Au total (sans les cours informatiques) 851 collaboratrices et collaborateurs ont pu profiter de cette offre interne. 125.5 jours de cours ont été nécessaires pour répondre aux demandes. La préparation et la gestion de la formation et du perfectionnement internes nécessitent un engagement considérable sur le plan organisationnel et administratif.

#### Formation linguistique

Suite au succès de la filière Tandem I dispensé en 2002/2003 et au besoin exprimé par les participant-e-s de continuer ce modèle de formation linguistique, un nouveau projet-pilote a été lancé en 2004: Tandem II. Ainsi, parallèlement à une nouvelle session de Tandem I regroupant 16 personnes, 18 personnes ont suivi la nouvelle filière Tandem II. Cette nouvelle formation, basée sur le concept de Tandem I, est renforcée par une formation individualisée par ordinateur et des cours de grammaire en présentiel. Suite à l'évaluation de ce nouveau programme de formation en automne 2004, il a été décidé de pérenniser Tandem II et d'élaborer une nouvelle filière de formation linguistique individualisée grâce au CALL (Computer Assisted Language Learning).

#### Cours linguistique intensif

Le Service du personnel et de l'organisation a procédé à un appel d'offre auprès de différentes institutions privées et publiques dispensant des cours de langue intensifs et le choix s'est porté pour l'année 2004 sur l'Ecole-Club Migros. Ainsi, 39 personnes ont suivi des cours semi intensifs, soit de langue allemande, soit de langue française (cours compact d'un mois à raison de 3 x 2 heures par semaine).

#### Bonus Plus

Ce projet, élaboré dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Service du personnel et de l'organisation et le Service de la forma-

tion professionnelle permet l'ouverture de l'offre de formation continue des écoles professionnelles du canton au personnel de l'Administration cantonale. Ainsi, l'employeur offre la possibilité de suivre gratuitement le cours choisi. De l'autre côté, l'employé, quant à lui, met à disposition sur son temps libre, le temps nécessaire pour suivre cette formation.

Pour les années scolaires 2003/2004 et 2004/2005, 37 personnes ont profité de cette offre.

#### Promotion Femmes

Cette formation a pour but d'encourager un plus grand nombre de femmes à postuler en interne pour des postes à responsabilités et d'assurer une plus grande autonomie et une prise de responsabilité accrue sur la place de travail. Elle s'appuie sur des travaux d'intersessions et sur une participation aux cours de formation de l'Etat (8 jours en sus des 3 jours autorisés).

La première volée 2003/2004 compte 12 participantes dont 90 % sont satisfaites suite à l'évaluation faite en collaboration avec le Bureau de l'égalité et l'animatrice de cette filière. Ce projet va donc être pérennisé.

#### Convention de coopération avec les communes et bourgeoisies valaisannes

Grâce à la collaboration entre le Service du personnel et de l'organisation et les communes et bourgeoisies valaisannes, des collaboratrices et collaborateurs de ces communes et bourgeoisies peuvent participer depuis 2002 aux mêmes séminaires que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale. En 2004, 87 collaboratrices et collaborateurs de communes et bourgeoisies (réparti-e-s sur 15 communes) ont fait usage de l'offre de séminaires de l'Administration cantonale.

#### Conférences professionnelles

Le Service du personnel et de l'organisation a mis sur pied deux conférences professionnelles, l'une sur les résultats de l'enquête de satisfaction effectuée en 2003 et l'autre sur la nouvelle taxation annuelle postnumerando et sur les votations fédérales du 16 mai 2004 : le paquet fiscal.

#### Qualité dans le recrutement et la sélection de personnel

Le processus de sélection, tel que décrit dans le «guide de management du personnel» a été approuvé et déclaré lignes directrices en la matière par le Conseil d'Etat. En 2004 également, un nombre croissant de services (env. 60 %) ont bénéficié, lors de procédures de recrutement, de cet appui méthodique qui permet de soumettre tous les candidats aux mêmes conditions et de garantir ainsi un maximum d'objectivité.

#### Politique salariale

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2004, le Conseil d'Etat a renouvelé sa volonté de poursuivre une politique salariale dynamique et flexible. Pour l'année 2004, les salaires pour les employés de la fonction publique ont été adaptés au renchérissement (0.6 %). Un coefficient de 1 était appliqué. Les paliers d'attente ont été supprimés en 2004. L'indemnité en capital annuelle a été déterminée à Fr. 26'000.--.

#### Système d'information du personnel (SAP HR)

Durant l'année 2004, d'importants travaux ont été entrepris pour la mise en production d'un nouveau module SAP pour la gestion des mises aux concours ainsi que pour la gestion et le suivi des dossiers de candidatures. Ce module permettra une automatisation des processus du recrutement et un meilleur suivi statistique. De plus, la migration sous SAP des divers systèmes de gestion des temps résiduels se poursuit normalement. Plusieurs services ou sections ont été migrés sous SAP.

## Télétravail

Le Conseil d'Etat avait mandaté en 2003 le Service du personnel et de l'organisation de lancer un projet-pilote prenant en considération tous les éléments nécessaires en vue d'une possible introduction du télétravail au sein de l'Administration cantonale. En collaboration avec des spécialistes internes et externes, des directives sur le déroulement du projet-pilote ont pu être préparées et ont été adoptées par le Conseil d'Etat. Sur la base des exigences définies dans ces directives, le Comité de pilotage a procédé à une analyse structurée des candidates et candidats et de leur entourage professionnel. Sur la base de ces analyses, le Conseil d'Etat s'est déterminé sur le choix des 10 participants au projet-pilote qui a débuté vers la fin de l'année 2004. Le projet-pilote est accompagné de mesures permettant une analyse des impacts de cette nouvelle forme de travail.

## Management de la Qualité - standardisation des processus

Afin de garantir une application standardisée et qualitative de tous les processus dans le domaine du management du personnel par l'ensemble de l'Administration, le Service du personnel et de l'organisation mettra en place un système de management de la qualité. Plus de 20 processus ont été améliorés et élaborés en 2004. En complément du Guide de Management du personnel, ces processus vont être déclarés comme ligne directrice par le Conseil d'Etat en 2005 et ensuite être publiés par public-cible dans l'intranet de l'Etat du Valais.

## Marketing du personnel

En 2004, le Service du personnel et de l'organisation a établi environ 180 offres d'emploi structurées, répondant au profil recherché et a garanti leur publication, dans les délais, dans le Bulletin Officiel, le Walliser Bote, le Nouvelliste, d'autres journaux ainsi que dans la bourse de l'emploi sur le site Internet [www.vs.ch](http://www.vs.ch). Grâce à l'énumération des avantages offerts, l'Etat du Valais a ainsi amélioré encore son image en tant qu'employeur, de même que sa compétitivité sur le marché de l'emploi. Par ces mesures, il tend à inciter davantage de candidat-e-s potentiel-le-s à faire acte de candidature. Pour améliorer et développer la mobilité interne et les possibilités de carrière, un modèle de bourse des collaborateurs, le processus «changer d'activité» et un questionnaire y relatif ont été élaborés en 2004.

## Gestion des apprentis et stagiaires MPC

Au début de l'année scolaire 2004/2005, 39 filles et 19 garçons (43 de langue française et 15 de langue allemande), ayant terminé leur scolarité obligatoire, ont débuté leur apprentissage dans les divers services de l'Administration cantonale.

Dès août 2003, les apprentis de commerce sont formés selon la nouvelle réforme commerciale de base. Le Service du personnel et de l'organisation, de par ses rôles de coordination et de formation des apprentis, a ainsi mis sur pied des séances d'information destinées aux maîtres d'apprentissage et a organisé et animé 27 jours de cours interentreprises à l'attention des apprenti-e-s.

De plus, dans le cadre de la préparation aux examens de fin d'apprentissage en vue de l'obtention du CFC d'employé-e de commerce, le Service du personnel et de l'organisation, a animé 8 jours de cours. Et il est à souligner que sur les 42 apprenti-e-s employé-e-s de commerce terminant leur formation en 2004, seul un échec est à déplorer.

L'Administration cantonale offre, en sus de 159 places d'apprentissage, de multiples possibilités de stage. C'est ainsi que, en 2004, 22 jeunes ont pu effectuer un stage MPC et 7 apprentis de l'Ecole des Métiers (EMVs) ont disposé d'un stage long au sein de l'Administration cantonale.

## Sondage du personnel

En février/mars 2004, les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale ainsi que les propositions de mesures en découlant ont été présentés au personnel de l'Administration cantonale lors d'une conférence professionnelle et au public lors d'une

conférence de presse et lors d'un reportage sur Canal 9. Suite à l'analyse des résultats, divers groupes de travail ont été mis sur pied par le Service du personnel et de l'organisation.

## Égalité des chances

Dans le domaine de l'égalité des chances, le Service du personnel et de l'organisation n'est pas resté inactif. Mis à part l'élaboration et le suivi de la nouvelle filière de formation «Promotion Femmes», le Service du personnel et de l'organisation a participé au groupe de travail «Femmes dans l'Administration» et a dû évaluer les incidences en termes de ressources humaines et financières des mesures proposées dans le rapport final, ceci sur mandat du Conseil d'Etat.

L'Administration cantonale a en outre, par le biais du Service du personnel et de l'organisation, participé au Prix Egalité. De plus, suite à l'interpellation du Conseil d'Etat lors de la journée de la femme du 8 mars 2004, le Service du personnel et de l'organisation a préparé un rapport ad hoc répondant à cette intervention.

## Controlling du personnel

Dans le cadre de la modification du 15 décembre 2004 de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, un système de controlling portant sur les prestations, les finances, l'organisation et les procédures ainsi que le personnel, sera introduit en 2005 avec des unités pilotes au sein de l'Etat du Valais. Le controlling du personnel est un instrument de direction et de gestion au service du parlement, du gouvernement, des départements et des services qui doit amener un pilotage plus efficace et plus efficient des objectifs dans le domaine de la politique du personnel. En 2004 un concept pour l'introduction du controlling du personnel au sein de l'administration cantonale a été élaboré.

## Collaboration dans le cadre des autres projets partiels de la réforme de l'administration 2004

Le Service du personnel et de l'organisation est aussi actif dans d'autres projets partiels liés à l'introduction de la nouvelle culture de l'Administration. On peut citer en particulier la collaboration au projet e-DICS qui systématise et intègre les nouveaux instruments de gestion et de conduite du canton du Valais, l'évaluation des réformes ainsi que dans le cadre de l'introduction de la LGCAF II en 2005, l'évaluation des compétences déléguées aux Chefs des unités pilotes et le controlling du personnel.

## Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel

Le service du personnel et de l'organisation (SPO) a également participé activement au développement d'une politique en matière de gestion des situations à risques ou de dépendances au sein de l'administration cantonale. Un groupe de travail, présidé par le SPO, a donc été créé et a élaboré des lignes directrices en la matière. Les prochaines étapes de ce projet se concrétiseront en 2005.

## Gestion du personnel et de l'organisation

En 2004, dans le domaine de la gestion du personnel et de l'organisation, 6'855 accusés de réception ont été établis; 2'302 préavis à l'intention du Conseil d'Etat ont été délivrés et 1'928 demandes écrites ont été traitées. Il convient encore de relever, les particularités suivantes.

### Commission de classification

Réunie à 3 reprises, la commission de classification a examiné et préavisé 26 requêtes individuelles ou collectives. Ses analyses se sont fondées sur les critères définis par la Loi sur les traitements du 12 novembre 1982, compte tenu des cahiers des charges réactualisés, des déterminations des supérieurs, des résultats de l'EVAFO (évaluation des fonctions), des visites réalisées sur place, des études salariales comparatives et des résultats fournis par des groupes de travail.

Le 25 août 2004, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre toutes les requêtes individuelles et collectives transmises jusqu'à fin mars 2004, vu la situation financière de l'Etat du Valais et les mesures proposées par la Commission «révision des structures et des subventions».

### Groupes de travail et commissions

Les collaborateurs du Service ont également participé à plusieurs groupes de travail et commissions, notamment dans les domaines suivants:

- Examen de la situation des deux caisses de prévoyance
- Adaptation et harmonisation de diverses indemnités
- Mesures pour l'égalité des chances
- Modalités d'application et harmonisation entre le personnel des hôpitaux d'Etat et du Réseau Santé Valais
- Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel
- Fidélisation du personnel
- Mesures d'accompagnement pour le personnel des arsenaux cantonaux
- Evaluation des réformes
- Commission disciplinaire
- Groupe locaux
- Commission de classification pour le personnel enseignant
- Commission de formation.

## SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Le déménagement du service cantonal de l'informatique (SCI) du Palais du Gouvernement dans les nouveaux locaux de l'avenue des Mayennets a nécessité un investissement important de toute l'équipe du SCI. L'exploitation quotidienne a été assurée pour ne pas déranger nos 3200 utilisateurs. Par contre les nuits et les fins de semaines, depuis le 26 novembre, ont permis le déplacement de plus de 400 équipements techniques. L'installation du copieur haut volume de l'économat a également été réalisée durant cette période et cette prestation est nouvellement disponible auprès de notre service. Le travail d'équipe, la bonne entente et la recherche commune de solutions ont permis de réaliser ce projet dans les délais prévus et avec un minimum de désagréments pour nos clients.

Parallèlement au déplacement des équipements techniques, les collaborateurs du SCI ont déménagé leurs places de travail et aujourd'hui toute l'équipe du SCI est regroupée dans les mêmes locaux. Par ces actions, une étape importante de la sécurisation de nos équipements a pu être réalisée.

D'autres événements importants sont à relever dans la vie du SCI en 2004:

- la reprise par le SCI de la responsabilité technique de la téléphonie de l'administration cantonale
- l'obtention de la certification de Centre de Compétences Client SAP. L'Etat du Valais est la première administration publique en Suisse romande à obtenir cette distinction
- une nomination dans les 15 premiers, pour les ingénieurs du SCI, au concours Linux Open Road qui comptait 3800 participants.

### Délégué aux questions informatiques

#### Accompagnement à la mise en place de projets et préavis

Plusieurs projets importants ont été mis en place en 2004. Afin d'assurer une coordination interdépartementale efficace, le délégué aux questions informatiques a été impliqué dans le traitement des dossiers suivants:

- Comité directeur SAP: migration de CGE sur SAP
- Comité directeur Infoval – Informatisation des hôpitaux: mise en production
- Déploiement du projet pilote «Télétravail»

### Organisation

Le Service du personnel et de l'organisation a apporté plusieurs modifications dans les organigrammes des services ou dans leur organisation.

De plus, le Service du personnel et de l'organisation a, dans le domaine du développement de l'organisation, soutenu d'une manière méthodologique plusieurs services dans leurs réorganisations pour optimiser les processus ainsi que l'organisation structurelle.

### Bureau de la consultation sociale

Durant l'année 2004 les conseillères du bureau de la consultation sociale ont apporté appui et soutien au personnel de l'administration cantonale rencontrant des difficultés à leur place de travail. Ces difficultés ont pu être résolues dans un esprit de médiation. Une aide a également été apportée aux personnes ayant des problèmes de santé, des difficultés financières ou autres.

En collaboration avec d'autres services, la consultation sociale a également mené une réflexion sur les dépendances liées à la consommation d'alcool ou d'autres substances ayant des répercussions sur le lieu de travail, sur la famille et la santé.

- Suivi du projet «Regroupement des affaires informatiques» et point de situation avec la Commission de gestion du Grand Conseil
- Conseil de direction du SIT (Système d'Information du Territoire) Valais: établissement du schéma directeur géomatique
- Collaboration avec la FCV (Fédération des communes Valaisanne) pour l'établissement d'un accord d'interconnexion avec les communes Bas valaisannes. La même action a été entreprise via le service de la formation tertiaire pour les communes Haut valaisannes
- Analyse et choix d'une solution de gestion administrative et scolaire pour les écoles professionnelles
- Divers contacts avec la Commission cantonale de protection des données.

Parallèlement à la mise en place de projets, les demandes de préavis prioritaires adressées par les services sont les suivantes:

- Service de la formation professionnelle: raccordement des écoles au réseau cantonal de communication
- Centre valaisan de pneumologie: création d'un VPN (Virtual Private Network)
- Registres du commerce: site Internet
- Service de la santé publique: informatisation des EMS/CMS
- Administration cantonale des finances: reprise du copieur haut volume
- Routes nationales: solution Intranet
- Service cantonal des contributions: logiciel «impôts pour les contribuables»
- Service de l'industrie, du commerce et du travail: mise en place de la solution Easy Save
- Police cantonale: divers préavis sur des solutions propres au métier police
- Chancellerie d'Etat: projet «Poste 2000»
- Service de l'action sociale: réorganisation du service
- Service des bâtiments, monuments et archéologie: contrôle des accès physiques dans l'administration cantonale.



## Dossiers spéciaux

L'année 2004 a été difficile pour les sociétés informatiques. Un partenaire important de l'administration cantonale, Icare Services SA, s'est vu dans l'obligation de déposer son bilan. La reprise des applications et des systèmes hébergés a nécessité une intervention rapide. Une bonne collaboration avec la direction encore en place nous a permis de limiter les désagréments liés à la disparition de cette société.

Plusieurs propositions d'externalisation ont été étudiées dans la continuité des solutions abordées en 2003. Les conclusions de l'analyse et l'expérience faite par de nombreuses entreprises ont démontré que l'externalisation doit se limiter à des domaines non stratégiques et qu'il est indispensable de garder la maîtrise des systèmes d'informations en interne.

Les moyens informatiques font parties intégrantes des outils de travail. Une «Directive concernant les moyens informatiques et la téléphonie» a été préparée par un groupe de travail composé de juristes et d'informaticiens. L'objectif est de limiter les abus et de réglementer l'utilisation des systèmes informatiques et de téléphonie.

Dans le cadre des relations intercantionales, des travaux ont été entrepris avec le canton de Genève pour la négociation de la solution e-DICS. Nos collègues du canton de Vaud nous ont approchés pour prise de connaissance de notre structure organisationnelle informatique.

Les besoins de coordination informatique avec les organisations para étatiques sont importants. Le délégué fonctionne dans plusieurs comités dont le Centre de compétences IS Net des HES-SO, VSNet, la Conférence suisse sur l'informatique - section latine, le groupe de liaison Swisscom – Etat du Valais et le comité Val-Form.

## Sécurité informatique

Les éléments principaux se résument de la manière suivante:

- Audit de vulnérabilité aux attaques par «cheval de Troie» et suivi des recommandations pour l'amélioration des vulnérabilités potentielles.
- Mesures relatives au courrier électronique, pour filtrer les pièces jointes ainsi que pour lutter contre les «pourriels» (spam).
- Recommandations pour l'installation d'un portail sécurisé Extranet.
- Préparation pour la politique de sécurité informatique.
- Audit de l'infrastructure du réseau interne, propositions d'amélioration pour ce réseau et pour les matériels & bases de données qui y sont connectés.

Parmi les autres activités, signalons notamment la collaboration avec les responsables de la sécurité des systèmes d'information des cantons latins dans le cadre de la Conférence suisse sur l'informatique, la surveillance quant au respect des directives sécuritaires, la détection de vulnérabilités avec proposition de correction, la participation aux travaux de divers groupes la représentation du Valais à la Conférence suisse sur l'informatique et à son groupe latin.

## Section DPSI (direction et pilotage des systèmes d'information)

### Chef de projet Normes et Standards

Les activités 2004 principales ont été les suivantes:

- Gestion de divers groupes et commissions
- Mise en place d'un projet de directives «concernant les moyens informatiques mis à disposition de l'utilisateur» et constitution d'un groupe de travail y relatif
- Evaluations de diverses solutions pour pallier au manque de ressources dans le domaine du développement SAP
- Coordination de divers projets informatiques, participation à divers projets pour du conseil ou de la gestion de projets
- Emission de 67 préavis divers
- Participation au groupe de travail «Stratégies ICT» de la CSI (Conférence Suisse sur l'Informatique).

### Chef de projet Filières

Les projets 2004 ont été les suivants:

- Gestion administrative et logistique de la filière SAP
- Coordination de la mise à niveau du système SAP et installation de la solution IS-PS-CD pour la gestion des taxes et revenus
- Démarrage du projet «Gestion des Taxes & Revenus, étape 1: migration de CGE»
- Audit pour la certification CCC SAP (Centre de Compétences Client)
- Coordination de la mise en place de l'ITS SAP (Internet Transaction Serveur) pour la connexion SAP via le web
- Coordination de la mise en place d'une solution pour la gestion des objets utilisateurs dans SAP via le workflow SAP
- Gestion du mandat d'accompagnement ECM (Enterprise Content Management).

### Centre de compétences développement SAP (CC SAP)

Les principaux développements SAP en 2004 ont été les suivants:

- Gestion des licences SAP
- Gestion financière des abonnements du journal Résonances
- Gestion financière des enseignants
- Registre des délégations financières (pour l'inspection des finances, en cours)
- Gestion des dossiers (maquette)
- Gestion de l'atelier des Ronquoz
- Statistique fédérale des enseignants
- Gestion des taxes et revenus (en cours).

## Section développement

En plus des fonctions de maintenance et de support, les activités principales peuvent être résumées selon les plates-formes de développement comme suit:

### Client/Serveur

Extension des standards de développement (UML); adaptation des contrôles des vendanges; suite des projets: e-DICS, laboratoire cantonal, protection des travailleurs.

### BS2000

Mise en place d'un portail de développement avec la technologie WEBTA; encaissement central de l'impôt à la source; taxation annuelle postnumerando; adaptation de la taxe militaire à la taxation annuelle, Adaptation de l'application estimation des titres; gestion centrale du retour et des délais des déclarations via l'internet, migration de la gestion des patentes vers SAP; adaptations des paiements agricoles directs; migration de la gestion des automobiles vers la solution externe CARI.

## Section support aux utilisateurs

En 2004, nous avons consolidé l'utilisation du module SAP pour gérer nos commandes. Jusqu'au 31 décembre, nous avons passé 1582 commandes.

Nous avons pu conclure un contrat avec HP qui nous permet d'avoir des remises sur les consommables d'imprimantes et de fax jusqu'à 42%, mais néanmoins nous avons dépensé en 2004 CHF 413'967.- pour ce type de matériel.

En 2004, nous avons organisé 122 cours informatiques, ce qui représentent 209 demi-journées. 31 cours ont dû être annulés par manque d'inscriptions. Au total, 665 personnes se sont inscrites aux cours. Cela signifie une diminution de 18% par rapport à l'année précédente. La collaboration avec l'Ecole supérieure d'informatique de gestion dans le domaine de la formation informatique a été prolongée d'un an.

## Section exploitation et système

### Nouvelles installations de matériel

- Installation serveur RX800 avec VMWare
- Extension mémoire sur serveur SERVEXP01
- Installation de 2 processeurs supplémentaires pour le développement SAP (SAPDEV)
- Installation Solaris Primepower 450 pour le serveur SAPRSV
- Installation diverses licences pour la sauvegarde avec Networker pour Oracle, Solaris etc.
- Remplacement de l'ancienne MX300 avec un software de communication moderne pour la liaison entre l'informatique et le service des contributions.
- Installation de trois nouvelles imprimantes OCE 3090 pour remplacer deux PS158
- Installation de trois serveurs Primepower 450 pour l'application FUTURA pour le SCN.

### Activités principales

- Administration et surveillance des systèmes d'exploitation SAP, Windows, UNIX/Solaris et BS2000
- Installation et tests SAP-Workflow
- Installation et tests SAP-ITS (Accès via Internet)
- Installation de divers programmes et software de base pour l'application FUTURA
- Upgrade diverses tables Oracle de la version 8 sur la version 9
- Administration et surveillance des bases de données Oracle et Sesam
- Intégration de nouvelles tables dans Oracle et Sesam
- Administration et surveillance des sauvegardes centrales de toutes les plates-formes à l'aide du logiciel Networkers
- Études préliminaires pour le nouveau centre de calcul
- Aide et soutien à l'exploitation
- Appui au développement et aux utilisateurs finaux
- Service de piquet et sa planification
- Planification des travaux de productions et des impressions de masse.
- Déménagement de presque toutes les machines dans le nouveau centre à l'avenue des Mayennets.

### Impression et envoi

- Impression de 7.5 millions de formulaires, mise sous pli et expédition de 2 millions de documents.

## SERVICE JURIDIQUE

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le service juridique du département proprement dit, le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement.

### Service juridique du département

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales dont l'application incombe au département, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les travaux principaux que le service a assumés, ou auxquels il a collaboré de manière étroite, sont les suivants:

## Section Télécom

Les activités principales de l'année ont été les suivantes:

- Mise en fonction du nouveau IT-Center
- Projet pilote pour l'interconnexion des communes
- Projet pilote pour le télétravail
- Changement de l'accès Internet de 4Mbps/s à 100Mbps/s
- Reprise de la gestion du parc téléphonique
- Création du MAN FO Martigny
- Transport et envoi de 23'000 SMS, 34'000 fax, Internet 4.2 TByte.

## Section micro informatique

Les chiffres et les faits marquants:

- Migration des ordinateurs portables à Microsoft Windows XP
- Gestion d'un parc informatique avec 1700 Pcs et 3200 utilisateurs répartis sur l'ensemble du canton
- 2850 interventions par nos techniciens
- Centralisation et consolidation des serveurs Novell NetWare.

Les nouveaux sites informatisés par le SCI:

- Les Offices des Poursuites et Faillites de Sion et Sierre.

Les principaux projets réseau:

- Centralisation des serveurs grâce aux interconnexions en fibre optique
- Consolidation de l'annuaire Novell (eDirectory)
- Connexion des serveurs au système de stockage EMC2.

Les autres projets:

- Projet TFT (remplacement de 1100 écrans CRT)
- Déménagement du Centre de Calcul
- Participation et support aux élections et votations
- Service de piquet.

### Personnel de l'Etat

- Rapport du 14 juin 2004 du groupe de travail concernant la CPPEV et la CRPE. Ce rapport qui a nécessité un volume de travail considérable, formule à l'attention du Conseil d'Etat des propositions concrètes en vue du renforcement du degré de couverture des deux Caisses de prévoyance précitées. Il a fait l'objet d'une large information auprès des milieux intéressés, ainsi que d'une procédure de consultation. Ce dossier a ensuite été soumis pour examen à un groupe d'experts externes.
- Réponses du Conseil d'Etat à deux motions concernant les Caisses de prévoyance de l'Etat du Valais.
- Travaux du groupe de travail concernant l'introduction du télétravail dans l'administration cantonale comme projet-pilote.
- Travaux du groupe de travail concernant la prise en compte du travail bénévole lors de nouveaux engagements.
- Travaux du groupe de travail concernant les problèmes d'alcool à la place de travail.
- Travaux du groupe de travail concernant le réexamen des qualifications 2003.

- Travaux du groupe de travail concernant les cadeaux pour ancienneté dans l'administration cantonale.
- Travaux du groupe de travail concernant l'établissement des directives sur l'utilisation des moyens informatiques.
- Etablissement d'une centaine d'avis, de rapports ou de projets de décision à l'attention du Conseil d'Etat, du Chef de Département, du service du personnel et de l'organisation ou d'autres services.

#### Consultation sociale

- Collaboration au groupe d'encadrement de la consultation sociale.

#### Banque cantonale du Valais

- Examen du rapport spécifique du réviseur bancaire du 24 mars 2004.
- Rapport du Conseil d'Etat du 21 avril 2004 concernant l'exercice 2003 de la BCVs. Ce rapport donne l'appréciation du Conseil d'Etat quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire.
- Examen des questions juridiques concernant le renouvellement du conseil d'administration de la BCVs en 2005.

#### Affaires financières, immobilières et cas de responsabilité

- Modification du 13 mai 2004 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Cette modification dénommée «LGCAF I», entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2004, fait suite à diverses interventions parlementaires, et, d'autre part, répond à un besoin d'adaptation de certaines dispositions au vu des expériences faites ainsi que de l'évolution de la situation économique et de la législation.
- Loi du 9 juin 2004 sur le frein aux dépenses et à l'endettement. Cette loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, règle l'application des principes posés par l'article 25 de la Constitution cantonale concernant le frein aux dépenses et à l'endettement.
- Modification du 15 décembre 2004 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Cette modification dénommée «LGCAF II» traite essentiellement de la question de l'extension du système de la gestion des prestations à l'ensemble des services de l'Etat du Valais.
- Etablissement de 80 avis ou rapports à l'attention du Chef du département, de l'administration cantonale des finances ou d'autres services.
- Traitement de 22 dossiers concernant la responsabilité civile de l'Etat, en collaboration avec les départements directement concernés, l'assureur en responsabilité civile de l'Etat, et, cas échéant, les mandataires professionnels (avocats).
- Défense des intérêts de l'Etat du Valais dans 3 dossiers de succession sans héritiers légaux portant sur des montants importants.

#### Procédures de consultation

- Prise de position du Conseil d'Etat du 28 janvier 2004 à la consultation fédérale concernant le premier rapport partiel de la commission d'experts «Surveillance intégrée des marchés financiers».
- Prise de position du Conseil d'Etat du 28 avril 2004 à la consultation fédérale concernant la modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.
- Prise de position du Conseil d'Etat du 26 mai 2004 à la consultation portant sur le rapport de la commission d'experts du Département fédéral des finances concernant la révision de la loi sur les fonds de placement.

#### Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

- Représentation de l'Etat devant les tribunaux dans le cadre de 20 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

#### Divers

- Travaux du groupe de travail interdépartemental chargé d'étudier l'éventualité de la suppression de la voie du recours administratif auprès du Conseil d'Etat, ainsi que l'éventualité d'une délégation des compétences des Chefs de Département pour les décisions présentant un caractère juridique prépondérant.
- Travaux préparatoires concernant l'introduction du système «e-DICS».
- Réponses à l'enquête effectuée par la commission «mesures structurelles».

### Secrétariat de la commission cantonale de recours en matière fiscale

Le service assume le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale. Vu le caractère judiciaire de cette Commission, les données concernant l'activité de celle-ci et de son secrétariat ne figurent plus, depuis l'exercice 2001, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, mais sont contenues dans le propre rapport d'activité de la Commission, tenu à disposition du Grand Conseil.

#### Encaissement

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'635	1'128'700,45

## SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES ET DE DROIT ECONOMIQUE

### Travail législatif

Le service a préparé en collaboration avec le service des mensurations cadastrales le message et le projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique.

### Application de la loi fédérale sur le droit foncier rural et du bail à ferme agricole

Durant l'année 2004, 2127 demandes (2104 cas en 2003, 2103 cas en 2002) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante: 885 décisions pour le Haut-Valais (866 cas en 2003, 888 cas en 2002) et 1242 décisions pour le Bas-Valais (1238 cas en 2003, 1215 cas en 2002). Il peut être tenu pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations et que la moyenne des dossiers traités se situe à environ 2100 dossiers par année.

Le service gère une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, divisée par communes et selon la nature du sol. Elle constitue une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

Le service, en sa qualité d'autorité cantonale d'autorisation, a traité dix oppositions déposées par la Chambre d'agriculture conformément à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole.

### Instance de recours et de décision

En 2004, le service a instruit 15 recours en tant qu'organe d'instruction du Conseil d'Etat dans le domaine du droit économique. En tant que service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours et a secondé d'autres services lors du traitement de cas particulièrement difficiles ainsi que pour des questions de législation.

Le service a conseillé les communes et les services de l'administration cantonale dans le domaine des marchés publics.

Le service est chargé du soutien juridique du service vétérinaire cantonal. Il a examiné un grand nombre de questions juridiques en relation avec l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des animaux, il a accordé un travail de soutien matériel.

En application du règlement sur la statistique du vin, le service a mené des procédures pénales alors que le chimiste cantonal est compétent en matière administrative.

Le service assure également le secrétariat de la commission de recours cantonale en matière de contributions agricoles et a instruit 19 recours.

### Collaboration intercantonale

Le service était en 2004 le relais avec la région intercantonale «Espace Mittelland», a assuré dans cette fonction la collaboration avec les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura. Des collaborateurs des services ont participé aux groupes de travail des hauts-fonctionnaires, de la communication, des eurodélégués et des marchés publics.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur

les marchés publics, laquelle a développé un système d'information électronique SIMAP et pratiquement tous les cantons suisses ainsi que la Confédération ont adhéré à l'organisation d'exploitation. Comme partenaire de la Confédération nous participons également au développement d'un nouveau système informatique SIMAP 2.

Le service assure la défense des intérêts des cantons non universitaires dans la commission de l'accord intercantonal universitaire de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

### Initiative communautaire «INTERREG»

La programmation INTERREG III se poursuit jusqu'à la fin 2006, alors que les crédits fédéraux réservés pour la coopération transfrontalière (volet A) sont épuisés pour l'Italie et engagés à 92 % pour la France.

Sur le volet transnational (volet B), les disponibilités financières sont également quasiment épuisées, alors que de nouveaux projets avec partenariat valaisan se développent dans le domaine de la gestion sociale des risques.

Seul le volet interrégional (volet C) est encore soutenu. Le service cantonal de l'agriculture est partenaire au projet R.E.N.E (réseau européen pour la vulgarisation et le développement de l'espace rural).

### Relations institutionnelles transfrontalières

M. Wilhelm Schnyder, Conseiller d'Etat, Chef DFAE, a remis son poste de Vice-président trésorier de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Il reste membre de la délégation nationale au sein du Bureau de l'ARE.

Le Conseil du Léman, sous la présidence haut-savoyarde, et le Conseil Valais-Vallée d'Aoste poursuivent leurs activités régulières.

Dans le cadre de la coopération avec le Royaume du Bhoutan, deux accompagnateurs de moyenne montagne se sont rendus un mois au Bhoutan pour y donner un cours de formation.

Le Grand Conseil a approuvé l'adhésion du Valais à l'Accord de Karlsruhe, qui offre un nouvel instrument juridique pour la coopération transfrontalière, le Groupement local de coopération transfrontalière. Celui-ci est une personne morale de droit public, doté de la capacité juridique, de l'autonomie budgétaire et de statuts qui lui permettent de s'auto-organiser.

# SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

## Généralités

Suites aux mesures prises ces dernières années, les premiers résultats positifs ont été enregistrés en 2004. Aujourd'hui, l'échange des données de la mensuration officielle (MO) entre les géomètres officiels et le Service est réalisé sous forme numérique à l'aide de l'interface INTERLIS. Grâce aux directives établies en 2003, les données de la MO sont devenues plus homogènes sur l'ensemble du territoire cantonal.

## Premier relevé, renouvellement, conservation (numérisation provisoire)

Depuis 1998, un accord de prestation est conclu chaque année entre la Confédération et le canton. Les objectifs de couverture spatiale définis dans l'accord de prestation ont pu être presque complètement atteints.

Une des raisons pour lesquelles l'objectif n'a pas pu être totalement atteint provient du fait que des communes n'ont pas donné leur accord pour entreprendre le renouvellement des mensurations partiellement et complètement numériques. L'approbation des communes manque encore pour 19 lots, dont 14 dans le Haut-Valais. Ces communes se trouvent parfois dans une situation financière difficile. Comme il s'agit presque exclusivement de mensurations en zones à bâtir, il serait urgent d'entreprendre ces renouvellements afin de pouvoir introduire finalement le Registre foncier fédéral.

Une autre raison est la non attribution à ce jour par le Conseil d'Etat des travaux de mensuration qui avaient été mis en soumission dans 4 communes du Haut-Valais.

Les travaux du projet «surfaces agricoles utiles» (SAU) ont été mis en soumission et attribués en été 2003 déjà. Le but du projet est d'élaborer les bases nécessaires au contrôle des paiements directs dans l'agriculture. Les travaux dans les 9 périmètres avancent en partie relativement lentement. Il a été constaté que les travaux préparatoires, notamment dans les périmètres 5 (Sierre), 6 (Loèche – Rarogne occidentale) et 7 (Viège) ont duré trop longtemps si bien qu'il existe un danger de retard. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) contribue aussi financièrement à ce projet. La contribution convenue avec le Service cantonal de l'agriculture est encore toujours en attente.

Afin d'améliorer l'homogénéité des données de la mensuration officielle dans le canton, des directives ont été élaborées en 2003 sur mandat de la Confédération. Les premières expériences avec ces nouvelles directives et avec le nouveau système informatique mis en service depuis 2003 sont très positives. Lors de la vérification, nous avons constaté une très nette amélioration de la qualité. Grâce à l'automatisation de la vérification, il a été possible avec le même personnel de procéder au contrôle de plus de lots et ce de manière plus intensive.

Lors des renouvellements, nous avons pu identifier à plusieurs reprises dans les périmètres concernés des territoires en mouvement permanent. Ceux-ci doivent absolument faire l'objet d'une mention au Registre foncier. Les bases légales actuelles dans ce domaine ne sont pas satisfaisantes et doivent être adaptées.

## Mise à jour de la mensuration officielle

Actuellement toutes les mutations exécutées dans le périmètre de la mensuration officielle sont transmises au Service pour contrôle et signature. Sur demande de la Confédération, cette méthode de contrôle doit être repensée et adaptée. Pour cela, il faut tout d'abord établir les bases légales nécessaires.

Les tarifs pour la diffusion des données de la mensuration officielle sous forme numérique doivent être uniformisés et adaptés à un niveau moins élevé. L'ordonnance actuelle du 11 octobre 1995 génère des difficultés dans son application pratique. Une modification de la base légale est également nécessaire.

## Centre de compétence géomatique (Système d'information géographique)

Suite aux premiers contacts avec les services de l'administration cantonale qui utilisent des données à référence géographique, un besoin important de coordination a été relevé. Le problème le plus important est l'accessibilité des données à l'aide d'un portail unique et dans un standard unique.

Nous avons été très étonné de la nécessité de devoir soudainement demander au Grand Conseil un crédit d'engagement pour la mise en place du SIT-Valais. Le message nécessaire a été préparé et mis à disposition du Conseil d'Etat pour le transmettre au Grand Conseil. Ce dernier a alors approuvé à une grande majorité l'introduction du SIT-Valais. Mais en parallèle, une expertise qui devait passer en revue les activités du SIT a été demandée. Par le rapport d'expertise qui qualifie de manière très positive le travail accompli jusqu'à maintenant, nous espérons que la tâche puisse se poursuivre afin de pouvoir mettre à disposition des clients les données dans la forme souhaitée.

En 2004, les travaux urgents indispensables ont été réalisés par le centre de compétence géomatique. Une application Intranet a été mise en place permettant aux collaborateurs de l'administration cantonale de consulter des données sur un fond cartographique à l'aide du navigateur Internet. Cette application est utilisée journalièrement en moyenne par 20 personnes et elle représente une aide précieuse. Néanmoins, il a été constaté que la qualité des données laisse parfois à désirer et qu'un travail important de sensibilisation des services responsables est nécessaire. Des données de base erronées sont souvent la cause de mauvaises décisions.

Afin de pouvoir satisfaire en totalité au cahier des charges, le centre de compétence géomatique devrait disposer de plus de personnel. Les bases légales devraient également être réglées dans une nouvelle loi sur l'information géographique.

## Points fixes

Durant l'année 2004, les calculs des nouveaux points MN95 ont pu être terminés et les coordonnées ont été approuvées par la Confédération.

Toutes les mensurations en cours se rattachent à ces points et sont calculées dans le nouveau cadre de référence. Cela permet d'établir des réseaux de points fixes sans contraintes et d'utiliser ainsi pleinement les avantages des nouveaux instruments (GPS).

## Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est disponible sur tout le territoire valaisan sous forme de carte pixel et il est délivré aux échelles du 1:5'000 et du 1:10'000. La mise à jour de ce produit doit être réglée d'une manière différente car la méthode actuelle est trop chère et trop lourde.

## Centrale de plans

La demande d'extraits du plan d'ensemble sous forme papier diminue de plus en plus et les tarifs doivent absolument être adaptés.

## Activités des commissions

### Commission cantonale de nomenclature

La commission intervient dans les communes où la mensuration officielle est en cours.

### Commission de préavis en cas de contestation sur les limites territoriales des communes

Cette commission n'a pas été renouvelée car il n'y a pas eu nécessité. Ses tâches doivent être redéfinies.

### Bases légales

Comme mentionné à plusieurs reprises, une nouvelle base légale est absolument nécessaire. C'est pourquoi nous avons commencé à élaborer une nouvelle loi en 2003 déjà.

Le projet de loi révisée sur la mensuration officielle et l'information géographique a été mis en consultation auprès des instances intéressées et des communes à la fin avril 2004.

Les prises de position retournées jusqu'à fin juin 2004 ont été examinées, traitées et ensuite transmises au Département. Celui-ci a décidé de ne pas déposer le projet de loi devant le Grand Conseil avant la nouvelle période législative 2005-2009.

Par conséquent, tous les travaux liés à l'élaboration des ordonnances se référant à cette nouvelle loi sont momentanément suspendus.

Tous ces retards nous handicapent dans de nombreux domaines et nous empêchent de poursuivre nos travaux.

## SERVICE JURIDIQUE DU REGISTRE FONCIER

### Bureaux du registre foncier

L'activité du Service a été caractérisée en 2004 par une augmentation du volume des transactions sur le marché immobilier. Elle correspond à une hausse de l'ordre de 4 % du nombre de transactions et de plus de 14 % du volume financier des transferts.

#### Activité des offices d'arrondissement du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
Inscriptions au journal	10'032	4'500	11'064	19'793	* 9'492	7'952	62'833
Transferts de propriété	3'688	2'060	3'399	5'887	4'018	2'131	21'183
Inscriptions hypoth.	1'800	602	1'630	2'374	2'066	1'590	10'062
Extraits délivrés**	8'734	5'609	5'609	6'258	7'745	8'156	41'541
Emoluments perçus	2'714'949	984'726	2'508'328	3'201'666	3'341'784	1'949'684	14'701'137

\* Le nombre d'inscriptions au journal relativement peu élevé du bureau de Martigny découle du système informatisé du journal pour lequel ce bureau sert de projet pilote.

\*\* Le nombre d'extraits relativement peu élevé délivrés par les bureaux, notamment de Sion, Sierre et Brigue, par rapport au volume d'actes de ces bureaux tient au fait que le registre foncier fédéral n'est introduit que sur une partie de leur territoire; il y aurait donc lieu d'ajouter au chiffre des extraits plus de 15'000 déclarations de charges concernant les communes où le registre foncier fédéral n'est pas encore introduit.

#### Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
Nombre d'enregistrements	6'986	2'950	5'982	9'998	6'490	4'700	37'106
Droits d'enreg. perçus	8'921'580.-	2'147'166.-	8'627'660.-	12'448'296.-	12'236'841.-	6'907'676.-	51'289'219.-

L'augmentation du nombre des transactions soumises au droit de timbre proportionnel en 2004 par rapport à l'exercice 2003 a entraîné une forte augmentation des recettes d'enregistrement (+ 15 % environ). Cette hausse est surtout sensible pour les arrondissements de Brigue, Sion, Martigny et Monthey.

### Situation du marché immobilier en 2004

Offices RF	Nbre de transferts immobiliers	Montant en francs
Brigue	3'688	662'903'000.-
Loèche	2'060	151'368'000.-
Sierre	3'399	573'789'000.-
Sion	5'887	670'872'000.-
Martigny	4'018	797'457'000.-
Monthey	2'131	440'463'000.-
TOTAL	21'183	3'296'852'000.-

On peut estimer le montant total des transactions immobilières opérées en Valais en 2004 à plus de 3,5 milliard de francs si l'on tient compte des transferts d'actions de sociétés anonymes propriétaires d'immeubles qui n'apparaissent pas dans les statistiques du RF.

#### Inspectorat des minutes des notaires valaisans et archives notariales

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (environ 250 notaires). Les conservateurs du RF ont en outre assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement en collaboration avec le Service des archives cantonales.

### Introduction du registre foncier

Les travaux d'introduction du Registre foncier poursuivent leur cours dans les communes suivantes: St-Niklaus, Zermatt, Gampel, Grächen, Eischoll, Varen, Montana, Chermignon, St-Léonard, Nendaz, Ayent, Conthey, Isérables, Riddes, Martigny-Combe, Leytron, Fully, Bovernier, Orsières, Liddes, Finhaut, Salvan et St-Gingolph.

Le Registre foncier fédéral a été introduit pour la commune de Salgesch.

Le nombre de lots de mensuration en attente d'introduction au Registre foncier fédéral demeure considérable et sa résorption ne pourra intervenir que par une mise à disposition significative de moyens humains et informatiques.

### Informatisation du RF

#### Capitastra Martigny

L'informatisation des données de la commune de Riddes (9'000 immeubles) s'est poursuivie. Ensuite, les données ont été vérifiées et validées. En cours d'année, les données de la commune de Vollèges (4'000 immeubles) ont été informatisées, vérifiées et validées. En fin d'année, l'informatisation des données de la commune de Leytron (7'500 immeubles) a été commencée.

#### Capitastra Sierre

La vérification des données informatisées pour la commune de Venthône (2'200 immeubles) a été terminée. L'informatisation des données et la vérification des données a été faite pour les communes de Chippis (2'100 immeubles) et Miège (2'100 immeubles). L'informatisation des données de la commune de Grimentz (1'400 immeubles) a été faite et les données sont en cours de vérification. Les données de la commune de Vissoie (1'300 immeubles) ont été informatisées mais doivent être vérifiées.

L'informatisation des données de la commune de Chermignon (10'000 immeubles) est en cours par l'équipe d'introduction du Valais central.

#### Capitastra Brigue

Les données des communes de Embd (1'000 immeubles) et Simplon (2'500 immeubles) ont été vérifiées. Les données de la commune de Saas Fee (6'300 immeubles) sont en cours d'informatisation.

L'informatisation des données de la commune de St-Niklaus (5'800 immeubles) est en cours par l'équipe d'introduction du Haut-Valais. 14 communes sont gérées entièrement sur Capitastra.

Il est à relever que plus du 30 % des actes présentés au RF de Martigny sont traités avec Capitastra.

93'000 immeubles sont saisis dans Capitastra dont 57'851 sont en production.

### Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique, qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 1'287 requêtes et a pris 863 décisions concernant les acquisitions par des personnes à l'étranger pour un prix total de Fr. 364'920'354.-. Des émoluments liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 546'550.-.

Le nombre global des requêtes a augmenté de façon sensible en 2004 sur l'ensemble du territoire du canton. Malgré l'entrée en vigueur de la motion Epiney, la demande de logements de résidence secondaire est plus importante que le contingent attribué au canton du Valais.

### Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1'367 avis testamentaires pour l'année 2004. Elle a transmis 507 avis aux juges de commune et 591 avis aux notaires dépositaires. L'office de l'état civil lui a communiqué 2'483 avis de décès.

La centrale a en outre encaissé Fr. 47'620.- d'émoluments de chancellerie. Ce montant assure la couverture des frais de gestion de cette centrale.

### Conclusion

L'informatisation du registre foncier, débutée en 2000, s'est poursuivie en 2004. Cette évolution a cependant été freinée par l'insuffisance des moyens mis à disposition du service. L'an 2005 verra la mise en route de l'informatisation des bureaux de Monthey et de Sion, ainsi que de celui de Loèche, pour autant que ce dernier bureau soit relié au réseau informatique cantonal.

L'adoption de la nouvelle loi sur le notariat, de la loi sur les expropriations ainsi que la modification probable de la loi sur le timbre vont apporter une série de tâches nouvelles pour le registre foncier. Elles ne pourront être accomplies de façon satisfaisantes que si des moyens correspondants en personnel et en budget sont mis à sa disposition.

Le montant total des droits perçus y compris le droit de timbre atteint plus de Fr. 66'000'000.- en l'an 2004.

## SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE

Durant cette année, le service de l'agriculture s'est principalement concentré sur les domaines d'activités suivants:

- Mise en œuvre et défense des intérêts du Valais et des agriculteurs dans le cadre de la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2007) et engagement des réflexions pour la prochaine étape de 2011
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (Institut d'économie rurale et Viticulture) et évaluation des effets des mesures développées
- Application de la législation fédérale, du nouveau règlement de la vigne et du vin et mise en chantier de la révision de la nouvelle Loi cantonale sur l'agriculture
- Réorganisation des activités du service et de certains offices sur la base du nouveau système de management public e-DICS appliqué à l'Etat du Valais
- Soutiens aux projets de développement conçus de manière intégrée sous les angles économiques, sociaux et environnementaux.

La principale mission du service de l'agriculture consiste à promouvoir une agriculture valaisanne durable et de qualité, répondant aux besoins du marché et des consommateurs et respectueuse de son environnement.

Ses activités s'inscrivent dans les lignes directrices de la politique gouvernementale 2002-2005. Parmi celles qui ont marqué l'année 2004, relevons plus particulièrement:

- Mise en application du nouveau Règlement de la vigne et du vin avec les partenaires collectifs: Interprofession de la vigne et du vin (IVV), Vitival et professionnels privés et mise en route de l'étude des terroirs viticoles valaisans
- Poursuite des campagnes de reconversion du vignoble et de renouvellement du verger par diversification des cultures et choix variétal optimal
- Défense soutenue du dossier Raclette AOC par des prises de positions auprès de la Commission fédérale en matière de recours et par des séances de conciliation avec l'OFAG et les recourants
- Mise en place de l'observatoire des exploitations agricoles par une première phase de récolte des données auprès de 15 exploitations
- Participation aux travaux et actions de défense et mise en valeur des produits du terroir au niveau de la Suisse romande
- Conception d'un nouveau projet de développement rural régional et de mise en valeur des produits locaux sur le Val d'Hérens devant servir à l'élaboration de dispositions d'application de l'art. 93, alinéa 1 de la Loi fédérale sur l'agriculture
- Défense des intérêts des agriculteurs et suivi des travaux de mandats d'experts dans le cadre du projet R3
- Accompagnement des agriculteurs en vue des changements de l'application de la nouvelle Loi fédérale sur l'agriculture (PA 2007), notamment la libéralisation des contingentements laitiers
- Soutien technique et financier à la mise en place d'une filière «Viande du Valais» et conduite d'un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens
- Travail de recherche et publication d'un ouvrage informatif détaillé sur le centenaire des améliorations foncière rurales
- Définition du rôle et de l'orientation des domaines agricoles sur la base de nouvelle politique agricole (PA 2007) et des spécificités de l'agriculture valaisanne
- Maintien d'un niveau de formation de qualité sur les deux centres de formation avec un effectif d'élèves stable et rénovation du centre de Châteauneuf.

## Office de consultation agricole

### Développement durable

L'office de consultation agricole participe à divers projets visant au développement d'une agriculture durable et au maintien des exploitations en région de montagne. L'avenir de l'agriculture dans la vallée d'Illeiez après la suppression du contingent laitier, l'intégration du secteur primaire dans le cadre du développement régional dans le Val d'Hérens, la recherche d'activités rémunératrices dans l'agrotourisme exigent de la part des collaborateurs de l'office un accompagnement constant auprès des organismes compétents comme auprès des familles paysannes.

Dans le cadre de R3 et des commissions sectorielles mises en place, l'office est intégré au groupe d'accompagnement R3-Agriculture (défense des intérêts de l'agriculture et suivi de mandats d'experts).

En collaboration avec des paysans de Ried-Mörel, l'office de consultation a établi le premier réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture. Dans le Haut Valais, deux autres projets des réseaux écologiques sont en préparation, dont un est bientôt définitif et l'autre est en élaboration.

## Office de l'économie animale

### Section zootechnie

Le rapport sur l'étude de gestion optimale des alpages ovins d'altitude avec un gardiennage permanent conduit par le RAC a été déposé. Les règles tirées de l'étude permettront d'améliorer la gestion de ces pâturages et d'assurer leur durabilité.

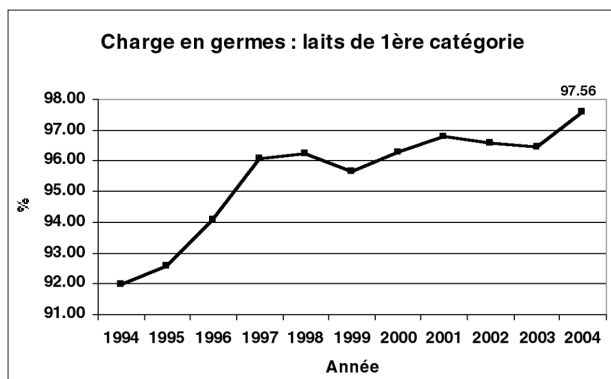
Dans son rapport «Vers une agriculture valaisanne durable», le professeur Lehmann citait comme stratégie possible pour le secteur viande, le développement de nouveaux marchés de viandes labellisées. Pour y donner suite et pour épauler les efforts que les éleveurs font dans cette direction, le service de l'agriculture a décidé de:

- soutenir pratiquement et financièrement la mise en place d'une filière «Viande du Valais»,
- conduire un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens afin de disposer de données chiffrées utilisables pour le cahier des charges.

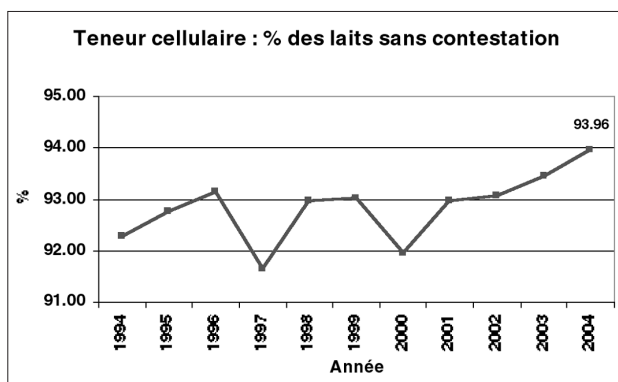
### Section laitière

Les laits livrés durant l'année 2004 ont atteint le plus haut niveau de qualité depuis que ce contrôle a été institué en 1973, tant pour la charge en germes que pour la teneur cellulaire.

Accrédité en tant qu'organisme d'inspection selon la norme EN 45004 en juillet 1999, le SICL a vu son accréditation renouvelée pour cinq ans lors de l'audit conduit par le SAS le 18 juin 2004.







## Office du crédit agricole

Les moyens financiers affectés aux crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes se montent à Fr. 132 mios. Durant cette période, 50 crédits d'investissements ont été accordés pour 10.2 mios de francs et 6 crédits à l'aide aux exploitations paysannes pour 1.6 mio de francs. Les remboursements se montent à 16 mios de francs. Le solde en caisse au 31.12.2004 s'élève à 40 mios de francs pour les crédits d'investissements et à 7 mios de francs pour l'aide aux exploitations paysannes. Comme pour l'année 2003, il n'y a aucune perte à enregistrer durant cet exercice.

## Office des paiements directs

L'application des ordonnances concernant les paiements directs, l'estivage, la qualité écologique et les primes de cultures, la préparation et les séances d'information pour les préposés communaux et les agriculteurs, le projet SAU, les contrôles divers dans les communes ont été les tâches principales effectuées par les collaborateurs de l'office.

La gestion du registre des vignes implique des mutations sur les 120'000 parcelles viticoles enregistrées pour les 21'000 propriétaires.

Pour les paiements directs, ce sont 330'000 parcelles qui sont vérifiées lors la remise des dossiers des 4'500 exploitations agricoles enregistrées, dont 3'793 ont droit aux paiements directs.

### Primes et contributions en 2003/2004

	2003	2004
Production végétale	Fr. 178'870.-	Fr. 161'830.-
Terrains en pente	Fr. 5'521'925.-	Fr. 5'503'927.-
Estivage	Fr. 7'649'330.-	Fr. 7'354'234.-
Contributions UGBFG	Fr. 13'933'885.-	Fr. 13'887'457.-
Contributions GACD	Fr. 21'178'505.-	Fr. 21'062'260.-
Vignes en pente	Fr. 5'916'093.-	Fr. 6'016'908.-
Contributions à la surface	Fr. 45'780'326.-	Fr. 45'400'283.-
Compensation écologique	Fr. 3'106'864.-	Fr. 3'071'854.-
Contributions BIO	Fr. 1'156'308.-	Fr. 1'182'732.-
Contributions SRPA	Fr. 2'365'091.-	Fr. 2'512'554.-
Contributions SST	Fr. 220'431.-	Fr. 241'556.-
OQE	Fr. 362'405.-	Fr. 368'055.-
Déductions – restitutions, divers	Fr. -1'595'458.-	Fr. -1'238'228.-
Total	105'774'575.-	105'525'422.-

## Office de l'arboriculture et des cultures maraîchères

La Confédération a modifié l'ordonnance sur les fruits et introduit une nouvelle disposition visant à couvrir le 25% de l'investissement du capital-plantes lors de reconversion des cultures. Notre office a conseillé 10 producteurs dans la constitution de leurs dossiers qui représentent une aide fédérale de Fr. 211'000.- pour une surface de 7,2 ha répartis entre prunes, asperges et raisins de table.

Un nouveau système de protection contre le gel a été testé au printemps 2004 sur le domaine de l'Ecole cantonale d'agriculture. Un gain de 3 à 3,5°C a pu être obtenu lors de températures négatives avec une consommation de 300 kg de propane à l'heure et à l'hectare. L'intérêt de la production et du commerce est grand pour son application aux cultures d'abricotiers; en 2005 quelques installations fonctionneront dans la pratique.

La commercialisation des abricots de l'année 2004 a démontré le bien-fondé de la diversification entreprise depuis plus de 10 ans avec de nouvelles variétés, lesquelles permettent une bonne rémunération des partenaires de la filière. Le conseil se porte sur le choix variétal et l'optimisation de leur potentiel quantitatif et qualitatif.

Compte tenu des exigences du marché et de la nécessité de rationalisation, un suivi du système de culture hors-sol a été mis sur pied pour la tomate et la fraise. Des conseils et observations ont été effectués à Châteauneuf et chez des producteurs.

## Office cantonal de la viticulture

### Encépagement du vignoble

Depuis l'introduction du registre cantonal des vignes en 1990, il est possible de suivre l'évolution de l'encépagement du vignoble. En 2004, le Pinot Noir (35%), le Chasselas (28%), le Gamay (16%) et le Sylvaner (4%) occupent à eux seuls 83% de la surface viticole du canton (5'193 ha). La grande majorité des cépages sont blancs, mais ce sont les rouges qui occupent davantage de surface (3'081 ha soit le 59%).

### Cadastre viticole

Conformément à la législation fédérale, le canton a la responsabilité du cadastre viticole. Cette année, quatorze demandes de mise en vigne ont été autorisées pour une surface de 47'433 m<sup>2</sup>. Trois demandes de mise en vigne pour production exclusive de raisin de table ont été autorisées hors de la zone vinicole commerciale pour une surface de 28'552 m<sup>2</sup>.

### Reconversion du vignoble

La somme allouée par la Confédération pour 2004 se monte à 1'511'936 francs. 314 requérants ont bénéficié de l'aide à la reconversion pour une surface totale de 550'180 m<sup>2</sup>. Les surfaces annoncées pour la campagne 2005 s'élèvent à 421'027 m<sup>2</sup>.

### Sauvegarde du patrimoine viticole valaisan

Contrôles visuels et analytiques accrus sur parcelle de vigne à grefons de Cornalin et Ermitage. Observation des parcelles plantées dans le vignoble avec les plantons «Sélection Valais». Prélèvement des sélections de Sylvaner-Rhin sur anciennes vignes pour greffage.

### Etude des terroirs

Mise en route de la phase «sol» de l'étude des terroirs viticoles valaisans et réflexions sur l'étude climatique. Un montant de CHF 727'000.00 est investi par l'IVV (51%) et le Canton (49%) jusqu'en 2007.

### Vulgarisation et essais viticoles

Observation du comportement du Pinot noir dans les dix sites représentatifs et 4<sup>e</sup> vinification des différentes parcelles. Essais de vinification du cépage Pinot Noir à Salquenen par rapport à trois dates de récolte, en fonction de la teneur naturelle en sucre (88°Oe, 95°Oe, 100°Oe), afin de rechercher la maturité optimale. Mesures

de la vigueur et de la résistance à la chlorose ferrique des cépages Chasselas et Pinot Noir sur 15 porte-greffes, dans 5 parcelles de la région Sierre-Salquenen. Interprétations des analyses de sols et conseils de fumure auprès des viticulteurs valaisans, notamment des membres de Vitival (PI).

### Le Grand Brûlé

La vigne occupe 127'062 m<sup>2</sup> (5'040 m<sup>2</sup> de jeunes vignes). La récolte totale de 112'409 kg laisse apparaître un rendement de 0,921 kg/m<sup>2</sup> de la surface en rapport soit de 4.7 % supérieur à la moyenne décennale. Le Domaine participe à l'exploitation des vignes à greffons pour la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan, à des essais de porte-greffe sur cépages Cornalin et Syrah ainsi qu'à l'étude du comportement de clones de Pinot Noir et d'hybrides interspécifiques (Regent, Bianca, Seyval).

## Office des améliorations foncières

Selon décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2002, reprise dans les instructions de la Chancellerie d'Etat du 7 décembre 2004 relatives au rapport de gestion 2004, le rapport de controlling des unités pilotes publié avec le compte fait office de rapport de gestion.

## Ecole d'agriculture de Châteauneuf

Avec 115 élèves à la rentrée, le 18 octobre 2004, les effectifs se maintiennent à un bon niveau. L'apprentissage de caviste, avec 24 apprentis en formation sur les trois années constitue un record. En 2004, l'Ecole a procédé à la rénovation et la modernisation de ses salles de classe, rénovation rendue nécessaire après 80 ans de bons et loyaux services.

L'Ecole d'agriculture assure l'intendance de maison, cuisine et réfectoire pour l'Ecole de service communautaire (ex école ménagère) qui connaît un grand succès puisque sa fréquentation s'élève à 280 élèves à la rentrée 2004. Ce sont donc environ 420 élèves au total en formation sur le site de Châteauneuf.

### Domaines

Sur le plan agricole, l'année 2004 peut être considérée comme bonne. Une ombre au tableau cependant: la dégradation continue des prix dans le secteur des grandes cultures et de la production laitière.

Favorisée par des conditions climatiques normales, contrastantes avec la canicule de 2003, la vigne a rempli les quotas et les premières dégustations du millésime 2004 sont prometteuses. Dans le secteur viticole, la demande est bonne et les prix se raffermissent. La production arboricole a été normale et les prix devraient se situer à un bon niveau. Pour les grandes cultures et la production animale, l'année a été favorable. Les prix de la viande se sont maintenus à un niveau intéressant alors que celui du lait et des grandes cultures subissait encore une érosion.

Les domaines rattachés à l'Ecole de Châteauneuf et des Barges, constituent les supports indispensables pour la formation pratique, au même titre que l'école pour la formation théorique.

## Centre agricole de Viège

### Enseignement et internat

Les attentes du monde agricole haut-valaisan en matière de formation et de perfectionnement professionnel ont pu être satisfaites.

Le cycle d'orientation agricole dispense aux jeunes une formation leur permettant d'affronter les défis dans les domaines de l'agriculture, de l'entretien paysage et du tourisme. Il est réjouissant de constater que 7 élèves du Valais romand fréquentent le cycle d'orientation agricole de Viège.

L'école professionnelle pour agriculteur, inclus la 2<sup>e</sup> formation, compte actuellement 19 élèves. 8 candidats ont terminé durant l'été 2004 leur apprentissage, alors que les nouveaux élèves ayant

débuté leur formation agricole sont au nombre de 7. La matière y est sans cesse adaptée aux nouveautés en matière de politique agricole et aux dernières connaissances acquises dans le domaine de la recherche. Elle est dispensée sous forme de modules. Ce mode de faire garantit une intégration sans problème de la 2<sup>e</sup> formation dans la structure de l'école professionnelle, tout en offrant la possibilité d'une économie sur le corps enseignant. La matière plus spécifiquement agricole est dispensée pour une grande partie par les vulgarisateurs, lesquels, de par leur fonction de conseil en matière agricole, peuvent faire bénéficier les élèves de leurs expériences. Là réside la force de notre école.

Dans le cadre des cours mis sur pied à l'intention des chefs d'exploitation, les modules «calcul et financement des exploitations», «conduite pratique d'une entreprise» et «accompagnement d'une analyse d'exploitation» se sont déroulés avec succès. Un candidat a réussi l'examen professionnel et 4 candidats ont passé avec succès l'examen de maîtrise. Le système de formation par modules offre une totale souplesse s'agissant des admissions et des fins de formation.

S'agissant du perfectionnement professionnel à l'intention des adultes, le centre agricole a à nouveau mis sur pied un programme bien étoffé avec 50 cours à option pour 1228 participants. La formation pilote destinée aux agriculteurs à temps partiel rencontre un réel succès. 26 participants ont suivi le 1<sup>er</sup> cours et 27 le 2<sup>ème</sup>. L'obtention du certificat cantonal est conditionnée à la participation à au moins 90 cours.

La formation sur 5 jours dispensée aux personnes s'occupant du gardiennage du jeune bétail a été organisée avec succès. Les évaluations faites au terme des cours serviront de base de référence pour le cours mis sur pied au printemps 2005.

L'obtention en janvier 2003 de la certification ISO 9001:2000, avec un accent particulier mis sur l'assurance qualité et l'amélioration de la qualité, commence à porter ses fruits. Les procédures eu égard à certains travaux ont été simplifiées avec pour conséquence que les directives et les formulaires qui en découlent sont riches d'enseignement.

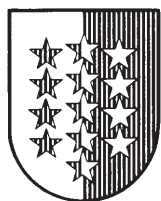
### Domaine

Dès 1996 le domaine s'est orienté vers la production intégrée. Les vaches laitières et le jeune bétail sont alpins au Simplon.

La conduite du parc avicole à même le sol a eu un effet bénéfique sur le rendement. Les ventes directes assurent l'écoulement de 35% de la production.

Pour les cultures céréalières et les grandes cultures, les rendements ont été bons. La récolte de seigle a été très élevée alors que la production de maïs d'ensilage a été normale. Quant au vignoble de Sonnenmatte, la récolte a atteint un rendement moyen de 1,060 kg/m<sup>2</sup>. La qualité de la vendange était bonne.

S'agissant de la jardinerie, la vente directe des fleurs, plantons pour légumes et jeunes arbustes dans le nouveau local de vente a continué sur son succès. Les étables et équipements du domaine sont conformes aux prescriptions en vigueur en matière de protection des animaux et des eaux. En accord avec les responsables, l'élevage des poussins a été centralisé à Châteauneuf à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

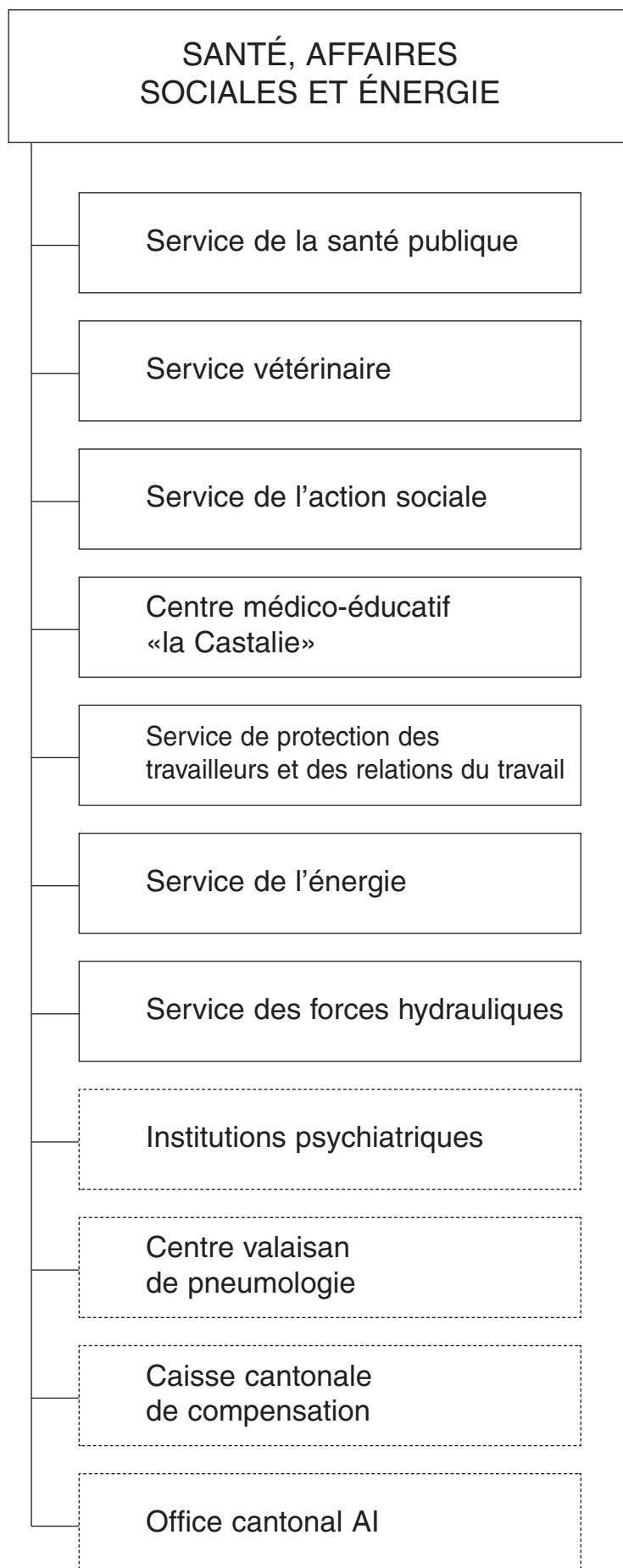


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: THOMAS BURGNER  
REPLAÇANT: WILHELM SCHNYDER**



# INTRODUCTION

## Santé

### Domaine hospitalier

L'année 2004 a été marquée par l'adoption, par le Conseil d'Etat, du concept hospitalier valaisan. Ce concept représente un point de repère en matière de politique hospitalière, puisqu'il institue une mise en réseau des établissements hospitaliers, une collaboration avec un établissement unique, le Réseau Santé Valais (RSV) ainsi que la création de centres hospitaliers dans les trois régions du canton (Haut-Valais, Valais Central et Bas Valais). Simultanément, des mandats de prestations différenciés ont été attribués aux établissements, qui tiennent compte de la nécessité de garantir la qualité des soins, d'atteindre une masse critique de patients par spécialité et de préserver l'attractivité de l'activité professionnelle pour le personnel médical et soignant.

A partir de février 2004, le Réseau Santé Valais (RSV) a mis en œuvre le concept hospitalier 2004 en procédant, par étapes, aux adaptations nécessaires: création des trois centres hospitaliers (dans le Haut-Valais, le Valais Central et le Bas Valais), transferts de disciplines, etc.

En collaboration avec les partenaires concernés, le Service de la santé a pu mener à bonne fin les travaux préparatoires nécessaires à l'introduction des APDRG (financement par groupe de pathologies) en tant que nouveau mode de financement hospitalier au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Prise en charge des personnes âgées

Suite au vieillissement important de notre population, la prise en charge des personnes âgées prend de plus en plus de place dans la politique sanitaire. Durant l'année 2004, plusieurs projets de construction ont été initiés (Ried-Brig, Naters) afin d'augmenter le nombre des lits dans le canton.

Simultanément, le Département élabore un nouveau concept de prise en charge des personnes âgées, qui procède à une évaluation des besoins dans ce domaine.

### Prévention

Une nouvelle étude sur l'état de santé de la population a été publiée en automne 2004. Le Conseil d'Etat prend cette étude comme base pour créer des nouvelles priorités dans le domaine de la prévention. Les objectifs dans ce domaine sont: une bonne nutrition, plus de sport, moins de consommation d'alcool et de tabac, une réduction du nombre d'accidents de la route et des suicides, etc.

## Affaires sociales

Le 28 novembre 2004, le peuple suisse a approuvé la modification de la Constitution concernant la répartition de la péréquation financière et des tâches entre Confédération et cantons.

Dès 2008, les institutions pour personnes handicapées seront entièrement à charge du Valais, ce qui demandera une adaptation du dispositif de pilotage et de gestion du domaine.

Au mois de novembre encore, le Grand Conseil valaisan a accepté la demande de crédit supplémentaire de CHF 2'250'000.- destinés à compenser les effets du premier programme d'allègements budgétaires de la Confédération sur les institutions pour personnes handicapées. Les institutions ayant déjà fait un effort considérable durant l'année 2004, ce crédit ne sera que très partiellement utilisé.

Les nouvelles dispositions en matière de droit d'asile entrées en vigueur en avril 2004 excluent de l'aide sociale à charge de la Confédération les requérants d'asile qui ont reçu une décision de non entrée en matière (NEM). Ces dispositions ainsi que l'aboutissement vraisemblable de l'accord de Schengen renforceront la tendance à la baisse du nombre de requérants accueillis en Valais. En conséquence, le dispositif de prise en charge devra être restructuré et aboutira à une réduction du nombre de postes d'encadrement. Un dispositif de soutien coordonné au personnel a été mis en place. Dans le domaine de l'aide sociale, les coûts demeurent stables. Ce bon résultat pourrait être modifié dans le futur par l'augmentation régulière du nombre de chômeurs de longue durée, particulièrement chez les demandeurs d'emploi âgés et jeunes. L'entrée en vigueur des IVème puis Vème révision AI pourrait également reporter un certain nombre de charges sur l'aide sociale. Pour y faire face, un renforcement de l'organisation de l'aide sociale est nécessaire.

Le 8 avril 2004, le Grand-Conseil a adopté la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle qui permettra une meilleure coordination de l'action et une simplification importante des procédures de répartition financière entre canton et communes. L'introduction d'une répartition fixe (39% commune, 61% canton) garantit que les prestations ne dépendent pas de la question «qui paie quoi», du canton ou de la commune.

En décembre 2004, le Conseil d'Etat a également pris plusieurs décisions concernant la réorganisation du Service de l'action sociale, la coordination des développements informatiques des prestations sociales individuelles et la mise en place d'un organe de pilotage en vue de renforcer la cohérence du dispositif institutionnel valaisan.

Les mesures de réorganisation décidées par le canton du Valais s'inscrivent dans la même ligne que la démarche entreprise par plusieurs cantons. Elles s'appuient sur une recherche pragmatique de solutions construites sur la base d'une large concertation des partenaires publics et privés concernés.

## Energie

En ce qui concerne la demande d'électricité, il sied de constater qu'après une offre excédentaire au cours de ces dernières années en Europe, l'on assiste actuellement à un changement des règles de l'offre et de la demande. L'augmentation croissante de la consommation électrique au cours des dernières années a démontré une fois de plus clairement l'importance et la valeur sûre que représente la force hydraulique. Ce constat est très positif pour les sociétés hydroélectriques sises en Valais et pour l'avenir de la force hydraulique.

La position de l'industrie électrique suisse doit être pérennisée dans la perspective de l'ouverture complète du marché européen de l'électricité en 2007. C'est dans ce but, que le Conseil fédéral a mis en consultation la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Celle-ci définit les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable ainsi qu'un marché de l'électricité bien organisé dans un contexte suisse et européen en pleine mutation.

Les Forces motrices valaisannes (FMV) ont poursuivi la mutation exigée par les conditions changeantes du marché. Au cours de sa session de décembre, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les forces motrices valaisannes. Cette loi permet d'une part, aux FMV, de s'adapter au marché électrique et, d'autre part, de contribuer à valoriser le patrimoine hydraulique valaisan.

En ce qui concerne l'utilisation des forces hydrauliques, on relèvera que plusieurs concessions de droits d'eau ont expiré au cours de l'année 2004 et que des mesures provisoires destinées à autoriser la poursuite de l'exploitation des aménagements hydroélectriques concernés ont été ordonnées. Des projets menés en collaboration avec l'EPFL, tel que le projet Minerve pour des prévisions hydrométéorologiques et le projet de synergie entre la production hydroélectrique et la troisième correction du Rhône, sont en cours de réalisation. Plusieurs procédures ayant trait au turbinage d'eau potable ont été conduites. L'application des directives d'assainissement des cours d'eau (purges et vidanges) se poursuit. Enfin, on relèvera que la majorité des oppositions au projet de ligne 380 kV Chamoson-Chippis ont été levées dans le cadre de la procédure de conciliation.

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme «SuisseEnergie» continue au niveau suisse pour la quatrième année consécutive. La poursuite de la stratégie Minergie peut être qualifiée de succès. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours. Une nouvelle loi cantonale sur l'énergie a été adoptée par le Grand Conseil. Avec cette loi, le standard Minergie est ancré dans le droit ordinaire et le droit cantonal est adapté au droit fédéral.

**Le chef du Département  
de la santé, des affaires sociales  
et de l'énergie**

Thomas Burgener

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service de la santé publique	17.70
Institutions psychiatriques	239.45
Centre valaisan de pneumologie	117.67
Service vétérinaire	4
Service de l'action sociale	12
Centre médico-éducatif La Castalie	176.10
Service social de protection des travailleurs et des relations du travail	14
Service de l'énergie	3.30
Service des forces hydrauliques	4.50
<b>TOTAL</b>	<b>588.72</b>

## Motions et postulats

### Motions

- 2.242 Motion du député André Quinodoz (PDCC) et consorts concernant l'harmonisation des conditions de travail et de salaire dans le secteur de la santé (03.06.2003).

*Motion acceptée en session de mai 2004*

L'harmonisation des conditions de travail et de salaire dans le secteur de la santé sera examinée dans le cadre des travaux de révision de la loi sur la santé.

- 2.240 Motion du député Moreno Centelleghé et consorts concernant la composition de la Commission pour la protection contre les accidents majeurs (COPAM) en la complétant par les experts externes issus de l'industrie valaisanne (07.05.2003).

*Motion acceptée en session de mai 2004*

L'article 4 alinéa 1 de l'arrêté du 2 juin 1993 concernant l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs devra être adapté et modifié.

### Postulats

- 2.235 Postulat du groupe SPO et du groupe socialiste du Bas-Valais, par Joël Delacrétaz (suppl.) concernant un concept global pour répondre aux problèmes liés à la prostitution pour une vraie protection et prévention (06.05.2003).

*Postulat accepté en session de mars 2004*

Le Gouvernement propose de réunir les partenaires afin d'inciter une collaboration entre les partenaires concernés, de concerter les actions en cours, d'établir un état des lieux et de proposer de nouvelles actions.

- 2.244 Postulat de la 2<sup>e</sup> commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi modifiant la loi concernant les dossiers de police judiciaire, par le député Thomas Lehner (CVPO), concernant les problèmes de santé publique et autres questions liées à la prostitution (02.09.2003).

*Postulat accepté en session de juin 2004*

Le Conseil d'Etat propose d'établir un état des lieux, après la mise en vigueur de la loi en février 2004, de planifier des actions qui répondront aux besoins identifiés et de prévoir, le cas échéant, des modifications législatives nécessaires.

- 2.249 Postulat du député (suppl.) Pascal Rey (PDCC) et consorts concernant le dépistage de l'obésité des élèves de la scolarité obligatoire (28.06.2004).

*Postulat accepté en session de septembre 2004*

Le Conseil d'Etat va examiner les possibilités existantes dans le cadre scolaire (règlement sur la vente de boissons et de snacks dans les établissements scolaires, introduction du programme éducation à la santé contenant un volet important sur l'alimentation).

- 2.255 Postulat par le député (suppl.) Georges Darbellay et consorts, concernant la mobilité au gaz (04.05.2004).

*Postulat accepté en session de novembre 2004*

On constate que les conditions cadres se mettent en place au niveau suisse pour favoriser les biocarburants et le gaz naturel comme carburant.

- 2.245 Postulat du groupe SPO, par les députés Susanne Hugo-Lötscher et Thomas Studer (suppl.) concernant le Weisswasser; raz-de-marée dangereux lors des dessablages (03.09.2003).

*Postulat accepté en session de juin 2004*

Diverses activités sont prévues pour diminuer les dangers.

## SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE

Selon décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2002, reprise dans les instructions de la Chancellerie d'Etat du 7 décembre 2004 relatives au rapport de gestion 2004, le rapport de controlling des unités pilotes publié avec le compte fait office de rapport de gestion.

## INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES DU VALAIS ROMAND HÔPITAL DE MALÉVOZ

### Généralités

Selon le Décret du 4 septembre 2003, les IPVR sont, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, dirigées et gérées par le RSV, raison pour laquelle les éléments statistiques de ce rapport de gestion feront partie intégrante du rapport général du RSV concernant la gestion hospitalière.

### Occupation

	2001	2002	2003	2004***
Lits disponibles	122	122	120	120
Taux d'occupation	97 %	91 %	97 %	89 %
Malades admis et hospitalisés	891	976	1108	1015
Journées malades hôpital				
Malades admis (séjour < de 24h)	43313	40494	42511	39026
Malades hôpital de jour	76	78	94	74
Journées malades hôpital de jour	4448	7010	8597	8383
Total malades admis	967	1054	1202	1119
Total journées malades	47761	47504	51108	47409
Cas ambulatoires vus à l'hôpital	165	272	318	439

\*\*\* Dès 2004, les journées-malades prises en compte correspondent à l'occupation effective (précédemment occupation facturée).

### Financement

	2001	%	2002	%	2003	%	2004	%
Coût de la journée	452.-	100	550.-	100	583.-	100	587.-	100
Couverture par patients/caisse-maladie	226.-	50	275.-	50	274.-	47	276.-	47
Couverture par le canton	226.-	50	275.-	50	309.-	53	311.-	53

### Service de consultation

				Total
Anciens cas	1171			2304
Nouveaux cas	1133			
	Médecins	Psychologues	Infirmières	
Consultations téléphoniques	927	58	88	1073
Total des consultations	10144	2041	6344	18529

## CENTRE PSYCHIATRIQUE DU HAUT-VALAIS (PZO)

### Généralités

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Centre psychiatrique du Haut-Valais, de Brigue (PZO) a été intégré dans le Centre hospitalier du Haut-Valais (Brigue et Viège).

Les domaines stationnaires, semi-stationnaires et ambulatoires du PZO sont inchangés à l'hôpital de Brigue. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le PZO a repris le domaine psychiatrique de l'hôpital de Viège dans la mesure où le Dr. Heinrich Erpen a terminé son activité psychiatrique à l'hôpital de Viège au 30 juin 2004. Pour l'année 2005, la mise en place d'une seule unité psychiatrique est prévue pour le Centre hospitalier du Haut-Valais. Les premières démarches dans ce sens sont en cours.

### Personnel

Il est difficile de recruter des médecins-assistants suisses pour une activité au PZO. Pour cette raison, nous avons garanti les prestations pour la population du Haut-Valais en recrutant des médecins étrangers. Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, Madame le Dr Petra Kästner a commencé son activité en psychiatrie générale en tant que médecin-chef. Avec l'augmentation du nombre de lits de psychogériatrie de 14 à 18, au 1<sup>er</sup> décembre 2004, nous avons engagé plus de médecins qui sont intéressés à travailler dans ce domaine. M. le Dr Imir Jashair soutient M. le Dr Gerhard Hausmann.

### Modifications structurelles

Du mois d'août au mois d'octobre 2004 nous avons terminé la transformation du service D-Sud. Pendant ces mois nous avons garanti les prestations pour les patients. Une bonne collaboration avec les différents partenaires nous a permis de respecter les délais et les dépenses.

Après le déménagement du service pédiatrique à l'hôpital de Viège, la psychogériatrie s'est installée définitivement à l'étage F-Sud. Au 1<sup>er</sup> décembre 2004 nous avons ouvert les portes de la nouvelle structure psychogériatrique avec une augmentation du nombre de lits (14 à 18). Nous avons réalisé cette nouvelle structure malgré des problèmes financiers. Les anciens espaces sont libres pour installer une clinique psychogériatrique de jour.

### Offre et demande de prestations

Les modifications de la structure hospitalière dans le Haut-Valais n'ont pas été obtenues par le développement du nombre de patients au PZO. Quand le Dr Erpen a terminé ses activités à l'hôpital de Viège, il n'existait plus de traitement pour les patients psychiatriques à Viège. Mais seulement un petit nombre de patients veut être traité au PZO.

Le nombre de cas de psychiatrie générale stationnaire a augmenté en Suisse. Simultanément la durée de séjour a baissé. Beaucoup de jeunes patients souffrent de maladie psychiatrique aiguë et le nombre de patients avec des diagnostics multiples augmente. Le traitement de ces patients est difficile et il faudrait repenser le concept de prise en charge.

La capacité d'accueil des services de réhabilitation pose problème et il faut aujourd'hui dresser des listes d'attente (Atelier Manus). Le concept «Ambulant begleitete Wohnen» (EMERA) doit cesser son activité pour des raisons financières. La pression augmente ainsi sur la structure psychiatrique et la qualité de vie pour les patients a tendance à diminuer. Beaucoup de patients sont sans travail et le marché du travail reste difficilement accessible à des personnes avec un handicap psychiatrique.

La psychiatrie de jour est importante parce qu'elle permet d'éviter une hospitalisation du patient. Les prestations psychiatriques ambulatoires sont concluantes.

L'évolution de la psychogériatrie est importante pour garantir une bonne qualité de vie aux personnes âgées. La collaboration avec les EMS (Martinsheim à Viège et St. Josefsheim à la Souste) est très réussie.



**Extrait des statistiques d'activité**

Domaine	2002	2003	2004
Nombre de patients secteur stationnaire	282	323	347
Nombre de patients en psychogériatrie	89	109	94
Durée moyenne de séjour stationnaire	29.3	27.8	23.5
Durée moyenne de séjour psychogériatrie	39.2	41.4	37.0
Nombre de journées stationnaires	8'271	8'979	8'069
Nombre de journées psychogériatrie	3'685	4'276	3'487
Nombre total de journées	12'086	13'255	11'556

## CENTRE VALAISAN DE PNEUMOLOGIE (CVP)

**Pneumologie et chirurgie thoracique**

Les prestations médicales spécialisées suivantes ont été fournies dans le domaine pneumologique et en chirurgie thoracique:

- Chirurgie thoracique	35
- Thoroscopies	22
- Ponctions pleurales et drains thoraciques	72
- Bronchoscopies	186
- Polysomnographies	378
- Oxymétries nocturnes	506
- Spirométries	1'867
- Volumes pulmonaires	140
- Ergométries respiratoires ou cardiaques	474
- Pléthysmographies	996
- MSLT	51
- Polygraphie	25

Suite aux démarches qualité effectuées qui nous ont permis d'obtenir la certification ISO, le CVP tente aujourd'hui de développer au maximum des synergies aussi bien intra qu'extra-hospitalières dans un travail inter-disciplinaire. Dans chaque unité de soins, le CVP essaie de promouvoir l'enseignement thérapeutique afin de mieux coordonner les traitements et aider les patients à regagner le maximum d'autonomie dans la gestion de leur maladie.

Il y a, là, une clé importante ouvrant la porte à une médecine plus efficiente et plus économe. Ce concept n'est pas théorique: il est prôné par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et constitue, de plus, un puissant moteur de motivations pour les professionnels de la santé. De plus, il favorise la responsabilisation du malade, qui devient un élément actif du réseau de santé qui doit s'étendre de l'hôpital vers le domicile. En effet, tout hôpital doit s'intéresser à son environnement proche ou lointain pour stimuler les acteurs hospitaliers à étendre leur vision vers les soins ambulatoires exercés par les médecins de famille et les infirmières de soins à domicile dans les centres médico-sociaux.

Dans ce domaine, nous avons été beaucoup aidés grâce à la convention avec les hôpitaux universitaires genevois qui a facilité la fourniture des prestations médicales et le transfert de technologies spécialisées dans notre canton. La chirurgie thoracique, sous la direction du Professeur A. Spiliopoulos, fonctionne comme un service unique sur 2 sites, ce qui a permis à de nombreux patients valaisans de se faire soigner en Valais et d'éviter une hospitalisation dispendieuse hors canton. De plus, fidèle à la convention, soignants universitaires et valaisans poursuivent leur démarche scientifique de qualité dans le domaine des procédures opératoires et anesthésiques comme l'a démontré une publication récente.

Dans une bonne logique de cohésion des soins, il est impératif que le Centre Valaisan de Pneumologie collabore activement avec la Ligue Valaisanne contre les Maladies Pulmonaires et pour la Prévention (LVPP) qui a une longue expérience du soutien à ces patients à domicile. Là aussi, on peut éviter des hospitalisations coûteuses et améliorer la qualité de vie de ces malades qui peuvent vivre, malgré leur maladie respiratoire chronique, à domicile.

2004 aura été l'année d'intégration des établissements hospitaliers cantonaux au Réseau Santé Valais (RSV). Nous nous devons de collaborer à cette évolution nécessaire et salutaire pour améliorer les synergies médicales dans notre canton.

**Réadaptation**

Dans ce domaine, l'année 2004 aura vu la visite de l'établissement par la Société Suisse de Cardiologie. Le CVP a passé brillamment cet audit grâce à l'excellente collaboration avec les cardiologues valaisans. Par ailleurs, dans le domaine de la réadaptation, il existe une excellente synergie avec les cliniques du Haut-Plateau de même qu'avec la clinique Romande de Réadaptation SUVA.

Certains physiothérapeutes effectuent, ce qui est une première en physiothérapie, une formation universitaire dans le cadre de la réadaptation respiratoire. Ce certificat a été mis sur pied par les deux Facultés de Médecine romandes en collaboration étroite avec le CVP et la Clinique Lucernoise de Montana.

**Autres activités**

Dans le cadre de l'intégration du CVP au RSV, notre établissement effectue plusieurs mutations importantes comme l'intégration du logiciel Tarmed, la participation aux différents logiciels administratifs du RSV. Ceci a amené un surcroît de travail administratif auquel le personnel fait face avec efficacité.

Le 9 septembre 2004 le CVP a reçu le label des hôpitaux promoteurs de santé de l'OMS. C'est une reconnaissance des objectifs effectués par l'établissement aussi bien à l'intention des malades que de la santé publique.

**Statistiques d'occupation 2004**

Lits disponibles	75
Nombre de patients	1'539
Journées-malades	26'252
Durée moyenne de séjour	17.06

## ETABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF DE LA CASTALIE

2004 fut pour La Castalie une année charnière avec l'adaptation de son organigramme au 1<sup>er</sup> janvier, l'ouverture d'un nouveau groupe le 1<sup>er</sup> septembre, l'inauguration des nouveaux ateliers le 12 novembre et le transfert sur son site, le 13 décembre, de l'unité du Torrent. La mise à disposition de ses nouveaux ateliers a en outre permis la réorganisation interne de ses structures tout en offrant 10 places supplémentaires en hébergement et en atelier.

Grâce à ces nouveaux moyens, le nombre total de personnes suivies durant l'année a atteint le chiffre record de 208, soit 90 enfants (43%) et 118 adultes (57%). Au 31 décembre 2004, on comptait ainsi 191 personnes dont 10 faisant régulièrement des séjours de week-end et vacances.

Au niveau des modalités de prise en charge, l'internat a représenté le 69% des placements et l'externat le 31%. Sur l'ensemble de l'année, 55 enfants ont pu suivre une formation scolaire spéciale dans nos classes, 18 jeunes une formation au travail dans notre structure 18-23 ans (classe + atelier) et 69 adultes une occupation régulière en atelier. Quant aux 43 autres personnes dont le handicap empêche toute formation scolaire ou travail en atelier, elles ont bénéficié d'une prise en charge plus globale centrée sur les soins, les stimulations basales et la socialisation. Quinze personnes ont en outre fait un ou plusieurs séjours temporaires de week-end ou de vacances.

Au niveau thérapeutique, 79 personnes ont reçu de la physiothérapie, 73 de l'ergothérapie, 30 un soutien psychothérapeutique, 42 de la psychomotricité, 33 de la logopédie et 58 de la musicothérapie.

En ambulatoire, 2 enfants de la région ont en outre bénéficié de physiothérapie et 8 ont été suivis dans le cadre du Jardin d'enfants thérapeutique qui est également ouvert aux enfants du quartier afin de favoriser les processus d'intégration.

Quant aux investissements, l'année fut marquée par la construction des nouveaux ateliers. Le chantier qui avait débuté le 7 juillet 2003 a pu s'achever comme prévu pour la mise en exploitation du bâtiment à la rentrée d'août. Divers travaux de remise en état des locaux ont également été réalisés durant les vacances d'été et l'automne de façon à pouvoir y loger le nouveau groupe et l'unité du Torrent.

La Castalie – Age des pensionnaires au 31.12.2004

	M	F	Total
00 - 05 ans	7	3	10
06 - 11 ans	15	5	20
12 - 17 ans	30	22	52
18 - 23 ans	19	10	29
24 - 29 ans	4	10	14
30 - 35 ans	12	6	18
36 - 41 ans	14	11	25
42 - 47 ans	4	6	10
48 - 53 ans	3	2	5
54 - 59 ans	2	3	5
60 - 65 ans	1	2	3
Total	111	80	191

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### Aide sociale

Le 8 avril 2004, le Grand-Conseil a approuvé la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle qui répartit à raison de 61 % pour l'Etat et 39 % pour les communes les dépenses relatives aux financements de l'AVS, AI, des prestations complémentaires AVS/AI, de l'aide sociale, des pensions alimentaires et du fonds cantonal pour l'emploi.

Outre la simplification des répartitions financières entre canton et communes, ce texte pose les bases d'un renforcement de la collaboration inter-institutionnelle. Il permettra de mieux coordonner les mesures prévues par les différents régimes sociaux valaisans.

Autre constatation réjouissante: les dépenses valaisannes de l'aide sociale sont restées très stables depuis 1999. L'augmentation de 7 % en 5 ans concerne principalement les frais pour les Valaisans hors canton et les dépenses relatives aux contentieux d'assurances maladie. Ce beau résultat qui contraste avec celui de nombreux cantons qui, durant la même période ont connu des augmentations allant de 30 à 50 % ne saurait s'accompagner d'un relâchement des efforts entrepris. L'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée, tout particulièrement parmi les jeunes, les réajustements de l'assurance chômage, ainsi que les révisions de l'assurance invalidité pourraient rapidement se traduire par une élévation importante des dépenses d'aide sociale.

La mise en réseau des prestations et la collaboration entre les différentes institutions sont plus que jamais nécessaires.

### Demandeurs d'asile

498 demandeurs d'asile ont été attribués en Valais durant l'année 2004, soit une diminution de l'ordre de 40% par rapport à 2003. A fin décembre 2004, on recensait 2090 demandeurs d'asile sur le territoire valaisan, soit 48% dans le centre du Valais, 18% dans le Haut-Valais, 34% dans le Bas-Valais.

Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire de la Confédération, de nouvelles dispositions en matière de droit d'asile sont entrées en vigueur en avril 2004. Ces dispositions légales excluent notamment de la loi sur l'asile les requérants d'asile qui ont reçu une décision de non entrée en matière (NEM). Ces personnes NEM, assimilées aux personnes étrangères en situation illégale, sont exclues du système actuel de l'aide sociale de l'asile, à charge de la Confédération. Les cantons demeurent responsables de l'exécution des renvois de ces personnes. Ils doivent par contre assumer la prise en charge de l'aide sociale d'urgence au sens de l'art. 12 de la constitution.

En séance du 19 mai 2004, le Conseil d'Etat a porté un arrêté concernant la prise en charge des requérants dont la demande a fait l'objet d'une décision de non entrée en matière exécutoire. Il a également adopté les dispositifs structurel, organisationnel et fonctionnel pour l'octroi d'une aide d'urgence aux personnes visées par ces mesures.

Les dispositions fédérales susmentionnées, les nouvelles orientations du Conseil fédéral ainsi que l'aboutissement vraisemblable des accords de Schengen renforceront à l'avenir la tendance à la baisse du nombre de personnes relevant du domaine de l'asile. Les conséquences sont que les forfaits attribués par la Confédération ne suffisent plus à couvrir les frais du secteur asile et des mesures doivent être prises pour limiter l'engagement financier du canton. Il devient par ailleurs indispensable de prendre des mesures visant un réaménagement organisationnel et structurel, une délocalisation des compétences et un examen approfondi des ressources en vue d'une réduction inévitable du nombre de postes d'encadrement avec comme objectif le maintien, à moindre coût, des prestations indispensables. Un soutien coordonné sera assuré au personnel concerné par la mise en place des mesures de restructuration.

### Personnes handicapées

#### Champ d'activité

- favoriser l'intégration sociale et professionnelle
- mettre en place des structures d'hébergement et d'occupation pour les personnes handicapées qui nécessitent un milieu protégé
- coordonner l'action des institutions privées et publiques
- collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

#### Emploi semi-protégé

L'emploi semi-protégé permet à des personnes handicapées de se préparer à une intégration ou une réintégration professionnelle en exerçant une activité professionnelle dans le cadre de l'Administration cantonale.

	01.01.2004	Engagements	Départs	31.12.2004
Nombre d'employés	27	15	13	29

#### Aides financières en faveur de l'intégration sociale et culturelle des personnes handicapées

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la 4<sup>e</sup> révision de l'assurance-invalidité a permis d'améliorer les possibilités de financement des mesures d'aide et de soins à domicile par le doublement des rentes d'impotence pour les personnes vivant à domicile.

Bien que le nombre de personnes handicapées ayant besoin d'aide continue d'augmenter, le doublement des rentes d'impotence a permis de réduire de manière importante le nombre de personnes devant recourir à l'aide cantonale:

Année	Nombre de bénéficiaires	Dépenses annuelles
2002	156	1'080'000
2003	180	1'137'000
2004	148	577'000

#### Institutions

Le canton octroie aux institutions avec lesquelles elle a conclu une convention-cadre des subventions aux frais d'exploitation et d'investissement.

En 2004, le programme d'allègement budgétaire de la Confédération a déployé ses premiers effets dans le domaine des institutions pour personnes handicapées en entraînant une diminution importante des subventions fédérales attendues. Le Grand Conseil a accepté de combler ce manco par l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2'250'000 francs sur les subventions cantonales aux frais d'exploitation.

Les projets de construction ou d'agrandissement des institutions sont tous réalisés dans le cadre de la planification cantonale des besoins approuvée par le Conseil d'Etat et par l'OFAS. Pour la période de 2004-2006, la situation se présente de la manière suivante:

	Places réalisées au au 31.12.2004	Places prévues au au 31.12.2005	Places prévues au 31.12.2006
Homes	721	726	744
Ateliers	1'051	1'058	1'058

#### Placements hors canton

	Nombre de personnes handicapées
Au 31.12.2001	38
Au 31.12.2002	49
Au 31.12.2003	56
Au 31.12.2004	58

#### Recouvrement des pensions alimentaires

Le nombre de dossiers à traiter continue à progresser. Le montant des pensions alimentaires avancé en 2004 aux personnes bénéficiaires a de ce fait considérablement augmenté par rapport à l'année 2003. Cette augmentation s'explique par une situation économique toujours plus difficile pour les débiteurs d'aliments.

Concernant le recouvrement des contributions d'entretien, l'Office, grâce à son intervention, a pu encaisser le montant de fr. 5'122'291.55.

	2003	2004
<i>Nombre de dossiers</i>		
Ouverts	2'407	2'511
<i>Recouvrement</i>		
Montants recouverts	5'246'899.89	5'122'291.55
<i>Avances</i>		
Montants avancés	1'879'663.60	2'310'766.30
Montants récupérés	885'877.62	1'099'622.50
<i>Aide sociale</i>		
Montants versés	39'121.20	31'921.20
Montants récupérés	15'000.85	6'769.15
<i>Frais</i>		
Montants avancés	110'368.80	112'258.40
Montants récupérés	44'371.05	54'591.60

## CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

La Caisse cantonale de compensation AVS est un établissement autonome de droit public créé en vertu de l'article 61 de la loi fédérale sur l'AVS et de l'article 1<sup>er</sup> de la loi d'application cantonale (LALAVS). La Caisse cantonale de compensation est chargée de l'application de plusieurs lois fédérales concernant les assurances sociales et de diverses tâches cantonales autorisées par la Confédération en vertu des articles 63, alinéa 3 LAVS et 131, alinéa 2 RAVS. Pour l'exécution des tâches cantonales, le canton verse à la Caisse cantonale de compensation des indemnités pour frais de gestion.

Suite à la création en 2004 d'une caisse interprofessionnelle dans notre canton, plusieurs grandes entreprises ont quitté la CCC VS au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il en résultera une augmentation des contributions aux frais d'administration pour certains employeurs en particulier pour l'Etat du Valais.

### Rapport d'activité

#### Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI)

La mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la 4<sup>e</sup> révision AI a engendré des modifications importantes touchant les indemnités journalières (nouveau système), les rentes (introduction des trois-quarts de rentes), les allocations pour impotents (doublées pour les personnes vivant à domicile). La mise en œuvre de ces nouveautés, sur la base des prononcés de l'OCAI, a nécessité un travail administratif d'envergure des collaboratrices et des collaborateurs.

#### Allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile (APG)

La Caisse de compensation verse des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans la protection civile ou suivant les cours de Jeunesse & Sport.

#### Assurance-chômage obligatoire (AC)

La Caisse de compensation se limite à la perception des cotisations AC auprès de ses affiliés, simultanément avec les autres assurances sociales qu'elle gère.

#### Prévoyance professionnelle (LPP) - Assurance-accidents (LAA)

La Caisse cantonale de compensation participe au contrôle de l'obligation des employeurs d'assurer leur personnel conformément à la LPP et à la LAA.

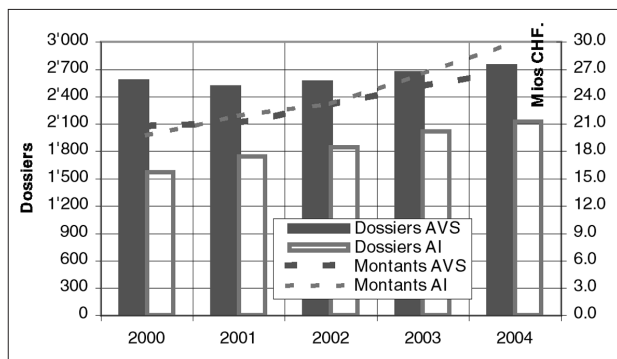
#### Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

Rubriques	Nombre de cas au		Variations	
	31.12.2003	31.12.2004	absolu	%
Cas AVS	2'654	2'730	76	2.9
Cas AI	2'020	2'125	105	5.2
Total	4'674	4'855	181	3.9

Nous avons collaboré activement à la mise en place d'un organe cantonal chargé d'examiner les demandes des assurés AI vivant à domicile et recevant une allocation pour impotent qui engagent du personnel soignant ou d'assistance. Evolution des dossiers et des prestations versées.

L'accroissement du nombre de rentiers AVS et AI ainsi que l'augmentation des tarifs journaliers des institutions ont provoqué une augmentation importante des prestations allouées. Cependant, la proportion de bénéficiaires et de prestations versées par rentier dans le canton du Valais demeure encore parmi les moins élevées au niveau suisse.

### Evolution des dossiers et des prestations versées



### Allocations complémentaires cantonales (ACC)

Les allocations complémentaires cantonales apportent une aide financière supplémentaire aux assurés, généralement lorsque les prestations complémentaires et les autres revenus ne couvrent pas tous les besoins.

Rubriques	Nombre de cas au		Prestations	
	31.12.2003	31.12.2004	2003	2004
Cas AVS	41	42	142'841.-	152'524
Cas AI	93	113	116'326.-	301'508
Total	134	155	259'167.-	454'032

L'importante augmentation du montant des ACC AI provient de l'adaptation de CHF 5.- des taxes journalières des institutions pour invalides.

### Allocations familiales fédérales

Il n'y a pas eu de modification de la législation fédérale concernant les allocations familiales versées aux salariés agricoles et aux petits paysans.

### Service cantonal des allocations familiales (SCAF)

Le SCAF traite les problèmes des caisses compétentes en matière d'affiliation des nouveaux membres et informe les caisses d'allocations familiales de l'évolution de la législation.

### Allocations familiales aux salariés agricoles Allocations familiales aux personnes sans activité lucrative Allocations familiales aux salariés responsables d'une famille monoparentale

Les prestations allouées sont restées relativement stables par rapport à l'année 2003.

### Fonds cantonal pour la famille

L'allocation de ménage versée aux personnes seules ou aux couples disposant d'un revenu modeste, avec charge d'enfants, domiciliés dans le canton s'élève à Fr. 1'260.--.

### Fonds de surcompensation

L'ajustement des acomptes 2003 a été effectué sans aucun problème. Le taux de financement moyen des caisses d'allocations familiales pour l'année 2003 a été de 3.42 % contre 3.61 % facturé par le biais des acomptes.

### Allocations familiales aux agriculteurs indépendants (AFI)

Les compléments versés aux agriculteurs indépendants sont restés relativement stables par rapport à l'année 2003.

### Subventions aux primes d'assurance-maladie

La Caisse de compensation assume la gestion administrative des subventions qui se sont élevées à plus de 130 millions de francs pour l'année 2004.

## Conclusion

La CCC VS a participé activement à la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle qui va permettre de simplifier et de rendre plus transparente la facturation des montants à charge des communes.

Le tableau ci-dessous indique les cotisations encaissées et les prestations allouées en 2003 et 2004:

	Cotisations encaissées en CHF		Prestations versées en CHF	
	2003	2004	2003	2004
AVS/AI/APG	348'299'145.-	344'730'337.-	AVS	596'439'180.-
AC	79'461'014.-	60'986'280.-	AI	178'429'428.-
AF fédérales	1'560'918.-	1'643'702.-	APG	11'112'123.-
AFI	1'770'525.-	1'752'570.-	PC AVS/AI	51'537'730.-
Fonds pour la famille	9'812'874.-	10'151'873.-	ACC AVS/AI	259'183.-
Fonds de surcomp.	11'261'077.-	11'716'397.-	AF fédérales	5'038'507.-
			AF cantonales	3'930'761.-
			Fonds pour la famille	9'394'560.-
			Réduction individuelle	
			primes AMal	130'000'000.-
			Fonds de surcomp	10'926'383.-
Total	452'165'553.-	430'981'159.-	Total	997'067'855.-
Variation		-4.7 %	Variation	1'018'881'193.- + 2.2 %

L'AVS, l'AI et les Prestations complémentaires AVS/AI enregistrent à nouveau des accroissements de dépenses significatifs, résultant à la fois du vieillissement de la population et de la situation économique des rentiers.

## SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

### Inspection du travail

	Nbre	Apports financiers
Approbations / Autorisations		
Approbations de plans d'entreprises non industrielles	224	0.00
Approbations de plans d'entreprises industrielles	32	Fr. 9'650.00
Autorisations d'exploiter des installations industrielles	30	Fr. 4'200.00
Autorisations de récipients sous pression	407	Fr. 24'300.00
TOTAL	693	Fr. 38'150.00
Inspections		
Entreprises industrielles	43	CFST
Entreprises non industrielles et MSST	88 + 76	
TOTAL	207	Fr. 227'622.00

### Prévention des accidents majeurs et biosécurité

Fin 2004, il y avait au total en Valais 68 entreprises, routes et installations ferroviaires soumises à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM). Parmi elles, 35 installations stationnaires, 12 réservoirs contenant des produits inflammables, 4 patinoires, piscines, 4 installations de sports combinées (piscines et patinoires), 4 tronçons de lignes de chemins de fer et 2 tronçons de route. Six entreprises ont terminé sur leur site l'application de l'OPAM: ALCAN Sierre, Chippis, Steg; SATOM Monthey, Verestar Loèche et Swisscom. Il faut y ajouter quelques piscines à dimension plus réduite qui ont opté pour d'autres systèmes alternatifs plus sûrs que le chlore. Ne tombent plus dans le champ d'application de l'OPAM: la piscine de Saillon, la Compagnie de Chemins de fer Martigny-Orsières (TMR) et la patinoire de Martigny. Y sont depuis récemment soumis: l'entreprise Zwissig Viktor & Armand ainsi que la nouvelle installation Reshment à Monthey. Une étude de risque pour la route du col du Simplon a été ordonnée.

On a recensé 34 entreprises en Valais travaillant avec des microorganismes. Toutefois, seuls les microorganismes de la classe de risque 3 et 4 tombent sous le coup des dispositions de l'OPAM. Selon un questionnaire qui nous a été envoyé en retour, il ne devrait pas y avoir au final plus de six entreprises concernées.

### Condition du travail

#### Permis délivrés sur la base de la loi fédérale du travail

Type de permis	Nbre
Permis de travail temporaire de nuit	47
Permis de travail temporaire du dimanche	78
Permis de travail à trois équipes ou davantage	1
Permis de travail continu	6
TOTAL	132

#### Permis délivrés pour l'occupation de jeunes gens de plus de 14 ans

Type de permis	Nbre
Période de vacances scolaires	9
Formation professionnelle -15 ans	25
TOTAL	34

#### Temps de travail et de repos des chauffeurs professionnels

	Nbre
Contrôles	
Entreprises contrôlées	42
Chauffeurs contrôlés	91
Dénonciations	
Rapport d'inspection	33
Entreprises dénoncées	7

#### Marchés publics

Listes permanentes	Nbre
Entreprises inscrites	946
Bureaux inscrits	500
Entreprise de fournitures inscrites	2
Demandes d'inscriptions traitées	51
Prolongations d'inscriptions	99
Entreprises et bureaux radiés	42
Recours	0

Organisations et entreprises	Nbre
Branches et organisations professionnelles	175

### Conflits individuels du travail

#### Nombre de causes 2000-2004

L'année 2004 demeure stable au niveau du nombre de dossiers litigieux enregistrés, ce même si une diminution de 44 dossiers par rapport à 2003 influe une diminution globale de 5.5 %. En effet, les mêmes chiffres comparés avec 2002 indiquent que l'année 2004 est supérieure en nombre de dossiers à 2002 de 17.5 %.

2000	2001	2002	2003	2004
674	669	631	783	739

#### Répartition géographique des causes 2004

Haut-Valais	Valais-Central	Bas-Valais	Hors-canton
20 %	42 %	25 %	13 %

Au niveau des conflits collectifs, un seul cas a été enregistré pour l'année 2004 et a pu être réglé directement par le service agissant en qualité de secrétariat de l'Office cantonal de conciliation, ce avec la collaboration des parties en litige.

### Tribunal du travail

	Cours de langue allemande	Cours de langue française
Nombre de séances	20.5	29.5
Judicata	15	37
Jugements complets	16	23
Transactions	17	6
Autres liquidations	28	21
Appels au TC	1	3
Recours au TF	1	2

## Commission cantonale de recours en matière de chômage

### Total des causes à traiter

	Non traitées	Non notifiées
Causes pendantes à fin 2003	366	457
Causes pendantes à fin 2004	200	262
Causes survenues en 2004	80	

### Activité de la Commission

Nombre de séances	27
Causes traitées	275
Décisions notifiées	212
Recours au TFA	4

## SERVICE VETERINAIRE

Conformément à la législation en vigueur, notre Service s'est donné des priorités pour 2004 dans les secteurs d'activités suivants:

### Epizooties

- Malgré une forte diminution des cas d'ESB au niveau Suisse, 2 cas seulement ont été relevés en 2004, soit par rapport aux années précédentes: 2003: 21 cas; 2002: 24 cas; 2001: 43 cas. La lutte contre l'ESB reste toutefois une priorité pour l'office vétérinaire fédérale (OVF) avec pour objectif d'éradiquer cette maladie et de prévenir sa transmission à l'homme.

Les contrôles ESB sont entrepris dans chaque abattoir, lors des abattages ordinaires, abattages d'animaux malades ou accidentés ainsi que sur les animaux déjà périss.

- Le Monitoring est un programme de surveillance des maladies animales ordonné chaque printemps par l'OVF. La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovidés, de la vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE), de la brucellose ovine et caprine et de la maladie d'Aujeszky des porcs s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête exécutée par sondages dans des exploitations choisies au hasard par l'OVF.

Dans le canton du Valais le nombre d'exploitations suivantes ont fait l'objet d'un contrôle:

- IBR: 59 (bovins contrôlés: 299)
- IBR - LBE: 29 (bovins contrôlés: 298)
- Brucellose ovine: 70 (ovins contrôlés: 1775)
- Brucellose caprine: 19 (caprins contrôlés: 146).

- Au rythme d'un contrôle chaque deux ans, tout le cheptel caprin de notre canton est contrôlé en matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC). Dans le cours de l'année passée, 194 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle, comprenant un total de 1'694 analyses sérologiques sur des caprins. Dans 6 exploitations, 11 animaux positifs ont été diagnostiqués. Des mesures adéquates ont été prises à cet égard.

- Maladies des abeilles: loque américaine et loque européenne  
Suite aux importantes pertes répertoriées au courant des années 2002 et 2003, nous avons pu relever une diminution générale des maladies des abeilles en 2004.

## Conventions collectives de travail (CCT) et contrats-types de travail (CTT)

Les conventions collectives suivantes ont fait l'objet d'une extension en 2004, soit l'avenant sur les salaires à la CCT des garages, CCT de retraite anticipée (Retabat) pour les entreprises du génie civil et du bâtiment ainsi que l'avenant sur les salaires à la CCT.

Les contacts suivis avec les partenaires sociaux et un esprit de partenariat constructif ont permis à ce jour de trouver des solutions quant à l'adaptation des contrats-types de travail pour 2005 dans sept des huit que compte le canton, ce selon mises à l'enquête publique de fin décembre 2004.

## Protection des animaux

- La loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les nouvelles dispositions légales prévoient une collaboration entre le service vétérinaire et des refuges pour animaux de compagnie, dénommés refuges officiels, afin d'assurer la prise en charge d'animaux de compagnie perdus, abandonnés ou confisqués par l'autorité compétente. Un contrat de prestation a été conclu avec 6 d'entre eux au cours de cette année.
- Le Conseil d'Etat a établi une liste des races de chiens potentiellement dangereux et de leurs croisements. Tous les chiens qui figurent sur cette liste, doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière en dehors de la sphère privée.
- En 2004, 28 cas de morsure ont été traités par notre Service, 26 cas ont fait l'objet d'un examen de comportement sur le chien incriminé et une décision sur les mesures adéquates à suivre, a été ordonnée.
- Les contrôles de conformité des détentions d'animaux de rente conformément à la législation sur la protection des animaux, en collaboration avec les contrôleurs des prestations écologiques se poursuivent.

## Abattages et hygiène des viandes

- Actuellement, notre canton compte 13 petits abattoirs.
- Dans le courant 2004, l'Unité ESB a procédé à plusieurs contrôles d'abattoirs. Leurs résultats sont plutôt satisfaisants, quelques lacunes en matière des mesures de prévention de l'ESB ont été relevées et devront être corrigées.
- Selon les dernières statistiques du contrôle des viandes en 2003, le nombre d'animaux contrôlés s'élevait à 14'198 unités.

## SERVICE DE L'ENERGIE

Les activités du Service de l'énergie se répartissent dans les domaines suivants:

- l'utilisation rationnelle de l'énergie / les énergies renouvelables
- la distribution et l'approvisionnement en énergie
- l'information / la formation initiale et permanente/ le conseil.

Elles sont définies en grande partie dans la nouvelle loi sur l'énergie du 15 janvier 2004, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Cette loi a permis de plus l'adaptation du droit cantonal subordonné au droit fédéral, le transfert dans le droit ordinaire des dispositions du décret concernant la promotion du standard Minergie dont la validité était limitée, ainsi que l'harmonisation avec les dispositions légales sur l'énergie d'autres cantons.

En rapport avec cette loi a été promulguées l'ordonnance du 9 juin 2004 sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations et l'ordonnance du 27 octobre 2004 sur les mesures de promotion dans le domaine de l'énergie.

Dans le cadre de son activité, le Service de l'énergie dispense aux communes, aux services cantonaux et aux tiers des informations sur des questions liées à l'énergie. Il élabore pour le Conseil d'Etat et le Chef du Département des prises de position dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Sur le plan fédéral, le programme d'action SuisseEnergie a été poursuivi. Un objectif majeur de ce programme est la réduction d'ici 2010 de 15 % de la consommation des combustibles fossiles et de 8 % de la consommation de carburants.

### Utilisation rationnelle de l'énergie / Energies renouvelables

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme «SuisseEnergie» se poursuit au niveau suisse pour la quatrième année consécutive. De concert avec les autres cantons, le canton du Valais soutient ce programme dont le point fort des activités cantonales a trait au domaine du bâtiment. L'application du standard Minergie s'inscrit à cet égard au premier plan. La stratégie Minergie peut être qualifiée de succès. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours.

La responsabilité de l'application des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment échoit aux communes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la justification de la qualité thermique d'un bâtiment doit être apportée par l'application de la nouvelle norme SIA 380/1, éd. 2001 «L'énergie thermique dans le bâtiment».

Dans le cadre du projet «Utilisation rationnelle de l'énergie dans les hôpitaux», l'optimisation de la consommation et les travaux d'assainissement se poursuivent dans tous les hôpitaux y compris la clinique St.-Amé à St Maurice. L'économie annuelle d'énergie augmente et dépasse largement les 5'000'000 kWh.

Dans le cadre du projet «Tunnels», tous les tunnels du Valais sont analysés et surveillés. Le travail se poursuit sur les installations routières. L'économie annuelle d'énergie électrique dans les tunnels existants en 1996 se maintient vers 800'000 kWh. L'économie financière annuelle qui en résulte est de Fr. 110'000.-

Le programme de promotion de l'énergie solaire a connu 102 demandes en 2004. Depuis le début du programme au printemps 2000, 310 installations représentant 3900 m<sup>2</sup> ont été réalisées.

Le programme de promotion de l'énergie du bois pour les installations inférieures à 100 kW a connu 17 demandes en 2004. Depuis le début du programme en juin 2001, 129 installations ont été réalisées chauffant 147 logements. 6 nouvelles installations supérieures à 100kW ont été traitées en 2004.

## Stratégie MINERGIE

Le service de l'énergie a poursuivi sa stratégie Minergie. Les mesures de promotion fixées dans le décret Minergie de mai 1999, puis dans la loi du 15 janvier 2004, ont aidé à motiver des maîtres d'ouvrage à construire selon ce standard de qualité.

Une enquête de satisfaction menée sur le plan suisse a montré d'une part que la consommation d'énergie est réellement réduite de moitié par rapport aux bâtiments habituels et que le taux de satisfaction relatif au confort général et à la qualité de l'air est très élevé. En collaboration avec la HEVs le service de l'énergie a pu vérifier et consolider ce qui précède à l'école primaire Minergie de Fully.

### Résultat du programme de promotion MINERGIE

255 labels octroyés depuis 1998

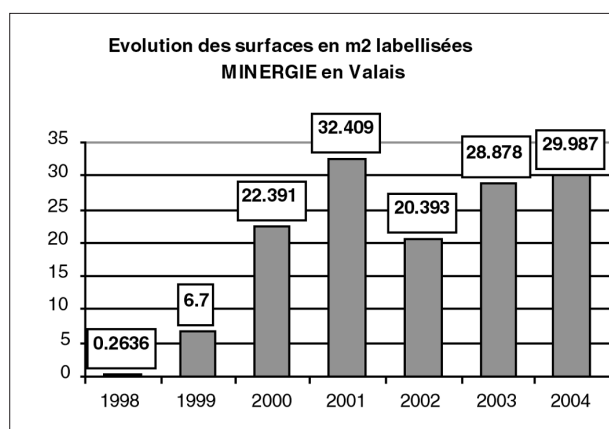
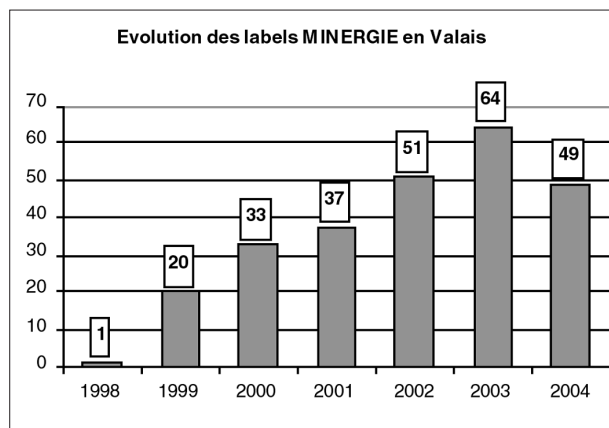
- 179 habitats individuels
- 37 habitats collectifs, dont un home pour personnes âgées et un hôtel
- 12 bâtiments administratifs
- 18 écoles
- 1 home médicalisé
- 1 installation sportive
- 7 projets abandonnés

194 bâtiments terminés, soit:

- 101'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher chauffé,
- env. 230 millions investis et 11.7 millions de surcoûts
- 2'360'000 francs de subvention (18.6 % des surcoûts)

Projets en cours:

- 37 bâtiments en construction
- 17 bâtiments en projet
- 8 projets abandonnés



Le marché s'est diversifié en direction des rénovations de maisons individuelles et vers les constructions d'immeubles de logements ou mixtes. On le constate par les graphiques ci-dessus car malgré la baisse du nombre de labels, la surface labellisée a augmenté. Cette tendance a été constatée au niveau suisse également parmi les plus de 3500 labels octroyés au total. Il faut noter que l'école d'informatique à Sierre, le plus grand bâtiment Minergie du canton avec une surface de 12'000 m<sup>2</sup>, a reçu le label en 2001. On le voit clairement apparaître sur le graphique.

La BCVs et certaines banques Raiffeisen proposent un crédit Minergie avec des taux hypothécaires abaissés.

Plusieurs bâtiments Minergie ont fait l'objet d'articles dans la presse cantonale. Presque chaque revue professionnelle traite d'un sujet en rapport avec Minergie. Un spot TV a été réalisé en collaboration avec les cantons romands et passe jusqu'à mi 2005 sur les chaînes de TV locales. Un stand Minergie a trouvé place à Brigue lors de la foire régionale (OGA). Ceci en collaboration avec la haute école valaisanne, qui a présenté un programme (b-sol) pour l'optimisation énergétique des bâtiments.

### Information / Formation initiale et permanente

Divers cours/séminaires ont été organisés ou cofinancés (optimisation de l'éclairage, optimisation de la consommation électrique de la ventilation selon SIA 380/4, standard Minergie, etc).

Le magazine «Energie Environnement» est publié bisannuellement par les cantons romands. Une information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est publiée quotidiennement dans la presse locale.

En collaboration avec le service de l'enseignement, l'action de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie se poursuit dans plus de 60 classes primaires du Valais romand. La première phase de l'action pilote mise sur pieds avec le Forum de l'air en vue d'étendre cette campagne de sensibilisation aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles et aux collèges est terminée. Une action de sensibilisation des jeunes à l'énergie solaire et à l'emploi rationnel de l'énergie sous forme de passeports vacances suivis par env. 187 enfants dans le Bas et le Haut Valais eut lieu en été.

### Conseil aux communes

Les communes participant au projet «L'énergie dans la cité» soutiennent une politique énergétique progressiste avec des projets exemplaires. Les «Cités de l'énergie» valaisannes sont Brigue-Glis, Viège, Loèche, Naters, Saas Fee, Sion et Sierre rejointes par Martigny et Ayent en 2004.

## SERVICE DES FORCES HYDRAULIQUES

### Législation

Au niveau cantonal, l'avant-projet de loi sur les Forces Motrices Valaisannes (LFMV) élaboré en 2003 par un groupe de travail, sous la conduite du chef du département chargé de l'énergie, réunissant des représentants des producteurs, des distributeurs et des FMV, a été mis en consultation au début 2004 auprès des communes et des milieux concernés. Les réponses au questionnaire joint ont montré que l'avant-projet était en général bien accepté.

Le projet de loi et son message, adopté le 14 juillet 2004 par le Conseil d'Etat, ont été transmis, au Grand Conseil, qui a procédé à la première lecture dans sa session de novembre 2004 en y apportant que peu de modifications. Le Grand Conseil a approuvé la loi en seconde lecture le 15 décembre 2004.

La commune de Naters a pu passer avec succès le Re-Audit du label «énergie dans la cité» durant l'année 2004.

### Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEL)

Un projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité a été mis en consultation. Celle-ci définit les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable ainsi qu'un marché de l'électricité bien organisé dans un contexte suisse et européen en pleine mutation.

Pour les transits de d'électricité transfrontaliers, qui doivent être réglementés d'urgence, une solution transitoire est proposée par le Conseil fédéral. Par la suite, le marché suisse sera libéralisé par étapes, sans précipitation et dans le respect des droits populaires.

Pour les cantons, il sera important de s'assurer, dans le cadre d'une législation cantonale d'application, de la consolidation de la sécurité d'approvisionnement sur le plan régional (réseaux de distribution fiables) et de l'amélioration de la desserte de base (prise en compte des régions périphériques, solidarité des prix). Le Conseil d'Etat soutient en principe l'intention de guider l'ouverture du marché de l'électricité et pour cela d'édicter une loi.

### Travaux généraux

- Préavis sur les règlements communaux concernant la distribution d'électricité, la tarification, l'aménagement du territoire et les constructions. Préavis à l'intention de la commission cantonale des constructions.
- Collaboration avec Gazoduc SA et Transitgas SA pour l'approvisionnement en gaz du canton et exécution de consultations.
- Collaboration avec l'École d'ingénieurs du Valais en qualité de conférencier ou d'expert.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les services cantonaux de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie.
- Dans le cadre de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, collaboration dans le groupe de travail «Ouverture du marché de l'électricité» et dans le réseau de compétences «L'eau dans les régions de montagnes».
- Collaboration avec le groupe de travail cantonal Energie.
- Collaboration avec le service des bâtiments pour la construction des bâtiments cantonaux Minergie.
- Collaboration avec le service de l'environnement et la presse pour l'information au public.

### Aménagements hydroélectriques

#### Conduites forcées/puits blindés

- *Cleuson-Dixence*: à la suite d'une étude générale des dispositions à prendre en vue de la remise en service de l'usine de Bieudron, la société Cleuson-Dixence Constructions SA (CD) a déposé une demande d'autorisation de construire une galerie de sondage au lieu-dit Fontanettes (selon la procédure de l'art. 8 LFH-VS). Ce projet de galerie étant situé en zone forestière, il a nécessité une mise à l'enquête. Après nouvel examen de la situation, la société CD a proposé un nouvel emplacement situé un peu plus bas et hors de cette zone forestière. La décision d'autorisation sera accordée en début d'année 2005.
- *Fully*: les travaux de démontage de la conduite endommagée en automne 2000 ont été réalisés. Les travaux de construction du nouveau tronçon de conduite forcée débiteront en 2005.



## Etudes dans les domaines hydroélectrique et hydraulique

- Les travaux relatifs au projet MINERVE (2002-2006) qui concerne en particulier la modélisation de la contribution des barrages valaisans pendant les crues du Rhône et de ses principaux affluents à l'aide de prévisions hydrométéorologiques sur 72 heures, se poursuivent sous la conduite de l'EPFL avec le canton comme maître d'œuvre (services des routes et cours d'eau et des forces hydrauliques). Les projets de conventions en vue d'un système d'échange en temps réel de données relevantes des aménagements hydroélectriques en périodes de crues ont été présentés aux sociétés concernées et modifiés selon leurs remarques. Les discussions continuent et la programmation du modèle MINERVE est en cours.
- L'application de la directive pour l'établissement des rapports d'assainissement des cours d'eau, selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEau art. 80 al. 1 et 2) et de la directive sur les purges/vidanges répétitives des ouvrages d'accumulation, est coordonnée par 5 services de l'Etat (SFH, SRCE, SFP, SCPF et SPE). Des mandats ont été attribués depuis 2004 à quatre groupements de bureaux spécialisés sous la conduite d'un bureau pilote. Ces mandats couvrent plus de la moitié de la surface des bassins versants du canton. Les deux mandats restants seront attribués en 2005. Un planning a été établi pour l'établissement des rapports d'assainissement des cours d'eau du Valais et des notices d'impact sur les purges et vidanges répétitives d'ouvrages d'accumulation jusqu'en octobre 2007.
- Le SFH est partenaire, avec les FMV, l'office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) et d'autres partenaires, d'un projet conduit depuis octobre 2003 par l'EPFL-LCH sur la synergie entre la production hydroélectrique et la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Ce projet, soutenu de manière importante par la Commission fédérale pour la Technologie et l'Innovation (CTI), vise l'intégration de conditions environnementales, socio-économiques et de protection contre les crues, permettant de compléter, au cours de l'année 2005, les cahiers des charges du projet général de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône et ainsi d'identifier les tronçons susceptibles de recevoir des paliers de production hydroélectrique qui peuvent s'intégrer complètement dans les objectifs de cette 3<sup>e</sup> correction du Rhône.
- Le SFH est partenaire dans un projet Interreg IIIB «ALPRESERV» de l'Union Européenne approuvé en novembre 2003 avec d'autres partenaires en Suisse, Italie, Slovénie, Allemagne et Autriche. Le but est d'étudier sur 3 ans les mesures servant à contrecarrer les processus d'accumulation de sédiments dans les ouvrages d'accumulation par l'étude des sources et du transport de sédiments, les méthodes de gestion et la conduite d'actions pilote. Une conférence sera organisée dans le courant 2005 à Sion pour traiter de la problématique précitée.
- Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance fédérale sur la sécurité des ouvrages d'accumulation (OSOA), le SFH a poursuivi en 2004, en collaboration avec l'office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) et un bureau expert, la définition des Petits Ouvrages d'Accumulation (POA) à assujettir au futur contrôle cantonal. Cet assujettissement sera proposé au Conseil d'Etat au début 2005.
- Le canton par les services SFH+SE a organisé deux apéro énergie en septembre à Sion et octobre 2004 à Brigue, traitant du turbinage des eaux potables pour montrer aux communes les avantages économiques qu'elles pourraient en retirer. Une méthodologie d'approche est proposée sur le site internet du SFH.

## Aménagements hydroélectriques traités

### Bas Valais et Centre

- *Chippis (Rhône)*: La procédure de délivrance de la concession cantonale est en cours. Comme les anciennes concessions sont échues le 21 avril 2004, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été attribuées par le Conseil d'Etat aux FMV le 21 avril 2004.
- *Chippis (Navizence)*: La procédure d'approbation des 7 concessions communales est en cours. Des mesures provisoires ont été attribuées par le CE aux Forces Motrices de la Gougria le 21 avril 2004.

- *Bramois-Sauterôt*: La procédure d'approbation des 7 concessions communales est en cours. Les anciennes concessions échéant le 4 janvier 2004, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été attribuées par le CE aux Rhonewerke AG le 15 décembre 2004.
- *Grande Dixence*: L'ancienne plate-forme de chantier à Louvie (Bagnes) et une ancienne place de chantier à Prafleuri (Héremence) ont été assainies au cours de l'année 2004.
- *Mauvoisin*: Les travaux de rehaussements de la prise d'eau et de la vidange de fond du barrage, débutés en 2001, se poursuivent selon le planning décidé. Leur achèvement est prévu pour 2006. Un projet de création d'un volume libre d'eau pour l'écrêtement des crues (comme réalisé à Mattmark) est mené par le SRCE en collaboration avec le SFH, l'OFEG et l'EPFL. Le but est de profiter des travaux entrepris actuellement pour d'une part réaliser ce projet à un meilleur coût et, d'autre part, vérifier l'efficacité de la solution proposée par rapport à d'autres solutions de protection contre les crues.
- *Fully*: Vu l'échéance de la concession le 29 juin 2005, le dossier d'enquête préliminaire en vue de la délivrance d'une nouvelle concession communale a été déposé. Les services cantonaux consultés préparent leurs préavis.
- *Martigny-Bourg*: Le nouveau projet d'approbation des 5 concessions communales à l'intention du CE a été élaboré à fin 2004. Il sera soumis à l'approbation du CE au début 2005.
- *Pallazuit*: Le projet de confortement du barrage des Toules est toujours à l'étude.
- *Orsières-Niollet*: Le dossier pour la construction des futurs ouvrages de dotation des Dranses de Ferret et d'Entremont est en préparation.
- *Sembrancher*: L'échéance de la concession délivrée par Orsières est prévue en septembre 2006, alors que celle de Sembrancher n'échoit qu'en 2015. Des tractations en relation avec l'exercice du droit de retour par ces deux communes sont en cours.
- *Vieux-Emosson*: Un avant-projet de pompage turbinage entre la retenue d'Emosson et celle du Vieux Emosson, d'une puissance de 600 MW pour une production d'énergie de 1'200 GWh, est à l'étude chez ATEL. Des contacts préliminaires ont eu lieu avec le SFH pour déterminer le cadre juridique dans lequel un tel projet doit être conduit.
- *Vernayaz (CFF)*: Les discussions préliminaires relatives au droit de retour (2017 pour les communes) se poursuivent en collaboration avec les communes concernées et les CFF.
- *Torrent de Soi*: L'autorisation de construire a été octroyée.
- *Savièse*: L'autorisation pour le turbinage des eaux potables par la commune a été délivrée. La commune n'a pas encore fourni tous les éléments nécessaires à l'approbation des plans, malgré les demandes et rappels effectués.
- *Isérables*: Une centrale communale pour le turbinage des eaux potables et d'irrigation a été autorisée et mise en service en 2004.
- *Conthey*: La demande de Conthey pour turbiner ses eaux potables du coteau dans 7 microcentrales, dont une, La Dare, a déjà été approuvée et est en service, a été mis à l'enquête publique. La procédure d'approbation est en cours.

### Haut Valais

- *Dala*: L'enquête préliminaire (art. 8 OEIE) pour la délivrance des 5 nouvelles concessions communales a eu lieu en 2000. L'échéance des concessions est échelonnée. Le 21 novembre 2005 écherront les concessions d'Inden et de Loèche. La séparation des activités de production et de distribution d'électricité est en fin de réalisation. La nouvelle société KW Dala AG ne s'occupera que de la production, la distribution étant assurée dans les communes concernées par la nouvelle société Regionale energie Lieferung Leuk AG (ReLL).
- *Kelchbach*: La concessionnaire EWBN doit tester différents débits de dotation en vue de la délivrance d'une nouvelle concession communale par Naters.

- *Ackersand*: le dossier de demande d'approbation des nouvelles concessions a été mis à l'enquête en février 2003 et la procédure est en cours. Les anciennes concessions échéant le 15 janvier 2005, des mesures provisoires pour le maintien de l'exploitation ont été attribuées par le CE à la KW Ackersand 1 AG le 15 décembre 2004.
- *Argessa*: La procédure préliminaire a été effectuée en 2002. Des mesures provisoires ont été accordées par le CE pour la poursuite de l'exploitation des eaux de la Basse Tourtemagne jusqu'au 30.05.05. La procédure d'approbation des nouvelles concessions débutera en 2005.
- *Massaboden*: Les CFF veulent remplacer le bassin de compensation de Bitsch par une galerie souterraine. Le SFH a préavisé favorablement la demande, qui est traitée par la Confédération.
- *Bitsch*: Electramassa veut réaliser une galerie de purge entre le château d'eau de l'usine de Massaboden et la Massa. Pour l'instant, un recours de privés empêche de débiter les travaux.
- *Törbel*: Le dossier d'approbation pour le turbinage des eaux potables par la commune de Törbel a été mis à l'enquête en octobre 2004.
- *Turtig*: Le dossier d'approbation pour le turbinage, dans un 2<sup>e</sup> palier Unterbäch-Turtig, des eaux turbinées dans la centrale existante d'Unterbäch et de celles rejetées par la STEP de cette commune a fait l'objet d'une procédure préliminaire.

#### Lignes électriques et postes de couplage

- *Ligne 380 kV du Nufenen*: La construction de cette ligne se poursuit.
- *Ligne 380 kV Chamoson-Chippis*: Après la mise à l'enquête publique des plans à fin 2002 et les nombreuses oppositions au projet, une série de rencontres a eu lieu dans le courant 2004 entre l'inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF) et les opposants (communes et privés) pour trouver des solutions de conciliation. Elles ont été trouvées dans la majorité des cas, ce qui a permis au CE d'envoyer son préavis favorable avec diverses conditions à fin 2004 à l'IFICF.
- *Ligne 65 kV «St. Triphon – Vernayaz – Les Vorziers»*: Le DSSE a établi son préavis à l'attention de l'IFICF. L'approbation a été octroyée fin 2004.

#### Antennes de téléphonie mobile sur mâts HT et câbles

Il n'y a eu aucune demande d'autorisation d'installer des sites de téléphonie mobile GSM en 2004. Ceci montre qu'un certain équilibre a été atteint au niveau des infrastructures nécessaires aux opérateurs de téléphonie.

#### Activités particulières en 2004

- *Commission paritaire des experts*: les travaux d'entretien et de renouvellement ont été suivis par le SFH et 3 aménagements (Bortelalp-Ganterbrücke, Blinne et la Dixence) ont été visités.
- *Facturation de l'impôt spécial et des redevances*: à la suite de la décision du TF confirmant le calcul de l'impôt spécial sur la base de la puissance théorique brute, les exploitants de forces hydrauliques ont été priés de nous transmettre, pour chaque aménagement, toutes les pertes d'eau de leurs installations afin que celles-ci puissent être incluses dans nos facturations.
- *Demandes d'indemnités pour renonciation à l'utilisation de la force hydraulique*: le dernier contrat de protection portant sur le Vallon de Réchy a été signé en automne 2004 par les communes de Grône, Chalais et Nax, le canton et la Confédération. Ainsi 7 contrats valaisans ont abouti. Les communes valaisannes concernées touchent un montant annuel global de Fr. 843'028.00 et le canton de Fr. 805'046.00.
- *Collaborations interdisciplinaires*: le SFH a participé à des séances liées aux groupes de travail suivants: les visites quinquennales des barrages avec l'OFEG, les experts et exploitants concernés; préparation avec l'OFEG des journées d'étude du comité suisse des barrages (juin 17-18 juin 2004) à Martigny.

#### Production d'électricité 2002-2003

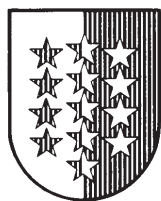
##### Année hydrologique - Production en GWh (mio kWh)

Période	Hiver (1.10 - 31.3)		Été (1.4 - 30.9)		Année (1.10 - 30.9)	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Centrales hydroliques	4'192.011	45.0	5'113.713	55.0	9'305.724	100
Centrales thermiques	214.119	49.3	220.024	50.7	434.143	100
TOTAL	4'406.130	45.2	5'333.737	54.8	9'739.867	100

#### Comparaison 2002-2003 / 2003-2004

##### Production en GWh (mio kWh)

	2001-2002	2002-2003	Variation en %
Centrales hydroliques			
Hiver	4'380.973	4'192.011	-4.3
Été	6'812.095	5'113.713	-24.9
Année	11'193.068	9'305.724	-16.9
Centrales thermiques			
Hiver	275.333	214.119	-14.1
Été	185.918	220.024	-8.5
Année	461.251	434.143	-11.3
TOTAL			
Hiver	4'232.407	4'406.130	-4.8
Été	5'781.854	5'333.737	-24.4
Année	10'014.261	9'739.867	-16.6

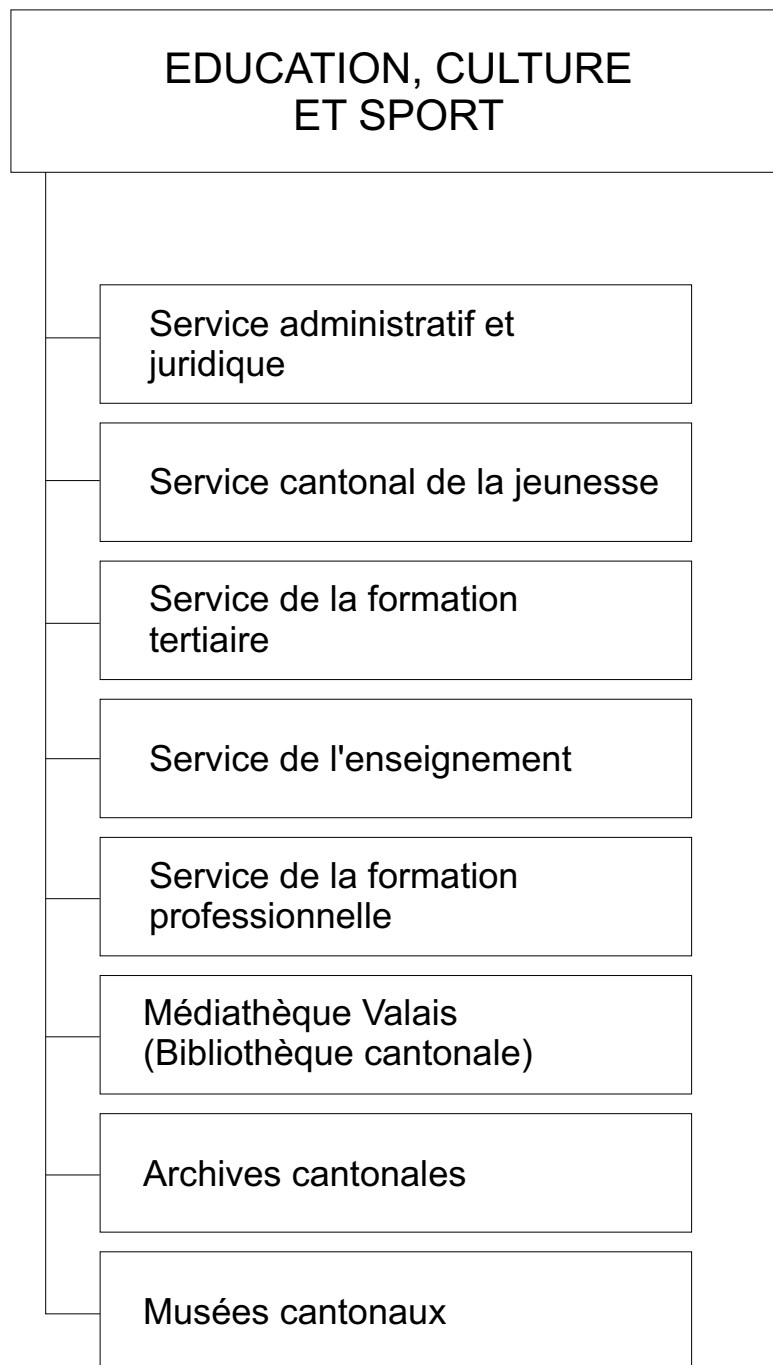


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: CLAUDE ROCH  
REPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**



## INTRODUCTION

L'activité d'un Département tel que celui de l'éducation, de la culture et du sport peut être mesurée à l'échelle d'une région, d'un canton ou, - plus encore à l'heure des échanges généralisés - , à l'échelle d'un pays, voire d'un ensemble de pays. Un bilan provisoire appelle à un nécessaire élargissement des points de vue et ce serait être réducteur que de limiter son analyse critique aux seuls effets de proximité.

Si l'on se penche en effet sur le monde de la formation, on voit bien que quelques-unes des questions qui occupent aussi bien l'esprit du pouvoir politique que l'attente des citoyens s'inscrivent dans une perspective qui dépasse largement les frontières du Valais. Au moment où viennent d'être rendus publics les résultats internationaux de l'enquête Pisa (relative aux résultats obtenus en lecture, mathématiques et sciences par les élèves de fin de scolarité obligatoire de plus de trente pays dans le monde), à quelques semaines de connaître les résultats internes à la Suisse, on comprend bien que des dossiers tels:

- a) l'harmonisation des résultats attendus des enfants en fin de 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> puis 9<sup>e</sup> années de scolarité dans les disciplines principales (Pecaro, Harnos)
- b) la réflexion relative à l'âge d'entrée à l'école obligatoire
- c) la problématique de l'enseignement des langues à l'école, leur ordre de priorité, leur place
- d) la juste délimitation des tâches relevant de l'instruction et celles relevant de l'éducation
- e) le développement de formations, professionnelles et tertiaires, de qualité, répondant aux réels besoins de la société
- f) la lutte contre la violence, les incivilités et la problématique d'intégration de chaque jeune
- g) l'accès à la culture et au sport à des conditions qui soient favorables à l'ensemble des citoyens
- h) la réflexion sur le cycle d'orientation en vue de mieux définir l'identité propre à ce niveau de formation et les liens avec les formations subséquentes

que toutes ces réflexions présupposent une vision et des analyses qui dépassent largement la seule considération des problèmes immédiats du canton. Par ailleurs, la nécessité de tenir compte de critères de rationalité économique et budgétaire dans les projets les plus susceptibles d'être attrayants devient une règle à laquelle aucun gouvernement ou parlement n'échappent. Une certaine transparence doit être visée entre l'Etat et les communes, entre le Département et ses partenaires habituels afin de mieux valoriser l'ensemble des prestations offertes.

Si, pour l'essentiel, l'école valaisanne est saine et remplit à satisfaction sa noble mission; si la jeunesse de ce canton conserve une assez forte volonté d'enracinement et d'engagement pour le bien du pays; si nos institutions assument avec efficacité les tâches qui leur sont confiées aussi bien en matière de culture, de sport que de prise en charge des personnes moins favorisées par la vie; on le doit, pour une part importante, à la cohésion qui existe entre les divers partenaires concernés, à la confiance témoignée à nos autorités, à celles et ceux qui exercent, avec tact, diligence, profond sens du devoir, leurs mandats sur le terrain de la quotidienneté.

Un rapport de gestion peut être aussi l'occasion d'exprimer notre gratitude à l'égard de ceux qui se vouent au bien dans le respect de ce qui a fait la solidité de notre canton, ainsi que notre confiance à l'égard de ceux qui dessinent avec pragmatisme et dignité les lignes d'horizon où inscrire un futur prometteur pour le Valais.

**Le chef du Département  
de l'éducation, de la culture et du sport**

Claude Roch

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	26.70
Service cantonal de la jeunesse	54.95
Service de la formation tertiaire	55.60
Service de l'enseignement	29.10
Service de la formation professionnelle	59.69
Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)	26.25
Archives cantonales	6.60
Musées cantonaux	13.60
<b>Total</b>	<b>272.49</b>

## Interventions parlementaires

### Motions

3. 237 Motion du groupe PDCC, par le député (suppl.) Pascal Rey et Grégoire Luyet concernant la prévention de la consommation de chanvre dans les établissements scolaires (04.02.2003).

*Motion acceptée en session de février 2004.*

Les motionnaires demandent d'émettre des directives claires à l'intention des écoles professionnelles et des écoles cantonales et de les faire appliquer en vue de contribuer à diminuer l'extension de la consommation de chanvre dans les établissements scolaires. Le Conseil d'État, par l'entremise du DECS, entend agir sous l'angle préventif dans le cadre des programmes d'éducation à la santé en révision ainsi que sous l'angle répressif par l'application des sanctions déjà prévues dans les dispositions réglementaires en vigueur.

3. 240 Motion du député Jean-Marie Schmid (CVPO) et consorts concernant une nouvelle loi cantonale sur la formation (04.02.2003).

*Motion acceptée sous forme de postulat en session de février 2004.*

Les auteurs de l'intervention souhaitent qu'un projet de nouvelle loi-cadre sur la formation soit soumis au Parlement en 2005 pour remplacer la législation scolaire de 1962 devenue obsolète à bien des égards. Les échecs essayés par les deux derniers projets législatifs globaux mis en votation ayant démontré la préférence du peuple valaisan pour des révisions partielles ou sectorielles, le Conseil d'État estime plus judicieux d'établir un inventaire des dispositions devenues inadéquates ou obsolètes, puis de déterminer, par thème et par chapitre, les modifications législatives sectorielles à proposer par étapes, selon un ordre de priorités et un calendrier à arrêter.

3. 251 Motion transformée en postulat du groupe radical, par le député René Constantin, concernant écoles: modification du règlement concernant les normes régissant la composition des classes (05.06.2003)

*Motion acceptée sous forme de postulat avec réserves en février 2004.*

Par cette intervention, l'auteur et son groupe proposent que les normes en vigueur régissant l'ouverture, le maintien et la fermeture des classes dans l'enseignement obligatoire soient appliquées avec une plus grande souplesse et soient complétées. Bien que dans l'application de ces

normes, les contingences et contraintes locales soient déjà prises en compte, les expériences et enseignements de ces dernières années devraient permettre d'appliquer et d'améliorer encore le système. Le Conseil d'État, par le DECS, est disposé à étudier et à proposer de nouvelles formes d'organisation des classes primaires, en soulignant néanmoins que le nombre d'élèves par classe ne constitue pas le seul critère pour garantir un enseignement de qualité.

3. 274 Motion transformée en postulat des députés Pascal Rey (suppl.) (PDCC), Dominique Savioz (PaCS), René Constantin (PRD), Roland Carron (PDCB) et Laetitia Massy (suppl.) (PRD), concernant l'enseignement de l'histoire valaisanne durant la scolarité obligatoire (04.03.2004) (Transformée en postulat).

*Motion acceptée sous forme de postulat en session de novembre 2004 et déclarée sans objet en session de décembre 2004.*

### Postulats

3. 233 Postulat des groupes socialistes du Haut et du Bas-Valais par les députés Susanne Hugo-Lötscher, Francine Cutruzzola et Rolf Eggel (suppl.) concernant la féminisation de la profession d'enseignant (06.12.2002).

*Postulat accepté en session de janvier 2004.*

Devant la féminisation de plus en plus forte de la profession d'enseignant, au degré primaire notamment, et le faible taux d'étudiants masculins à la HEP, les auteurs du postulat prient le Conseil d'État d'en déterminer les raisons et de prendre les mesures pour infléchir cette évolution. Reconnaissant que pour les enfants et les adolescents, il est important que l'enseignement soit prodigué par des enseignants des deux sexes, le Conseil d'État, par le DECS, va tout mettre en œuvre pour améliorer la situation par des actions à mener dans le cadre de la HEP et de la révision du statut de l'enseignant.

3. 238 Postulat du député Albert Bétrisey (PRD) concernant l'organisation d'une course de Coupe du monde de ski alpin en Valais (04.02.2003).

*Postulat accepté en session de février 2004.*

Estimant que le Valais possède tous les atouts pour obtenir et garantir l'organisation d'une épreuve de Coupe du monde de ski alpin, l'intervenant demande au Conseil d'État de procéder à une analyse d'opportunité d'un tel projet et de définir quel rôle il devrait assumer. Le Conseil d'État se déclare prêt, comme il l'a fait jusqu'ici, à encourager et à soutenir toute démarche initiée par les milieux sportifs, touristiques et économiques du canton auprès des instances nationales et internationales de décision en vue d'obtenir l'organisation régulière d'une telle compétition dans le canton.

3. 244 Postulat des députés Dominique Savioz (PaCS), Yves Ecoeur (PS), Vincent Bonvin (PDCC), Pascal Rey (suppl.) (PDCC), Hans Schwestermann (CSPO), Grégoire Luyet (PDCC), Rolf Eggel (suppl.) (SPO), René Constantin (PRD), Beat Abgottspon (CVPO), Mercedes Meugnier-Cuenca (PS) et consorts concernant les normes d'ouverture et de fermeture des classes (06.02.2003).

*Postulat accepté avec réserves en session de février 2004. (idem 3. 251)*

3. 250 Postulat (interpellation transformée en postulat) du député (suppl.) Thomas Studer (SPO) concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant valaisan (05.06.2003).

*Postulat accepté en session de janvier 2004 et déclaré sans objet en session de mars 2004, parce que déjà réalisé.*

3. 256 Postulat du groupe radical, par le député René Constantin, concernant la valorisation de l'école enfantine et de l'école obligatoire (primaire, secondaire I) (04.09.2003).

*Postulat accepté en session de mai 2004.*

Au nom de son groupe, l'auteur du postulat demande, pour la valorisation de l'école enfantine et de l'école obligatoire, que des mesures soient prises dans divers

domaines. Le Conseil d'État et le DECS accueillent favorablement les propositions susceptibles de contribuer à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience de l'école. Les mesures préconisées font partie des chantiers prioritaires ouverts sur lesquels le DECS œuvre avec le concours des principaux acteurs, responsables et partenaires de l'éducation.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Législation

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au département, de représentations du département dans divers organismes extracantonaux, en 2004 le Service a été étroitement associé à l'élaboration:

- de la modification du 28 avril 2004 de l'Ordonnance concernant l'admission et la formation initiale à la Haute école pédagogique
- du règlement général du 17 décembre 2003 concernant les établissements de l'enseignement secondaire du deuxième degré
- du règlement du 7 juillet 2004 sur l'École suisse de tourisme
- du règlement du 14 juillet 2004, concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire
- de la modification du 28 septembre 2004 du règlement sur le statut du personnel de la Haute école spécialisée santé-social Valais
- de la modification du 28 septembre 2004 du règlement fixant le traitement du personnel de la Haute école spécialisée santé-social Valais
- de la modification du 27 octobre 2004 du règlement concernant les filières de la Haute école spécialisée Valais.

### Activités culturelles

#### Conseil de la culture

En 2004, pour remplir sa mission, le Conseil de la culture a tenu quatre séances plénières. Il a été appelé à analyser et à préavisier plus de 450 demandes d'aides financières; il a désigné un jury de sélection des productions de CD dignes d'être soutenues.

#### Prix de l'État du Valais

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix de consécration pour l'année 2004 au photographe haut-valaisan Oswald Ruppen à Sion.

Quant aux prix d'encouragement, ils ont été décernés à Mme Barbara Maurer, comédienne, Brigue / Zurich; Mme Noëlle Revaz, écrivain, Vernayaz / Lausanne; M. Frédéric Mermoud, cinéaste, Venthône / Lausanne.

#### Bourses d'encouragement aux jeunes artistes

En 2004, le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a accordé quatre bourses d'encouragement aux jeunes artistes suivants: Mme Martina Gmuer, installations, peinture, Münster / Bâle; Mme Nadine Kuehne, installations, peinture, Sion; Mme Hagar Schmidhalter, installations, peinture, Rarogne / Bâle; Mme Céline Studer-Henning, confection, Brigue.

#### Atelier à Berlin

En 2004, le canton du Valais a offert son atelier d'artiste à Berlin pour les premiers 6 mois à l'artiste Sibylla Walpen de Viège et pour le deuxième semestre à la danseuse Séverine Zufferey de St-Luc.

### Charte culturelle

Le groupe de travail, installé par le Conseil de la culture et conduit par M. Hubert Theler, a poursuivi son travail autour du thème «Appréciation de la situation et orientation de la politique culturelle dans le canton du Valais». Le but de ce travail est la création d'une charte culturelle pour notre canton.

### Échange culturel Valais-Obwald

Le Conseil de la culture du Canton du Valais a invité la commission culturelle du demi-canton d'Obwald à une visite du musée cantonal d'histoire à Valère. Il espère poursuivre et consolider les relations avec ses collègues d'outre-Sarine.

### Contacts extérieurs

Comme par le passé, le conseiller culturel a participé aux travaux des Conférences régulières des délégués aux affaires culturelles (CDAC) sur le plan romand, sur le plan de la Suisse centrale et sur le plan national. En 2003/2004, il a présidé la Conférence romande. En outre, il est membre du groupe de travail en charge de l'élaboration du projet de loi sur l'encouragement de la culture selon l'article 69 de la Constitution fédérale.

Il participe régulièrement aux séances de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande en qualité de membre invité.

### Jeunesse et sport

#### - Formation des adolescents

En 2004, les coaches J+S ont annoncé 552 offres J+S. Ainsi 24'205 jeunes de 10 à 20 ans ont participé dans 33 disciplines sportives à 1'731 cours ou camps dirigés et animés par 3'820 moniteurs J+S.

#### - Formation et perfectionnement des cadres

Depuis l'introduction de «J+S 2000», le Valais a formé 757 coaches. 1'694 coaches, experts et moniteurs ont suivi une formation ou un perfectionnement en 2004 contre 1'155 en 2003 soit une augmentation de 539 (+46.66 %). L'office J+S a organisé 49 (+6) modules de formation de base, de formation continue et des tests d'admission allant d'un jour à une semaine.

#### - Participation financière de la Confédération

La participation financière de la Confédération, à titre de soutien à la formation des cadres et des jeunes, s'est élevée à 2'632'559 francs. Elle a augmenté de 256'782.70 francs (+ 10.81%).

### Soutien au sport valaisan

Alors que, jusqu'en 2002, le sport recevait comme unique soutien de la part des loteries suisses l'équivalent de 25% des bénéfices de la Loterie Suisse à numéros, depuis 2003, suite à l'accord intervenu entre Swisslos et la Loterie Romande, celle-ci a décidé d'associer le sport aux bénéfices non seulement du loto, mais de l'ensemble de ses jeux. Ainsi, un sixième de ses bénéfices est consacré au sport amateur et populaire romand.

Avec ce nouveau dispositif de répartition, la part revenant au Valais a passé de 2'001'938 francs en 2003 à 3'504'224 francs en 2004 (+1'502'286 francs, soit + 75%).

- Ces 3'504'224 francs ont été redistribués de la manière suivante:
- sous forme de subsides annuels aux associations sportives cantonales pour un montant de 2'195'396 francs
  - sous forme d'aides ponctuelles aux sociétés, clubs et groupements sportifs pour des aménagements sportifs, des achats de matériel ainsi que pour des activités particulières pour un montant de 1'087'273.40 francs
  - le solde de 221'554.60 francs a été affecté au fonds du sport.

#### Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les nuitées ont passé de 13'129 en 2003 à 12'238 en 2004. Elles ont diminué de 891 ou de 6,78%. Cet écart s'inscrit dans la ligne des fluctuations enregistrées ces dernières années.

## Bourses et prêts d'honneur

### Activités

En 2004, la Commission cantonale des bourses et prêts d'honneur s'est réunie à neuf reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des subsides de formation.

### Requêtes traitées

	Requêtes	Bénéficiaires
École préparant à la maturité gymnasiale	802	655
Autres formations générales	181	137
Écoles professionnelles à plein temps	376	310
Apprentissages	433	242
Maturités professionnelles	52	24
Formations professionnelles supérieures	256	220
Hautes écoles spécialisées	635	558
Universités et Écoles polytechniques fédérales	1'349	1'221
Formation continue	20	18
<b>Total</b>	<b>4'104</b>	<b>3'385</b>

### Evolution du nombre de requêtes de 1997 à 2004

<b>1997</b>	3'382	<b>2001</b>	3'788
<b>1998</b>	3'603	<b>2002</b>	3'825
<b>1999</b>	3'691	<b>2003</b>	3'980
<b>2000</b>	3'851	<b>2004</b>	4'104

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

### Section administrative

Conformément à l'arrêté du 9 mai 2001, la section administrative a facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des différentes unités et a géré l'ensemble des paiements du service. Un montant de Fr. 8'000.- provenant de la dîme de l'alcool a été réparti à des familles pour des aides matérielles urgentes.

La discussion et l'approbation des budgets et comptes des différentes institutions socio-pédagogiques reconnues par le Canton et pour un grand nombre d'entre elles reconnues et subventionnées également par la Confédération (Office fédéral de justice, section peines et mesures) sont un domaine important de cette section.

Edité depuis plusieurs années déjà, le rapport de planification présente les différentes institutions socio-pédagogiques, ainsi que leurs prestations, le nombre de places, le taux d'occupation et les prix journaliers. Il indique également le nombre de placements hors canton, ainsi que le nombre de jeunes provenant d'autres cantons.

Notre canton dispose d'environ 251 colonies de vacances (nombre connu par notre service) qui accueillent des mineurs non accompagnés de leurs parents. La section administrative, en collaboration avec d'autres services, effectue les contrôles nécessaires et est chargée du dossier en vue d'une autorisation d'exploiter. 129 de ces colonies disposent d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport, 40 demandes sont à l'étude auprès du service et 30 colonies sont actuellement soumises pour préavis à d'autres services de l'Etat. 52 dossiers sont archivés dont certains doivent être recontrôlés.

673 dossiers relatifs au domaine des graves troubles d'élocution chez les enfants d'âge préscolaire et ceux fréquentant l'école obligatoire ont été traités. Le montant attribué par l'OFAS s'élève à fr. 3'025'140.-- et le montant distribué s'élève à fr. 3'194'421.55.

L'aide financière prévue pour les salaires et charges sociales ainsi que pour le matériel pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance à temps d'ouverture élargi (conditions: disposer d'une autorisation d'exploitation, correspondre à un besoin confirmé par la commune, signer un contrat de prestations avec le SCJ et 12 heures d'ouverture par semaine minimum) a été octroyée à 67 structures, dont 58 pour le Valais romand et 9 pour le Haut-Valais. Le montant octroyé à l'ensemble de ces structures s'élève à 4,1 millions (chiffre arrondi). Le nombre d'associations régionales pour l'accueil à la journée auprès de familles (parents d'accueil) s'élève à 12, dont 8 pour le Valais romand et 4 pour le Haut-Valais.

### Délégué à la jeunesse

La Commission cantonale des jeunes a poursuivi son travail selon la stratégie développée durant les années précédentes.

#### Projets locaux et régionaux

La Commission cantonale des jeunes a traité, en 2004, 90 demandes de soutien. Elle a soutenu 80 projets dont 25 du Haut-Valais, 32 du Valais central et 23 du Bas-Valais. Il est réjouissant de constater une répartition équilibrée entre les régions.

#### Projets cantonaux

Une place importante fut réservée au théâtre «Vivre ensemble» qui a été présenté par un groupe de jeunes du Haut-Valais et du Valais romand dans 20 communes. Le prix d'encouragement à la jeunesse a été décerné à l'atelier danse «Cocoon» de Loèche, la fondation «Action jeunesse» ainsi que le mouvement «Relais».

#### Travaux de structure

Les travaux dans les communes et les régions qui ne possèdent pas de structures en faveur de la jeunesse ont été poursuivis. Dans les vallées de Conches et de Saas, dans le Val d'Anniviers et dans la



Vallée de Bagnes, le délégué a élaboré, en collaboration avec la jeunesse locale, des structures permettant un développement durable. De plus, le délégué a apporté son soutien aux jeunes de Collombey-Muraz, Sembrancher, Ayent, Arbaz, Nendaz, Evolène, Saas Grund, Ernen et Munster dans la planification et la réalisation de locaux de jeunes, de murs de grimpe et de Skate Parks.

### Commission cantonale des jeunes

La Commission cantonale des jeunes a terminé l'année dernière un concept d'information pour mieux connaître l'offre du canton dans le domaine de la promotion de la jeunesse. D'autre part, elle a élaboré un canevas pour les autorités communales afin de favoriser les activités extrascolaires des jeunes.

### Collaboration sur le plan suisse

Sur le plan suisse, on a effectué les préparations pour le projet national de la jeunesse «72 heures sans compromis» qui aura lieu en septembre 2005.

## Office pour la protection de l'enfant

Pour la première fois de son histoire, l'Office pour la protection de l'enfant dispose d'un système de gestion électronique des dossiers (GED-SCJ) et les présentes statistiques se fondent sur ce nouveau système, qui devra nous permettre dans les années futures de fournir des informations encore plus précises sur nos activités.

Durant l'année 2004, nous avons à nouveau enregistré une augmentation significative du nombre de situations prises en charge par notre office. Cette tendance est confirmée depuis les 5 dernières années. En effet, le nombre de situations traitées en 2000 était de 988 et, pour l'année 2004, l'Office a traité 1342 situations, ce qui représente une augmentation d'environ 36%.

Le nombre de situations confiées à notre Office dans le domaine des assistances éducatives (art. 307 CCS) et curatelles éducatives (art. 308 CCS) devient de plus en plus problématique. Face à l'augmentation constante du nombre de situations à traiter, l'Office a examiné la possibilité de pouvoir déléguer une partie de ses mandats à des personnes privées en 2003 et 2004. Malheureusement, une quinzaine de personnes seulement ont répondu à notre appel. Aussi, durant l'année écoulée, nous nous sommes approchés de la Fédération des communes valaisannes, afin d'examiner avec cette dernière les possibilités d'une collaboration pour la prise en charge de tels mandats entre les communes et notre Office.

Conformément à la gestion des services via e-DICS, notre Office a assumé l'ensemble de ses mandats en tenant compte des priorités définies dans le cadre des fiches produits. Notamment des prestations en faveur des mandataires suivants:

- les tribunaux de district pour lesquels nous avons traité 132 situations
- les chambres pupillaires pour lesquelles nous avons traité 746 situations, soit 99 situations de plus qu'en 2003; à eux seuls les mandats de surveillance éducative et de curatelle éducative représentent 408 situations, soit 32 situations de plus qu'en 2003
- le Tribunal des mineurs pour lequel nous avons traité 92 situations, soit 12 situations de plus qu'en 2003
- le Service de l'état civil et des étrangers pour lequel nous avons traité 207 situations; pour ce service, nos prestations sont fournies lors de demandes de changement de nom ainsi que dans le cadre des adoptions tant nationales qu'internationales. A ce sujet, il s'agit de relever que, suite à la ratification par la Suisse de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, un surcroît important de travail nous est échu. En effet, en qualité d'autorité cantonale centrale, nous assumons une grande partie des activités qui étaient exercées précédemment par les intermédiaires, ceci sans nouvelles ressources en personnel
- dans le secteur de l'adoption, 80 enquêtes initiales ont été traitées en 2004, soit 20 enquêtes de plus qu'en 2003
- nous avons également fourni des prestations d'appuis socio-éducatifs à 114 familles.

Sur l'ensemble des 1342 situations suivies en 2004, celles-ci se composent de 314 nouveaux cas signalés, 63 anciens cas résignés et 965 cas suivis.

Le nombre de placements de jeunes valaisans auprès d'institutions socio-pédagogiques a connu une légère augmentation pour l'année 2004. En effet, 148 jeunes ont dû être placés durant l'année 2004 contre 136 pour l'année 2003. Le total des jeunes placés dans des institutions hors canton s'élève à 17 pour l'année 2004.

Cette légère augmentation de placements en institutions est symptomatique de la chronification des problématiques auxquelles la jeunesse de notre canton est confrontée, plus particulièrement en raison de l'érosion des systèmes familiaux (augmentation du nombre de divorces prononcés, augmentation des familles monoparentales).

### Secteur Petite enfance

Ce secteur est un appui considérable pour les collectivités publiques communales dans la mise en application des articles 32 et ss de la loi en faveur de la jeunesse (accueil extra-familial des enfants entre 0 et 12 ans). Il est réjouissant de constater que le réseau structurel est en constante augmentation.

## Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

Interventions:	
- nombre de cas	4'244
- nombre d'interventions	32'964
- nouveaux cas	1'837
- anciens cas	584
- cas suivis	1'426
- cas en institution	397

Le CDTEA fournit, chaque année, son soutien à un grand nombre d'enfants pour qui des évaluations, des bilans d'évolution, des prises en charge thérapeutiques ou psycho-éducatives sont nécessaires dans les divers secteurs de leur développement (psychique,

Année	Nombre de cas	Nombre d'interventions
1984	1'679	14'413
1994	3'413	32'180
2004	4'244	32'964

social, comportemental, logopédique, psychomoteur et scolaire).

Depuis plusieurs années, nous enregistrons une augmentation constante des demandes. Ainsi, le nombre de nos interventions est également plus élevé. Il est important de noter que, dans le même laps de temps, les activités consacrées à la formation ou à la supervision sont également en augmentation constante, ce qui parle en faveur de la reconnaissance, par les différents partenaires, des compétences des collaborateurs du CDTEA, dans ce domaine particulier.

### Instances de signalement

Les parents (61%) demeurent les partenaires privilégiés du CDTEA. L'école (24%), le corps médical, les institutions spécialisées, les services sociaux, les autorités tutélaires et judiciaires, les centres médico-sociaux (15%) représentent le pourcentage restant.

Les adolescents entre 12 et 16 ans représentent un pourcentage qui ne cesse de croître (environ 28%). Depuis quelques années, cette évolution est toujours plus marquée.

### Activité thérapeutique

Les troubles du comportement se manifestant à l'école ou en famille représentent près de 40% des nouveaux signalements et témoignent de l'évolution de la symptomatologie au sein de la société: le névrosé souffrant d'adaptation anxieuse à la norme est supplanté par le narcissique qui lui souffre de ne pas y avoir été confronté et qui de ce fait ne supporte plus la frustration.

Les séances sans la présence de l'enfant, c'est-à-dire avec les parents, la famille, les enseignants ou d'autres personnes significatives, constituent environ le 40% des prestations totales fournies. Ce pourcentage démontre bien la philosophie du CDTEA, s'appuyant sur des personnes proches de l'environnement de l'enfant pour activer les ressources du contexte et orienter les prises en charge dans une perspective globale plutôt qu'individuelle.

### Activité préventive

La prévention des troubles du développement de l'enfant est l'axe central de la philosophie du CDTEA. Vu l'évolution des symptômes, la collaboration régulière avec les professionnels s'occupant de l'enfant devient toujours plus nécessaire. C'est ainsi que de nombreux collaborateurs assurent des formations, fournissent des supervisions aussi bien aux éducateurs des institutions spécialisées qu'aux enseignants et aux maîtres d'appui. La médiation scolaire fait l'objet d'un rapport annuel décrivant son activité et son fonctionnement.

En partenariat avec le secteur de la petite enfance, un travail préventif est réalisé dans les structures d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants...).

Sur demande d'associations de parents, d'écoles de parents ou d'organismes contribuant à l'éducation de l'enfant, divers exposés et conférences ont été donnés par le CDTEA sur des sujets traitant du développement de l'enfant, de l'éducation ou de la gestion de la violence.

### Formation des stagiaires

23 universitaires ont effectué un stage clinique auprès du CDTEA, stage ponctuant la fin de leur formation dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité. Ces engagements, à temps partiel ou à temps plein, ont varié de 3 mois à une année. Grâce aux programmes d'occupation de la caisse de chômage, des postes d'une durée de 6 mois ou plus ont pu être offerts à des professionnels sans emploi, ce qui a contribué à soulager de manière importante la charge de travail de certains collaborateurs du CDTEA.

## Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA)

### Introduction

En subsidiarité avec les pédopsychiatres exerçant en privé (4 pour l'ensemble de notre canton), le service de psychiatrie pour enfants et adolescents prend en charge des enfants et des adolescents souffrant d'affections psychiatriques. Ces prestations sont offertes par le secteur ambulatoire, assumé par l'Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA) du Service cantonal de la jeunesse, et le secteur stationnaire, assumé par le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre. Ce dernier fait partie du Réseau Santé-Valais. Une étroite collaboration existe entre les 2 secteurs publics. Il est ainsi possible de profiter de certaines synergies, notamment dans les domaines suivants:

- la prévention et le traitement des enfants et des adolescents souffrant d'affections psychiatriques
- l'organisation d'un service de piquet 24 heures sur 24
- la formation continue des médecins assistants et des médecins dans le domaine de la pédopsychiatrie.

### Activités

Chaque année, les demandes des parents, des médecins et du corps enseignant pour la prise en charge ambulatoire d'enfants et d'adolescents (par exemple en cas de dépressions, de déficits d'attention, du syndrome d'hyperactivité (ADHS), des troubles de l'alimentation, de violence, etc.) augmentent. Le nombre de postes disponibles à l'UPEA permet de prendre en charge d'environ 100 cas par an ainsi que d'octroyer environ 1000 heures de traitement. Durant l'année 2004, les 4 pédopsychiatres (en formation) ont vu 152 cas (51 situations pour les centres de Monthey et de Martigny, 56 cas pour les centres de Sion et de Sierre, 45 cas pour les centres

de Viège et de Brigue). Ils ont effectué 1025 heures de traitement. De manière générale, les prestations fournies consistent en des évaluations urgentes et des thérapies brèves. Par manque de temps, il n'est que rarement possible d'effectuer des psychothérapies intensives.

### Service de piquet

La mise en pratique, il y a une année, d'un service de piquet 24 heures sur 24 en collaboration avec le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre a fait ses preuves. Le service de piquet renseigne à tout moment sur les possibilités d'une prise en charge adéquate des enfants et des adolescents (tri). Par ailleurs, cette prestation permet dans des cas urgents d'effectuer dans les 24 à 36 heures une évaluation pédopsychiatrique brève (concilium). Le service de piquet demande aux médecins d'effectuer un nombre élevé d'heures de présence.

### Formation

Pour la première fois, le service de psychiatrie pour enfants et adolescents de notre canton a été reconnu par la FMH comme centre de formation. Il permet ainsi d'acquérir le titre de médecin spécialisé en psychiatrie pour enfants et adolescents. Dans le cadre de cette démarche, ce service a obtenu de très bonnes qualifications. Cela motive les médecins assistants à effectuer leur formation en Valais. Il serait souhaitable d'augmenter les postes de médecins assistants afin de permettre à notre canton de disposer, à moyen terme, du nombre de médecins pédopsychiatres nécessaire.

## Office éducatif itinérant (OEI)

L'Office éducatif itinérant du SCJ fournit à un jeune enfant (de 0 à 7 ans), dont le développement est entravé par des déficiences motrices, sensorielles, mentales ou des troubles de comportement et de la communication, des prestations de service éducatif itinérant en éducation précoce spécialisée directement au domicile de l'enfant, en collaboration étroite avec la famille. Ces interventions sont entièrement financées par l'Assurance Invalidité.

L'activité professionnelle des enseignantes en éducation précoce à domicile s'articule autour de 4 axes principaux:

- les séances individuelles de stimulation et d'éducation de la personnalité de l'enfant
- le soutien, l'instruction et le conseil du milieu familial
- la préparation et l'intégration de l'enfant dans une structure d'accueil et à l'école
- la collaboration avec les médecins, les thérapeutes, les institutions éducatives et scolaires.

Les interventions de l'OEI ont continuellement et fortement augmenté entre 2000 et 2003. Cependant, au cours de l'année 2004, le nombre des nouvelles situations signalées a diminué. Les pédagogues ont pu ainsi répondre à toutes les demandes transmises par les pédiatres en 2004 et assurer également le suivi des enfants regroupés sur une liste d'attente à la fin de l'année 2003.

Le tableau ci-dessous illustre la situation actuelle du nombre de jeunes enfants suivis par l'Office éducatif itinérant du Valais romand et par le Frühberatungsdienst Oberwallis.

	Enfants suivis		
	2002	2003	2004
Total	166	170	164

En collaboration avec l'Université de Fribourg, une évaluation des activités effectuées par notre Office auprès des familles du Valais romand a été réalisée. La recherche portait sur:

- l'évaluation de l'aide reçue
- l'évaluation de la collaboration parents-professionnel(le)s
- l'évaluation de l'efficacité
- l'évaluation de l'utilité des soutiens reçus.

Les résultats de cette évaluation sont très bons. En conclusion de cette étude, on peut relever que 85% des parents recommanderaient nos services à d'autres parents, 14% n'ont pas répondu à cette question et 1% ne le recommanderait pas.

## SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE

### Haute école valaisanne (HEVS)

S'agissant de la Haute école valaisanne (unité pilote), le rapport de controlling 2004 publié avec les comptes fait office de rapport de gestion.

### Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVS2)

Par décision gouvernementale, M. Johannes Flury a été nommé et incorporé au sein de la direction générale de la Haute école valaisanne (HEVs). Cette intégration correspond à une volonté politique de mettre en place une organisation et des conditions favorisant le regroupement à terme de la HEVs2 et de la HEVs au sein d'une seule entité. Les deux institutions ont débuté le processus de réunion de leurs services centraux afin de mieux exploiter les synergies et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

### Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)

La remise des premiers diplômes en août 2004 a constitué un moment important pour la HEP-VS. A cette occasion la reconnaissance suisse et européenne des titres a pu être annoncée. La HEP-VS a su prendre le recul indispensable à la transformation d'une école de niveau secondaire (Ecole normale) en une Haute école de niveau tertiaire avec la double mission de former des professionnels et d'assurer une formation académique réservant une place aux savoirs de haut niveau.

A la rentrée de l'automne 2004 de nouvelles formations ont été offertes:

- à 45 maîtresses enfantines souhaitant obtenir le droit d'enseigner en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires
- à 22 enseignants du secondaire I et II ne disposant pas de la formation pédagogique; il s'agit là d'une formation en emploi en vue de l'obtention d'un diplôme reconnu CDIP.

Le lien avec le terrain est une réalité, à travers les 234 praticiens formateurs (enseignants recevant les étudiants en stage), les animateurs pédagogiques et les 2'750 enseignants suivant des cours de formation continue sous l'égide de la HEP-VS.

### Ecoles subventionnées

Le Service de la formation tertiaire a octroyé une subvention cantonale 2004 aux hautes écoles suivantes:

- Fernfachhochschule Schweiz, Brig
- Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)
- Haute école de musique valaisanne (HEMVs).

### Statistiques formation de base

Statistiques formation de base (15.11.2004)	Total (avec diplômants)
<i>Nombre HES (haute école spécialisée)</i>	
Haute école valaisanne (HEVs)	852
Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)	227
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	623
Haute école spécialisée à distance (FFH)	404
Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)	65
Haute école de musique du Valais (HEMVs)	60
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	3
<b>TOTAL HES</b>	<b>2234</b>
<i>Nombre ES (école supérieure)</i>	
Haute école valaisanne (HEVs)	392
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	144
<b>TOTAL ES</b>	<b>536</b>
<b>TOTAL HES et ES</b>	<b>2770</b>

### Accords intercantonaux, formation et recherche universitaires

Le canton du Valais a participé à la procédure de consultation sur le projet d'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (ordonnance sur les écoles supérieures), sur les principes de révision de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées et sur l'adaptation des profils HES édictés par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Les étudiants valaisans suivant leur formation hors canton (hors HES-SO et HES-S2) sont au nombre de 628 pour l'année 2003-2004, soit:

- 230 émargeant à l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS)
- 239 émargeant à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)
- 159 dans la santé (Convention spécifique).

Le Conseil pour la formation et la recherche universitaires (CoFRU) a siégé à cinq reprises. La fondation pour la formation supérieure à distance, Brigue, a obtenu la reconnaissance fédérale le 10 novembre 2004.

Un certain nombre de participations, suivis et contrôles ont été effectués pour les institutions ayant bénéficié d'une subvention cantonale en 2004 dans le cadre de Valais-Universités:

- Instituts de formation: Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB); Fernstudien-Schweiz (FS-CH), Brigue; Studienzentrum (ZUF), Brigue; Centre romand d'enseignement à distance (CRED), Sierre.
- Institut de recherche: Haut-Valais: Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik (TEWI), Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit (UFM), Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes (FGA), Institut für Wirtschaft und Sozialfragen (IWS) Valais romand: Institut de recherche en informatique (ICARE), Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive (IDIAP), Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines (CREPA).
- Autres institutions: Société académique du Valais, Association Vs-net.

Enfin, en application de l'accord intercantonal sur le financement des universités cantonales (sans les EPF), le Valais a versé 30 millions de francs pour 2443 étudiants.

## Recherche sur le système scolaire

L'Unité de recherche a analysé les examens 2005, testés dans des classes en juin 2004, pour déterminer leur adéquation avec le programme et apprécier le degré de compréhension des consignes par les élèves de 4P, 6P, 2 et 3 CO, en particulier dans les épreuves de fin d'année de français.

L'Unité a participé à l'enquête internationale PISA 2003, ainsi qu'à la rédaction du rapport cantonal sur le PECARO. Elle a pris une part active à l'analyse de l'évaluation des nouveaux moyens de mathématiques en 4P (Mathéval).

L'Unité a élaboré des données statistiques relatives à l'enseignement public valaisan permettant de décrire des indicateurs sur le fonctionnement du système de formation ainsi que les prévisions d'effectifs (élèves-enseignants).

L'Unité a poursuivi la mise au point d'un outil informatisé de recueil des notes des étudiants et de détermination de leur réussite en fin de cursus, en collaboration avec une entreprise spécialisée et les directions des écoles cantonales.

## Développement d'un système de qualité

L'Unité contribue au développement de systèmes de qualité dans les écoles du canton. Pour le faire, elle accompagne des écoles dans leur démarche et leur apporte une aide logistique et en personnel.

Un autre axe de développement passe par la mise en place d'outils performants et validés (questionnaires, outils, méthodologies) à même de diagnostiquer les éléments du climat dans les écoles ainsi que les mesures d'accompagnement adéquates, voire de développer toute autre forme de coopération et/ou de démarche de projet et/ou d'évaluation globale.

D'autres collaborations, notamment avec Proformation (institution genevoise et romande de certification, norme EDUQUA), la CDIP (création de normes de qualité pour l'accréditation des institutions de formation des directions d'établissements scolaires) ou la CIIP (formation romande des responsables scolaires) favorisent le développement et le savoir-faire dans le domaine de la qualité.

## Formation continue des enseignants

Le Service de la formation tertiaire a participé à la conception et à l'organisation des cours de formation continue des enseignants, de la scolarité obligatoire en particulier, et assuré l'introduction et l'accompagnement méthodologique, de nouveaux ouvrages en mathématique, français, allemand, enseignement religieux et anglais.

Il préside la Commission paritaire de la formation continue des enseignants réunissant les associations professionnelles et les services du DECS, chargée de définir les besoins de formation des enseignants. Il gère le Groupe de coordination de la formation continue dans lequel sont également représentés le Service de l'enseignement et la HEP.

L'Unité de formation règle également les modalités de participation des enseignants des écoles secondaires à des cours organisés à l'extérieur du canton ou aux stages linguistiques à l'étranger des futurs enseignants, d'anglais au Cycle d'orientation, d'allemand à l'école primaire.

Elle apporte son soutien au développement de cours de formation continue en établissement ainsi qu'à l'introduction de supports didactiques particuliers comme les Technologies de l'information et de la communication (ICT) qui bénéficient de subventions fédérales. Concernant les multimédias, il faut relever que plus du 50% des classes du canton ont entamé le processus défini dans le projet 2001-2005.

## Publications, marketing, information

«Résonances», mensuel distribué auprès des enseignants de la scolarité obligatoire du Valais romand, a abordé, dans ses dossiers 2004, des thèmes d'actualité (les frontières de l'école, le secondaire II, etc.) ou de rétrospective (l'histoire des revues pédagogiques valaisannes depuis 1854, les 60 ans de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, etc.), tout en accordant une large place aux informations officielles (nouveau de la rentrée, infos relatives aux examens ou aux formations, etc.), mais présentées sous forme d'articles ou d'interviews. Quant à la revue «Mitteilungsblatt», les quatre parutions sur 2004 ont aussi développé des thèmes d'actualité et des informations officielles sur des thèmes extrêmement variés.

Une rubrique commune aux deux revues, visant à présenter les différents services du DECS, a aussi été initiée dans le numéro de «Résonances» d'octobre 2004 et du «Mitteilungsblatt» de décembre 2004. Enfin, cette année été marquée par le passage de la gestion des abonnés et de la facturation «Résonances» sous SAP.

## Livres scolaires

L'institution des «livres scolaires» a poursuivi en 2004 les efforts entrepris à la fin des années nonante afin de diminuer la quantité d'ouvrages et de matériel scolaires immobilisés, dans la perspective d'une amélioration constante de la gestion des stocks.

# SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

## Scolarité obligatoire

### Organisation

A la rentrée scolaire d'automne 2004, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes enfantines (6'150), et primaires (21'049), a sensiblement diminué, respectivement de 83 et 236 élèves. La baisse des effectifs, constatée à partir de l'année scolaire 1997/98 en Enfantine et 2000/01 en Primaire, se poursuit donc conformément aux prévisions effectuées. Dans les cycles d'orientation, le nombre d'élèves (10'259) a augmenté de 250 par rapport à l'année scolaire passée.

## Enseignement

### Plan de scolarité

Un nouveau plan-cadre pour les trois prochaines années scolaires a été adopté par le Conseil d'Etat. Il est contraignant pour les écoles du secondaire II non professionnel et indicatif pour les écoles de la scolarité obligatoire. Il a été prévu selon les modalités suivantes:

- Volonté d'harmonisation pour favoriser l'organisation familiale avec prise en compte des particularités des deux régions linguistiques
- Possibilité pour les communes de retarder ou d'anticiper le début de l'année au lundi ou jeudi qui précède ou suit immédiatement la date prévue dans le plan cantonal
- Vacances d'automne d'une durée de 2 semaines pour le Haut-Valais et de 10 jours pour le Valais romand
- Maintien du congé de carnaval durant la semaine du jeudi gras pour le Haut-Valais et durant celle du mardi gras pour le Valais romand
- Dates des examens cantonaux pour la scolarité obligatoire durant la semaine précédant la clôture officielle des classes.

### Nouvelle grille horaire primaire

Après le refus du Parlement d'adopter le principe d'une heure de titulariat pour les enseignants de l'école primaire, le Conseil d'Etat a approuvé les principes essentiels de la nouvelle grille horaire primaire. Hormis les indispensables ajustements, provoqués notamment par l'introduction de l'allemand, respectivement le français pour le Haut-Valais, la grille horaire a permis l'introduction d'une période intitulée Atelier thématique. Cette opportunité permettra de concilier tant l'apprentissage de la gestion des tâches, que le développement de projets d'école spécifiques à chaque centre scolaire. Autre attente des partenaires de l'école: l'harmonisation des temps d'école. Ainsi, les élèves du 1P et 2P et ceux du 3P, 4P, 5P et 6P sont scolarisés à hauteur de, respectivement, 23 heures et 27 heures/semaine. Conséquences de ces modifications, des groupes de travail s'activent afin d'apporter les améliorations attendues au niveau de la répartition, voire des contenus de certains programmes.

### Programme au CO

La nouvelle grille horaire du CO a été introduite en 2<sup>e</sup> année. Elle a nécessité une révision du programme d'étude qui se poursuit en prévision de son introduction en 3<sup>e</sup> année dès 2005/2006. Des groupes de travail oeuvrent afin de proposer aux professeurs du secondaire I une répartition des objectifs et une nouvelle organisation de la dernière année de la scolarité obligatoire avec une répartition des disciplines en branches principales, éducatives et culturelles et branches d'orientation (diplômes et maturité professionnelle ou apprentissages) et branches à option dans le but d'une orientation optimale des jeunes dans la suite de leur parcours de formation.

L'anglais a été introduit dans toutes les classes de 1<sup>e</sup> en 2003/2004 (enseignement en groupes hétérogènes) et de 2<sup>e</sup> année en 2004/2005 (classes à niveau). Cette nouveauté nécessite une coor-

dination avec les plans d'étude des écoles subséquentes et un groupe de travail s'est penché sur la modification des objectifs de cette discipline au secondaire II non professionnel. Ces réflexions doivent encore être poursuivies, comme celles concernant la concordance des différents nouveaux programmes ou manuels adoptés au CO (pour le français, l'allemand, les mathématiques, l'histoire, la géographie, le civisme, la comptabilité comme branche d'orientation en 3CO dès 2005-2006,...) avec les programmes des écoles que fréquentent les jeunes après leur scolarité obligatoire.

### Examens de fin d'année

Pour une meilleure coordination cantonale, une nouvelle organisation des différentes commissions chargées de la mise en place des examens de fin d'année de la scolarité obligatoire (4P-6P-2CO-3CO) et des épreuves de référence pour les classes primaires a été mise en place en été 2004. De même, un nouveau groupe de rédacteurs travaille dès l'automne 2004 à l'élaboration de ces tests en coordination avec les programmes récemment adoptés et les changements didactiques en vigueur dans les classes.

### Moyens d'enseignement / Livret scolaire

À la suite des résultats de l'enquête portant sur les ouvrages Enbri menée auprès des partenaires de l'école, un groupe de travail formé des éditeurs et des représentants des Eglises reconnues a été mis sur pied. Une nouvelle édition de moyens 3P/4P est en cours, puis la priorité sera accordée aux degrés 1P et 2P. Dans un second temps, des ouvrages relatifs aux 5P et 6P seront édités. Les moyens romands de mathématiques ont été revus, avec moins de dessins sans adjonction d'exercices nouveaux. Des propositions seront déposées dans ce sens au niveau romand. Les séquences didactiques d'histoire suisse et valaisanne ont été soumises à l'approbation des historiens. Quatre dossiers sur six sont prêts à l'édition. Un groupe de travail est chargé d'apporter une vue d'ensemble pour les degrés 5-9 afin d'envisager un choix pour un nouvel ouvrage au CO, et ce en conformité avec les didactiques engagées dès les premières années de la scolarité obligatoire.

En lien avec ces différentes innovations, une réflexion est en cours pour les transposer au mieux dans le livret scolaire qui a dû et devra encore être adapté, par exemple à l'introduction de nouvelles disciplines (anglais, branches d'orientation,...), à des méthodes didactiques découpant moins les disciplines en sous-branches (français, mathématiques, histoire-géographie-civisme,...), à l'évaluation concernant les examens de fin d'année,...

### Concept des langues

Adoptées par le Conseil d'Etat le 11 avril 2001, les lignes directrices pour l'enseignement des langues ont fondé les principes généraux et détaillés des modèles relatifs à la scolarité post-obligatoire et obligatoire. Après quelques années de réflexion et d'expérimentation, le Département de l'éducation, de la culture et du sport souhaite présenter au Conseil d'Etat un concept cantonal de l'enseignement des langues enrichi des expériences des enseignants, des contenus de rapports d'instituts de recherche et des recommandations de la CDIP. Si la consultation de ce nouveau concept n'entend pas ouvrir la discussion sur les principes généraux, car acceptés par une large majorité de personnes et associations consultées en 2000, elle entend proposer un débat sur des questions fondamentales conduisant à un renforcement de l'enseignement des langues 2 (l'allemand, respectivement le français) et de la langue 3 (l'anglais). Les problématiques des filières bilingues et de l'évaluation sont également soumises à cette enquête.

### Cahier des charges du personnel enseignant

Au vu de la problématique de la double responsabilité dévolue aux administrations communales et cantonale concernant les enseignants de la scolarité obligatoire et considérant l'absence de cahier des charges de la fonction, il a été décidé de constituer un groupe de travail composé de représentants des Associations professionnelles (scolarité obligatoire et post-obligatoire), de la Fédération des communes valaisannes, du Service de la Formation professionnelle et du Service de l'enseignement. Des propositions concrètes seront déposées à la fin du premier trimestre 2005.

### Sport-Arts-Formation (S-A-F)

Le concept et les lignes directrices Sport-Arts-Formation sont entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2004 et les élèves sportifs ou artistes particulièrement talentueux, en général dès le secondaire I, peuvent suivre leur scolarité dans une «école partenaire du sport» (Grône, Orsières, Viège, Collombey-Muraz), ou bénéficier de mesures individualisées (coordonnées par la structure décentralisée de Naters ou par la direction du CO concerné). Dès l'automne 2004, une commission permanente S-A-F étudie toutes les demandes d'admission et les dossiers concernant cette structure.

### Formations complémentaires

L'enseignement des didactiques de branches pour les maître-sses du sec I et II, et pour les maîtresses enfantines désireuses de travailler en 1P ou 2P a été proposé à plus de 60 enseignants. Après les ajustements initiaux, les enseignants en formation développent déjà leurs compétences pédagogiques dans le cadre de stages pratiques ou face à leurs élèves.

Les projets 2005 se concrétiseront dans le cadre de deux formations différentes, à savoir la formation pour l'enseignement spécialisé et celle pour les activités créatrices.

Après la formation d'enseignants en économie familiale (EF) ou en travaux manuels (TM) pour le CO en 2001-2003, une nouvelle volée d'une douzaine de maîtresses EF et d'une quinzaine de maître-sses TM a commencé sa formation 2004-2006 selon un concept réactualisé. Diplômées, ces personnes permettront de répondre en partie à la pénurie de professeurs dispensant ces branches.

## Haut-Valais

### Nouveau plan d'étude pour l'école enfantine

Depuis le début de l'année scolaire 2003/2004, toutes les maîtresses enfantines de la partie alémanique du canton disposent d'un nouveau plan d'étude pour leur enseignement. Ce dernier a été rendu obligatoire dans toutes les classes de ces degrés par décision du Conseil d'Etat du 20 mars 2002.

### Introduction des nouveaux moyens d'enseignement dans les écoles germanophones

- Dans les classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires, les enseignants peuvent travailler avec le nouveau moyen d'enseignement de mathématiques «LolliPop». Cet ouvrage peut être utilisé comme alternative au manuel «Mathematik für die Primarschule»
- Un nouveau livre de lecture «Ferderleicht und vogelfrei» est à disposition pour les classes de 4<sup>e</sup> primaire
- Dans toutes les classes primaires, le domaine d'enseignement «Bibel» est travaillé avec un nouvel ouvrage
- Introduction au CO de «Orientierungsarbeiten» en mathématiques, en environnement (primaire) et en économie familiale (CO)
- Le nouveau moyen «Geometrie 2» est utilisé en 2CO.

### Mobbing envers les enfants et les adolescents

L'inspectorat a présenté aux directions d'écoles et aux représentants du personnel enseignant la méthode «No Blame Approach» pour lutter contre le mobbing. Cet instrument vient d'Angleterre où il est déjà expérimenté. Celui-ci est fréquemment utilisé dans les écoles.

### Evaluation d'un établissement scolaire

En utilisant une nouvelle méthode (et en respectant les dispositions légales et réglementaires), les inspecteurs ont évalué de manière approfondie trois centres scolaires (CO Münster, CO Sierre, CO Saas). Le but de cette évaluation était de montrer les forces et les faiblesses de l'établissement, de donner une impulsion au développement de l'école et de soutenir la direction du CO dans l'accomplissement de ses tâches pédagogiques.

Cette inspection s'est concentrée sur deux pôles, d'une part sur le personnel enseignant (orientation pédagogique, processus didactiques, relation avec les élèves, conduite de la classe, ...) et d'autre

part sur l'école en général (organisation, collaboration, salles de classe, équipement, élèves aux besoins particuliers, ...).

## Constructions scolaires

Durant l'année 2004, 6 millions de francs de subventions ont été versés. Ils sont répartis de la façon suivante:

	Ecoles primaires	Cycles d'orientation	Total
Valais romand	4'291'162	869'297	5'160'459
Haut-Valais	640'690	198'851	839'541
Total	4'931'852	1'068'148	6'000'000

## Enseignement spécialisé

### Nouvelles conventions Etat du Valais – Centres AI des villes

Après Martigny en 2003, l'Etat du Valais a conclu trois nouvelles conventions, en septembre 2004, pour les régions de Sierre, Sion et Monthey, dans le domaine de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ensemble des communes du Valais romand dispose maintenant d'un outil réglementaire et d'un accord favorisant, notamment, le maintien des élèves handicapés dans la classe de leur commune de domicile.

Pour le Haut-Valais, l'intégration des élèves est organisée à partir des institutions scolaires existantes.

### Typologie des services

Un document complet, intitulé «Typologie des services», a été transmis pour consultation aux associations et professionnels collaborant à trouver une réponse aux besoins particuliers des élèves valaisans. Divers outils d'évaluation de la situation, de procédures et d'informations sont proposés aux partenaires de l'enseignement spécialisé valaisan.

### Enseignement spécialisé au Cycle d'orientation

Un nouveau concept de l'enseignement spécialisé au Cycle d'orientation, élaboré par les collaborateurs du DECS, est également soumis à consultation auprès des milieux enseignants du secondaire du premier degré.

### Stabilisation des mesures d'enseignement spécialisé

Toutes structures et degrés confondus, les heures affectées à l'enseignement spécialisé valaisan ont connu une stabilité, si l'on compare les années scolaires 2003-2004 et 2004-2005. Une légère diminution des mesures est à noter, en lien avec la baisse des effectifs des élèves.

### Classes d'adaptation décentralisées

Un concept des classes d'adaptation décentralisées est en voie de finalisation. Il permettra d'apporter une unité de fonctionnement à l'ensemble des mesures dites d'intégration en Valais.

### Evaluation de l'appui pédagogique intégré

En septembre 2004, une vaste étude centrée sur l'appui pédagogique a été lancée par l'Office de l'enseignement spécialisé. Durant 20 mois, les chercheurs de la HEP et de l'unité de recherche de la formation tertiaire vont appréhender l'efficacité et le degré de satisfaction rencontrée par cette mesure, introduite en Valais en 1986.

### Institutions scolaires spécialisées

Un groupe de travail, mandaté par le Conseil d'Etat, a étudié, durant l'année 2004, de nouvelles relations administratives et financières entre l'Etat du Valais et les associations ou fondations gérant les diverses institutions scolaires spécialisées. Le rapport en voie de finalisation sera déposé auprès du CE dans les premières semaines 2005.

## Enseignement secondaire du deuxième degré

### Collèges

En juin 2004, 630 certificats de maturité ont été délivrés. Ce chiffre est le même qu'en 2003 (631).

A la rentrée d'août 2004, 4225 élèves suivaient l'enseignement dans les classes préparant à la maturité contre 4140 l'année précédente (augmentation de 85 étudiants et passage de 190 à 191 classes).

Dans le cadre de la cantonalisation de l'Ecole supérieure de commerce de Sion (ESCVS) et du regroupement des élèves des Lycées-collèges de Sion sur les deux sites des Creusets et de la Planta, aucune classe de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> n'a été ouverte à l'ESCVS. Grâce à l'excellente collaboration entre les directions de ces trois établissements, cette transition s'est faite sans heurts, pour les élèves d'une part, et pour les enseignants d'autre part qui craignaient pour leur emploi. Les places de travail perdues à l'ESCVS ont été retrouvées dans les deux Lycées-collèges séduois où les professeurs issus de celle-ci ont été engagés en priorité. Cette procédure sera terminée à la fin de l'année scolaire 2005/06.

### Ecoles supérieures de commerce

En août 2004, 1161 élèves, répartis dans 56 classes, fréquentaient l'Ecole supérieure de commerce (1229 élèves et 58 classes en 2003/04), soit une diminution de 2 classes principalement due à un déplacement d'une partie des élèves vers la filière Ecole de degré diplôme (EDD, future ECG).

En raison de l'augmentation de ses effectifs et d'un manque avéré de salles spéciales, l'ESC de Sierre a loué à la commune les locaux de l'ancienne Ecole d'informatique (ESIS), grâce à laquelle elle bénéficie d'un espace bien équipé lui permettant de renoncer aux salles de classes du bâtiment de la Poste dont la situation géographique posait des problèmes d'organisation importants.

Le succès de la maturité professionnelle commerciale (MPC) en école continue de s'affirmer. 203 certificats ont été distribués en novembre 2004 (187 en 2003).

### Ecoles de degré diplôme (EDD) et écoles préprofessionnelles (EPP)

L'année scolaire 2003/04 a connu l'attribution des premiers diplômes de la nouvelle EDD (140 réussites) en trois ans à des jeunes appelés, dans leur majorité, à poursuivre leurs études en HES-S2 santé ou social, seules options proposées par les EDD de notre canton. L'actuel diplôme EDD est, pour le moment, une condition suffisante d'admission à la HES-S2. 697 élèves fréquentent cette nouvelle filière (589 à la rentrée 2003). A partir d'août 2004 et selon les directives de la CDIP, les EDD s'appellent désormais Ecoles de culture générale (ECG).

Les effectifs de l'Ecole préprofessionnelle sont constants. Cette filière joue son rôle de «tampon» entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle, voire vers une continuation des études en ESC-EDD.

### Modules de formations complémentaires pour les candidats à la Haute-Ecole Santé-Social (HES-S2) porteurs de diplômes non adéquats

Pendant l'année scolaire 2003/04, 70 étudiants, dont 8 germanophones, ont terminé et réussi la formation complémentaire. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente. Les 2/3 de ces personnes s'orientent vers le domaine social.

Cette formation connaît quatre systèmes d'enseignement différents:

- cours par modules dans le Bas-Valais
- enseignement à distance dans le Haut-Valais à cause du trop petit nombre de candidats, en collaboration avec l'OMS de Brigue
- collaboration avec les écoles privées pour quelques cas particuliers.

## Bureau de la formation et des échanges linguistiques

### Echanges de longue durée (1 année): sec. I et II du Haut-Valais et Valais romand

Sec. I: Entre les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années linguistiques du CO on remarque peu de changements. 20 élèves fréquentent la 9<sup>e</sup> année à Brigue et 21 élèves celle de St.Guérin à Sion. 3 élèves du CO des Collines sont intégrés dans une 9<sup>e</sup> classe germanophone à Viège et 13 élèves de Viège dans une classe francophone au CO des Collines à Sion. 17 Valaisans francophones forment la classe de 10<sup>e</sup> au CO de Brigue et 14 Haut-Valaisans la 10<sup>e</sup> du CO de St.Guérin à Sion.

Sec. II: Entre les collèges, les chiffres révèlent une légère baisse par rapport à 2003: 14 élèves, dont 12 directement après le CO, se sont rendus à Brigue et 11, dont 6 après le CO, à Sion.

### Echanges de moyenne durée (1 à 2 mois): sec. I et II: avec la Suisse allemande, l'Allemagne et l'Italie

Ces échanges ont augmenté par rapport à 2003, en particulier avec l'Allemagne. 8 étudiants du Valais romand (1 du sec. I, 7 du sec. II) et 8 étudiants allemands ont profité de cette possibilité. 1 étudiant du sec. I du Valais romand s'est rendu en Suisse allemande et 2 Suisses allemands ont été accueillis en Valais. Aucune demande de 2 mois ne nous est parvenue cette année pour l'Italie.

Echanges de courte durée (env. 15 jours): primaire, sec. I et II: avec le Haut-Valais/ Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre.

Dans le cadre de «ch Echange de jeunes» 13 jeunes du primaire et 74 du sec. I ont choisi d'améliorer leur allemand ou leur français. 2 élèves de classes primaires bilingues ont fait un échange avec des élèves d'un collège bilingue en Allemagne. Les échanges du sec. I et II avec l'Allemagne ont encore augmenté par rapport à 2003. 15 étudiants du sec. I et 32 du sec. II en ont profité. 1 étudiant du sec. I a séjourné en Suisse allemande. 44 allemands et 2 Suisses allemands ont été accueillis chez nous. Pour la première fois, 6 étudiants du sec. II ont fait un échange de 15 jours avec l'Italie. Notre projet avec l'Angleterre démarré en 2003 (cette année 2 localités différentes), a permis à 7 étudiants du sec. II de faire un échange.

### Echanges de classes (jumelages et autres)

Cette année, ce ne sont pas moins de 8 classes du primaire, 13 classes du sec. I et 8 du sec. II qui ont suivi un programme d'échanges de classes, soit avec le Haut-Valais / Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne ou l'Italie.

### Conseil du Léman

La commission ad hoc a décidé d'appliquer un moratoire pour l'année prochaine sans pour cela refuser toute demande qui serait déposée dans l'intervalle.

## Coordination intercantonale

### Suisse romande et Suisse

Les principaux dossiers traités par la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) sont:

- PECARO (plan d'études cadre romand): mise en consultation du projet et présentation à la CIIP (fin de l'année 2004)
- Introduction de nouveaux moyens d'enseignement de mathématique en 2<sup>e</sup> année de CO
- Projet de création d'une HEM (Haute Ecole de Musique)
- Convention intercantonale en matière de production et de diffusion des moyens d'enseignement
- Participation au 2<sup>e</sup> volet de l'enquête internationale PISA
- Mise en place d'une harmonisation des exigences scolaires en 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> (Harmos).

### Suisse alémanique (BPZ)

Dans le cadre de la collaboration avec la BPZ, deux points doivent être mentionnés en particulier:

- La session sur la réorganisation et la stratégie future de la BPZ.
- Les cantons de Lucerne, Zug, Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald se sont prononcés sur la question de l'introduction de l'anglais comme la 1<sup>re</sup> langue étrangère à l'école primaire. La forme de partenariat du Haut-Valais dans la BPZ doit être redéfinie. Une 1<sup>re</sup> séance entre une délégation de la BPZ et les responsables du Département a eu lieu à ce sujet en décembre 2004 à Andermatt.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Administration

Grâce à la bonne collaboration que le Service entretient régulièrement avec tous les responsables de formation, il a été possible de placer tous les jeunes intéressés à un apprentissage ou à une formation élémentaire.

Les maturités professionnelles du type commercial, technique, artisanal, artistique et santé-social sont offertes dans notre canton selon le système intégratif ou à plein temps.

Le Service a été particulièrement sollicité par l'administration des objets suivants:

- les nombreuses modifications de règlements d'apprentissage et l'introduction d'examens partiels (employé-e de commerce, vente, informatique, santé-social)
- l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle
- la préparation à l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle et la création d'un fonds en faveur de la formation professionnelle
- le développement d'un système qualité dans les écoles et l'inspecteurat
- le projet d'impression d'une plaquette «100 ans de formation professionnelle en Valais»
- la mise en place d'un concept «sport pour les apprentis».

### Fonds pour la formation professionnelle

Les arrêtés fédéraux ayant permis d'aider financièrement les entreprises formatrices, arriveront à terme à la fin de l'année scolaire 2004-2005.

Les associations professionnelles, en collaboration avec le SFOP étudient la possibilité de créer un fonds tel que prévu par la LFPr, l'idée étant que toutes les entreprises valaisannes cotisent à un tel fonds, l'argent récolté étant redistribué aux entreprises formatrices d'apprentis.

### Coordination intercantonale

De nombreuses séances ont eu lieu avec les représentants des différents cantons, en vue de coordonner les travaux nécessités par la loi fédérale sur la formation professionnelle et l'ordonnance fédérale. Les nouveaux textes de loi sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le SFOP participe, par l'intermédiaire des différentes conférences, groupes de travail, commissions et autres, à la coordination intercantonale dans de nombreux domaines touchant la formation professionnelle. Jusqu'en 2008, l'ensemble des dispositions légales, des conventions intercantionales et des règlements d'apprentissage doivent être adaptés.

### Évolution de l'apprentissage

Les 2504 apprentis de 1<sup>re</sup> année, répartis dans près de 150 professions, ont pu être placés dans de bonnes conditions.

En collaboration avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées tant auprès des maîtres d'apprentissage qu'auprès des élèves terminant leur scolarité obligatoire en vue de rendre le placement en apprentissage plus aisé. Une collaboration plus intense avec les écoles professionnelles, les organisations du monde du travail et le SFOP a été mise en place.

### Effectifs et nombre de leçons

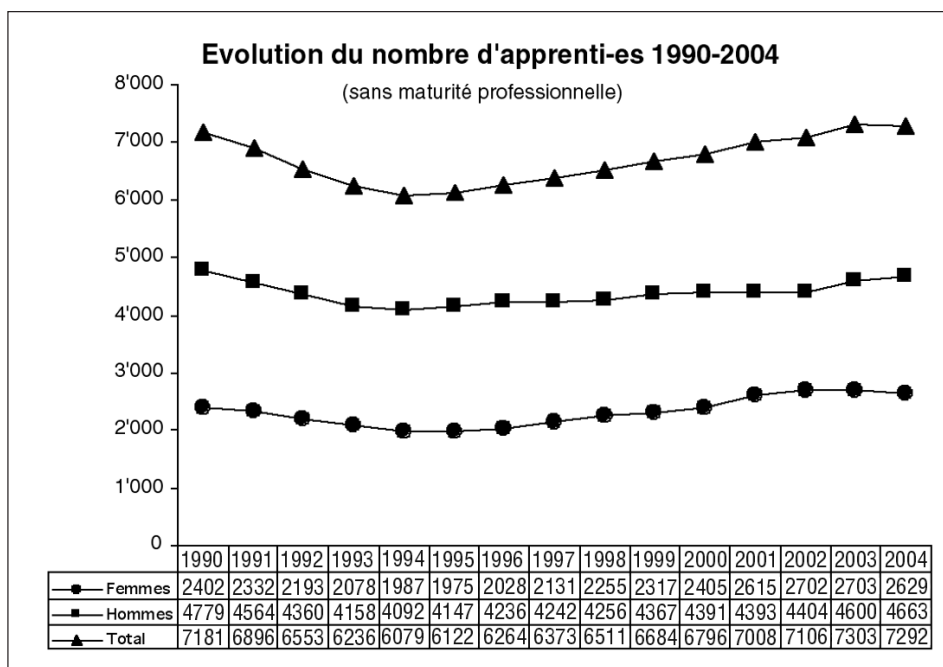
La répartition des apprentis et des jeunes en formation est la suivante:

Effectif	1995	2004
1re année	2'131	2'504
2e année	1'869	2'251
3e année	1'518	1'938
4e année	594	599
Total des garçons	4'147	4'663
Total des filles	1'965	2'629
Apprentis de langue française	4'024	4'997
Apprentis de langue allemande	2'088	2'295
Maturité prof. plein temps	51	163
Total	6'163	7'455
CASPO	13	60
Article 41 LFPr	0	100
Passerelle EMVs	0	10
Effectif total	6'176	7'625

### Evolution du nombre de leçons 1997-2004 (sans la formation continue)

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
189'641	194'025	206'474	213'542	225'305	237'908	259'706	270'615





### Cours de formation pour maîtres d'apprentissage

Les nouveaux maîtres d'apprentissage sont légalement tenus de suivre un cours de formation d'une durée minimale de 40 heures. Durant l'année 2004, il a été organisé 11 cours, soit 9 dans le Valais romand et 2 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 191 attestations à de nouveaux responsables de formation.

### Inspectorat de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage

#### Enseignement

De nombreux maîtres ont pris part à des cours de perfectionnement mis sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) et l'OFFT. De plus, certaines écoles professionnelles ont développé un programme de formation continue à l'intention de leur personnel enseignant.

#### Surveillance et qualité

La surveillance de la formation pratique dans les entreprises est exercée régulièrement dans l'ensemble des professions par l'inspecteur, les commissaires professionnels ou/et les commissions communales. La résolution des conflits et les résiliations de contrats d'apprentissage les engagent fortement.

Les commissaires conseillent les responsables de formation dans les entreprises sur l'évolution des concepts d'enseignement et de la profession. Ils sont régulièrement informés des actions qui doivent être entreprises pour améliorer la qualité de la formation.

La grande majorité des commissions communales de formation professionnelle fonctionnent avec sérieux et transmettent leurs rapports au SFOP. Pour 2004, 77,6 % des communes du Bas-Valais et 71,9 % dans le Haut-Valais ont répondu à notre circulaire. Plusieurs communes organisent des cours d'appui pour les apprentis rencontrant des difficultés scolaires. Il serait nécessaire que l'ensemble des communes offrent ce type de cours.

La mise en route du nouveau concept de surveillance de l'apprentissage se poursuit. Une carte qualité a été distribuée à toutes les entreprises formatrices du canton et un questionnaire à tous les apprentis du Valais romand. Une introduction généralisée est prévue pour l'année scolaire 2004/2005.

### Perfectionnement professionnel

La nouvelle loi fédérale sur la Formation Professionnelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Pour tenir compte de cette loi ainsi que de la loi cantonale sur le perfectionnement et la formation des adultes, la formation continue et le perfectionnement professionnel s'orientent vers des solutions davantage centrées sur des actions permettant un développement tout au long de la vie. À cet effet, un concept au niveau du Département a été élaboré et envisage des solutions telles que portail internet, chèques de formation, déductions fiscales, etc.

L'offre dans les écoles professionnelles est adaptée aux besoins de l'économie. L'effort de formation est porté sur les cours à caractère essentiellement professionnel, aboutissant à des reconnaissances officielles cantonales ou fédérales. Il est également envisagé d'intensifier la collaboration entre les cours proposés par les pouvoirs publics et l'économie privée.

### Examens de fin d'apprentissage - statistique

	Bas-Valais	Haut-Valais	Total
Apprentis			
Candidats examinés	1'407	694	2'101
Certificats délivrés	1'189	623	1'812
Candidats article 41 LFP	48	5	53
Attestation formation pratique	13	0	13
Maturité professionnelle artisanale	5	9	14
Maturité professionnelle artistique	16	0	16
Maturité professionnelle commerciale	51	39	90
Maturité professionnelle technique	36	30	66
Maturité professionnelle santé/social	13	0	13
Attestations formation élémentaire	91	29	120
TOTAL	1'462	735	2'197

### Enseignement professionnel

Le nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale est actuellement appliqué dans toutes les classes des écoles professionnelles.

Dans la mesure du possible, des solutions rationnelles sont recherchées afin de pouvoir maintenir l'enseignement dans les écoles professionnelles valaisannes pour une majorité d'apprentis. Un transfert dans des classes intercantionales n'intervient qu'en dernier ressort.

## Statistiques des effectifs dans les écoles

		1996	2004
Artisanat Brigue	Apprentis	557	472
Commerce Brigue	Apprentis	533	530
	Maturité prof. plein temps	0	13
	Maturité prof. intégrée	71	70
Artisanat Viège	Apprentis	718	685
	Maturité prof. plein temps	14	43
	Maturité prof. intégrée	126	141
Centre Sion	Apprentis	2'963	2'891
	Maturité prof. plein temps	35	107
	Maturité prof. intégrée	187	182
Artisanat Martigny	Apprentis	758	984
	CASPO	15	60
École des Métiers	Apprentis plein temps	0	207
	Maturité prof. intégrée	0	207
Santé/Sociale	Apprentis plein temps	11	299
	Châteauneuf	0	235
	Visp	0	64
ECAV Sierre	Apprentis plein temps	0	124
	Maturité prof. intégrée	0	124
Assistants méd. & dentaires Laborantin en Chimie (EIL)	Apprentis	0	127
	Apprentis	0	80
Apprentis hors canton	Haut Valais	333	452
	Bas Valais	391	441
Art. 41 LFPr	Adultes	0	100
Passerelle pratique	EMVs	0	10

## Office d'orientation scolaire et professionnelle

### Valais Romand

En 2004, l'Office d'orientation du Valais romand a fêté ses 60 ans d'existence. Cet anniversaire a été l'occasion de se pencher sur son passé, mais aussi de repenser l'avenir en définissant sa vision, sa mission, ses stratégies et ses chartes. Le thème de la qualité a été au centre de ses activités et de ses réflexions. L'OSP a obtenu le certificat suisse de qualité EDUQUA pour ses prestations dans le domaine de la formation d'adultes et a débuté la mise en place d'un système qualité global visant à garantir l'efficacité de ses prestations.

### Orientation scolaire

Divers types de prestations répondent aux besoins des jeunes en matière d'orientation:

- Des cours d'éducation au choix professionnel donnés par des enseignants des CO
- Dès l'année scolaire 2005-2006, tous les CO valaisans bénéficieront, de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année de cours hebdomadaires pour la préparation des choix professionnels
- Conseils personnalisés: des consultations d'orientation individuelle dans chaque établissement du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré et des entretiens de courtes durées
- Informations accompagnées (des séances d'informations sur les métiers organisées en collaboration avec les associations professionnelles et forums d'informations)
- Des stages en entreprises permettant de confirmer sur le terrain le choix professionnel envisagé
- Auto-informations (CD-Rom, vidéos, dossiers, site internet)
- Programme «orientation plus» pour les élèves en rupture dans les CO.

### Orientation des adultes (CIO)

Des adultes toujours plus nombreux ont recours aux services des Centres d'information et d'orientation pour préparer une orientation professionnelle, faire un bilan de compétences ou examiner les possibilités de perfectionnement.

En 2004, l'OSP a poursuivi ses activités d'orientation auprès des adultes et a développé un projet de validation des acquis menant au CFC en collaboration avec les écoles professionnelles. Ces validations sont maintenant possibles dans 4 métiers et permettront à des adultes sans formation de faire reconnaître leurs compétences acquises par l'expérience et, moyennant une brève formation, obtenir des diplômes officiels.

### Réinsertion professionnelle

La structure LMMT (Logistique des mesures du marché du travail), fournissant des prestations aux personnes inscrites à l'assurance chômage, a poursuivi ses activités durant l'année 2004. Ce soutien de l'orientation se traduit par des cours de préparation à la recherche d'emploi, des consultations individuelles et des mesures spécifiques.

### Haut-Valais

#### Points importants en 2004

- Travaux d'introduction et d'application de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle
- Définition de la vision et de la mission de l'Office
- Étude des diverses prestations de l'OSP en regard des obligations légales, actuelles et nouvelles
- Introduction d'un système de qualité.

Certains de ces travaux ont été effectués en collaboration avec l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand.

### Orientation

Le nombre des consultations individuelles a augmenté de 178 personnes. Les jeunes de 15 à 17 ans représentent le 70% de ces demandeurs, alors que les personnes de plus de 20 ans environ le 30%.

### Réinsertion professionnelle

En collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail de nombreux cours de formation ont été organisés. Les demandeurs d'emploi à la recherche d'une activité s'annoncent de plus en plus auprès des collaborateurs de l'OSP.

### Information et documentation

La demande pour des informations est en augmentation. De nombreux jeunes et adultes font appel à la documentation mise à disposition. L'activité de l'office est axée davantage sur ce service.

### Projets

Le projet «Jeunes migrantes entre école et profession» a été réalisé en collaboration avec le Bureau de l'égalité et sera poursuivi lors de la prochaine année scolaire.

En collaboration avec l'Office régional de placement (ORP) et OPRA, le projet «Junior Job» a été réalisé.

Les psychologues conseillères en orientation coopèrent dans différentes commissions régionales et participent à diverses conférences, cantonales et régionales.

### Les Offices d'orientation en chiffres

Activités	Haut-Valais	Bas-Valais	Total
1 Nombre d'élèves du CO ayant participé à des séances d'informations sur les métiers	2'654	2'529	5'183
2 Nombre d'élèves du secondaire 1 et 2 suivi lors de consultations d'orientation individuelle	1'323	3'585	4'908
3 Nombre de visiteurs dans les CIO	5'872	23'683	29'555
4 Nombre de dossiers prêtés par les CIO + écoles	2'988	11'276	14'264
5 Nombre de chômeurs lors des séances d'information	954	4'657	5'611
6 Nombre de chômeurs suivis en consultation	199	1'463	1'662
7 Nombre de participants aux cours d'aide à la réinsertion	325	713	1'038
TOTAL	14'315	47'906	62'221

## MEDIATHEQUE VALAIS

### Politique générale

L'activité de la Médiathèque Valais s'articule autour de cinq axes complémentaires, à savoir:

- la communication des sources d'information par le biais du prêt de documents (livres, revues, documents audiovisuels), de la fourniture de renseignements et de l'accès à des réseaux d'information
- la sensibilisation et la formation du public à l'accès et à l'exploitation des sources d'information et de la documentation
- l'offre de lieux d'animation, d'étude, d'exposition et d'échanges
- la constitution, le traitement, la conservation et la mise en valeur de la documentation et des sources d'information, plus particulièrement celles qui concernent le Valais
- le développement d'un réseau cohérent et efficace d'accès à la documentation en Valais par la coordination des bibliothèques publiques, scolaires et spécialisées.

### Personnel

Pour accomplir sa tâche, la Médiathèque recourt non seulement aux effectifs du personnel prévu à son organigramme, mais également à des ressources d'origines diverses. En équivalent de postes à plein temps et sur un total de 89.1 postes, la répartition des différentes catégories de personnel est la suivante:

- personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires): 39.2 unités soit 44% du temps travaillé (2003: 44%)
- personnel financé par des mandats externes: 8.2 unités / 9.2% (2003: 6.2%)
- personnel communal: 3.8 unités / 4.3% (2003: 5.1%)
- personnes en formation (apprentis et stagiaires): 21.5 unités / 24.1% (2003: 24.2%)
- programmes ad hoc (emplois semi-protégés, programmes d'occupation, service civil): 16.4 unités / 18.4% (2003: 20.5%).

La progression du personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires) qui passe de 36.7 à 39.2 unités provient de la reprise des activités de la Documentation pédagogique par la Médiathèque Valais. Les fonds extérieurs qui permettent de financer 8.2 unités proviennent pour l'essentiel de l'Association MEMORIAV.

### Développement des collections

Accroissement des documents selon la forme des acquisitions (en unités matérielles):

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-St-Maurice	MV-Martigny	Total
Achat	8'074	6'316	1'066	6'044	21'500
Don	2'842	68	562	6'784	10'256
Echange	5	0	0	0	5
Dépôt	51	0	0	15'273	15'324
Total	10'972	6'384	1'628	28'101	47'085

Parmi les documents patrimoniaux acquis par la Médiathèque Valais durant l'année, il convient de noter à Sion la première édition du prestigieux ouvrage «Voyage pittoresque de Genève à Milan» de Gabriel Lory (Paris 1811) ainsi que les archives de l'atelier Jean-Marie Grand à Sierre. A Martigny, les fonds de la famille Couchepin, les archives de François et Albert Gos ainsi que les archives de la maison Jubin de Vétroz ont rejoint les collections de la Médiathèque.

### Traitement et mise en valeur des collections

#### Base de données informatisées

Pour les rendre accessibles au public, les collections de la Médiathèque Valais sont signalées dans la base de données commune des bibliothèques cantonales et scientifiques de Suisse romande (RERO). Au 31 décembre 2004, la base de données valaisanne signalait 502'123 documents répartis de la manière suivante:

MV-Sion	MV-Brigue	MV-St-Maurice	MV-Martigny	Autres
254'429	82'081	45'759	76'047	43'807

## Service au public

La progression de l'utilisation des services de la Médiathèque par le public valaisan a poursuivi sa progression spectaculaire: le nombre total de documents prêtés est passé de 292'481 en 2002, à

473'914 unités en 2003, pour s'établir à 603'766 en 2004 (+ 106% sur deux ans et + 27% en 2004).

	MV-Sion	MV-Sion doc. pédagogique	MV-Brigue	MV- St-Maurice	MV- Martigny	Total 2004	2003
Cartes de lecteur *		9'553				60'200	42'190
Prêts de documents	230'200	26'964	167'384	47'655	131'563	603'766	473'914
Visites collectives et formations	34		35	15	58	142	192
Participants aux visites et cours	617		719	370	1'477	3'183	3'719
Participants aux animations et expositions	**	**	939	150	26'689	27'778	15'276

(\*) Sont prises en compte les cartes de lecteur délivrées depuis le 1.1.1995 et qui n'ont pas été annulées

(\*\*) pas de relevé

### Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction auprès des usagers de la Médiathèque a été conduite pour la quatrième fois en 2004.

Résultats en % de l'enquête de satisfaction 2004 (entre parenthèses résultats 2003)

	Très satisfait	satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Ne sait pas
Services/ collections	40.1% (39.4)	48.1% (50.5)	5.5% (5.3)	0.7% (0.2)	5.6% (4.6)
Accès	39.8% (39.4)	48.5% (48.5)	7.8% (6.9)	0.7% (0.4)	3.3% (4.8)
Accueil	66.5% (58.9)	29.2% (33.4)	2.8% (3.6)	0.7% (0.6)	0.9% (3.6)
Animation	26.7% (23)	56.7% (46.5)	1.3% (0)	0.3% (0)	30.5% (30.5)
Catalogues	39.9% (19.1)	39.2% (60)	16.2% (9.3)	2.2% (1.5)	2.1% (10.1)
Logistique	45.9% (41.9)	44.4% (48.6)	6.2% (5)	0.6% (0.6)	2.8% (3.9)

### Action culturelle

Chacun des sites de la Médiathèque a poursuivi sa politique active d'animation, de conférence, de publication et d'exposition dont quelques exemples sont donnés ici. La Médiathèque de Brigue s'est fortement impliquée dans les projets de coopération entre les communes de l'agglomération et a apporté une contribution importante par son projet «LeseSpas». La Médiathèque de Sion a publié, sous la plume experte de l'historien d'art Bernard Wyder, un ouvrage de référence sur l'affiche valaisanne. La Médiathèque de Martigny a réalisé plusieurs expositions importantes parmi lesquelles il convient de mentionner tout particulièrement celle consacrée à Raymond Schmitt photographe séduois qui a documenté durablement la vie du canton. Une collaboration s'est installée entre les activités pédagogiques du CREPA (Centre d'étude sur les populations de montagne) à Sembrancher et les sites de Sion et de Saint-Maurice de la Documentation pédagogique qui ont accueilli l'exposition «Révélons-nous !?».

### Réseau valaisan des bibliothèques

Parmi les mesures du Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation qui ont été réalisées en 2004, on notera:

- la révision des Directives concernant les bibliothèques communales scolaires en date du 3 juin 2004
- la mise en service du portail «Bibliovalais.ch» qui regroupe toute l'information utile et tous les points d'accès aux bibliothèques valaisannes et à leurs réseaux
- la réalisation du second projet de bibliothèque virtuelle régionale par interconnexion des bibliothèques de lecture publique et

scolaires de la région de Sion-Hérens-Conthey et la mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle spécialisée regroupant les bibliothèques de COCOBIB

- l'intégration de la bibliothèque de la Fondation Tissières à Martigny au réseau RERO portant ainsi, avec les quatre sites de la Médiathèque Valais et les cinq bibliothèques de la HEVs2, à 18 le nombre de bibliothèques qui participent à RERO-Valais
- le développement de Bibliopass Valais/Wallis qui, avec cinq nouveaux membres, dont deux dans le Haut-Valais, comprend désormais 34 bibliothèques qui émettent la même carte de lecteurs.

## ARCHIVES DE L'ETAT

### Accroissement

Lors de l'année écoulée, nous avons enregistré 39 versements émanant de 21 organismes de l'Etat, ainsi que 31 dépôts, 25 dons et 1 achat. Le tout représente, pour les AEV, 99 entrées contenant une capacité d'absorption d'environ 2522 boîtes d'archives, 126 registres, représentant environ 378 mètres linéaires. En outre, 2 CD-ROM ont été classés. Diverses communes, paroisses, personnes privées et des associations ont déposé des archives ou complété des fonds existants. On trouvera en tête du prochain numéro de «Vallesia» 2005 (t. 60) la liste détaillée. On y lira aussi le rapport des travaux exécutés en 2004, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu sommaire.

### Travaux

#### Enregistrement, classement, analyses et confection des inventaires des versements officiels, des dépôts et des dons

##### Anciens fonds

Les fichiers des armoiries, des photos et négatifs, des photocopies et des diapositives ont été complétés, ainsi que les séries des AV et AVL. La saisie du fonds «AV 107-111 familles» a été terminée (H-Z). – Les inventaires des fonds Confinia (71 p.), Médiation (112 p.), Département du Simplon (7 p.) et DTP Plans divers II (11 p.) ont été saisis sur PC. Vérification et relecture de l'inventaire Helvétique (222 p.).

##### Fonds des archives de l'Administration

Au cours de l'année plusieurs contacts ont été établis avec les Services de l'Administration cantonale, afin de préparer correctement leurs versements: visites sur place, état des lieux, conseils en matière de classement et d'élimination, etc.

### Records management, informatique

Cette année, les AEV ont approfondi leur réflexion sur les problèmes posés par les fonds contemporains de l'Administration cantonale et par la nouvelle gestion des documents que l'Etat du Valais veut mettre en place. L'étude du «Records management», de la gestion et de l'archivage des documents électroniques a été aussi continuée. Les emplacements de nos fonds d'archives ont été mis à jour et leur base de données refaite. Un logiciel spécifique, utilisé aux Archives fédérales et dans plusieurs Archives cantonales suisses, a été acheté pour gérer les inventaires d'archives. Enfin les AEV ont adhéré au Centre suisse de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques.

### Fonds des communes, bourgeoisies et paroisses

AC Ausserbinn, AC Lens, AC Leukerbad et AC St-Maurice suppl., en cours; AC Veysonnaz, inventaire, saisie et correction, 12 p. d'inventaire; AP Chippis, 2 p.; AP Grengiols et AP Obergesteln, en cours. – Les Archives communales de Saillon, Val d'Illeiez, Vex et Vionnaz ont été inspectées.

### Fonds privés

Adrien Bertrand, 9 p. d'inventaire; Roger Bonvin, en cours; Famille Closuit, suite (Banque, Albert, Léonard et Maurice Closuit), 37 p.; Albert Cornut, suppl., 2 p.; Maurice-Edmond de Courten, 8 p.; Régis de Courten, en cours; Robert Faisant, 60 p.; Michel Follonier, 34 p.; Geissberger, Hotel Post, Siders; Charles Haenni, 55 p.; Georges Haenni, 7 p.; Jean Marclay, suppl., 12 p.; Membrez, architectes, 253 p.; saisie et relecture du Fonds Schmidt-Morency, 12 p.; Joseph-Antoine Vouilloz, en cours; Alois Zurbruggen, en cours; Association valaisanne des bureaux d'ingénieurs, 1 p.; Société romande d'apiculture, 5 p.; Panathlon-Club Valais, 1 p.; Fonds Verrerie de Monthey, 25 p.

### Microfilmage de sécurité

La section de microfilmage a fait au total 172 films de 16 mm des Registres fonciers (2003-2004) et des décisions du Conseil d'Etat (2003) et 72 films de 35 mm des minutes des notaires de Viège (1858-1952) et de Loèche (1859-1900), des registres des paroisses de Grône (1720-1993), de Münster (1831-1936) et de Chippis (1911-2003) ainsi que des documents des Archives communales de Conthey (1809-1982), Venthône (1881-1960) et du fonds privé Peter Josef Ruppen (1815-1896).

### Publications

Le volume 58 de la revue *Vallesia* (2003), fort de 570 pages, est sorti de presse début septembre 2004. *Vallesia* 59 (2004) et le n° 12 des *Cahiers de Vallesia* consacré au musicien Charles Haenni sont sous presse. Leur parution est prévue pour début mai 2005.

### Locaux et conservation

Suite du reconditionnement des fonds AV et AVL; reconditionnement du fonds «Confinia» et du fonds des Plans (DTP) dans de nouvelles armoires et dans des chemises non acides. Des nouveaux dépôts (700 m<sup>2</sup>) ont été réservés aux AEV par la Commission des locaux au bâtiment Ulrich Fruits à Sion pour y entreposer des archives intermédiaires et des documents peu demandés.

### Utilisation et visites

En 2004 quelque 2300 visiteurs ont consulté des documents; 419 dossiers ont été consultés par les seuls Services de l'Administration cantonale. Les archivistes ont suivi divers chercheurs ou étudiants universitaires préparant un mémoire de licence ou une thèse de doctorat. Le Service a fait visiter les trésors des Archives à plusieurs groupes et classes et a répondu à de multiples demandes de renseignements écrites (411) et orales. Le site web des AEV a été régulièrement mis à jour.

## MUSÉES CANTONAUX

### Développement des collections

Les collections publiques se sont enrichies de près de 890 objets, dont plusieurs achats d'œuvres majeures dans le domaine des beaux-arts: une vue de Sion peinte par Oskar Kokoschka (acquise avec les soutiens de la Fondation Gottfried-Keller, de la Loterie Romande et de la Ville de Sion), un paysage de Loèche-les-Bains peint par Caspar Wolf et un tableau de la série des *Montagnes* d'Aloïs Lichtsteiner. Au Musée d'histoire: achat notamment d'une grande aquarelle de G. Lory *Vue de Sion* et d'une très rare médaille en or frappée en 1905 (commémoration de la rencontre des 2 galeries du tunnel du Simplon) accompagnés de la réception de nombreux dons (canon à neige). Le Musée d'archéologie a reçu en juin la collection de céramiques préhistoriques de Zeneggen conservée au Musée national suisse pendant près de 40 ans. Au Musée d'histoire naturelle: réception de minéraux exceptionnels provenant des nouveaux tunnels du Lötschberg.

Archéologie	137
Beaux-arts	38
Histoire	655
Histoire naturelle	60
Total	890

### Inventorisation et conservation des collections

#### Base de données des collections d'objets

Transfert en fin d'année de l'inventaire informatique des collections sur une nouvelle base de données unifiée pour l'ensemble des musées. Poursuite du travail de contrôle d'inventaire par le Musée d'archéologie et intégration des références bibliographiques (2'142 objets avec notice scientifique à jour). Accent mis par le Musée des beaux-arts sur le collationnement de l'inventaire des œuvres sur papier et sur la rédaction de notices scientifiques. Poursuite et fin par le Musée d'histoire de la mise à jour de l'inventaire des cartes postales (825 cartes inventoriées en 2004; env. 3'900 fiches révisées). Monnaies du II<sup>e</sup> siècle et du début du III<sup>e</sup> siècle passées en revue et fiches complétées. Traitement et classement des dossiers documentaires d'objets: un millier de dossiers déjà traités sur les 4'000 existants. Inventorisation des objets des nouvelles acquisitions du Musée d'histoire naturelle.

#### Base de données des collections documentaires

Bibliothèque: 1'412 notices ajoutées ou corrigées dans le catalogue principal (nouvelles acquisitions et fonds anciens). A ce jour 8'243 documents en tout. Début de la révision du catalogue du Musée d'histoire naturelle: 387 notices révisées sur 2'236 notices. Photothèque: inventarisation et classement des acquisitions récentes par musée et par support (augmentation de 1'588 documents photographiques), élaboration d'une nouvelle fiche d'inventaire type; contrôle et mise à jour du catalogue informatique.

#### Conservation et restaurations

2'460 m<sup>2</sup> de nouveaux locaux de stockage pour les collections nous ont été attribués en cours d'année, permettant ainsi d'envisager le transfert de milliers d'objets, actuellement conservés dans de mauvaises conditions, en un seul lieu aménagé de manière à garantir la conservation à long terme des objets. Ces locaux abriteront également différents ateliers, laboratoires et bureaux liés aux collections. Nos techniciens ont débuté les travaux d'aménagement en décembre. A noter que la collection de drapeaux du Musée d'histoire a souffert des mauvaises conditions de stockage et est actuellement en restauration auprès du Musée d'histoire de Bâle.

## Recherches, études sur les objets

### Archéologie, Histoire

Découverte d'un site fortifié préhistorique et médiéval au pied du Simplon (Interreg III). Rédaction des notices scientifiques des uniformes du service étranger et des 2 premiers chapitres de l'étude en cours. Publication de la recherche sur une bourse du XVII<sup>e</sup> siècle (trouvailles monétaires de l'église de Saint-Sylve, Vex. Séminaire de recherche dans le cadre du projet *Migrations* (projet d'exposition pour 2006).

### Histoire Naturelle

Etudes approfondies des critères d'identification des musaraignes du genre *Sorex*; collecte d'informations sur les noctuelles en Valais.

## Accessibilité et mise en valeur des collections

### Travaux pour faciliter l'accès aux musées

Poursuite des travaux de rénovation pour le nouveau parcours du Musée des beaux-arts qui permettra au public un accès facilité. La restauration du château de Valère se poursuit selon le calendrier prévu.

### Publications et expositions

Mise sur pied à l'Ancien pénitencier d'une exposition commune à l'ensemble des musées dans le cadre d'un projet de communication de nos activités sur 4 ans intitulé *Les Chambres secrètes des musées*; Chapitre 1: *Ces acquisitions qui attendent dans l'ombre*, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai (2'331 visiteurs, 5 rencontres publiques «Les histoires du vendredi» suivies par 227 personnes). Exposition *ANGEL DUARTE: Hommage à Zurbaran. PIERRE MARIETAN: voix captives*: du 19 juin au 26 septembre (1'938 visiteurs; 27 août: rencontre publique avec les artistes: 97 personnes), à l'Ancien pénitencier et dans la Black Box du Musée des beaux-arts.

### Conférences publiques et colloques scientifiques

Sept conférences mensuelles ont été données par les conservateurs, quatre conférences organisées en collaboration avec l'Association valaisanne d'archéologie dans le cadre des *Jeudis de l'Archéo* (suivies par 120 personnes), une conférence organisée par les Amis de Valère sur la restauration du tableau de l'*Adoration des Mages* (près de 60 personnes), concerts-apéritifs organisés au Musée d'histoire par les Amis de Valère durant l'été et concerts donnés dans la cour du Musée d'archéologie en juillet et août (cours d'été de

l'Académie de musique). Conférences organisées dans le cadre du 175<sup>e</sup> anniversaire du Musée d'histoire naturelle le 13 novembre suivies par 233 personnes. Les 2, 3 et 4 septembre, accueil de près de 150 collègues de musées suisses pour le congrès annuel de l'ICOM-Suisse et de l'Association des Musées Suisses sur le thème de la transdisciplinarité et gestion partagée des collections.

## Réforme structurelle de l'institution

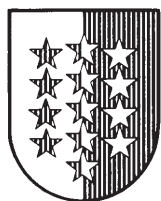
Une 1<sup>re</sup> étape de la restructuration du paysage muséal valaisan a été franchie cette année avec l'intégration des collections d'histoire militaire et de numismatique au Musée cantonal d'histoire (signature au printemps de la convention réglant les relations de la Fondation du Château de Saint-Maurice avec les Musées cantonaux concernant les collections cantonales et transfert de la gestion et de l'exploitation du château dès le 1<sup>er</sup> juillet).

## Développement du réseau musées.valais

La charte du Réseau a été signée par tous les musées partenaires (Musées cantonaux, Musées de Bagnes, de la Vigne et du Vin, du Lötschental) et le DECS. Le programme d'inventaires communs (textiles, pierre ollaire, gobelets à boire) a donné de fructueux premiers résultats en vue des expositions et publications qui devraient suivre en 2005-2006.

### Statistique des visiteurs pour l'année 2004

	Total des visiteurs	Nombre d'élèves	Enfants aux parcours-découvertes	Participants aux visites commentées	Participants aux conférences
DIR Ancien pénitencier «Chambre secrètes»	2'331	345	-	204	51
MCA	3'396	1'469	-	67	120
MCBA	5'758	374	42	127	45
MCH	11'839	759	75	846	158
MCHM	956	201	-	-	-
MCHN	6'984	2'027	-	112	233
Basilique de Valère	2'776	-	-	2'776	-
Château de Tourbillon	21'349	377	-	chapelle: 6'851	-
TOTAL	55'389	5'552	117	10'983	607

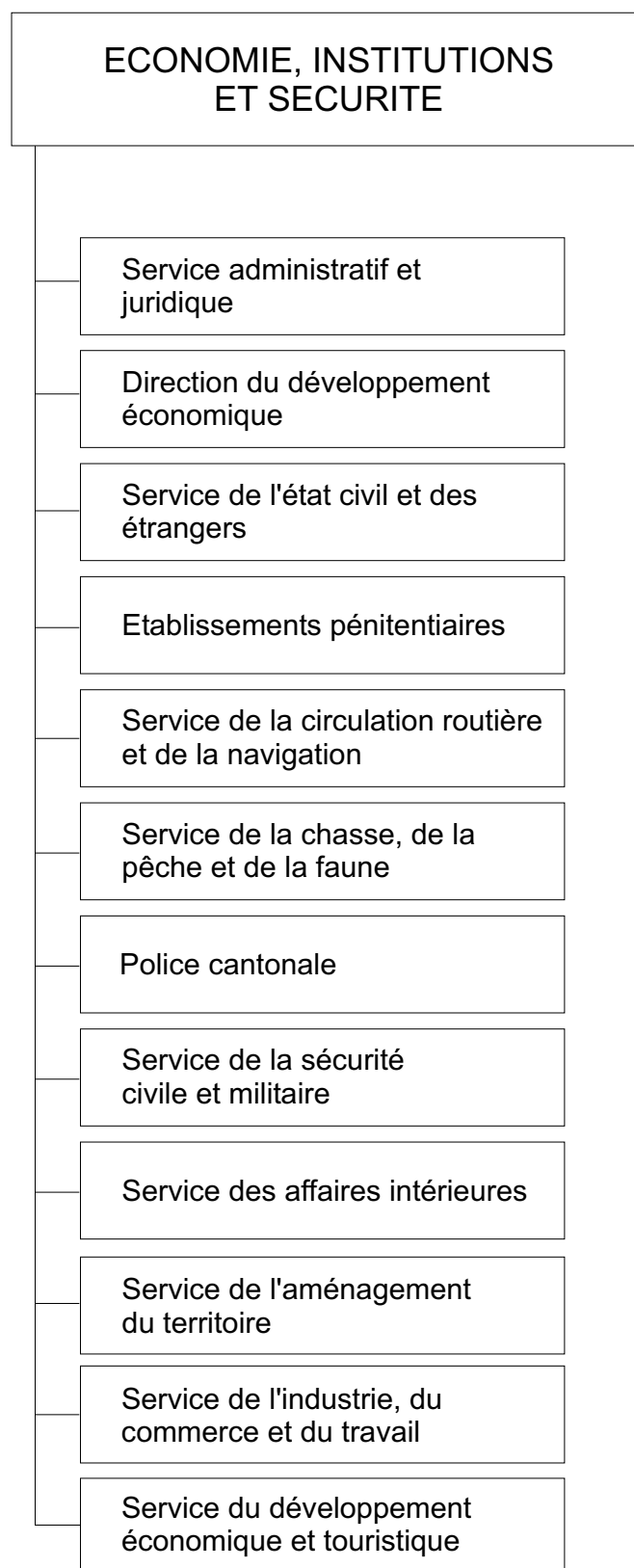


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER  
REPLAÇANT: CLAUDE ROCH**





## INTRODUCTION

Chaque année, nous remettons l'ouvrage sur le métier. Un rapport de gestion n'a jamais un caractère définitif et ne peut donc jamais être pris pour un labeur terminé. Il est simplement l'indicateur de toutes les activités qui ont été menées par un département. Il doit être aussi compris comme un moyen d'information du public sur toutes les tâches menées par les services de l'Etat.

Dans cette introduction, nous rappelons simplement quelques grands dossiers et renvoyons, pour plus ample information, aux rapports des services.

### Aspects économiques

En matière de politique économique et après la publication l'an passé des documents de base «Politique du tourisme du canton du Valais» et «Stratégie du développement économique valaisan», l'année 2004 a vu l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie du canton du Valais dans le secteur des remontées mécaniques. Il a ainsi été possible de lever le moratoire introduit par la Confédération et de permettre la poursuite de l'octroi de crédits LIM à ce secteur d'importance pour notre tourisme. Un nouveau paquet de mesures (aides à fonds perdus pour l'amélioration des structures, aides aux assainissements par abandon de créances sous strictes conditions et examen d'allègements fiscaux en cas de fusion) a également été adopté pour encourager et soutenir la restructuration en cours dans ce secteur.

En ce qui concerne la promotion économique, on relèvera la mise en place du Service du développement économique et touristique, l'activité des deux antennes régionales en appui aux demandes des entreprises et l'amélioration qualitative et quantitative de notre collaboration de promotion exogène avec le DEWS. La fondation The Ark a été créée et les deux filières (clusters) privilégiées ont leurs pôles de compétences opérationnels en matière de sciences du vivant (BioArk à Monthey et Phytoark à Sion) et d'informatique – communication (IdeArk à Martigny et TechnoArk à Sierre), alors que le domaine «nature et services» est en cours de développement dans le Haut-Valais.

La politique de lutte contre le chômage a été poursuivie avec un paquet de mesures visant à limiter le chômage saisonnier et la collaboration interinstitutionnelle (ORP, AI, CMS, LVT...) améliorée en vue d'une réintégration rapide des personnes touchées. Relevons encore que, pour la deuxième année consécutive, le taux de chômage moyen est demeuré inférieur en Valais à la moyenne suisse.

Enfin, du point de vue législatif, les travaux liés à la nouvelle loi sur l'hébergement et la restauration ont été achevés. Elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et va dans le sens d'une libéralisation en réduisant les redevances annuelles perçue auprès des PME, en simplifiant les procédures d'octroi d'autorisations d'exploiter et en adaptant notre législation aux normes fédérales et européennes.

### Institutions

Cette année électorale a été marquée par la mise en place d'une réforme complète de la législation touchant les élections et votations, ainsi que l'exercice des droits populaires.

La nouvelle loi sur les droits politiques a ainsi été adoptée dans le courant de l'année 2004. Il s'agissait essentiellement de faciliter l'exercice des droits populaires, notamment par l'institution du vote par correspondance généralisé, et d'explorer l'introduction d'autres formes de participation pour les citoyens (vote électronique, télé-chargement des formules pour les initiatives populaires et les demandes de référendum) voire d'instaurer de nouvelles méthodes de dépouillement et de transmission des résultats. En même temps,

les systèmes d'élection au niveau communal ont été adaptés au vote par correspondance généralisé.

Sous l'angle du droit communal, l'année 2004 a vu notamment les fusions des communes de Münster et Geschinen; Reckingen et Gluringen; Steinhaus, Mühlebach, Ernen et Ausserbinn (fusion confirmée par le Tribunal fédéral).

Le nombre de communes valaisannes a ainsi passé, en peu de temps, de 163 à 153 communes. A ce titre, on notera que la mise en place de la nouvelle ordonnance sur les fusions, programmée pour le début de l'année 2005, devrait encore permettre de poursuivre sur cette voie.

En février 2004, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les communes qui a eu, sous l'angle politique, comme objectif de responsabiliser encore plus les communes et leurs autorités dans la gestion des affaires publiques. Le nouveau droit communal est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Dans ce dossier, on relèvera que la révision de la Constitution, acceptée par le peuple le 26 septembre 2004, va aussi dans le sens d'un renforcement des droits des citoyens, tout en préservant l'autonomie communale.

### Sécurité

La sécurité est une préoccupation constante du Département. Elle se manifeste non seulement dans les tâches quotidiennes de la Police cantonale, sous l'angle de la prévention, de l'information et de la répression, mais aussi par la concrétisation du projet Pramont qui permettra la mise en place d'une structure d'accueil pour les adolescents au passé pénal particulièrement lourd.

Dans ce domaine, l'action du Département a été menée sur quatre objectifs prioritaires:

- empêcher l'émergence de zones de non droit
- déstabiliser les scènes naissantes
- casser les courants extrémistes
- afficher une présence policière dans les secteurs à risques.

**Le chef du Département  
de l'économie,  
des institutions et de la sécurité**

Jean-René Fournier

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	13.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Direction du développement économique	3.00
Service de l'état civil et des étrangers	41.70
Etablissements pénitentiaires	84.50
Service de la circulation routière et de la navigation	58.00
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	32.00
Police cantonale	448.30
Service de la sécurité civile et militaire	80.00
Service des affaires intérieures	10.50
Service de l'aménagement du territoire	12.50
Service de l'industrie, du commerce et du travail	16.50
Service du développement économique et touristique	15.30
<b>Total</b>	<b>837.80</b>

## Interventions parlementaires

### Motions

- 4.322 Motion du groupe DC du Centre, par les députés Pascal Rey et Grégoire Luyet et consorts concernant la procédure d'évacuation des véhicules sur le domaine privé (06.03.2003)

*Motion acceptée à la session de mars 2004*

Le Conseil d'Etat reconnaît que le système de la milice a aussi ses limites. La loi d'organisation judiciaire et le code de procédure civile sont en cours de révision suite à la réforme du Tribunal fédéral. L'avant-projet en consultation prévoit de supprimer les compétences juridictionnelles du juge de commune dans les contestations civiles. Cette question sera donc réexaminée dans la suite des travaux législatifs.

- 4.463 Motion de la 2<sup>e</sup> commission chargée de l'examen du projet de loi sur les droits politiques, par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, concernant la modification de l'article 87 de la Constitution cantonale «Mode d'élection, conditions d'éligibilité, durée des fonctions publiques» (11.05.2004)

*Motion acceptée à la session de septembre 2004*

Le Conseil d'Etat présentera un message à l'appui de la réforme de la Constitution cantonale dans le sens voulu par les motionnaires.

### Postulats

- 4.335 Postulat du député (suppl.) Matthias Eggel (FDPO) concernant des vestes de protection personnelles pour la police cantonale (03.06.2003)

*Postulat accepté à la session de mai 2004*

Mesures prises contre les risques encourus par les forces de l'ordre: équipement de gilets personnels pare-balles à toutes les agentes et aspirants. Pour le surplus, à voir selon les disponibilités budgétaires à venir.

- 4.338 Postulat du député (suppl.) Eric-A. Balet concernant les nouvelles cartes d'identité (05.06.2003)

*Postulat accepté à la session de mai 2004*

Mentions sur carte d'identité fixées par le droit fédéral. Droit révisé pour mention du nom d'alliance. Mention d'un seul droit de cité autorisée.

# BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

## 10<sup>e</sup> anniversaire

Remise du Prix Egalité destiné aux entreprises, institutions et administrations engagées dans les domaines de l'égalité et de la conciliation entre vies professionnelle et familiale, en collaboration avec le Conseil de l'Egalité.

## Législation / administration

- Prises de position sur des projets de législations cantonale et fédérale
- Participation à différents groupes de travail internes et commissions, notamment sur le télétravail dans l'Administration cantonale, le projet de crèche-garderie dans l'Administration, la formation continue des adultes
- Participation au Comité de pilotage et direction du Comité opérationnel pour le projet de transformation du Bureau de l'égalité en Office de l'égalité et de la famille

- Clôture et bilan du cours «Promotion Femmes» pour les femmes de l'Administration, en collaboration avec le SPO.

## Sensibilisation / projets

### Formation

- Avec la HEP, finalisation de la recherche «Animation Genre» sur l'intégration de la thématique de l'égalité à l'école (enquête auprès de 300 enseignant-e-s) et préparation d'une demande de financement fédéral
- Exposés dans le cadre des cours de sociologie (concept de genre) aux élèves de la HEP de St-Maurice
- Lancement d'une recherche bilingue avec la HEP sur la féminisation du métier d'enseignant-e
- Acquisition et diffusion aux enseignant-e-s du Haut-Valais d'une valise pédagogique sur le thème de l'égalité
- Participation avec un stand à la journée d'information et d'orientation pour les étudiant-e-s à la HEVs de Sierre.

### Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA II)

- Poursuite du projet «Migrantes» dans le Haut-Valais pour aider les jeunes femmes à trouver des places d'apprentissage, en collaboration avec le BIZ
- Remise à une classe de Monthey du Prix spécial «Activités pour les garçons» de la Journée des Filles, avec la responsable romande du projet.

### Famille

- En collaboration avec le DEIS, finalisation du site Internet de la famille, qui sera mis en ligne après traduction
- Finalisation et diffusion de la recherche, en collaboration avec la HEVs2 et co-financée par le fonds fédéral DORE, sur la situation des familles monoparentales en Valais
- Organisation d'un colloque sur la nouvelle pauvreté des familles, avec une cinquantaine de professionnel-le-s, et notamment des intervenant-e-s de l'Université de Neuchâtel, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de l'Union Patronale Suisse et de l'Etat du Valais
- Travaux préparatoires à la mise en place par la LAVI, avec la collaboration et le financement du Bureau de l'égalité, d'une structure de coordination de la lutte contre la violence conjugale
- Distribution de la brochure «La violence conjugale est inacceptable», mise également à jour en version pdf sur Internet
- Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation sur la violence domestique à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes en ville de Sion, avec un concours
- Information dans le cadre de la campagne pour le congé-maternité, avec notamment deux conférences à Brig et à Sion avec le Conseiller fédéral Pascal Couchepin
- Lancement d'une recherche avec la HEVs2 sur les différences femmes/hommes liées au vieillissement de la population.

### Femmes et politique

- Rédaction et parution de l'analyse de la participation féminine aux élections nationales, selon le règlement ad hoc
- Nombreux courriers et contacts avec les responsables politiques (élu-e-s, président-e-s de partis, etc.) notamment en vue des élections communales
- Plusieurs informations à la presse et aux partis sur la représentation féminine dans les instances communales, avec un but de sensibilisation en vue des élections
- Parution de la recherche de la HEVs2 et Espace Démocratie sur l'engagement et le désengagement des valaisannes en politique, avec la participation du Bureau de l'égalité
- Organisation du cours «Femmes dans la vie publique» destiné aux femmes désirant s'engager dans la vie politique ou associative, en collaboration avec l'école-club Migros de Sion et de Brig
- Soirée de rencontre et d'information avec les femmes inscrites dans la base de données du Bureau de l'égalité pour les commissions extraparlimentaires.

### Autres collaborations

- Participation aux conférences suisse et latine des déléguées à l'égalité
- Collaboration avec l'association des familles et les organisations féminines, notamment le Centre de Liaison des Associations Féminines (CLAF) et IdéesElles pour l'organisation de la Journée Valaisanne de la Femme
- Participation à la seconde rencontre nationale des personnes impliquées dans la politique familiale des cantons
- Participation au Conseil cantonal de l'égalité (yc secrétariat).

### Conseils et information

- Réponse aux demandes de renseignements de particuliers et des autorités concernant l'égalité
- Nombreux comptes-rendus et articles de presse sur des questions de politique d'égalité
- Mise à jour du site Internet du Bureau de l'égalité.

### Centre de documentation

- Poursuite du travail de documentation sur l'égalité (livres, articles de presse, brochures, etc.)
- Envoi biennuel de la liste des nouvelles acquisitions
- Plus de 900 prêts de livres de la bibliothèque aux particuliers
- Préparation de documentation et de dossiers d'information sur demande.

### Divers

Accompagnement de stagiaires et de participantes à des programmes d'emploi temporaire (GETAC).

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Afin que le citoyen dispose d'une meilleure perception des missions confiées à l'administration, le Conseil d'Etat a demandé à chaque service d'établir l'arborescence de ses activités et de définir les objectifs poursuivis aux trois niveaux politique, stratégique et opérationnel (système de gestion par mandats). Le service administratif et juridique a fait un pas supplémentaire en mettant en place une organisation permettant le suivi de ses activités, leur évaluation et leur adaptation (système de management de la qualité). Certifié ISO 9001 et PM 9001 le 1<sup>er</sup> mars 2003, le service s'est soumis, avec succès, à l'audit de contrôle en mars 2004.

Comme le démontre son arborescence, le service est engagé sur trois axes principaux: l'appui administratif et juridique au Département et à ses services, l'assistance et la surveillance dans les affaires civiles administratives, et la mise en œuvre des jugements pénaux.

### Appui administratif et juridique

La **préparation de projets de loi** et la **réponse aux consultations législatives** constituent le premier volet du soutien juridique.

Révisions législatives terminées:

- Entrée en vigueur de la modification de la loi concernant les dossiers de police judiciaire du 9 octobre 2003 (système d'information en matière de prostitution) arrêtée au 1<sup>er</sup> février 2004
- Loi d'adhésion du canton du Valais à la convention modifiant le concordat sur les entreprises de sécurité du 15 janvier 2004 dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004
- Modification du code de procédure pénale et de la loi sur la police cantonale du 16 septembre 2004 (profils ADN / investigation secrète / séquestre) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005
- Modification de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 16 septembre 2004 (compétence du Conseil d'Etat d'interdire ou de limiter l'usage de feux d'artifices) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005
- Loi sur le notariat du 15 décembre 2004 dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Projets législatifs en cours d'élaboration:

- Projet de loi portant modifications du droit judiciaire. La commission extraparlamentaire mandatée de l'examen du projet de loi portant modifications du droit judiciaire a déposé un rapport intermédiaire le 28 avril 2004; elle poursuit ses travaux dans le sens d'une réforme substantielle de l'organisation judiciaire valaisanne
- Projet de règlement d'exécution de la loi sur le notariat du 15 décembre 2004
- Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Le Conseil d'Etat a ouvert une procédure de consultation auprès des milieux concernés sur l'avant-projet visant à l'étatisation de l'ensemble des offices des poursuites et faillites du canton

- Projet de loi d'application du code pénal suisse soumis, en prévision de la 1<sup>re</sup> lecture par le Grand Conseil, à la commission Institutions, famille et affaires extérieures, le 21 décembre 2004
- Projet de loi d'application de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs soumis, en prévision de la 1<sup>re</sup> lecture par le Grand Conseil, à la commission Institutions, famille et affaires extérieures, le 21 décembre 2004
- Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile soumis à la commission de Sécurité publique du Grand Conseil le 17 décembre 2004.

Au chapitre des consultations législatives, neuf projets ont été examinés:

- Révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (dispositions d'exécution de la loi sur la fusion)
- Avant-projet de modification du code des obligations, transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction
- Adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à son Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer
- Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2)
- Loi fédérale sur la libre circulation des avocats et système de Bologne
- Projet de révision de la loi sur les brevets
- Mise en œuvre de l'article 123a de la Constitution fédérale sur l'internement à vie des délinquants très dangereux - Corrections apportées au code pénal du 13 décembre 2002 régissant les mesures
- Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales - 2<sup>e</sup> cycle de suivi
- Révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins.

La **conduite de procédures contentieuses** et le **conseil juridique** représentent le deuxième axe de l'activité juridique déployée par le service. Le nombre de dossiers juridiques enregistrés est en constante progression. Il se monte à 261 pour l'année 2004 (235 dossiers en 2003, 179 en 2002, 165 en 2001). L'instruction de l'ensemble des demandes de provision, d'indemnisation et de réparation morale LAVI constitue la part la plus importante des dossiers juridiques. Pour l'année 2004, 76 demandes LAVI ont été enregistrées. Les autres grands domaines d'activité concernent la surveillance des notaires (36 dossiers), le prononcé d'amendes d'ordre concernant le registre du commerce (29 dossiers), le secrétariat et le greffe de la Chambre de surveillance des avocats (22 dossiers) ainsi que divers autres domaines comme l'exécution des peines, les chemins pédestres et les zones réservées.

## Assistance et surveillance dans les affaires civiles administratives

Au cours de l'exercice écoulé, l'assistance s'est orientée principalement en direction des institutions de prévoyance professionnelle à la suite de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP, mise en œuvre par étapes successives, et de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi fédérale sur la fusion applicables à cette catégorie de personnes morales. A titre d'information, trois circulaires portant sur l'adaptation des règles statutaires et réglementaires aux nouvelles prescriptions de droit fédéral ont été adressées aux organes des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle soumises à la surveillance cantonale.

L'arborescence du service met en évidence la part de surveillance qui lui est dévolue dans les domaines des fondations, du 2<sup>e</sup> pilier, de la tutelle, du notariat, du registre du commerce et des offices des poursuites et faillites. A l'occasion des travaux de certification ISO, les différentes procédures qu'impliquent ces contrôles ont été redéfinies et codifiées sous la forme de logigrammes.

## Mise en œuvre des jugements pénaux

L'exécution des peines comporte:

- l'enregistrement des jugements pénaux au casier judiciaire central (3'560 jugements / 2'905 en 2003)
- la procédure d'incarcération des condamnés à une peine ferme (1'099 incarcérations organisées / 863 en 2003, 54 décisions en exécution différée / 48 en 2003)
- l'encaissement des amendes judiciaires (3'200 amendes facturées pour un montant global de fr. 1'682'982.28 / encaissement de fr. 1'206'661.36 soit le 76.76 % / 2'795 amendes en 2003)
- le recouvrement des créances compensatrices (19 dossiers pour une facturation de fr. 61'522.-- / 17 dossiers en 2003)
- l'assistance et la surveillance des condamnés astreints à un patronage ou à une règle de conduite (142 condamnés dont 26 dénoncés; 11 avertissements prononcés, 10 modifications de règles de conduite et 7 incarcérations ordonnées / 127 condamnés en 2003)
- l'exécution d'une courte peine privative de liberté jusqu'à trois mois sous la forme d'un travail d'intérêt général (300 demandes, 90 renoncements après audition et information du requérant, 217 conversions, 3 révocations / 266 demandes en 2003).

## SERVICE DE L'ETAT CIVIL ET DES ETRANGERS

### Police des étrangers

Le 1<sup>er</sup> juin 2004, est entrée en vigueur la 2<sup>e</sup> phase d'application des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes, qui a supprimé le contrôle des salaires et la priorité de l'emploi pour les travailleurs indigènes.

Le nombre des étrangers résidents (permis B et C) se situe à 48'256. Le Service a réglé le séjour de 110 personnes par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 322 mesures de détention en vue de refoulement (126 cas relevant de l'asile et 196 cas relevant de la législation sur les étrangers).

De nombreux renvois ne peuvent être effectués, les intéressés ne donnant pas les indications exactes concernant leur identité ou leur nationalité. D'autre part, certains pays ne montrent aucun empressement à réadmettre leurs propres ressortissants.

### Asile

En 2004, 14'248 personnes ont demandé l'asile en Suisse, ce qui représente une baisse de 32% par rapport à l'année précédente. Le Valais s'est vu attribuer 498 personnes. La plus grande partie des requérants d'asile proviennent de la Bosnie-Herzégovine, de la RFY (Kosovo), de la Bulgarie, de la Turquie et de l'Irak. Le service a auditionné 250 requérants d'asile.

A fin 2004, 2'119 personnes résidaient en Valais au bénéfice d'un permis N (requérants d'asile) ou au bénéfice d'un permis F (admission provisoire). Enfin, 98 personnes admises provisoirement ont fait l'objet d'une proposition de règlement de leurs conditions de séjour à l'Office fédéral des migrations. 425 personnes faisant l'objet d'une décision définitive de rejet d'asile ont été entendues pour l'organisation de leur départ. 217 personnes ont effectivement quitté la Suisse et 450 sont parties dans la clandestinité. 190 ont fait l'objet d'une décision de non entrée en matière (NEM) de la part de l'Office fédéral des migrations (anciennement Office fédéral des réfugiés).

## Etat civil

A fin juin 2004, s'est achevée la phase des regroupements des offices et les 15 offices restants ont été reliés à Infostar. Depuis octobre 2004, les officiers qui transcrivent un événement d'état civil (naissance, mariage, décès, reconnaissance), complètent directement le registre Infostar, qui remplace le registre des familles, sans plus passer par l'office du lieu d'origine.

La ressaisie systématique continue sur un rythme soutenu, grâce à l'aide régulière de plusieurs officiers de l'état civil de l'ancienne structure.

## Naturalisations

407 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et 344 personnes par naturalisation facilitée (conjoint étranger d'un ou d'une ressortissant(e) suisse). Vu le nombre de demandes, le service n'a pas été en mesure de résorber son retard.

## Intégration

Le 3 juin 2004, le Conseil d'Etat a accepté le concept d'intégration élaboré par le groupe extra parlementaire. Il a également désigné les 19 membres de la Commission cantonale des étrangers, dont 6 personnes d'origine étrangère.

Le Parlement a accepté le projet de modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, permettant ainsi au canton de subventionner des activités dans le domaine de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance d'application, qui est également entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

10 projets d'intégration ainsi qu'un projet de lutte contre le racisme, réalisés en 2004, ont ainsi pu être soutenus financièrement par le canton.

## ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

En raison d'une hausse particulièrement importante du nombre de détenus, la direction des établissements pénitentiaires a dû faire face en 2004 à un surcroît de travail administratif et juridique. Elle a encore pris une part active dans l'élaboration d'importants travaux législatifs sur le plan cantonal et extracantonal comme les projets tendant à élaborer une nouvelle loi d'application du Code pénal et un nouveau concordat sur l'exécution des peines et des mesures pour les condamnés adultes.

Pour le surplus, la direction des établissements pénitentiaires a encore préparé 235 rapports pour:

- la Commission de libération conditionnelle
- la Commission pour l'examen des condamnés présentant un risque accru
- les différentes commissions des cantons placeurs compétentes dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures.

## Passeports et cartes d'identité

	2004	2003
Passeports	20'670	
Cartes d'identité	25'746	
Passeports provisoires	845	
Passeports et cartes d'identité (janv.-avril)		11'667
Passeports (dès avril 2003)		8'654
Cartes d'identité (dès avril 2003)		16'419
Passeports provisoires		1'138
Prolongations		4'297

## Adoptions

	2004	2003
	39	82

## Changements de noms et prénoms

	2004	2003
	236	240

## Mariages d'étrangers traités par le Service

	2004	2003
	308	557

## Colonie pénitentiaire de Crêtelongue

Le taux d'occupation de l'établissement cité en titre a avoisiné les 100 % en 2004. Cette situation a mis le personnel d'exploitation et de surveillance à forte contribution. Elle a cependant permis de constater que le nouveau concept de prise en charge portait ses fruits. La création d'un atelier d'observation a notamment permis de mieux évaluer les compétences des condamnés dès le premier jour d'incarcération. L'année 2004 a également été marquée par la création d'un poste de psychologue à 25 % qui a encore renforcé la prise en charge des condamnés sur le plan thérapeutique.

La sécurité passive et active de la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue a encore été améliorée. Un système plus performant de lutte contre les incendies a en effet été installé. Il optimise les procédures d'alarme et d'intervention dans le domaine précité. Tout le personnel de Crêtelongue a par ailleurs suivi un cours de formation et de perfectionnement avec l'appui de l'office cantonal du feu.

## Maison d'éducation au travail de Pramont

A l'origine, la Maison d'éducation au travail de Pramont (MET) est une institution destinée à prendre en charge des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. En automne 2003, le Grand Conseil valaisan a cependant accepté à l'unanimité de créer une nouvelle structure permettant l'accueil d'adolescents au passé pénal particulièrement lourd. Pramont a ainsi connu en 2004 d'importants travaux de transformation. Un changement d'affectation aussi important est cependant très difficile à gérer dans des établissements de ce type. Toute modification environnementale perturbe en effet grandement les jeunes pensionnaires de l'institution. La direction et le personnel ont ainsi dû aménager un concept permettant de gérer au mieux cette phase de transition.

Dans le domaine des ressources humaines, les collaboratrices et les collaborateurs de la MET ont poursuivi leur perfectionnement. Les différentes formations proposées ont été dispensées par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, la Haute Ecole santé-social et l'Etat du Valais. Les efforts entrepris dans ce domaine devront être poursuivis à l'avenir. La pérennité d'une institution comme Pramont passe en effet par la qualité et les compétences du personnel qui y œuvre.

Pour le surplus, les jeunes pensionnaires de la MET ont continué à se voir offrir la possibilité d'effectuer des apprentissages élémentaires ou des CFC. Les synergies avec les différents centres professionnels ont été améliorées. D'autre part, la direction de l'établissement a porté une attention particulière en 2004 à la prévention en matière de lutte contre les addictions (alcool, stupéfiants, etc.). L'institution accueille régulièrement un intervenant en toxicomanie et peut compter aujourd'hui sur un poste de psychologue à 25 %.

Les procédures d'intervention en cas d'incendie ont également été revues avec la collaboration du corps des sapeurs-pompiers de Sierre.

## Prisons préventives

La hausse du taux d'occupation constatée en 2003 s'est confirmée en 2004. Les prisons préventives ont ainsi enregistré 6'844 journées de plus que l'année précédente. Les mouvements ont également progressé en comptant 1'472 entrées et 1'461 sorties.

Les prisons préventives du canton accueillent un nombre toujours plus élevé de détenus souffrant de graves troubles psychiques et physiques. L'état de santé de ces personnes requiert une prise en charge particulièrement lourde. Il réclame l'intervention de collaboratrices et de collaborateurs formés notamment dans le domaine des soins psychiatriques. Or, la prison de Sion est le seul établissement à l'heure actuelle à être desservi par du personnel infirmier. Les prisons préventives de Brigue et de Martigny en sont totalement dépourvues. Il faudra à l'avenir remédier à cette situation particulièrement insatisfaisante.

## SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE ET DE LA NAVIGATION

### Administration

Afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic autour de notre halle de contrôle de Sion, d'importants travaux ont été réalisés. Le revêtement a été refait de manière à permettre un meilleur écoulement des eaux, les sens de circulation ont été modifiés, la piste d'essai des véhicules et l'emplacement réservé aux examens ont été séparés du reste du trafic. Grâce à une utilisation optimale de l'espace, des places de stationnement supplémentaires ont pu être mises à disposition des usagers.

Le centre de contrôle de Viège a également fait l'objet d'améliorations. Un étage a été aménagé sur la partie administrative du bâtiment permettant la création d'un guichet spécifique pour les questions relatives aux permis de conduire. Les conditions d'accueil de nos clients s'en trouvent considérablement améliorées.

La délivrance des permis de conduire au format carte de crédit se poursuit à un rythme élevé. 31'000 permis ont été établis durant l'année de sorte qu'au 31 décembre 2004, 56'000 conductrices ou conducteurs de notre canton se trouvaient déjà au bénéfice de ce nouveau document.

## Parc cantonal des véhicules

Le parc cantonal des véhicules poursuit son ascension. Alors qu'il s'élevait à 239'658 en 2003, il se situe actuellement à 243'874. Cette augmentation provient principalement des immatriculations de voitures de tourisme dont le nombre s'est élevé à 54'164. Un véhicule sur 5 immatriculés en Valais est un véhicule neuf.

## Examens de conducteurs et expertises

Le nombre d'examens pratiques de conduite est resté stable en 2004, avec quelque 7200 examens. Grâce à une bonne préparation des candidats, le taux d'échec s'est limité à moins d'un tiers. Durant l'année nos experts ont effectué, par sondage, des examens motos en prenant place sur le siège passager de manière à apprécier plus finement la capacité des conducteurs.

La section technique a procédé durant l'année à quelque 72'000 contrôles de véhicules dans nos halles de Viège, Sion et St-Maurice. Depuis le 1<sup>er</sup> avril tous les véhicules lourds sont soumis à un contrôle annuel, ce qui réduit en proportion le nombre de véhicules légers contrôlés.

## Navigation

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'300 unités qui se répartissent comme il suit:

- bateaux à moteur	685
- bateaux à voile	410
- bateaux à rame	193
- chalands	8
- engins flottants	4

540 expertises ou contrôles périodiques, 170 examens de conduite et 134 examens théoriques ont été enregistrés. Ces chiffres étaient respectivement de 457, 239 et 175 l'an passé.

72 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

## Mesures administratives

Le nombre de retraits de permis et d'interdictions de conduire prononcés en 2004 s'est élevé à 3'329. Il était de 3'027 l'année précédente. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation (1'325) et l'alcool au volant (1'323) sont toujours les motifs dominants de ces mesures.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont fortement augmenté. Nous en avons dénombré 3'290 pour l'année 2004 alors que 2'503 avertissements avaient été prononcés en 2003.

Par ailleurs, 256 conducteurs ont été invités à suivre un cours d'éducation routière en raison d'infractions répétées au code de la route. Ce nombre était de 345 en 2003.

En plus des mesures administratives précitées, 7'913 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 7'583 en 2003.

## Comptabilité

Le chiffre d'affaires du service continue à croître d'année en année pour atteindre 62 millions de francs en 2004. Ce montant représente 330'000 encaissements par BVR et 24'500 écritures manuelles sur des comptes de trésorerie. Dans 2'014 cas, une procédure de poursuite a dû être introduite alors que 1'773 séquestres de plaques ont été ordonnés pour non-paiement de l'impôt.

En 2003, 3'203 autorisations de circuler avec des poids lourds de 40 tonnes avaient été établies. En 2004, ce nombre a passé à 3'456.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PECHE ET DE LA FAUNE

Le SCPF vit un tournant de son histoire par le renouvellement de certains de ses cadres et le remodelage de ses structures internes dans l'objectif d'adaptation aux problèmes actuels et aux moyens modernes de les maîtriser. Les nominations intervenues récemment ont respecté le principe de l'évaluation des candidatures par une commission ad hoc. La certification ISO 9001 récemment renouvelée en consacre le bien-fondé.

Suite au prochain départ à la retraite du titulaire actuel, M. Narcisse SEPPEY, le Conseil d'Etat a nommé M. Peter SCHEIBLER, actuel adjoint, au poste de chef de service. Quant aux unités territoriales, la rationalisation a fait rechercher dans la suppression des trois chefs d'arrondissement le moyen économique de pallier le manque de gardes professionnels. Ces derniers seront désormais reliés directement au bureau central, certains d'entre eux étant chargés de mandats spécialisés portant sur une région bien plus étendue que leur secteur de gardiennage. Dans le haut-Valais le départ à la retraite du chef d'arrondissement a permis d'effectuer ce test avant de le généraliser à l'échelle cantonale.

### Exploitation des régales

Tant la chasse que la pêche se voient de plus en plus contester la légitimité de la substance de leurs permis. La mise à ban des deux pratiques dans maints territoires, pour des raisons généralement voilées, en constitue l'expression la plus habituelle. Parcs nationaux ou régionaux et autres réserves, destinés à la promotion de biotopes, sont présentés comme un indispensable progrès par rapport aux actuels districts francs fédéraux et cantonaux et réserves multiples destinées à la protection d'espèces menacées, d'oiseaux migrateurs ou de la faune aquatique. Dans ce domaine, notamment dans les dossiers de Finges et des Muverans, le service a pris une part active pour faire respecter la chasse et la pêche comme moyens de réaliser les objectifs visés.

Les deux fédérations cantonales sont très attentives à cette évolution et apportent leur plein soutien à la connaissance des problèmes et aux mesures correctives imposées aux porteurs de permis.

Malgré les nouveautés pénalisantes, le nombre de chasseurs actifs ne diminue pas. De l'ordre de 2600, il égale à peu près celui des porteurs du permis annuel de pêche. A l'inverse des chasseurs qui gèrent l'abondance, même avec peine pour la maîtrise du cerf, les pêcheurs sont en pleine recherche de la meilleure formule pour le repeuplement des cours d'eau. Un groupe de spécialistes comprenant des scientifiques et des praticiens en a dégagé les pistes et devrait être bientôt en mesure de faire des propositions. La 3<sup>e</sup> correction du Rhône en fournit d'utiles informations et un surcroît de motivation.

Une nouvelle application financière a été mise en production en fin d'année afin de permettre la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles. Cette application fondée sur un système de compte courant permet de regrouper toutes les factures et les notes de crédit d'un même détenteur, ce qui en facilite la gestion.

Les prélèvements globaux en 2004 furent les suivants:

Chasse:

Cerf: 1277

Chamois: 2796

Chevreuil: 1511

Pêche:

128'000 poissons, essentiellement des truites, soit environ 30 tonnes dont la majorité est le résultat du repeuplement effectué principalement par les sections de la fédération. En moyenne, le pêcheur valaisan a sorti 45 poissons, chaque pièce étant reportée, avec les détails prescrits, dans le carnet de contrôle, à l'instar de ce que fait le chasseur. Le service étudie la solution d'un programme informatique permettant la saisie directe des données des carnets.

Malgré ces prises impressionnantes, chasseurs et pêcheurs payent assez chèrement leur pratique favorite. Même pour la chasse, très abondamment dotée, la valeur de la viande récoltée ne dépasse pas le 50% de la recette des permis et des cotisations versées aux sections et fédération.

La différence constitue le prix de la passion. En l'absence du permis de chasse, le canton de Genève fournit l'avant-goût des charges qui pèsent sur l'Etat aussi bien pour le prélèvement des animaux excédentaires que pour la couverture de leurs dégâts.

### Les grands prédateurs

Si le lynx est relativement discret, le loup a de nouveau fait parler de lui en 2004. Le feuilleton est sans doute loin de son dénouement. Le service a coordonné les prises de position du Valais. Un nombre impressionnant d'heures a été consacré aussi bien sur le terrain que dans les relations officielles.

L'adoption d'un concept national avait laissé des espoirs de solutions raisonnables dans le concret. Une nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral sur les modalités à appliquer dans la délivrance d'un ordre de tir respectant pourtant toutes les conditions fixées par le concept fédéral en rend la concrétisation illusoire. Bien mieux, le comité permanent chargé de l'application de la convention de Berne vient d'ajourner l'examen de la requête déposée par le Conseil fédéral, visant à une protection moins stricte du loup. Entre temps, les meutes gagnent du terrain et colonisent le Nord de l'Italie et le Sud de la France, à la porte du Valais.

## POLICE CANTONALE

### POLICE JUDICIAIRE

	2000	2001	2002	2003	2004
Total des affaires traitées (avec dénonciations stupés)	11'363	11'856	13'523	13'578	14'747
Taux d'élucidation (en %)	30.65	31.34	29.41	29.27	26.77
Délinquance imputable aux ressortissants étrangers (en %)*	50.50	39.50	41.57	42.67	52.30
Délinquance juvénile (en %)*	37.60	32.40	29.65	27.69	23.82

\* par rapport aux auteurs identifiés

Affaires judiciaires traitées	2000	2001	2002	2003	2004
Homicides (inclus tentatives)	5	4	7	3	8
Lésions corporelles et voies de fait	246	261	288	315	418
Viols et tentatives de viols	8	5	10	13	21
Total des infractions contre l'intégrité sexuelle	114	102	131	120	114
Vols	5'907	6'181	7'107	7'418	8'190
- dont cambriolages	1'822	1'346	1'825	1'530	1'966
Vols d'usage de véhicules à moteur	331	145	133	126	126
Dommages à la propriété	1'303	1'582	1'743	1'681	1'492
Brigandages	17	23	35	36	35
Menaces	90	80	86	102	117
Abus de confiance	61	85	64	85	73
Escroqueries	119	89	128	116	67
Incendies intentionnels	58	40	60	80	72
Suicides signalés	64	51	59	50	48
Enquêtes IT (criminalité informatique)	-	-	-	19	72

Arrestations et interpellations (sans circulation)	2000	2001	2002	2003	2004
Arrestations	669	591	731	844	1'006
Interpellations	4'986	5'545	6'428	7'591	8'309

Loi fédérale sur les stupéfiants	2000	2001	2002	2003	2004
Dénonciations	1'865	1'897	2'238	2'081	2'302
Décès suite à une overdose	4	2	3	5	0

Identification judiciaire	2000	2001	2002	2003	2004
Constats techniques	1'484	1'305	1'669	1'659	1'609
Personnes soumises aux formalités signalétiques (photographie – prise d'empreinte - ADN)	541	785	664	814	917

#### Remarques

Police judiciaire: le total des affaires traitées en 2004 correspond au maximum des 10 dernières années.

Enquêteur IT: depuis le mois de juillet 2003, une unité de la police de Sûreté est chargée des enquêtes liées à la criminalité informatique (enquêteur IT). Raison pour laquelle les chiffres y relatifs figurent pour la première fois dans ce rapport.

Violence domestique: après trois ans, cette campagne de prévention est officiellement close. Les mesures prises du point de vue légal, opérationnel et coordonnées dans le cadre d'un travail de réseau continueront à porter leurs fruits et seront maintenues.

### CIRCULATION

Accidents de circulation	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Accidents annoncés durant l'année</b>	1'652	1'580	1'693	1'562	1'396
- accidents mortels	29	27	26	27	26
- accidents avec blessés	777	732	793	735	693
- accidents avec dégâts matériels	846	821	874	800	677
Renoncations aux constats d'accidents	1'126	1'198	1'167	1'221	1'275

Victimes des accidents	2000	2001	2002	2003	2004
Personnes décédées	31	28	31	29	29
Personnes blessées	1'074	1'017	1'093	1010	955

Causes principales des accidents en % Accidents mortels	2000	2001	2002	2003	2004
1. Vitesse inadaptée	17.24	25.93	38.46	51.85	34.62
2. Ivresse	34.48	22.22	26.92	11.11	30.77
3. Inobservation de la priorité	13.79	11.11	7.69	11.11	11.54

Accidents avec blessés	2000	2001	2002	2003	2004
1. Ivresse	20.10	19.52	19.17	20.41	20.63
2. Inobservation de la priorité	20.23	22.48	20.80	18.78	20.63
3. Vitesse inadaptée	22.12	21.27	23.68	20.14	18.18



## Contrôles de vitesse

1'880 contrôles de vitesse ont été effectués en 2004 (1'826 en 2003), dont 627 (33.35%) à proximité des écoles. Le nombre de véhicules contrôlés a passé de 231'024 en 2003 à 234'145 en 2004.

	2003	2004
Automobilistes en infraction	28'404 <i>soit 12.29%</i>	18'208 <i>soit 7.78%</i>
Amendes d'ordre	25'554	15'564
Procès-verbaux (mesures administratives)	2'592	2'405
Dénonciations transmises aux Offices des Juges d'instruction	258	239
Saisies de permis sur place	34	45

Pour lutter contre les hautes vitesses, la Police cantonale a acquis en juillet 2004 un radar «pistolet laser». 89 contrôles spécifiques ont été effectués, avec les résultats suivants: 16 amendes d'ordre, 176 procès-verbaux et 7 saisies de permis sur place (ces chiffres sont en complément de ceux des contrôles de vitesse stationnaires).

Le produit des 20'780 amendes d'ordre en matière de circulation s'élève à fr. 2'244'645.20 (en 2003: 33'352 amendes d'ordre / fr. 2'769'727.20).

Suite à une convention entre les communes concernées et la Police cantonale, les polices municipales de Brigue-Glis / Naters, Viège, Grächen, St-Nicolas, Saas Fee / Saas Grund / Saas Almagell / Saas Balen, Lens / Icoigne / Chermignon, Ayent et Martigny ont également effectué des contrôles de vitesse sur leur territoire (382 contrôles / 2'906 dénonciations).

## Contrôles poids-lourds

En application de la convention relative au contrôle du trafic lourd avec la Confédération du 15 janvier 2002, 479 contrôles ont été effectués, répartis sur 2'679 heures (2003: 469 contrôles).

2'745 véhicules ont été contrôlés (2'228 en 2003), dont 1'307 étrangers, entraînant 842 dénonciations (2003: 594) et 187 amendes d'ordre (2003: 212).

Principales infractions: 462 relatives à l'OTR (54.87%) et 143 véhicules en surcharge (16.98%).

## Autres activités

### Centrale d'engagement

En 2004, la CEN/CECA a repris toutes les activités du bureau des alarmes. Plusieurs nouveaux logiciels ont été installés, notamment un nouveau système de réception et de gestion des alarmes (Alarmnet) et un de gestion du trafic (GEWI TIC). Les sirènes (alarme générale) sont en passe d'être toutes commandées depuis la CEN/CECA. Plusieurs d'entre-elles ont été rapatriées durant l'année 2004.

264'263 appels téléphoniques ont été traités en 2004 (235'861 en 2003) dont 76'778 appels d'urgence 112 - 117 - 118 (70'032 en 2003).

Alarmes (banques, feu, etc...): 13'331 (5'403 en 2003).

22'605 messages du système ISOPRO (système permettant de diffuser les recherches des personnes et des véhicules signalés) ont été traités.

Bulletins routiers: 691 - Inforoutes: 250 - Commande de dépanneurs suite à des pannes ou à des accidents (via TCS): 1317.

La CEN a géré 12'030 interventions (9'295 en 2003).

## Aéroport - Refoulements

Le départ de 437 personnes a été contrôlé et organisé (441 en 2003), parmi lesquelles 250 requérants (250 en 2003) dont l'asile a été refusé.

## Information et prévention

En 2004, le «coordinateur statistiques» a été rattaché à la section information et prévention. Cette organisation permet de mener une analyse optimale dont découle une prévention efficace, notamment au travers de l'information.

La section information et prévention a mené les activités suivantes:

### Police - médias

- Diffusion de 261 communiqués de presse d'intérêt public, dans les deux langues officielles et régulièrement accompagnés de supports photographiques (accidents de circulation, affaires judiciaires, disparitions, appels aux témoins, événements extraordinaires, incendies, etc)
- Traitement d'environ 700 requêtes téléphoniques de journalistes.
- Organisation de conférences de presse (présentation des statistiques annuelles, élucidation de l'incendie de Loèche, débriefing accident bus scolaire de Salins)
- Accompagnement de la presse sur de nombreux lieux d'intervention
- Ouverture et gestion du site internet [www.police.vs.ch](http://www.police.vs.ch) (6'000 visites en 3 mois)
- Séances d'information portant sur le métier de policier
- Appui logistique pour la diffusion de plusieurs communiqués du Ministère public.

### Communication interne

- Publication du bulletin hebdomadaire interne (nouveau système intranet)
- Publication du journal trimestriel de la Police cantonale
- Gestion de différents moteurs d'information.

### Prévention de la criminalité

- Campagne de prévention nationale (violence domestique) et cantonale (opération conseils: supports véhicules Smart «cambriolages, pas chez moi»)
- Participation en faveur du bureau de l'égalité, de l'association Patouch
- 20 communiqués de presse de mise en garde, de conseils et une information portant sur la poursuite d'office de la violence domestique
- 150 conseils de prévention ont été dispensés par le coordinateur auprès de particuliers et d'entreprises
- La prévention de la criminalité est exercée par nos agents, selon le principe d'engagement «Visibles-Sécurisants-Dissuasifs». La police de proximité est assurée par le biais de nos bases territoriales en collaboration avec les polices municipales.

### Prévention routière

- Participation et soutien à diverses associations: LVT – label Fiesta/alcool, Nez Rouge, Help
- Campagnes de prévention: alcool et vitesse, sécurité dans les transports scolaires
- Campagne de prévention Moto plaisir (env. 1'000 motards sensibilisés)
- Campagne, en collaboration avec les polices municipales, à l'occasion de la rentrée scolaire. Sensibilisation auprès de nombreux conducteurs
- Expositions (Action jeunesse – Auto-show Viège – journée tous à vélo)
- Mesures éducatives prononcées par le Tribunal des mineurs (14 séances – 123 mineurs)
- Participation à la rédaction et l'élaboration du nouveau classeur définissant l'enseignement de l'éducation routière
- La prévention routière est également assurée par nos agents, selon le principe «Visibles-Sécurisants-Dissuasifs». Nos efforts dans ce domaine de la sécurité publique se veulent proportionnés.

### Education routière

- En collaboration avec les polices municipales, éducation routière dispensée à toutes les classes enfantines et primaires (1'417 classes – 25'983 élèves). Enseignement apporté aux élèves des CO (396 classes – 7'773 élèves). Moyens didactiques utilisés: jardin de circulation, merle blanc, leçons pratiques pour cyclistes, gymkhana, «seat belt», angle mort, voiture tonneau, simulateur de conduite à vélo, trafic/accident/conséquences, patrouilleurs scolaires.

## Formation

Le 16 décembre 2004, 25 aspirants de l'EA 2004 dont sept agents des polices municipales de Bagnes, Conthey, Fiesch, Martigny, Monthey, Sierre et Zermatt ont été assermentés.

La campagne de recrutement pour l'EA 2005 s'est déroulée du 5 avril au 11 juin 2004. 213 personnes intéressées ont demandé la documentation. 106 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 14 aspirants de langue française dont 3 femmes et 6 aspirants de langue allemande dont 2 femmes ont été proposés pour l'école d'aspirants.

Durant 90 demi-journées, les membres du Corps ont été entraînés à divers tirs tactiques, de police et de nuit, ainsi qu'à la sécurité personnelle. La manipulation des armes et l'entretien de celles-ci n'ont pas été négligés.

Un effort particulier a été consenti dans le domaine de l'instruction et de la formation continue. De nombreux agents ont participé à divers cours et séminaires, ainsi qu'aux cours organisés par l'Administration cantonale.

## Comptabilité / secrétariat

La comptabilité a établi 5'821 factures pour un montant de fr. 2'146'875.75 (1'990'866.35 en 2003). 18'799 requêtes ont transité par le secrétariat (18'874 en 2003).

### Informatique / Documentation

Parmi les 10 buts fixés pour 2004, la section Informatique a réalisé les objectifs suivants:

- La mise à jour majeure du système principal de la Police cantonale qui supporte les applications centrales de la lutte contre la criminalité.
- La mise en service d'un réseau de téléphonie interne basé sur une transmission de données numériques.
- Dans le domaine de la collaboration intercantonale et fédérale, l'étude d'une application nationale traitant les données de personnes avec antécédents.
- La mise en place des éléments logiciels destinés à un suivi GPS des véhicules permanents de patrouilles.

### Transmission / matériel

Refonte du relais de Sex-Carro, qui a fêté ses 40 ans en septembre, en collaboration avec le service des bâtiments.

Déploiement du réseau téléphonique sur voie informatique ToIP pour tous nos postes périphériques, premier réseau avec cette technologie déployée pour un service de l'Etat.

Participation à son étude ainsi qu'à sa mise en oeuvre, soit un réseau d'environ 300 équipements téléphoniques.

# SERVICE DES AFFAIRES INTERIEURES

## Travaux législatifs

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité dans les domaines suivants:

### Régime communal

Même si le canton a été totalement blanchi par le Tribunal fédéral, la débâcle de Loèche-les-Bains a nécessité la mise en place de nouvelles mesures propres à empêcher qu'une semblable dérive ne puisse se répéter. Le DEIS a donc été chargé de réexaminer le régime communal dans sa globalité. Ce réexamen total a amené d'importantes réformes constitutionnelle et législative qui ont été conduites durant toute la période administrative.

### Révision constitutionnelle du régime communal

La révision de la constitution, acceptée par le peuple le 26 septembre 2004 visait deux objectifs, à savoir:

- responsabiliser le citoyen en lui permettant de voter le budget et non seulement d'en prendre connaissance comme c'était le cas auparavant
- responsabiliser les autorités communales, en supprimant l'approbation quasi systématique par le canton de la plupart des actes importants qu'elles posaient dans la gestion d'une commune.

Ces importants changements qui renforcent à la fois les droits des citoyens et préservent l'autonomie des communes ont été bien accueillis aussi bien par les communes que par les citoyens. La réforme constitutionnelle doit encore être réalisée par une adaptation, en 2005, de la loi sur les communes.

### Loi sur les communes

La réforme du régime communal au niveau législatif s'est concrétisée avec l'adoption par le Parlement de la nouvelle loi sur les communes du 5 février 2004. Comme pour la révision constitutionnelle, il s'est agi avant tout, non pas de renforcer la surveillance étatique, mais de responsabiliser encore plus les communes et leurs autorités quant à la gestion des affaires publiques. Accompagnée d'une ordonnance sur la gestion financières des communes, des instruments nouveaux ont été mis en place, non seulement pour faciliter la conduite et la gestion financière, mais aussi pour renforcer les contrôles internes. L'autonomie des communes, qui a comme corollaire aussi une plus grande responsabilisation des autorités, s'en trouve renforcée. Ces réformes et ces nouveaux instruments ont été bien accueillis par les communes elles-mêmes et leur application n'a pas rencontré de difficultés depuis leur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### Loi sur droits politiques

L'année 2004 a vu la mise en place d'une réforme complète de la législation touchant les élections et votations ainsi que l'exercice des droits populaires. Les objectifs que s'étaient fixés à la fois le Département et le Conseil d'Etat ont pu donc être concrétisés avec l'adoption de la nouvelle loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 et de l'ordonnance sur le vote par correspondance du 17 novembre 2004. Il s'agissait essentiellement de faciliter l'exercice des droits populaires, notamment par l'institution du vote par correspondance généralisé et d'explorer, dans le sillage de la Confédération et des cantons-pilotes désignés par elle, l'introduction d'autres formes de participation pour les citoyens (vote électronique, téléchargement des formules pour les initiatives populaires et les demandes de référendum), voire d'instaurer de nouvelles méthodes de dépouillement et de transmission des résultats. En même temps, les systèmes d'élection au niveau communal ont été adaptés au vote par correspondance généralisé.

### Régime des districts

L'opportunité d'entreprendre une réforme du régime des districts ayant été acceptée au Parlement au début de la période administrative, un projet de textes constitutionnels a été élaboré et soumis à la procédure de consultation en 2003. Dans l'ensemble les réformes proposées ont été bien accueillies, ce qui a permis au Département de soumettre les projets de textes, accompagnés d'un message explicatif, à l'appréciation du Conseil d'Etat à la fin de l'année 2004 seulement, vu la surcharge du service provoquée par les nouvelles législations précitées et par l'organisation des élections communales 2004 et cantonales 2005. Dans les grandes lignes la réforme porte sur la reconnaissance de 3 régions constitutionnelles destinées, entre autre, à remplacer les 8 régions économiques (LIM) actuelles, à maintenir les districts comme circonscriptions électorales, à instaurer la conférence des présidents de communes du district (en lieu et place du conseil de district actuel) ainsi qu'à maintenir et à revaloriser la fonction de préfet, tout en supprimant celle de sous-préfet. Il est prévu que cette réforme sera soumise au Parlement en session de mai 2005.

### Loi sur les expropriations

A la fin de l'année 2003, un projet de loi élaboré par une commission extraparlamentaire a été soumis à une procédure de consultation qui s'est achevée à la fin de l'année 2004.

### Fusion de communes

Au cours de l'année 2004, le service a participé activement aux travaux ayant conduit à la fusion des communes de Münster et Geschinen; Reckingen et Gluringen; Steinhaus, Mühlebach, Ernen et Ausserbinn (cette dernière étant actuellement contestée auprès du Tribunal Fédéral par la commune d'Ausserbinn). Le nombre de communes valaisannes a ainsi passé, en peu de temps, de 163 à 153; cette diminution devrait encore s'accroître avec la mise en place de la nouvelle ordonnance sur les fusions programmée pour le début de l'année 2005.

### Autres travaux législatifs

Au cours de l'année 2004, le service de affaires intérieures a collaboré à l'élaboration de plusieurs actes législatifs, soit en y déléguant un membre au sein d'une commission extraparlamentaire ou d'un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat soit en donnant son avis sur la demande du Conseil d'Etat ou du Département.

## Travaux administratifs

### Elections

Les 5, 12 et 19 décembre 2004 ont eu lieu les élections communales.

Comme d'habitude, le Service des affaires intérieures a été fortement mis à contribution à cette occasion. Malgré les publications dans le Bulletin officiel et sur Internet, malgré les nombreuses directives adressées aussi bien aux communes qu'aux partis politiques, ces élections communales suscitent de nombreuses demandes de renseignements tant de la part des autorités communales, des groupements politiques et des particuliers.

Ces élections se sont déroulées sans anicroches majeurs quand bien même il convient de signaler 2 recours déposés à l'encontre de ces élections, soit à Sierre et à Saxon. La date de dépôt des recours, celle des déterminations des autorités communales ainsi que les arguments avancés ont permis au Conseil d'Etat de se prononcer avant la fin de l'année sur le recours sierrois mais non sur celui de Saxon dont les anciennes autorités, par des mesures provisionnelles, ont été maintenues en place dans l'attente d'un jugement définitif.

### Votations

Le 26 septembre 2004, le peuple valaisan a accepté la réforme partielle de la Constitution cantonale relative au régime communal (modification des articles 75, 78 et 79 cst. cant.) par 50'074 oui contre 24'616 non avec une participation de 45,56 %.

Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur treize objets répartis en quatre scrutins. La participation moyenne à ces quatre scrutins est légèrement inférieure à 39 %.

### Instruction des recours

Au cours de l'année 2004, 272 recours et plaintes ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 276 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service.

### Approbatons de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échanges

Durant l'année 2004, 136 règlements communaux, dont 48 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé, après examen du Service des affaires intérieures:

- 50 actes de ventes, droits de superficie, etc.
- 26 emprunts pour un montant de Fr. 118'389'337.80
- 10 cautionnements pour un montant de Fr. 10'380'000.--

En ce qui concerne les emprunts, la statistique suivante démontre les montants souscrits depuis 1991:

Année	Nombre d'emprunts	Montants souscrits
1991	54	Fr. 75'917'000.--
1992	72	Fr. 114'783'900.--
1993	55	Fr. 89'631'000.--
1994	46	Fr. 122'351'530.--
1995	43	Fr. 72'116'800.--
1996	29	Fr. 45'287'000.--
1997	29	Fr. 58'773'000.--
1998	32	Fr. 61'716'479.--
1999	82	Fr. 138'605'589.--
2000	70	Fr. 281'767'293.--
2001	77	Fr. 406'282'209.--
2002	35	Fr. 91'264'624.--
2003	31	Fr. 32'040'027.--
2004	50	Fr. 118'389'337.80

### Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a examiné 920 décisions de première instance (contre 800 en 2001, 917 en 2002, 926 en 2003).

Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

## SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Selon décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2002, reprise dans les instructions de la Chancellerie d'Etat du 7 décembre 2004 relatives au rapport de gestion 2004, le rapport de controlling des unités pilotes publié avec le compte fait office de rapport de gestion.

# SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Observations générales

Les deux tâches essentielles de l'aménagement du territoire sont de coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et de fournir aux autorités compétentes les éléments nécessaires, afin que ces dernières puissent faire une juste pesée des intérêts en présence.

Au moyen des différents instruments à disposition, notamment du plan directeur cantonal et des plans d'affectation communaux, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) tente d'orienter le développement spatial des activités sociales et économiques tout en préservant l'environnement naturel et construit.

En 2004, le SAT a principalement oeuvré dans:

- la poursuite des études de base relatives à la planification cantonale
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur
- la consultation des services cantonaux, régionaux et communaux intéressés par les plans sectoriels de la Confédération (notamment le plan sectoriel transports), tout en veillant à ce qu'une participation adéquate de la population soit assurée
- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes
- l'élaboration des plans d'affectation spéciaux
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement et la gestion des réseaux de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application y relative du 27 janvier 1988
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones
- le suivi de l'élaboration du plan sectoriel lié à la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, en définissant notamment les objectifs généraux relevant de l'aménagement du territoire
- le suivi de l'élaboration du Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc visant à mettre en place, en étroite collaboration avec la population des communes concernées, un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques locales selon les principes du développement durable.

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Le Service a également participé à divers groupes de travail d'organismes à caractère national (COSAC / CORAT / CEAT / NEAT-AlpTransit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du Léman / Conseil Valais - Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard).

## Plan directeur cantonal

### Gestion du plan directeur

La fiche G.7/2 «Protection des eaux souterraines», arrêtée par le Conseil d'Etat en 2003, a été soumise à l'autorité fédérale pour approbation.

Les fiches suivantes, arrêtées par le Conseil d'Etat en 2003, ont été approuvées par l'autorité fédérale:

- B.3/4 «Centres d'achat»
- F.8/2 «Débits résiduels»
- G.6/2 «Approvisionnement en eau potable»
- H.4/2 «Qualité de l'air».

La fiche I.1/2 «Protection contre les dangers naturels» a été arrêtée par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2004 en catégorie coordination réglée. Elle sera soumise à l'autorité fédérale pour approbation.

A fin 2004, sur les 154 fiches du plan directeur cantonal 30 sont en information préalable, 42 en coordination en cours, 68 en coordination réglée et 14 en donnée de base.

### Etude de base du plan directeur

*Etude spécifique pour la construction d'installations d'éoliennes en Valais*

Le canton du Valais souhaite encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables et favoriser la recherche et le développement en matière de diversification des énergies. Afin d'appréhender les potentialités de l'énergie éolienne en Valais de manière plus approfondie, une étude spécifique est en cours. Celle-ci permettra à notre canton de définir ses propres critères et analyser les effets territoriaux y relatifs, et d'éviter dans le futur la planification et la construction désordonnées de projets d'installations d'éoliennes.

### Monitoring Lötschberg

L'office fédéral du développement territorial a lancé une étude sur les «Effets territoriaux des infrastructures de transport». Le Service de l'aménagement du territoire qui fait partie du groupe d'accompagnement a été invité à participer activement dans le cadre de l'étude de cas «Lötschberg». Sa mission a consisté à faire une première synthèse des effets et impacts territoriaux attendus du tunnel de base du Lötschberg, à définir les questions méthodologiques et organisationnelles du monitoring, et à définir enfin un système d'indicateurs pertinent.

### Plaquette de sensibilisation de l'Espace rural

Suite à l'étude sur l'Espace rural menée en 2003, qui a permis de définir trois axes stratégiques, à savoir privilégier la multifonctionnalité de l'espace rural, favoriser la complémentarité rural / urbain et valoriser la diversité du paysage, une plaquette de sensibilisation a été éditée. Celle-ci met en évidence la démarche, la définition, les tendances et les enjeux de l'espace rural valaisan.

## Aménagement local

### Les révisions globales de plan d'affectation de zones

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979.

Les plans d'affectation de zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation de zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral, car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 2004, la situation était la suivante:

- 102 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT
- 15 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat
- 26 communes sont en attente de l'accord de principe; le rapport de synthèse a été transmis au service des affaires intérieures
- 3 communes ont déposé le dossier pour examen préalable
- 1 commune a déposé son projet à l'information publique durant 30 jours
- 6 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones.

Il convient de citer les 6 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure d'adaptation de leur plan d'affectation de zones aux exigences de la LAT du 22 juin 1979, à savoir: Bovernier, Bourg-St-Pierre, Vissoie, Niederwald, Bister et Martisberg.

Conformément à l'art. 10 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et selon les dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué, en 2004, un montant total de frs 430'000.00 aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

### Les modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et des zones

Dans le cadre d'une planification et d'une gestion continue du territoire en 2004, les communes, en collaboration avec le SAT, ont élaboré 54 modifications partielles de leur plan d'affectation de

zones et/ou de leur règlement communal des constructions et des zones, conformément à la LAT.

### Les plans d'affectation spéciaux

Suivant les besoins, les communes ont fait établir des plans d'affectation spéciaux déposés auprès du SAT pour conseils, examens et préavis à savoir:

- 15 plans d'aménagement détaillé (PAD)
- 7 plans de quartier (PQ).

En 2004, 2 révisions globales et 31 modifications partielles des plans d'affectation de zones ont été homologuées par le Conseil d'Etat.

## SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

### Commerce et patentes

#### Commerce

La section commerce et patentes a élaboré l'avant-projet de loi sur la police du commerce ainsi que le commentaire y relatif. Ces documents ont été mis en consultation auprès des milieux concernés.

Les patentes et autorisations suivantes ont été délivrées en 2004:

Année	Appareils automatiques	Salons de jeu	Activités ambulantes	Tombolas
2003	2'856	11	318	184
2004	2'878	8	202	193

Les contrôles de la police du commerce ont été renforcés et, pour le surplus, 353 contrôles en lien avec l'ordonnance de déclaration (boulangeries, caves, différentes entreprises) ont été effectués.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 84 cas de sinistre, un montant total supplémentaire de Fr. 33'097.50, ceci à l'aide du fonds fédéral. Le fonds fédéral a versé, quant à lui, un montant total de Fr. 169'369.- aux personnes lésées.

#### Patentes

L'un des points forts de l'année a été la collaboration avec la 2<sup>e</sup> Commission parlementaire du Grand Conseil dans le cadre de la révision de la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (LHR) afin de préparer la session d'avril.

Après l'adoption de la LHR par le Grand Conseil le 8 avril 2004, la section a principalement contribué à l'élaboration de toutes les dispositions d'application et à la mise en place de la nouvelle formation concernant les connaissances élémentaires dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. Une unité pilote, à laquelle 43 personnes ont participé, a également été organisée, ceci en étroite collaboration avec la HEVs.

Quatre séances d'information ont été aménagées pour les personnes responsables au sein des administrations communales.

Parallèlement, les cours suivants ont été organisés en 2004:

- deux sessions (bloc d'enseignement «Gastro management» et bloc d'enseignement «Connaissances générales et gestion») en français et une session en allemand avec 60 diplômé(e)s
- trois sessions (législation cantonale) avec 36 participant(e)s
- un bloc d'enseignement bilingue «Connaissances générales et gestion» en français et en allemand avec 27 participant(e)s.

Le nombre des autorisations et patentes se présente comme suit:

Autorisations / patentes Hôtellerie et restauration	Autorisation vente à l'emporter des boissons alcoolisées
3'729	659

La Haute Ecole Valaisanne (HEVs, organisatrice des cours pour l'obtention des brevets cantonaux) ainsi que la formation d'assistant(e) à l'accueil HGA ont été subventionnées par le Fonds cantonal de l'hôtellerie et de la restauration.

#### Autorité cantonale de conciliation en matière de bail à loyer

L'autorité cantonale de conciliation reste confrontée à un nombre très élevé de dossiers soumis et traités durant l'année 2004. Les dossiers deviennent juridiquement de plus en plus complexes. La section a pu assurer le bon fonctionnement de dite autorité avec des mesures d'organisation provisoires. La tendance à la hausse du nombre de dossiers a exigé une modification temporaire du fonctionnement du secrétariat de l'autorité de conciliation.

En 2004, la commission a traité 667 dossiers, dont 565 ont été liquidés comme suit:

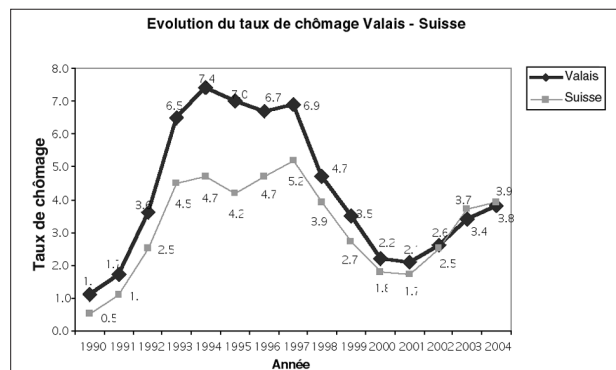
- 362 cas (64%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties
- 69 cas (12,2%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation
- dans 71 cas (12,6%) une décision a été rendue par l'autorité de conciliation
- 63 cas (11,2%) ont pu être résolus de manière différente.

Parallèlement, trois membres de la commission ayant atteint la limite du nombre d'années de fonctionnement ont été remplacés et l'autorité de conciliation a dû, sur demande, s'ériger en tribunal arbitral pour le traitement d'un dossier.

### Marché du travail

#### Evolution du chômage en 2004

La croissance économique de 1,8% attendue pour 2004 sur le plan suisse n'a pas encore eu d'effet sur l'emploi. En effet, en moyenne annuelle 2004, le Valais compte 5226 chômeurs pour un taux de 3,8%, soit +504 chômeurs et +0,4 point par rapport à 2003. Le taux moyen de chômage en Valais reste inférieur à la moyenne suisse, qui est de 3,9%. L'écart avec la moyenne suisse, qui était de 0,3 point en faveur du Valais l'année dernière (3,4% contre 3,7%), s'est réduit à 0,1 point cette année. On peut noter toutefois que la progression du chômage a été moins forte en 2004 que l'année précédente: +504 chômeurs contre +1163. Par régions, le taux du chômage dans le Haut-Valais est resté stable à 2,5%; le Valais Central et le Bas-Valais sont tous deux passés à 4,3%, soit une augmentation de 0,5 point.



## Domaine de l'assurance-chômage

### Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Année	2001	2002	2003	2004	Variation en %
Heures perdues	50'361	94'624	164'927	168'420	+2%

### Demandes pour examen de l'aptitude au placement / de remises

Année	2000	2001	2002	2003	2004
Aptitude au placement	340	282	291	274	350
Remises	108	69	73	101	64

213 requêtes d'examen de l'aptitude au placement proviennent des ORP, 137 des caisses de chômage. L'aptitude au placement a été niée dans 77% des cas.

### Oppositions

Oppositions traitées	2003	2004
contre une décision d'un ORP	166	205
contre une décision du SICT	85	82
Total	251	287

Les oppositions sont traitées dans un délai moyen inférieur à un mois.

## Placement public et conseil: les offices régionaux de placement (ORP)

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la hausse du chômage s'est poursuivie tout au long de l'année 2004. L'activité des ORP a concerné en moyenne mensuelle 8722 demandeurs d'emploi. Cela a représenté entre 7140 et 10'634 personnes suivant les mois de l'année. Ce sont en moyenne mensuelle 732 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à l'année précédente, qui ont été suivis et conseillés dans les ORP.

Un léger fléchissement de l'aggravation de la situation a été observé au cours du 2<sup>e</sup> semestre, quoiqu'il faille observer une évolution différente suivant les régions socio-économiques, les améliorations ayant été moins sensibles dans celles de Sierre et de Martigny.

La charge de travail a nécessité une fois de plus de renforcer l'effectif du personnel des ORP dans toutes les régions. Il a ainsi passé en un an de 98,9 à 107,9 postes de travail.

### Demandeurs d'emploi-VS

	Minimum mensuel	Maximum mensuel	Moyenne annuelle
2003	6'706	10'029	7'990
2004	7'140	10'634	8'722
Diff 2003-2004	+ 434	+ 608	+ 732

### Evolution de la situation

La situation constatée en 2004 se caractérise plutôt par:

- des «nouveaux chômeurs», souvent mieux qualifiés;
- une augmentation de la durée du chômage dans le secteur des services
- une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans
- une stabilisation du chômage saisonnier dans le Haut-Valais
- un nombre croissant de situations complexes
- l'expérience répétée du chômage depuis 10 ans dans un plus grand nombre de cas.

Nous relèverons que les statistiques habituelles ne décrivent pas les flux de demandeurs d'emploi. En une année, les ORP ont en effet enregistré l'inscription de plus de 19'000 demandeurs d'emploi, alors que la moyenne mensuelle de fréquentation des ORP était de 8722 personnes.

Malgré la situation du marché du travail, les ORP peuvent encore disposer d'un potentiel de placement appréciable de demandeurs d'emploi. Cependant, cette démarche doit de plus en plus s'envisager dans le cadre de reconversions nécessitant souvent l'usage de mesures de formation ou de qualification.

Des actions ont été aussi entreprises dans les ORP pour améliorer la gestion des flux saisonniers et renforcer les contacts avec les entreprises. Nous espérons qu'elles se concrétiseront à l'avenir par une meilleure utilisation des possibilités de combinaisons d'activités ou d'annualisation du temps de travail.

Enfin, la collaboration interinstitutionnelle avec les centres d'information et d'orientation (CIO), les centres médico-sociaux (CMS), la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT) et l'assurance-invalidité (AI) s'est quelque peu intensifiée. La réinsertion dans le marché du travail d'un nombre croissant de personnes vivant des situations difficiles et complexes demeure une priorité qui doit faire appel à la responsabilité sociale des entreprises, faute de quoi le coût social de l'exclusion risque de devenir des plus onéreux.

## Location de services et placement privé

Le Service a procédé au contrôle de 16 entreprises de location de services en 2004. Ces contrôles se poursuivront en 2005.

## Logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

### L'observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'OVE a travaillé sur les thèmes suivants:

- chômage saisonnier
- conditions de salaire et de travail ainsi que la coordination de la Commission tripartite cantonale, mise sur pied dans le cadre de la libre circulation des personnes
- finalisation de l'étude sur l'exode des compétences
- chômage des jeunes
- bulletin statistique mensuel sur le marché du travail en Valais
- collaboration à l'étude ORTE (observatoire romand et tessinois de l'emploi) sur «Chômage et nationalité».

### Mesures du marché du travail (MMT) en général

Le nombre de mesures suit la même évolution à la hausse que le chômage. Le nombre de programmes d'emploi temporaire a augmenté plus fortement que celui des mesures de formation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, la compétence en matière de mesures a été dévolue aux cantons. C'est pourquoi il a fallu renforcer les procédures de contrôle interne, principalement en matière de finances. Un contrôle du Seco a confirmé que la LMMT valaisanne disposait d'une organisation adaptée.

Mesures	Places-année réalisées en 2002	Places-année réalisées en 2003	Places-année réalisées en 2004	Différence 2003-2004
Programmes d'emploi temporaire	334	352	404	+14%
Cours	322	381	390	+2%
Allocations d'initiation au travail	64	88	88	+0%
Stages en entreprise	25	26	37	+42%
Encouragement à une activité indépendante	18	26	27	+4%
Allocations de formation	9	13	13	+0%

Une place-année correspond à 220 jours de participation à une mesure (jusqu'à la fin 2004). Chiffres 2004 estimés.

### Mesures cantonales complémentaires

Après avoir fortement augmenté entre juin 2003 et décembre 2003, le nombre de contrats d'insertion professionnelle (CIP) s'est maintenu à un niveau élevé en 2004. Toutefois, le nombre de personnes en CIP a diminué dans la deuxième moitié de l'année.

Mesures cantonales complémentaires de réinsertion	Décisions			
	2001	2002	2003	2004
Contrats cantonaux d'insertion professionnelle (CIP)	309	327	511	707
Allocations cantonales d'initiation au travail	19	28	19	26
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour (PESEc)	4	1	6	11
Mesures de formation	44	19	23	14

### Main-d'œuvre étrangère

#### Libre circulation des personnes et mesures d'accompagnement

La 2<sup>e</sup> phase de la libre circulation des personnes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004. De nombreuses séances d'information sur le sujet ont été organisées à l'intention des communes et des associations professionnelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, le Service ne contrôle plus les conditions de salaire et de travail avant la délivrance d'un permis L CE/AELE. Par contre, il continue à préavis toute demande de permis B, de manière à gérer au mieux le contingent très limité de ces permis. Par ailleurs, un permis de travail n'est plus nécessaire pour une activité de moins de trois mois. Une annonce auprès du Service est cependant requise.

Nombre de travailleurs / prestataires de services indépendants annoncés (juin à décembre 2004)	
Travailleurs engagés par un employeur suisse	2595
Travailleurs détachés	715
Prestataires de services indépendants	78

## SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

La réorganisation intervenue en 2004 a permis le regroupement du Service du tourisme et du développement régional et de la Direction du développement économique en un seul service: le Service du développement économique et touristique (SDET).

### Tourisme

#### Situation du tourisme valaisan

La Confédération a décidé de supprimer à fin 2003 la statistique des nuitées touristiques en Suisse. Sous la pression des cantons et des milieux touristiques intéressés et moyennant leur participation financière, Berne a finalement accepté de reprendre la statistique à partir de 2005. Valais Tourisme a assumé l'intérim en 2004.

Les nuitées de l'hôtellerie valaisanne sont restées stables en 2004 (-0,2% par rapport à 2003). Le Valais a finalement mieux résisté que

	2002	2003	2004
Courte durée L (< 4mois)	7'862	7'415	--
Courte durée L (4 à 12 mois)	9'583	9'831	9'567
Permis B	449	288	193

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004. Le SICT a participé activement aux travaux de la Commission tripartite cantonale dont il assume le secrétariat. Il a également collaboré étroitement à la mise en place des structures et des procédures de contrôles nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

#### Permis de travail en faveur d'étrangers non ressortissants de l'UE/AELE

Le Service applique une politique sélective et restrictive en matière d'octroi de permis de travail en faveur de ressortissants de pays non membres de l'UE /AELE.

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers 1.11.03- 31.10.04	
Autorisations de courte durée de moins de 4 mois	344
Autorisations de courte durée contingentées	20
Autorisations à l'année	118
Autorisations en faveur de requérants d'asile / admis provisoires	671
Autorisations en faveur de danseuses de cabarets	1301

A noter que, suite à une décision du Conseil d'Etat, aucun permis de travail ne sera délivré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en faveur de danseuses de cabarets non ressortissantes d'un pays de l'UE/AELE.

prévu à une année annoncée comme difficile en raison de la fermeture partielle du tunnel de Glion et de celle, plus inattendue, du tunnel de Mitholz. Le Chablais a été la principale victime des travaux de Glion, non seulement en termes de nuitées, mais également en termes de journées d'excursionnistes.

#### Politique du tourisme

L'Etat a commencé à intégrer les 83 mesures qui le concernent directement dans les programmes d'action de 22 services en fixant des priorités, des délais de réalisation et des critères d'évaluation des résultats. Valais Tourisme, les communes et les autres partenaires engagés dans l'application de cette politique sont appelés à faire de même. Le Centre de Management Public accompagne toutes les démarches allant dans ce sens. En vue de la mise en œuvre de cette politique, la commission extra-parlementaire en charge de la révision de la loi sur le tourisme a commencé ses travaux en automne 2004.

### Guides de montagne, accompagnateurs en moyenne montagne et professeurs de ski

Dans le souci de tendre vers l'unification de la formation des professeurs de sports de neige sur le plan suisse, des conventions ont été signées entre la Commission cantonale des guides de montagne et professeurs de ski et la SSBS en juin 2004. La formation des guides de montagne a également été confiée à l'Association suisse des guides de montagne, association faîtière au niveau fédéral. Une convention a été conclue dans ce sens, en juin de cette année, avec cette association.

18 accompagnateurs en moyenne montagne, 11 guides de montagne et 45 professeurs de ski et de snowboard ont reçu leur patente valaisanne cette année. Sur la base des directives élaborées par le groupe de travail chargé d'examiner la problématique de l'exercice illégal de la profession de professeurs de ski, la Commission cantonale a dû intervenir pour dénoncer des personnes ne respectant pas la législation.

### Information Valais

Les travaux de la Communauté se sont concentrés sur la présence du Valais à la Semaine verte de Berlin et sur le développement de la plate-forme d'information électronique sur le Valais. En outre, afin d'améliorer son efficacité, Information Valais a commandé un audit. Les résultats de cet audit seront intégrés à l'action future de la Communauté.

### Campagne de sensibilisation

Deux projets pilotes ont été engagés au cours de l'année. Ils visent les élèves des cycles d'orientation. Le premier projet porte sur la formation des enseignants en matière de tourisme, le second est comparable à un séminaire sur le tourisme pour les jeunes. Au terme de ces expériences, le concept sera peaufiné et la campagne à l'échelle cantonale pourra démarrer.

### Taxes touristiques

Engagé en 2002, le deuxième cycle de contrôles par l'Inspection cantonale des finances de la perception, l'encaissement et l'affectation des taxes touristiques s'est poursuivi tout au long de l'année. Les mesures décidées pour les cas de violation de la législation ont été appliquées; des amendes ont notamment été prononcées à l'égard des contrevenants.

### Aides financières

Des aides financières ont été accordées à la promotion de l'image du Valais à l'extérieur du canton, aux réalisations et manifestations culturelles, sportives et ludiques ayant un impact médiatique et des retombées économiques importantes pour le tourisme, à la formation des guides de montagne, des accompagnateurs de moyenne montagne et des professeurs de ski.

## Développement économique

A la suite du départ de M. Léonard Favre, 2004 a vu M. Martin Meyer prendre ses fonctions au début du mois d'août.

### Stratégie du développement économique

2003 avait vu naître la stratégie du développement économique; 2004 a été consacrée à la diffusion de celle-ci, par le moyen de présentations auprès d'associations professionnelles et faîtières, et à l'attention de cadres d'entreprises du canton ainsi qu'aux futurs cadres de notre canton au sein de la HEVs.

### Concertation en matière économique

Le service a assuré le soutien du Conseil économique et social, dont l'activité a consisté en particulier à entamer une réflexion de fond sur la nécessité d'inscrire la stratégie du développement économique du canton dans une vision à plus long terme sur l'avenir du Valais, réflexion qui se concrétisera en 2005.

### The Ark

La concrétisation de cet instrument de diversification du tissu économique a démarré par la création de la Fondation The Ark, qui supervise et assure la cohérence du développement du projet. Concernant les trois pôles de compétence, la situation à fin 2004 est la suivante:

- Dans les sciences du vivant (BioArk, Monthey / PhytoArk, Sion), BioArk est opérationnel et héberge deux entreprises à fort potentiel, dont la qualité s'avère un argument précieux pour la prospection d'autres locataires. Le Grand Conseil a accepté le versement d'une subvention de Fr. 3'000'000.- pour sa réalisation. PhytoArk est en bonne voie puisque la construction a été mise à l'enquête et que la prospection de sociétés a déjà démarré.
- Les sciences de l'informatique et de la communication (TechnoArk, Sierre / IdeArk, Martigny) voient leur activité afficher des perspectives prometteuses grâce notamment à la notoriété internationale et toujours croissante de l'IDIAP, et malgré la faillite d'un locataire important (Icare Services) sur le site de Sierre.
- Pour le domaine «nature et services», les responsables des régions et communes haut-valaisannes ont été rencontrés. L'initiative leur est laissée afin de positionner ce troisième pôle de manière optimale en fonction des compétences du tissu économique régional. La réflexion est en cours et la formalisation de The Ark sur ce dernier axe se décidera vraisemblablement en 2005.

### Promotion exogène

L'activité au sein du DEWS (Development economic Western Switzerland) se développe quantitativement et qualitativement et se concrétise par la collaboration avec 25 représentants dans le monde entier. En 2004 la stratégie au sein de ce réseau a été affirmée, permettant une focalisation des efforts sur les branches stratégiques. Globalement, pour 2004, le nombre d'entreprises ainsi implantées se monte à 19.

Outre cette collaboration, 2004 a été marquée par la prospection d'investisseurs et entrepreneurs par différents canaux, existants ou nouveaux. Une opération a été engagée dans les différents hôtels de luxe des stations d'hiver, dont la clientèle correspond au marché cible de dirigeants et hommes d'affaires; elle se poursuit en 2005. D'autre part, des contacts ont été établis avec les gestionnaires d'immobilier valaisan et des relations engagées avec des fiduciaires et des consultants de la région zurichoise, afin d'augmenter la présence sur cette place financière et d'affaires de premier ordre. Le démarchage du marché français s'est poursuivi hors DEWS.

### Réseaux de coopération

L'appartenance du Valais à Bioalps (association du domaine des biotechnologies regroupant autour de l'arc lémanique Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais) a permis aux entreprises de ce secteur, comme Excellgene SA ou Bioresearch SA du BioArk de Monthey, de participer à différentes manifestations en Suisse et à l'étranger à des conditions préférentielles. Elles bénéficient de la notoriété grandissante de Bioalps qui s'affirme résolument comme une des régions leaders mondiales dans le domaine des biotechnologies. Pour 2004, on peut citer parmi les manifestations les plus importantes BioExpo (Japon), BioSquare (CH), Bioshow (USA) ou encore Medica (D).

### Aide au tissu économique valaisan

Les **antennes régionales** ont trouvé leur place au sein du tissu économique endogène, dont les acteurs ont de plus en plus connaissance de leur existence et font ainsi appel à leurs services. Elles ont totalisé plus de 150 visites d'entreprises tout au long de l'année, permettant de dresser un constat clair de leurs préoccupations et de leurs attentes. Des cas spécifiques ont nécessité un engagement particulier des antennes (Biar S.A., Icare Services S.A., Teranol, par exemple). Des interventions de coordination ont été assurées, notamment dans le cas des Portes du Soleil, permettant le déblocage de la situation, ayant pour conséquence la réalisation de 13 millions de francs de travaux sur Champéry.

Cette activité est matérialisée par le soutien de 7 **projets d'innovation**, initiés avec des entreprises valaisannes et/ou des instituts/écoles, contribuant à augmenter la capacité d'innovation, à l'organisation, à l'amélioration du produit ou à la recherche de marchés.



## Développement régional et logement

### Projet de loi fédérale sur la nouvelle politique régionale

La Confédération a mis en consultation à fin avril 2004 le projet de loi sur la nouvelle politique régionale. Le Conseil d'Etat du canton du Valais, après analyse du dossier, a décidé de refuser le projet tel que soumis à consultation. Les objectifs fixés, et surtout la façon proposée de les atteindre, sont pour le Conseil d'Etat trop proches d'une politique strictement économique et trop éloignés de ceux attendus d'une politique régionale.

En attendant un nouveau projet qui prenne effectivement en compte les problèmes spécifiques des régions périphériques, le Conseil d'Etat demande que les instruments actuels tels que la loi LIM, l'arrêté Bonny et Régio+ soient maintenus, avec certes des adaptations commandées par l'évolution socio-économique.

Face aux profondes divergences apparues dans les réponses à la consultation, le Conseil fédéral a décidé de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du Département fédéral de l'économie et de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique, avec comme mission de revoir le projet en 2005.

### Appui à des projets régionaux

Comme les années précédentes, le SDET continue d'apporter des appuis sous différentes formes à des instituts de recherche. En effet, les interactions entre ces instituts et les entreprises favorisent le transfert de connaissances et la transformation des résultats de recherche dans les applications industrielles.

Le service appuie aussi des initiatives dans le cadre des aides inter-entreprises et des projets pilotes soutenus par le SECO, tels que AutoID. Ce projet innovant veut développer un système international permettant d'étiqueter les produits de manière électronique et de les suivre durant toute leur phase de vie au moyen de logiciels appropriés.

### Remontées mécaniques

Le Conseil d'Etat a adopté, en date du 8 juillet 2004, la stratégie du canton du Valais dans le secteur des remontées mécaniques.

Les principes suivants ont été arrêtés:

- la tâche de l'Etat est d'accompagner le processus d'ajustement structurel et non de le planifier
- la branche des remontées mécaniques est seule responsable de prendre les mesures nécessaires pour assurer son avenir
- des aides cantonales sont nécessaires pour des études de fusion/collaboration, pour des aides aux investissements, voire pour des assainissements exceptionnels
- l'octroi de ces aides est lié au respect de conditions strictes.

La stratégie du Conseil d'Etat valaisan a été approuvée par le SECO. Celui-ci a ainsi levé le moratoire concernant les remontées mécaniques et les installations d'enneigement. Ceci va permettre de traiter les dossiers en attente d'une aide LIM et de permettre ainsi aux sociétés requérantes de rendre plus performantes leurs installations.

### Aides en matière d'investissement

Pour l'année 2004, les engagements du canton se sont élevés à 8.4 millions de francs, contre 11 millions une année auparavant et les paiements à 7.9 millions de francs. Les engagements sont faibles, vu que les aides aux infrastructures de base ne sont plus accordées aux communes de plus de 1'000 habitants et que le moratoire de la Confédération sur les prêts LIM aux sociétés de remontées mécaniques n'a été levé qu'en automne 2004. Les engagements en 2005 seront donc plus importants, déjà par le fait des dossiers de remontées mécaniques qui pourront être traités.

Etat des engagements et versements LIM cantonaux à la fin 2004

Régions socio-économiques	Crédits LIM au 31.12.2004 (en mios de frs)		
	engagements	versements	soldes à verser
Conches	22.3	22.2	0.1
Brigue	35.0	33.4	1.6
Viège	83.5	79.6	3.9
Loèche	25.5	25.5	0.0
Sierre	47.3	46.3	1.0
Sion	79.3	70.8	8.5
Martigny	77.3	74.1	3.2
Monthey	35.9	34.2	1.7
Haut-Valais	166.3	160.7	5.6
Valais central	126.6	117.1	9.5
Bas-Valais	113.2	108.3	4.9
Total Valais	406.1	386.1	20.0

Le solde du fonds cantonal pour l'équipement de 275 millions de francs se situe, à la fin 2004, à 30.4 millions de francs, si l'on tient compte des dossiers en phase d'étude pour un montant de 12.7 millions de francs. Sur les engagements pris, le solde à payer s'élève à 20 millions de francs contre 24.4 millions de francs à la fin 2003.

### Amélioration du logement dans les régions de montagne

Lors de la session parlementaire de décembre 2003, les Chambres fédérales ont alloué un crédit d'engagement pour l'année 2004 de 9.9 millions de francs pour l'amélioration des logements dans les régions de montagne. L'office fédéral du logement, tenant compte des capacités financières des cantons pour 2004 et 2005, a accordé au canton du Valais un crédit d'engagement de 1.25 million de francs soit le 12.5% du montant total.

En 2004, les engagements totaux pris se sont élevés à 1,2 million de francs, soit 0.4 million de francs pour le canton et 0.8 million de francs pour la Confédération pour des investissements globaux de 8 millions de francs. Selon la législation en vigueur, la prestation du canton doit correspondre, dans la règle, au 50% du montant promis par la Confédération.

Les montants versés pour l'année 2004 se situent à 1.35 million de francs dont 0.85 million de francs par la Confédération et 0.5 million de francs par le canton. Ces aides ne devraient plus être accordées à partir de 2006, selon décision de la Confédération.

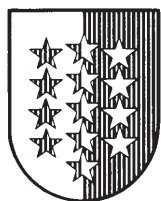
### Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété

Le Conseil d'Etat a alloué pour l'année 2004, sur la base de la loi cantonale sur le logement de 1988, un crédit de 250'000 francs correspondant à une subvention de 0.6% du coût de revient pendant 10 ans.

Le montant disponible pour l'année 2004 était totalement utilisé à la fin octobre. 100 logements en propriété ont pu être aidés, pour un investissement de 40.5 millions de francs. Le montant total des aides cantonales à fonds perdu versé en 2004 pour les dossiers ouverts s'est élevé à 4.7 millions de francs soit 2.4 millions de francs aux logements locatifs et 2.3 millions aux logements en propriété. 2828 logements ont pu être aidés.

Quant à la Confédération, elle a versé aux bénéficiaires valaisans une aide à fonds perdu de 11.4 millions de francs. Les ayants droit de notre canton ont ainsi reçu des aides totales pour une somme de 16.1 millions de francs. La Confédération a aussi décidé de prolonger ses aides de 15 à 19 ans pour éviter que des ménages avec des revenus très modestes ne puissent plus payer leur loyer à leur échéance.

Pour 2005 et les années suivantes, aucun crédit d'engagement n'a encore été promis par le canton pour la poursuite de l'aide au logement dans notre canton, étant donné les incertitudes régnant au niveau fédéral et la nécessité d'examiner les prestations cantonales.

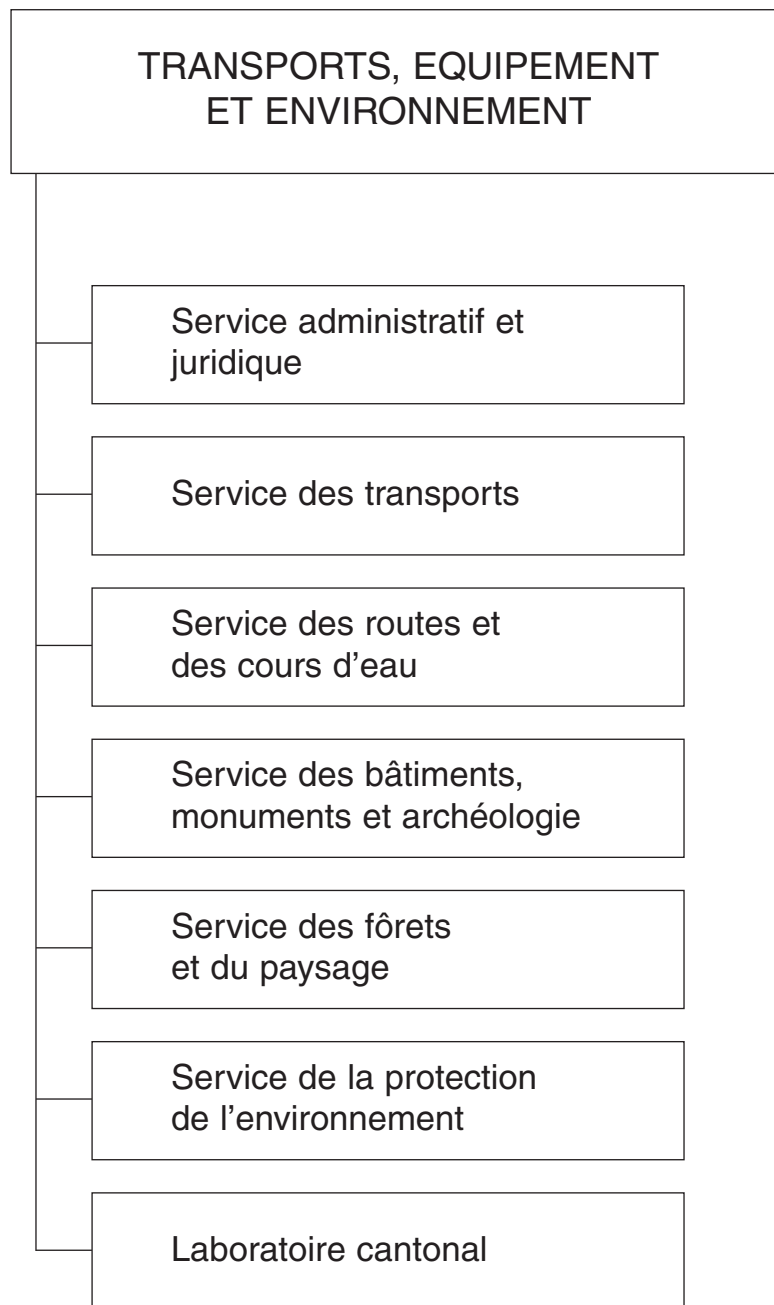


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET  
REMPLAÇANT: THOMAS BURGNER**



## INTRODUCTION

Sur le plan législatif, la loi et l'ordonnance sur les constructions (modification) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet alors que la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pédestres a été adoptée. D'autre part, les travaux de révision totale de la loi sur les cours d'eau se sont poursuivis.

Dans le domaine des transports, les projets de la gare de Viège et de la 3<sup>e</sup> voie entre Rarogne et Viège ont été approuvés et les travaux sont engagés. La double voie CFF en tunnel Salquenen-Loèche a été achevée et mise en exploitation. Fait marquant, la navette ferroviaire du Simplon a pu être remise en exploitation au changement d'horaire 2004 sous la forme d'une navette mixte voyageurs / voitures entre Brigue et Iselle avec 11 paires de trains par jour. Cette réalisation est cofinancée par le Canton et la Province Verbano Cusio Ossola.

Au chapitre des routes nationales, tous les tronçons sont désormais approuvés et en force à l'exception de celui de Steg / Gampel – Viège pour lequel la décision du Conseil d'Etat fait l'objet de recours au Tribunal cantonal.

Dans le domaine des routes cantonales, il convient de relever le percement des galeries pilotes et de sécurité du tunnel de Stägjitschuggen sur la route de Zermatt, l'ouverture de la route de Goppisberg à Greich, le début des travaux de la galerie des Croisettes sur la route du Val d'Anniviers, le début des travaux du pont de Branson sur la route de Martigny – Fully, le début des travaux de reconstruction de la galerie du Lavanchy sur la route du Grand-St-Bernard, le début des travaux de la traversée de Val-d'Illiez, et l'approbation par l'Office fédéral des routes de la galerie de la Savanne sur la route d'Arolla.

Dans le cadre du projet général de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, on peut noter l'établissement des bases du plan sectoriel, le renforcement du Conseil de pilotage (COPIL) et du partenariat par la désignation de 15 organismes partenaires, la validation des objectifs, la constitution de commissions régionales, le début des achats de terrains, les études concernant les mesures prioritaires à Viège, Fully et Chippis, l'élaboration de la nouvelle directive d'entretien des berges du Rhône et l'élaboration du plan d'intervention d'urgence. Les travaux de remise en état des berges se sont poursuivis dans le Bas-Valais.

En matière de bâtiments publics, trois immeubles ont été mis en exploitation: la deuxième tranche de locaux du collège de Brigue, les nouveaux ateliers de la Castalie à Monthey et les immeubles qui abritent le service informatique et le service des bâtiments à Sion. La baisse de l'indice valeur actuelle / valeur à neuf du parc immobilier de l'Etat a pu être limitée, l'indice étant de 77% conformément au contrat politique.

En archéologie, deux nouvelles découvertes méritent d'être signalées: de très intéressantes tombes du second Age du Fer (450 à 15 av. notre ère) à Bramois et un site du Néolithique (5500 – 2200 av. notre ère) à Naters.

Sur le plan environnemental, l'équipement des communes en infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées touche à sa fin. Seules 4 communes ne disposent en effet pas encore des installations adéquates. L'établissement de plans généraux d'évacuation des eaux permettra une gestion efficace des réseaux communaux. D'importantes modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux concernant la délimitation des secteurs de protection des eaux et la révision des installations de stockage d'hydrocarbures nécessiteront une redéfinition et une réorganisation des tâches au niveau du canton.

En matière d'installations d'antennes de téléphonie mobile, un groupe de travail interdépartemental a été chargé d'établir des propositions concernant l'attribution des autorisations, en tenant compte des préoccupations exprimées par la population.

L'adoption par le Grand Conseil des bases d'un Agenda 21 cantonal peut être considérée comme un engagement déterminant du canton en faveur des valeurs du développement durable.

Au chapitre forestier, il faut malheureusement relever que, par suite de la réduction des subventions fédérales, le volume des travaux dans les forêts protectrices a diminué de 26%. S'agissant d'une question vitale, une telle tendance n'est pas acceptable, et plusieurs actions coordonnées ont été engagées sur le plan fédéral.

Le laboratoire cantonal a poursuivi les missions de protection des consommateurs contre les substances dangereuses et surtout en matière alimentaire où l'on peut se réjouir notamment que le problème de l'ESB (maladie de la vache folle) semble en voie de résolution. Un effort particulier portera dans le futur sur l'amélioration de la lisibilité de l'étiquetage des denrées alimentaires.

Enfin, indifférente à l'introduction du 0,5%, la vendange 2004 a affirmé une parfaite qualité dans un volume de 46 millions de litres où la part des spécialités est en très forte augmentation.

**Le chef du Département  
des transports, de l'équipement  
et de l'environnement**

Jean-Jacques Rey-Bellet

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	20.80
Service des transports	7.00
Téléphonique Riddes-Isérables	6.00
Téléphoniques gérés	23.60
Service des routes et des cours d'eau	432.20
Service des bâtiments, monument et archéologie	25.08
Service des forêts et du paysage	21.00
Service de la protection de l'environnement	27.60
Laboratoire cantonal	16.30
<b>Total</b>	<b>579.58</b>

## Législation

Le groupe de travail chargé de soumettre au Conseil d'Etat un texte portant sur la révision totale de la loi sur les cours d'eau du 6 juillet 1932 a poursuivi sa tâche. Un texte remanié accompagné d'explications a fait l'objet d'une consultation restreinte. Les nouvelles propositions et remarques ont été analysées. Le texte définitif et le message seront soumis au Conseil d'Etat en 2005.

L'ordonnance sur les constructions (modification) a été adoptée par le Conseil d'Etat le 7 avril 2004 et approuvée in globo par le Grand Conseil le 8 juin 2004. La loi et l'ordonnance modifiées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

La loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pédestres et les chemins de randonnée a été adoptée par le Grand Conseil. La modification du règlement destiné à la mise en vigueur de cette loi révisée est en cours d'élaboration.

## Interventions parlementaires

### Motions et postulats

5.102 Postulat du député (suppl.) Vincent Grenon et consorts concernant la route de montagne «Riddes – Les Mayens de Riddes» (07.02.2000).

*Postulat accepté en session de mai 2000.*

Les travaux d'éclairage des tunnels sur la route des Mayens-de-Riddes ont débuté en 2002 par le tunnel du Rosselin 1. Ils se sont poursuivis en 2003 par celui des Combes et en 2004 par celui du Rosselin 2. Actuellement les trois plus longs tunnels sont équipés d'une installation d'éclairage. Le projet d'éclairage du dernier tunnel à équiper est en cours mais la difficulté de ce projet réside dans l'éloignement entre sa source d'énergie électrique et le tunnel. En fonction des priorités de sécurité routière, du coût de cet aménagement et des disponibilités budgétaires prochaines, l'éclairage de ce dernier tunnel devrait être réalisé vers 2006 ou 2007.

5.112 Postulat des députés Susanne Hugo-Lötscher (suppl.), Werner Salzman (suppl.), Richard Kalbermatter et Norbert Brenner concernant l'intégration du bruit dans le forum cantonal de l'air (10.02.2000).

*Postulat accepté avec réserve en session de septembre 2000.*

Les groupes de travail ad-hoc concernant la lutte contre le bruit ont été désignés en fonction des types d'installations à traiter en priorité.

Le Conseil d'Etat a créé un groupe chargé de faire des propositions quant à l'assainissement du bruit routier; il se compose de représentants des services cantonaux concernés ainsi que d'un représentant des services techniques communaux.

La problématique du bruit de l'aérodrome de Sion est pour sa part traitée par les responsables fédéraux du dossier ainsi que les représentants des services cantonaux concernés et de la commune de situation.

5.125 Motion de la députée Edith Nanzer-Hutter, du député Edgar Salzman et du député Ambros Ritz concernant la route de déviation Naters-Blatten-Birgisch-Mund (28.06.2000)

*Motion acceptée en session de mai 2001.*

Plusieurs mesures de régulation de la circulation ont été testées en février 2004 sur la base de l'avant-projet d'aménagement de la route. Les résultats ont été discutés avec la commune et intégrés au projet définitif, dont la mise à l'enquête public aura lieu au printemps 2005.

5.149 Postulat du député Markus Truffer et consorts concernant la poursuite de l'amélioration de la route de St-Nicolas à Grächen (16.05.2001).

*Postulat accepté en session de septembre 2001.*

La mise à l'enquête publique du lot de Wichel au lacet de Riedacher a eu lieu le 18 juin 2004. L'approbation des plans est en cours. Le mandat pour le lot du lacet de Riedacher jusqu'à l'estacade de Riedacher a été attribué. Le dossier de mise à l'enquête est planifié pour fin 2005.

5.155 Postulat du député Konrad Martig et consorts concernant le chargement de secours des voitures au Simplon (29.06.2001).

*Postulat accepté en session de mars 2002.*

Une solution de navette mixte voyageurs – transport de véhicules accompagnés (Autoverlad) entre Brigue et Iselle a été étudiée en concertation entre la Confédération, le Canton, l'OFT, les CFF et le BLS. Une convention a également été passée avec la Province Verbano-Cusio-Ossola. Sur ces bases, le Conseil d'Etat a pris une décision de principe (novembre 2003). Un message et un projet de décision du Grand Conseil ont été préparés pour décision du Parlement en mars 2004. Sur cette base, les projets d'aménagement, de transformation du matériel roulant ont été approuvés et réalisés. La mise en exploitation a eu lieu le 12.12.2004.

5.209 Postulat du Groupe DC du Centre, par les députés André Quinodoz et Grégoire Luyet, concernant l'équipement de la fenêtre ouest du Lötschberg (05.03.03)

*Postulat accepté en session de février 2004.*

Le raccordement ouest fait partie de l'aménagement complet du Lötschberg et l'utilisation de ce raccordement ouest est dépendant de la mise à double voie du tunnel, ceci pour des raisons évidentes de capacité dans l'exploitation du tunnel de base. Actuellement, dans AlpTransit 2ème étape, ce projet pourrait figurer dans le message. Il s'agit d'une réalisation planifiée pour les années 2020 et suivantes seulement. Le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre, dans toute la mesure de ses moyens, les démarches en vue de la réalisation complète par étape du tunnel de base du Lötschberg.

5.211 Postulat du député (suppl.) Martin Kluser & consorts concernant la sécurité dans les transports (06.03.03)

*Postulat accepté avec réserve en session de février 2004.*

La proposition du postulat de réintroduire le contrôle des trains régionaux le soir à partir de 21h00 est une mesure

envisageable qui a un prix et qui est à considérer dans l'ensemble des mesures entreprises. Une étroite coordination se met peu à peu en place entre tous les intéressés.

L'ensemble des mesures coordonnées engagées en matière de sensibilisation, de prévention, de contrôles sporadiques et de répression doit être poursuivi et intensifié avec

tous les partenaires concernés. Finalement, la réintroduction d'un accompagnement systématique des trains du soir à partir de 21h00 pourrait être prévue pour autant que l'insuffisance des mesures susmentionnées serait avérée.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Section juridique

#### Généralités

Le champ des activités du service est demeuré analogue à celui des années précédentes. Il touche le domaine des constructions au sens large, lequel exige une étroite collaboration avec les communes aux fins de garantir une application uniforme de cette législation. Le service offre par ailleurs un support juridique aux activités des divers services du département.

#### Commissions

La section juridique, par un de ses juristes, siège de droit au sein de la commission cantonale des constructions. Outre les séances ordinaires de décisions, elle organise des visites des lieux.

La commission des grèves du Léman poursuit ses travaux. Les questions liées à la gestion courante des dossiers d'utilisation du domaine public en bordure du lac, la pose et de l'utilisation des bouées d'amarrage sur le Léman constituent l'essentiel de ses tâches.

La commission cantonale de signalisation routière dont fait partie l'adjoint du service s'est réunie à 47 reprises. Elle a traité 1591 dossiers. Parmi ses activités, les domaines suivants la préoccupent: la prolifération de la publicité «sauvage» et les enseignes posées sans autorisation aux abords des routes cantonales.

#### Autres activités - ventes et échanges de terrains

Durant l'année, 29 terrains ont été vendus et 23 autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont été accordées par le Conseil d'Etat sur préavis du service. Cinq demandes ont dû être écartées.

#### Organe d'instruction

Depuis les années nonante, le service juridique assure l'instruction des dossiers de projets de routes et de corrections de cours d'eau cantonaux et communaux. Dans ce contexte, 54 projets ont été approuvés par le Conseil d'Etat, 19 projets dans le Haut-Valais et 35 dans le Valais romand.

Le service s'occupe également des demandes d'expropriation et prépare la nomination des commissions d'expropriation correspondantes.

Depuis 1997, le service juridique instruit les procédures dans le domaine forestier (défrichement, exploitations préjudiciables, constatations forestières, décisions pénales, etc.) et dans le contexte de la protection de l'environnement et de la protection des eaux (décisions d'assainissement, d'allègement et de protection – air, bruit, déchets, eaux superficielles et souterraines, STEP, décisions pénales). Il offre en outre un support juridique pour les tâches incombant au laboratoire cantonal (toxiques et denrées alimentaires).

#### Oppositions – Recours

- Déterminations sur les dossiers de constructions: le service juridique s'est déterminé sur 191 dossiers de constructions (oppositions).
- Réponses aux recours: le service a représenté les intérêts de la CCC et du Département dans les procédures de recours auprès de l'Exécutif cantonal, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 145 réponses à des recours ont été adressées (81 dans le Haut-Valais et 64 dans le Valais romand).

### Commission cantonale des constructions

Au cours de l'année 2004, la CCC a siégé 25 fois et statué sur 905 dossiers. Le secrétariat de la CCC en a en revanche traité 3009.

#### Statistiques du secrétariat cantonal des constructions

	2001	2002	2003	2004
<i>Total des demandes présentées</i>				
Haut-Valais	642	641	713	777
Valais Romand	1688	1747	1993	2332
Total	2330	2388	2706	3109
<i>Compétence CCC</i>				
Haut-Valais	316	285	333	335
Valais Romand	456	441	541	570
Total	772	726	874	905
<i>Synthèses envoyées</i>				
Haut-Valais	326	320	308	350
Valais Romand	1232	1271	1325	1448
Total	1558	1591	1633	1798
<i>Demandes autorisées</i>				
Haut-Valais	145	193	150	138
Valais Romand	269	312	318	287
Total	414	505	468	425
<i>Demandes refusées</i>				
Haut-Valais	33	37	26	14
Valais Romand	78	86	62	92
Total	111	123	88	106
<i>Emoluments divers</i>	855655.45	938163.20	967256.-	1526665.-

## SERVICE DES TRANSPORTS

### Planification, coordination technique et information

#### AlpTransit – Loetschberg: jonction des tunnels nord et sud pour le printemps 2005

Les travaux d'excavation ont été retardés par la présence de carbone dans la région du chantier de Mitholz. La zone délicate a pu être franchie et 97% de l'ensemble des tubes et des galeries de 88 km de long ont été excavés. 3/4 des galeries qui seront mises en exploitation ont été équipées par un bétonnage de l'anneau intérieur. L'équipement ferroviaire du tunnel a commencé à partir du chantier de Rarogne. La mise en exploitation du tunnel demeure, par conséquent, fixée à l'horizon 2007 pour les essais et décembre 2007 pour l'ouverture au trafic.

#### Gares et voies d'accès au sud du Loetschberg

Le projet de la gare de Viège a finalement pu être approuvé le 23 août 2004 et les travaux ont été engagés sans tarder en vue de respecter l'objectif 2007 prévu pour l'ouverture du tunnel de base du Loetschberg et la mise en exploitation de la nouvelle offre. La 3<sup>e</sup> voie entre Rarogne et Viège a également été approuvée en 2004 et se trouve en chantier. L'approbation des mesures de protections anti-bruit entre Rarogne et Brigue d'une part et sur la ligne de faite d'autre part, mises à l'enquête publique en 2004, est également attendue pour le printemps 2005 de manière à réaliser ces protections dans les délais d'ouverture 2007.

#### Matterhorn-Gotthard-Bahn

La sortie Est de Brigue pour le chemin de fer MGB a été mise à l'enquête publique en août 2004. Le canton s'est déterminé le 20 octobre 2004. Le traitement des oppositions et la décision fédérale sont attendus pour le printemps 2005.

#### Réouverture de la navette du Simplon

Suite au signal clair donné en 2003 par le Grand Conseil attribuant 2 millions d'investissement pour la réouverture de cette navette, grâce aussi à la collaboration de la Province de Verbano Cusio Ossola (VCO), des CFF, du BLS et des chemins de fer italiens (RFI),

la navette ferroviaire du Simplon «Autoverlad» a pu être remise en exploitation au changement d'horaire 2004 sous forme d'une navette mixte voyageurs/voitures entre Brigue et Iselle avec 11 paires de trains par jour. Cette prestation est complétée par une desserte mixte bus/trains entre Iselle et Domodossola assurant une desserte fine des localités de Iselle, Varzo et Preglia par bus en correspondance avec la navette ferroviaire entre Iselle et Brigue.

Cette réalisation largement cofinancée par le canton du Valais et par la Province VCO, répond ainsi à de nombreuses interventions au plan parlementaire national et cantonal ainsi qu'à diverses pétitions et interventions des milieux économiques et touristiques souffrant du manque de fiabilité de l'axe du Simplon en période d'intempéries et de dangers naturels.

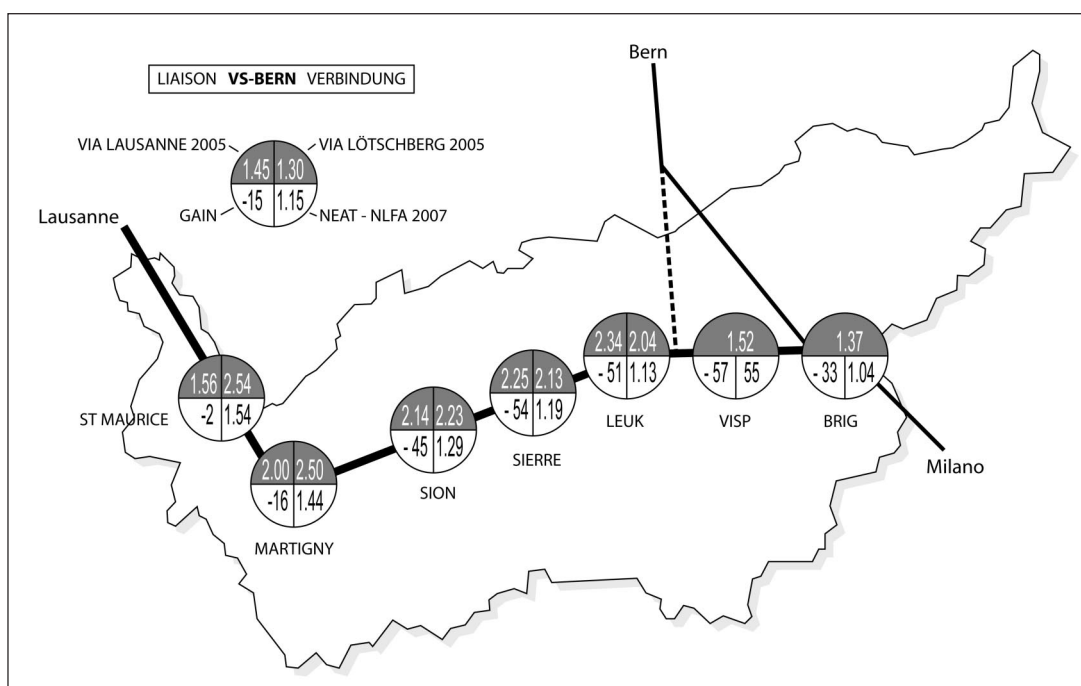
#### Double voie Salquenen – Loèche sur la ligne du Simplon

La double voie CFF Salquenen – Loèche en tunnel a pu être achevée et mise en exploitation le 7 novembre 2004. Le démantèlement de la voie unique longeant le Rhône sur ce tronçon permet désormais le début des travaux d'aménagement de la nouvelle route cantonale en rive droite du Rhône entre Salquenen et Loèche en vue de libérer l'espace nécessaire à la construction de l'autoroute A9 sur l'actuelle route cantonale à travers Finges.

Cette réalisation ferroviaire a pu être coordonnée avec la 1<sup>re</sup> étape de Rail 2000 qui a été mise en exploitation au changement d'horaire du 12 décembre 2004 avec un gain de temps de 15 minutes sur ce tronçon.

#### Horaires 2008

Pour le canton du Valais, cette étape de Rail 2000 est transitoire. Les changements importants en matière d'offre ferroviaire sont à planifier pour l'ouverture du Loetschberg au changement d'horaire 2007 avec des améliorations notables en direction et en provenance de Milan le long des axes du Simplon et du Loetschberg, avec une nouvelle offre de trains à haute performance qui prévoit 11 paires de liaisons entre la Suisse et Milan au total de ces deux axes. Par ailleurs, l'offre ferroviaire sera fondamentalement modifiée dans les relations entre le Valais et Berne et au-delà, avec des gains de temps significatifs dans les déplacements ferroviaires comme l'indique la figure ci-jointe.



### Décisions d'investissement du Grand Conseil

- Décision du 2 mars 2004 concernant le financement de l'aménagement des gares de Brigue et d'Iselle dans le cadre de l'introduction du trafic mixte porte-autos et transport régional de voyageurs entre Brigue et Iselle
- Décision du 15 septembre 2004 concernant le financement du nouvel aménagement de la gare de Viège de la société Matterhorn Gotthard Infrastructure SA (MGI).

## Gestion technique des transports publics

### Projets ferroviaires

Seize projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 2004 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- CFF
  - 3<sup>e</sup> voie St. German et assainissement du bruit ferroviaire Viège-ouest / commune de Viège
  - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune de Rarogne
  - Nouvelle gare de Viège (projet commun: CFF, MGB, CarPostal, commune de Viège) / commune de Viège
  - Nouveau poste d'aiguillage gare de Viège / commune de Viège
  - Installations de transbordement de l'huile Gamsen / commune de Brigue-Glis
  - Chargement des voitures à Brigue / commune de Brigue-Glis
  - Sous-station électrique Gampel-Steg / communes de Steg et de Niedergesteln
  - Gare de Loèche – projet de détail / commune de Loèche
  - Remplacement du passage inférieur de Salquenen / commune de Salquenen
  - Rénovation selon concept RV 05 de la halte de Saxon / commune de Saxon
  - Rénovation selon concept RV 05 de la halte de Vernayaz / commune de Vernayaz
  - Remblayage de l'ancien pont St-Barthélémy / commune de St-Maurice
- BLS
  - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune de Ferden
- MGB
  - Redressement de la voie entre Neubrûck et Ackersand / communes de Stalden et de Vispertermenin
- GGB
  - Assainissement et transformation de la station du Gornergrat / commune de Zermatt
- TMR
  - Quai amovible CERM / commune de Martigny.

### Concessions et autorisations

Droits de transport selon ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) du 25.11.1998

Le bilan pour l'année 2004 s'établit comme il suit:

- 2 nouvelles concessions
- 2 transferts de concessions
- 3 extensions de concessions
- 2 renouvellements de concessions
- 1 autorisation fédérale
- 6 autorisations cantonales.

## Installations de transports à câbles

### Remontées mécaniques

Situation des concessions fédérales et des autorisations cantonales de construire octroyées en 2004 ou en cours d'approbation à fin 2004

P = téléphérique  
UK = télécabine  
US = télésiège

Concessions et autorisations octroyées      Demandes de concession et d'autorisation en cours

Concessions fédérales	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total
Renouvellement de concession	5	-	1	6	1	-	-	1
Modification ou remplacement d'une installation existante	-	-	6	6	-	1	3	4
Nouvelle installation	-	-	-	-	-	-	1	1
<b>Total concessions fédérales</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Autorisations cantonales de construire (téléskis)</b>				<b>Total</b>				<b>Total</b>
Remplacement / Modification				2				1
Nouvelle installation				1				-
<b>Total autorisations de construire</b>				<b>3</b>				<b>1</b>
<b>Total général</b>				<b>15</b>				<b>7</b>

### Autorisations cantonales d'exploiter

En vertu des législations fédérale et cantonale en matière d'installations de transport à câbles sans concession fédérale, les autorisations d'exploiter doivent être limitées dans le temps. A cet effet, plus de 400 autorisations d'exploiter ont été mises à jour durant ces trois dernières années, dont 153 pour la seule année 2004. Au 31 décembre 2004, une quinzaine d'installations ont encore une autorisation non limitée dans le temps.

### Installations mises en exploitation en 2004

Concessions fédérales: cinq télésièges ont été mis en exploitation en 2004:

- La Toula, Aminona (4 places, débrayable) à Montana: remplacement d'un télésiège et d'un téléski
- Vijevy - Tsarva (6 places, débrayable) à Grimentz: remplacement d'un téléski, avec extension du domaine skiable
- Chiesso – Plateau de Sorebois / La Combe (4 places, débrayable) à Zinal: remplacement d'un téléski
- Grand Paradis – Planachaux (6 places, débrayable) à Champéry: remplacement de deux télésièges
- Planachaux – Croix de Culet (6 places, débrayable) à Champéry: remplacement d'un télésiège et d'un téléski.

Autorisations cantonales: quatre installations soumises à autorisation cantonale (téléskis) ont été mises en exploitation en 2004:

- Testa Grigia I à Zermatt: remplacement
- Le Rouge à Verbier: remplacement de deux téléskis
- Baby-Jorasse à Ovronnaz: remplacement d'un téléski
- Pré de la Vieille à Collombey-Muraz: nouveau.



### Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

<i>Installations à concession fédérale</i>	2003	2004
Funiculaires	5	5
Téléphériques	40	40
Télécabines	44	44
Télesièges à pinces fixes	69	66
Télesièges à pinces débrayables	31	36
<i>Total concessions fédérales</i>	<i>189</i>	<i>191</i>
<i>Installations sans concession fédérale</i>	2003	2004
Téléphériques	25	25
Ascenseurs inclinés	21	23
Téléskis	278	269
Minitéléskis	122	124
<i>Total sans concession fédérale</i>	<i>446</i>	<i>441</i>
<i>Total général</i>	<i>635</i>	<i>632</i>

### Obstacles à la navigation aérienne

27 nouveaux obstacles ont été enregistrés en 2004:

- câbles: 20
- divers (cheminées, grues, etc.): 7

52 obstacles existants ont été supprimés dont 48 câbles.

### Gestion administrative et financière

#### Trafic régional

Pour l'offre de transport qu'ils commandent conjointement, la Confédération et le Canton indemnisent les entreprises pour leurs coûts non couverts planifiés, conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF), modifiée les 24.03.1995 et 20.03.1998 et à la loi cantonale sur les transports publics (LTP) du 28.09.1998.

Les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal s'élèvent pour l'année 2004 à Fr. 116,7 millions (y compris la part de la Confédération). Ils sont répartis de la manière suivante entre les pouvoirs publics, qui en assurent le financement:

2004	%
Confédération	88,0
Canton	7,2
Communes	4,8

Par mode de transport, les contributions versées en 2004 sont les suivantes:

	Confédération	Canton et communes
Lignes de chemins de fer	61,6 millions	Fr. 8,4 millions
Lignes d'autobus	33,1 millions	Fr. 4,5 millions
Lignes de téléphériques	7,1 millions	Fr. 2,0 millions

#### Trafic d'agglomération

La LCF exclut du subventionnement fédéral ce trafic considéré comme d'intérêt local.

Les prestations effectuées par les entreprises de transport dans les agglomérations sont donc indemnisées en vertu de l'art. 11 al. 1c de la LTP, à savoir par le canton (15%) et par les communes de la région (15%).

Le montant des subventions 2004 versées à ce titre (y compris les parts communales facturées par le canton aux communes) ascende à Fr. 1'000'631.-.

### Aides aux investissements

La part cantonale au financement des programmes d'investissements des compagnies de chemins de fer et des sociétés de téléphériques se monte à Fr. 10 millions en 2004.

### Aviation et navigation

En application des dispositions de la loi sur les transports publics du 28.09.1998, le canton participe aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion. Pour l'année 2004, la participation est de Fr. 362'541.-.

Le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est couvert par les 3 cantons riverains de Vaud, Genève et Valais; la quote-part valaisanne (6.53%) s'inscrit, pour l'année 2004, à hauteur de Fr. 392'000.-. Une participation financière des instances françaises sous forme forfaitaire a été conventionnée en 2004 pour les années 2004 (partiellement), 2005 et 2006.

### Téléphérique Riddes-Isérables

	2001	2002	2003	2004
Nombre de personnes transportées	62'551	62'726	56'299	58'847
Marchandises transportées en tonnes	462	409	331	362

Indemnité perçue en 2004 pour le transport public régional:

- de la part de la Confédération Fr. 502'964
- de la part du canton et des communes Fr. 68'586

Total Fr. 571'550

### Téléphériques gérés par le canton

Nombre de personnes transportées	2001	2002	2003	2004
Dorénav-Alesse-Champex	23'446	20'795	19'753	19'604
Gampel-Jeizinen	52'720	48'285	55'792	53'003
Turtmann-Oberems	46'220	48'504	52'757	52'331
Raron-Eischoll	54'421	52'594	53'014	57'491
Fürgangen-Bellwald	46'773	44'013	46'937	45'638
Stalden-Staldenried-Gspon	132'218	123'102	162'566	158'430

Marchandises transportées (en tonnes)	2001	2002	2003	2004
Dorénav-Alesse-Champex	5	5	5	5
Gampel-Jeizinen	77	67	75	69
Turtmann-Oberems	21	18	8	7
Raron-Eischoll	62	72	74	75
Fürgangen-Bellwald	49	45	49	45
Stalden-Staldenried-Gspon	263	193	252	205

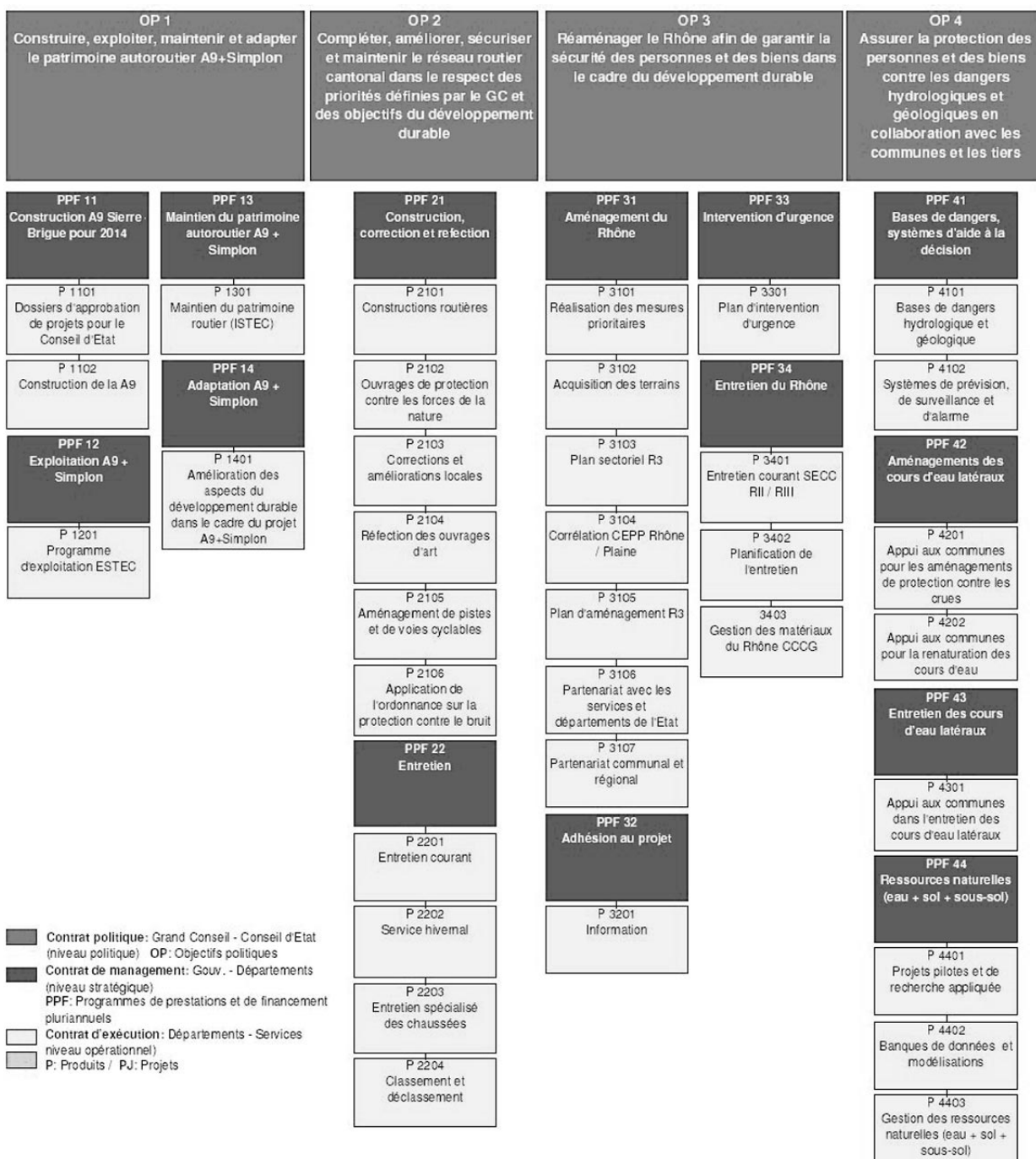
Indemnité perçue en 2004 au titre de transport public régional:

- de la part de la Confédération Fr. 1'817'200
- de la part du canton et des communes Fr. 453'300

Total Fr. 2'270'500

## SERVICE DES ROUTES ET DES COURS D'EAU

Le Service des routes et des cours d'eau est une unité pilote. Il est en charge de l'accomplissement des tâches fixées dans le contrat d'exécution qui le lie, dans le contexte du projet de nouvelle gestion publique, avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Ces tâches, définies sous la forme de produits sont décrites dans le tableau ci-dessous. Le calendrier d'exécution est fixé dans le plan quadrenna 2002-2005.



## OP1 Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon

### Construction

La construction de la A9 entre Sierre et Bigue se poursuit et demeure au bénéfice d'un taux de subvention fédérale de 96%.

Au niveau fédéral l'année 2004 a été marquée par:

- la réorganisation interne de l'OFROU, en date du 1<sup>er</sup> août, dont les structures et en particulier celles de la division Infrastructures routières ont été modifiées avec, pour le Valais, un changement du titulaire du poste de responsable de région
- le projet de plan d'allègement budgétaire 2004 de la Confédération, contre lequel le Valais, à l'instar d'autres cantons, s'est violemment élevé, parce que la conséquence inacceptable en serait de retarder d'environ 2 ans encore l'achèvement de la A9, déjà repoussé en 2013-14 suivant la 7<sup>e</sup> planification à long terme de la construction du réseau des routes nationales de juillet 2003.

En 2004, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants:

- l'approbation par le Conseil d'Etat, le 11 février, du projet concernant le tronçon Steg/Gampel Est – Viège Ouest
- le début des travaux de construction de la tranchée couverte de Tourtemagne, la mise en route de l'excavation proprement dite du tunnel de Riedberg et la mise en chantier, en décembre, du contournement Sud de Viège
- l'approbation par le DETEC des modifications de projets de la jonction Sierre-Est, le 19 novembre. Tout en diminuant le coût de réalisation, ces modifications permettent d'améliorer les conditions de trafic ainsi que l'intégration paysagère, prévoient la réalisation d'un passage à faune et conduisent à la suppression totale des murs de soutènement initialement projetés
- la mise en service, le 7 novembre, de la double voie CFF sur le tronçon Salquenen – Loèche, permettant le démarrage des travaux de démontage par les CFF de la voie actuelle et la remise prochaine aux RN des infrastructures ainsi libérées afin d'entreprendre le déplacement sur cette emprise de la route cantonale T9
- l'exécution de travaux de compensations à Finges et le début du déplacement, sur une longueur d'environ 1 km, de deux lignes à haute tension dans le secteur Creux-de-Chippis.

### Entretien

L'entretien courant (exploitation) des routes nationales - A9 de plaine et A9 Simplon, s'est déroulé sans difficultés particulières. Les crédits ordinaires portés au budget ont permis de réaliser les tâches à satisfaction. Un service hivernal ordinaire au niveau du déneigement, mais lourd au niveau du salage permet, dans le domaine de «l'entretien des routes» de boucler l'exercice sans avoir recours à des crédits supplémentaires. L'ensemble des activités d'entretien courant sur les routes nationales est subventionné à 91% par la Confédération sur la base d'une comptabilité d'exploitation soumise à l'OFROU pour approbation.

Quatre centres d'entretien sont en exploitation: Indivis et Sierre pour les 57.6 km d'autoroute de St-Maurice à Sierre Est, Brig pour les 3 km d'autoroute de plaine et les 20.9 km de la partie Nord du Simplon, et Simplon-Dorf pour les 21.4 km de la route nationale A9 du Simplon Sud. Sur les 133.8 km de RN9 planifiés en Valais, 104.8 km sont en service dont 7'463 m de tunnels. Les relevés «benchmarking» ont été exécutés en 2004 et vérifiés par l'OFROU. La mise en application d'un système de gestion d'entretien qui en découle est à l'étude pour 2005.

La sécurité hivernale est assurée par les propres moyens du SRCE sur le réseau de plaine et avec le concours de 4 entreprises concessionnaires pour le Simplon. En 2004, 709 tonnes de sel ont été épanchées sur la A9 Brig/Simplon-Sud et 1011 tonnes sur l'autoroute A9 de plaine.

Il est à noter que l'axe du Simplon a été fermé 27 fois en 2004 (8 fois en janvier, 3 fois en février, 5 fois au printemps, 7 fois en novembre et 4 fois en décembre) pour les camions remorques et

camions à sellettes. Les mesures particulières (aménagement de sites de stockage) sont maintenues sur les axes du Grd-St-Bernard et du Simplon. Une étude intitulée «Gestion du trafic lourd à travers les cols alpins» a été approuvée par l'OFROU. Sa réalisation a débuté en 2004 et se poursuivra sur 2005. Elle vise à améliorer la sécurité routière en organisant le flux de trafic sur les routes alpines par une gestion centralisée.

### Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Les montants par kmv (km virtuel, soit km tenant compte des installations annexes - jonctions, aires de repos, etc.) avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation) sont mentionnés dans le tableau annexé.

### Equipement

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. La valeur financière 2004 du parc d'entretien des RN s'élève à Fr. 15'662'967.-, pour 33 véhicules légers, 23 véhicules lourds, 31 lames à neige, 20 saieuses ainsi que différents engins et machines outils.

Cette valeur financière sert à la calculation des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

## OP2 Compléter, améliorer, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil et des objectifs du développement durable

Les principaux projets et travaux d'aménagement effectués en 2004 sur le réseau routier cantonal (routes principales suisses et routes cantonales) sont répertoriés et illustrés dans les cartes schématiques.

Le maintien de la qualité du réseau routier cantonal, de plus en plus soumis à un trafic lourd dont le tonnage est en constante augmentation, nécessite régulièrement d'importants travaux d'entretien. Les dotations budgétaires actuelles ne permettent pas de faire face aux besoins; en conséquence les travaux d'entretien entrepris se limitent à des remises en état localisées des tronçons les plus touchés. Les résultats d'une analyse détaillée de l'état des routes, basée sur les relevés de l'état existant et complétée par le pronostic d'évolution de cet état, a permis en 2004 d'établir une planification générale des travaux d'entretien et des budgets annuels nécessaires pour la période 2005 – 2016.

Les améliorations locales et les adaptations diverses entreprises en 2004 ont été réalisées dans le respect des objectifs prioritaires fixés, soit l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic, la sécurisation par rapport aux dangers naturels, le confort des usagers ainsi que la réduction des dangers et des nuisances pour les riverains.

Les démarches de classement des routes d'importance nationale se sont poursuivies dans le cadre général de l'élaboration en cours, par la Confédération, du plan sectoriel des routes et plus largement du plan sectoriel des transports, intégrant les mesures liées à la nouvelle péréquation financière acceptée en votation populaire en novembre 2004.

### Bas-Valais

Pour la section du Bas-Valais, l'année 2004 a été caractérisée dans le domaine routier par deux activités principales:

- le début d'importants travaux de corrections et de restructurations de la chaussée, tels que l'intérieur de Choëx, l'intérieur de Val-d'Illiez, l'intérieur de Saxon et le tronçon Martigny – Branson
- la poursuite des améliorations locales du réseau routier par des aménagements de sécurité, surtout à l'intérieur de localités, l'objectif étant l'amélioration de la sécurité des piétons et écoliers ainsi que la modération du trafic motorisé.

En matière d'ouvrages d'art, deux grands chantiers ont débuté en 2004, soit la construction d'une galerie de protection au torrent du Lavanchy, près du Brocard, sur la route du Grand-St-Bernard, ainsi que la construction du nouveau pont sur le Rhône à Branson.

Près de Sembrancher, la galerie de la Monnaie, endommagée en novembre 2003, est en phase de sécurisation et les travaux de réparation finale sont planifiés en 2005.

Les autres grands projets, tels que la correction de la route du Grand-St-Bernard entre Orsières et Liddes, la transchablaisienne H144 et la déviation du village des Evouettes, avancent pas après pas dans des procédures longues et difficiles.

### Valais central

En 2004, l'investissement le plus conséquent a été la correction de plusieurs tronçons de la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal, plus particulièrement entre Sierre et Vissoie. Les travaux ont nécessité la fermeture de cette partie de la route pendant un mois.

La construction des galeries de protection contre les forces de la nature des Croisettes, près de Vissoie sur la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal, a débuté à l'automne. L'approbation fédérale du projet de la galerie de Savanne, entre les Haudères et Arolla sur la RC 54 Sion – Les Haudères – Arolla est intervenue en décembre.

D'importantes études ont été effectuées pour la sécurité du trafic et des usagers, portant sur la transformation de plusieurs carrefours en giratoires, entre autres à Vétroz / Conthey, Sierre.

Les traversées de localités font l'objet de nombreuses améliorations visant à sécuriser le cheminement des piétons et mettre en place, dans la mesure du possible, des zones à vitesse modérée, plus particulièrement à St-Pierre-de-Clages, Drône, Ormône et Basse-Nendaz.

La géométrie de nombreux tronçons essentiels pour le trafic régional et touristique a été améliorée, amenant ainsi une meilleure qualité au tracé et une sécurité accrue pour les utilisateurs.

Cet effort se focalise actuellement sur la correction des lacets entre Sion et Champlan sur la RC 58 Sion – Botyre – Anzère, plus particulièrement le dernier tronçon compris entre le 3<sup>e</sup> lacet et Champlan.

L'entretien des ouvrages d'art reste une des priorités en fonction des disponibilités financières allouées, les travaux adaptés à ce type de réfection sont poursuivis.

Les projets étudiés cette année visent plus particulièrement les ouvrages situés sur les axes prioritaires des différentes vallées qui doivent être adaptés aux nouvelles charges autorisées dès le début 2005.

Le projet définitif de la déviation sud de Bramois, sur la RC 53 Bramois – St-Martin – La Crête, a été mis à l'enquête publique au printemps et soumis au Parlement. Le début des travaux est planifié à l'automne 2005.

### Haut-Valais

Les travaux du tunnel de Stägjitschugge se sont poursuivis selon le programme prévu et la fin du percement de la galerie de sondage a eu lieu le 15 juin. Après réinstallation du tunnelier le percement de la galerie de sécurité a pu débuter et les travaux ont pris fin le 16 décembre. A part quelques finitions, le lot de raccordement est achevé. Les travaux exécutés pour le lot n° 2 et le pont sur la Vispa permettront l'accès à Kalpetran ainsi qu'à la nouvelle décharge «Grinji».

Les travaux de construction de la route de liaison de Goppisberg à Greich se sont achevés selon le programme prévu. L'ouverture à la circulation de ce nouveau tronçon, long de 2140 m, a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre.

Le lot n° 1 a été achevé sur la route de liaison de Niedergampel à Bratsch. Afin de préparer la construction du tunnel, les travaux de construction du lot n° 5 ont été avancés, pour atteindre le portail Est.

Sur la route H19 / Furka – intérieur de Lax, les travaux de construction de la 1<sup>ère</sup> étape ont été achevés. Le passage inférieur du che-

min de fer Matterhorn Gotthard Bahn a ainsi été adapté aux exigences accrues du trafic. La construction de trottoirs améliore nettement la sécurité des piétons.

Des efforts particuliers ont été entrepris dans le cadre de la maintenance des ouvrages d'art. Dans la mesure du possible, les ouvrages ont été renforcés afin de répondre aux exigences du trafic lourd.

L'Office fédéral des routes (OFROU) et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) mènent, en collaboration avec les cantons, un projet d'étude sur les revêtements antibruit à l'intérieur des localités. Dans ce contexte, 10 localités suisses ont été choisies sur la base des critères suivants: le volume du trafic, la part du trafic poids lourds et la topographie locale. L'examen de 12 nouveaux types de revêtements portait sur leur application pratique, leur durabilité et leurs particularités en matière d'atténuation du bruit. Le canton du Valais est le seul canton de Suisse romande à collaborer à ce projet. Sur le tronçon de la route cantonale à l'intérieur de la localité de Tourtemagne, 4 différents types de revêtements ont ainsi été mis en place.

### Activités connexes principales

Participation à des commissions, groupes de travail et groupes d'experts au niveau fédéral:

- établissement du réseau des installations de pesée dynamique des véhicules en mouvement, en coordination avec la police cantonale (WIM)
- recensements annuels du trafic sur les axes routiers transalpins du Gd-St-Bernard et du Simplon
- groupes d'experts mandatés par OFROU/Office fédéral des routes et l'OFEG/Office fédéral des eaux et de la géologie
- normes, directives et règlements SIA/Société suisse des ingénieurs et architectes
- commissions de l'UPSR/Union des professionnels suisses de la route et de MISTRA/Système d'information pour la gestion de l'entretien (OFROU).

Participation aux séances régulières:

- de la Commission cantonale de la signalisation routière
- du Groupe de travail: «Transport et gestion du trafic» du Forum de l'Air
- du Comité de pilotage vaudois, de la Direction de projet et des groupes de travail pour le renouvellement des tunnels de Glion et du Groupe de travail (Task force) valaisan
- des groupes de travail de «l'Espace Mittelland».

Autres prestations:

- établissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau de l'air selon l'Ordonnance pour la Protection de l'air (OPair)
- direction du groupe de travail interdépartemental GTB-AR «Groupe de travail Bruit – Assainissement des Routes»
- établissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau du bruit selon l'Ordonnance pour la protection contre le Bruit (OPB). Gestion des mandats, suivi technique
- gestion des compteurs permanents fixes sur le réseau des routes cantonales pour la définition des valeurs du Trafic Journalier Moyen annuel de 24h (TJM/24h), du trafic d'été et du trafic de pointe
- contrôle de la capacité portante d'ouvrages en vue de l'assouplissement des limitations en vigueur de tonnage des routes
- mise à jour de la carte des tonnages des routes 2003 du réseau routier cantonal dans le cadre de l'ouverture au trafic des 40 tonnes
- élaboration du site Internet du SRCE
- étude préliminaire pour la mise en œuvre du programme de gestion des engagements financiers du service sur la plateforme SAP.
- établissement des préavis pour les demandes d'autorisation de construire, s'agissant de routes communales, de lignes aériennes et d'aménagements hydroélectriques ainsi que de plans de zones et RCC
- analyse détaillée de l'état des chaussées du réseau routier cantonal, sur la base des relevés périodiques de l'état, planification générale des travaux d'entretien et des budgets pour la période 2005 - 2016

- mise à jour de la banque de données et de la carte du réseau des routes cantonales (Strada)
- relevé de la signalisation sur le réseau routier cantonal et sur le réseau des pistes cyclables; implémentation des bases de données correspondantes
- développement, mise à jour et exploitation de la banque de données informatique des ouvrages d'art
- surveillance périodique et inspection des ouvrages; expertises et inspections spéciales
- planification des études et des travaux de réfection ou d'entretien spécialisé des ouvrages
- vérifications pour l'autorisation des transports exceptionnels, directives pour leur déroulement et, cas échéant, pour leur accompagnement, délivrance des autorisations
- développement du programme informatique pour le contrôle des transports exceptionnels
- étude du programme de classement et déclassé de routes et de chemins cantonaux
- paiement des expropriations effectuées pour les besoins de routes cantonales; établissement des données pour les mutations au registre foncier
- participation aux procédures de consultation fédérales et cantonales
- contacts réguliers avec les Ecoles Polytechniques Fédérales et les Hautes Ecoles Spécialisées.

#### Logistique d'entretien

##### *Aperçus des coûts d'exploitation principaux*

Les montants par km avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation) sont mentionnés dans le tableau annexé.

##### *Equipement*

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. La valeur financière 2004 du parc d'entretien des RC s'élève à Fr. 23'703'504.-, pour 116 véhicules légers, 14 véhicules lourds, 203 lames à neige, 121 saleuses ainsi que différents engins et machines outils.

Cette valeur financière sert à la calculation des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

##### *Matériaux*

En 2004, 12'430 tonnes de sel ont été épandues sur l'ensemble du réseau routier cantonal valaisan par la Section logistique d'entretien et par une certaine d'entreprises privées.

##### *Signalisation*

La section logistique d'entretien gère l'ensemble de la signalisation routière (signalisation verticale et marquage routier) avec le concours des communes et des entreprises privées selon les besoins. En 2004, 15 entreprises ont réalisé pour Fr. 612'771.- de travaux de marquage, soit par région:

Haut-Valais	Fr. 292'173.-	par 6 entreprises
Valais-Central	Fr. 121'107.-	par 2 entreprises
Bas-Valais	Fr. 199'491.-	par 7 entreprises

Le SRCE a, par ses propres moyens, effectué le marquage de 490 km de lignes d'axes et 380 km de lignes de bordure.

Des travaux de marquage routier pour Fr. 191'776.- ont été réalisés à l'intérieur des localités, dont le 50% est à la charge des communes.

##### *Electricité*

Cette cellule regroupe l'exploitation, l'entretien et la réparation des équipements électriques et électroniques utilisés sur les routes nationales et cantonales. Dans ce contexte, on peut relever quelques chiffres clés:

- sur l'ensemble du canton, plus de 30 km de tunnels équipés d'installations électriques sont entretenus par nos électriciens afin de garantir une sécurité maximale des usagers routiers
- des contrôles de nuit, effectués à intervalles réguliers, ont mis en évidence plus de 570 défauts sur la signalisation lumineuse des routes cantonales

- à la suite de dommages sur la signalisation lumineuse causés par des accidents ou du vandalisme, nos électriciens ont effectués des réparations pour plus de Fr. 90'000.-. Ces prestations ont été ensuite facturées aux assurances.

##### *Sécurité*

43 accidents professionnels causant 771 jours d'arrêts de travail ont été recensés. Beaucoup sont dus à une chute et 5 de ces accidents ont entraîné à eux seuls 557 jours d'arrêt de travail.

##### *Gestion des stocks*

Une gestion informatisée des stocks de l'atelier des Ronquoz a été introduite en 2004.

##### *Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)*

En 2004, la CCSR a siégé 47 fois et a traité 1'591 dossiers. Les émolements encaissés se montent à Fr. 105'600.-.

153 préavis ont été transmis à la CCC, dont 131 favorables et 22 négatifs. 80 des dossiers préavisés favorablement n'ont soulevé aucune remarque. Les 51 autres préavis ont été délivrés sous conditions. Parmi les dossiers traités, 9 présentent une non-conformité par rapport aux préavis émis par la CCSR.

La totalité de la signalisation verticale du réseau routier cantonal a été relevée sur une base informatisée; la mise à jour des fiches signalétiques s'effectue régulièrement afin de maintenir un cadastre à jour.

Plus de 1'600 panneaux usagés concernant les signaux de prescription ont été mis en conformité.

L'objectif pour 2005 est de poursuivre l'assainissement de la signalisation verticale usagée (3'700 signaux de police ainsi que 860 panneaux directionnels). Le remplacement des signaux s'effectuera selon une liste regroupant les critères de vétusté et de rétroflexion. La mise en place de la signalisation régissant les nouvelles limitations de tonnage (ouverture à la circulation des 40 t dès le 1er janvier 2005) a débuté durant le 2ème semestre 2004.

En 2005 débutera le relevé par vidéo du marquage routier en vue de créer une base de données (Routimarque) pour gérer la signalisation horizontale (marquage au sol).

## OP3 Réaménager le Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du développement durable

### Organisation

La mise sur pied des structures nécessaires à la bonne marche du projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône s'est poursuivie, en particulier par le renforcement du partenariat, tant thématique que local.

En effet, le Conseil de Pilotage (COPIL-R3) a été complété par la nomination d'un représentant du Canton de Vaud et de 15 organismes partenaires représentant des intérêts sectoriels au niveau cantonal. Le COPIL et ses partenaires ont défini et validé les objectifs du projet qui serviront de base à l'élaboration des variantes.

Par ailleurs, des Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL) ont été constituées ou sont en cours de constitution sous la responsabilité des communes. Effectués souvent par région, ces regroupements des communes et des partenaires locaux ont été encouragés pour faciliter la coordination.

### Financement

Les bases pour le modèle de répartition financière des Offices fédéraux concernés ont été élaborées et ont fait l'objet de premières discussions avec ces instances.

## Travaux et études

Les travaux et études se déroulent en parallèle et à différentes vitesses.

Les travaux de remises en état des berges suite à la crue 2000 se sont poursuivis sur les territoires des communes concernées du Bas-Valais pour un montant d'investissement de plus de 4,5 millions durant l'hiver 2003-2004. Le solde des travaux sera effectué durant l'hiver 2004-2005.

Sur les secteurs de Viège, Chippis et Fully, prioritaires en raison des grands dégâts potentiels, les dossiers de mise à l'enquête sont à l'étude. Les groupes de partenaires locaux ont été constitués et un avant-projet élaboré sur le secteur de Viège. Le projet de protection d'Obergesteln contre les crues du Rhône a été mis à l'enquête.

En attendant la sécurisation de la plaine par le projet Rhône, une gestion territoriale adaptée au danger actuel est fondamentale. Dans ce contexte, le plan sectoriel Rhône (PS-R) a été établi et est en cours de validation. Il constitue un outil de gestion territoriale définissant les règles à appliquer dans les secteurs concernés par la carte de danger ou l'espace Rhône.

Les derniers mandats d'élaboration de bases en vue du plan d'aménagement Rhône (anciennement nommé projet général) ont été attribués. Ils concernent les secteurs de la vallée de Conches et le tronçon de Martigny au Léman. Les données géométriques sur l'ensemble du cours du Rhône ont par ailleurs été complétées et les bases d'élaboration du SIRS-R3 posées. Les études dans le domaine de l'agriculture ont été poursuivies et deux secteurs tests pour la démarche d'élaboration d'améliorations foncières intégrales retenus (Viège et Fully), en lien avec les mesures prioritaires du Rhône.

La procédure sélective d'appel d'offres a été lancée pour l'élaboration du plan d'aménagement du Rhône de sa source au Léman (PA-R3).

La connaissance générale de la nappe phréatique a été sensiblement améliorée par l'élaboration des cartes piézométriques (niveaux de la nappe phréatique min, max et variations) basées sur 10 ans d'observations. Elles sont effectuées à ce jour sur le secteur Sierre-Martigny et se poursuivent sur le reste de la plaine.

## Communication

Les bulletins d'information rhone.vs n° 6 et 7 ont été élaborés et diffusés. L'actualité du projet a régulièrement été couverte au travers de la presse radiophonique, télévisuelle et écrite. Une exposition sur le thème de la troisième correction du Rhône s'est tenue durant l'été au restaurant de Martigny.

## Plan d'intervention d'urgence

Le plan d'intervention d'urgence est mis à jour au fur et à mesure, en fonction de l'avancement des travaux.

## Entretien

Les nouvelles directives d'entretien ont été appliquées et ont fourni de bons résultats. En conséquence, elles ne nécessiteront pas de modifications ultérieures importantes.

## OP4 Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers hydrologiques et géologiques en collaboration avec les communes et les tiers

### Protection contre les dangers hydrologiques

Les mesures de planification du territoire, l'entretien des cours d'eau, les aménagements de protection et de renaturation des cours d'eau ainsi que les systèmes d'aide à la décision en cas de crise forment un quarté gagnant pour les cours d'eau valaisans dans les années à venir.

Globalement calme sur le front des intempéries - 6 alertes météorologiques - l'année 2004 a cependant été marquée par deux événements localisés: en janvier dans la région des Marécottes (torrent du Peutex) et en novembre dans la région du Simplon Sud (Simplon-Dorf et Gondo). Si le premier cas a provoqué des dégâts importants engendrant des travaux de l'ordre de grandeur du million de francs, les intempéries de novembre ont eu des effets limités mais ont cependant, encore une fois, souligné toute l'importance de la mise en place de bases de dangers fiables.

Les responsables de la cellule CERISE (cellule scientifique de crise) ont à nouveau assuré, durant l'été 2004, le suivi régulier des valeurs hydrométéorologiques et des niveaux des lacs dans les principales retenues hydroélectriques du canton (Grande Dixence, Mauvoisin, Emosson, Mattmark), s'attachant en outre, à améliorer la réception et la consultation des données par le logiciel Guardaval.

L'étude MINERVE, visant à prévenir, par un système de prévision hydrométéorologique et de contribution à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques, les inondations dues aux grandes rivières et au Rhône, s'est poursuivie en 2004. En outre, l'étude IFKIS-Hydro, qui doit permettre la mise en place d'un réseau d'observation des phénomènes hydrologiques sur les petits bassins versants, a débuté durant cette même année.

### Cours d'eau latéraux

D'entente avec les communes propriétaires, le SRCE s'est consacré à la poursuite des études prioritaires et à l'accompagnement des différents travaux. Ainsi, 22 projets de bases et de cartes de dangers, concernant 36 communes, ont été à l'étude en 2004 et trois d'entre eux, concernant quatre communes ont pu être achevés. Les projets en cours d'aménagement de cours d'eau sont au nombre de 35, dont 5 sont au stade du chantier. Sept chantiers ont été achevés en 2004.

La situation générale des cours d'eau du canton demeure toutefois et pour longtemps encore préoccupante. Il convient donc de poursuivre l'effort entrepris dans le domaine des cartes des dangers dus aux crues et dans celui des projets d'aménagement.

### Protection contre les dangers géologiques

Au cours de l'année 2004, la validation des cartes de dangers géologiques réalisées par les communes et dont l'établissement constitue un travail de longue haleine a été poursuivie. Dans ce contexte, la révision du modèle de rapport «Danger falaise», qui fait office de cahier des charges pour toute étude de ce type, est pratiquement achevée et va prochainement être consignée dans une directive cantonale.

En matière de sismicité, le Canton du Valais est actuellement en possession des bases indispensables à la prise en compte du risque sismique pour le bâti et pour les autres ouvrages. Tout ingénieur qualifié dans ce domaine - un cours a été dispensé dans cette optique par la SIA avec le soutien cantonal - dispose actuellement des outils nécessaires (rapport-type de prédimensionnement, cartes des sols de fondation, carte de microzonage spectral pour les agglomérations de Brig-Visp et Monthey-Collombey) afin de pouvoir établir l'expertise sismique d'un ouvrage. En application des articles correspondant de la loi sur les constructions et récemment entrés en vigueur, quelque 350 expertises sismiques de bâtiments ont ainsi été validées en 2004.

Le nouveau système cantonal de télésurveillance GUARDAVAL est opérationnel depuis fin 2003. Il a notamment été très utile pour sécuriser, durant la période des fêtes de fin d'année, le trafic routier sur la H21 Martigny - Route du Gd-St-Bernard au lieu-dit Trappistes, à l'endroit de l'écrasement de la galerie de la Monnaie, ainsi qu'à Deibfels près d'Eisten (H212 Visp - Saas Grund - Saas Fee). Les mesures extensométriques effectuées par les stations de surveillance peuvent être lues online et des seuils fixés d'alarme permettent d'alerter les responsables par SMS en cas de mouvements intempestifs de la roche.

En matière de recherche appliquée et de collaboration internationale, des échanges fructueux ont été effectués par le biais du Centre de recherche sur l'environnement alpin (CREALP) avec l'université de Laval à Québec ainsi qu'avec la France et l'Italie, grâce à

la mise en place de trois projets Interreg III centrés sur l'arc alpin. Les thèmes communs de recherche sont la détection et l'évaluation de la zone de propagation des éboulements de masse, la comparaison des mesures de prise en compte des risques géologiques par des parades et des systèmes de surveillance ainsi que l'analyse des effets des séismes majeurs sur les vallées alpines.

En ce qui concerne les interventions urgentes dans le terrain, la réouverture, après événement, d'une quinzaine de tronçons routiers menacés par des chutes de pierres ou de petits éboulements a pu être préavisée favorablement.

#### Tableaux des principaux coûts d'exploitation:

Montants par km virtuel qui tient compte des installations annexes - jonctions, aires de repos, etc. en comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation).

#### Routes nationales

		Fr./kmv - VS		Fr./kmv - CH	
		2002	2003	2002	2003
A9	Tronçons à ciel ouvert, 4 pistes				
	- St-Maurice - Vétroz	49.40 kmv	46'380.-	42'747.-	60'446.-
	- Vétroz - Sierre Est	22.84 kmv	61'955.-	51'336.-	60'446.-
	- Anschl. Gampel - Brig/Glis*	4.20 kmv	10'340.-	36'664.-	60'446.-
A9	Tronçons à ciel ouvert, 2 pistes				
	- Brig - Simplonpass	22.46 kmv	47'132.-	39'504.-	46'546.-
	- Simplonpass - Landesgrenze	22.84 kmv	62'574.-	65'600.-	46'546.-
A9	Tronçons en tunnel, 2 tubes ventilés				
	- Galeries de St-Maurice	1.24 kmv	244'800.-	276'922.-	276'839.-
	- Galeries de Champsec/Sion	0.71 kmv	283'379.-	319'594.-	276'839.-
	- Tunnels & galeries de Sierre	2.45 kmv	145'648.-	143'281.-	211'834.-
	- Tunnel Gamsen*	1.05 kmv	156'527.-	211'603.-	276'839.-
A9	Tronçons en tunnel, 1 tube non ventilé				
	- Tunnel Nord/Simplon	1.57 kmv		93'120.-	
	- Tunnel Sud/Simplon	0.49 kmv		138'010.-	

\*ouverture en octobre 2002

#### Routes cantonales

		Fr./kmv - VS		Fr./kmv - CH	
		2002	2003	2002	2003
H206a	Tunnel de Platta / Sion, 1 tube ventilé	1.00 kmv	193'754.-	178'232.-	237'905.-
T9	Tunnel de Regrouillon / Noës, 1 tube ventilé	0.74 kmv	181'797.-	148'891.-	237'905.-
H21	Tunnel Mt-Chemin 1 tube ventilé	1.82 kmv	137'476.-	130'167.-	237'905.-
H19	Brig-Furka (Ueberlandstr.)	5.30 kmv	30'001.-	32'217.-	
	Untereisenbahntunnel	0.38 kmv	172'665.-	258'072.-	



Pont de la A9 sur la T9  
à Tennen

# SERVICE DES BATIMENTS, MONUMENTS ET ARCHEOLOGIE

## GP 11: Planification, études et expertises

Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) est à disposition des services du canton, des communes et des tiers surtout en tant qu'organe de consultation.

### Constructions appartenant au canton

Poursuivant le projet de réorganisation des écoles situées au sommet de l'avenue de la Gare à Sion (Collège de la Planta, écoles primaires, école supérieure de commerce, ancienne Ecole Normale), le SBMA a pu obtenir, avec le DECS, une décision de principe du Conseil d'Etat et débiter les études détaillées de la transformation de l'école primaire de la Planta. Dans le cadre du concept global pour les écoles professionnelles du canton, une première étape, sous forme de trois concours d'architecture (extension scolaire, ateliers et halle de sport) a été mise en œuvre.

### Constructions subventionnées

Dans le domaine des bâtiments communaux subventionnés, le SBMA a organisé les mises au concours et attribué les mandats d'études suivants: nouvelle construction de l'école avec salle de gymnastique à Grengiols, maison pour handicapés «Tanja» à Bitsch, home pour personnes âgées «Englisch Gruss» à Brigue, agrandissement de l'école avec salle de gymnastique à Val-d'Illiez, salle de gymnastique à Charrat.

De plus grands projets de construction tels que les homes pour personnes âgées de Ried-Brig et de Naters, le home «Les Jasmins» à Chalais, le centre sportif de Grône, les nouveaux bâtiments des cycles d'orientation Goubing à Sierre, la salle de gymnastique de Flanthey-Lens, le bâtiment du cycle d'orientation d'Ayent/St-Romain, les agrandissements des ateliers St-Hubert à Sion et l'agrandissement du home pour personnes âgées de Basse-Nendaz ont débuté, suite à une intense collaboration du SBMA avec les services SSP et SE, ou sont à la veille du début des travaux.

Le centre scolaire de Tourtemagne, l'agrandissement du home pour personnes âgées de la Souste, le home dans l'ancien couvent des capucins à Sion, une halle de gymnastique comprenant 3 salles à Martigny, l'agrandissement des installations scolaires de Saillon ainsi que la salle de gymnastique de Collombey «Les Perraires» ont été mis en exploitation.

Le SBMA a, par ailleurs, accompagné de nombreuses expertises et études sollicitées par les communes dans le domaine de maisons communales, de cimetières, de chapelles, de constructions touristiques ainsi que de décoration artistique de constructions

## GP 12: Réalisation des constructions

### Bâtiments d'enseignement

La 2<sup>e</sup> étape des locaux scolaires et administratifs du nouveau bâtiment transformé du collège de Brigue (KB-P91) a pu être mise en exploitation au début de l'année scolaire. La transformation de l'aile administrative, niveau 600/700, de l'école professionnelle de Brigue, achevée, a été mise en service. Au début de l'année scolaire (fin août 2004), les quatre salles de classes du nouveau pavillon scolaire à l'ESC de Martigny ont été mises en fonction. Les transformations des locaux scolaires ont débuté à l'ESC de Monthey.

### Bâtiments de service

Les bureaux du SBMA et du SCI (service cantonal de l'informatique), respectivement à la Place du Midi et à la rue des Mayennets, ont été mis en service. Les travaux de rénovation de la Médiathèque Valais à la rue des Vergers à Sion ont débuté.

### Etablissements cantonaux

Sous la direction du SBMA, a eu lieu la mise en exploitation des ateliers du centre médico-éducatif de la «Castalie» à Monthey, la transformation des appartements de la Maison d'éducation au travail (MET) de Pramont ainsi que l'adaptation des casernes de Sion à l'Armée XXI.

## GP 13: Entretien et aménagement des immeubles

Le budget 2004 a été entièrement utilisé. Environ 50% des moyens mis à disposition pour l'entretien des bâtiments ont pu être affectés à des améliorations de la valeur de nos bâtiments. Nous avons ainsi pu contenir la perte de valeur de nos immeubles à 1%.

L'indice Schröder (rapport entre la valeur actuelle et la valeur à neuf) passe ainsi de 78% en 2003 à 77%.

## GP 14: Gestion immobilière

La section de la Gérance des immeubles et conciergerie a maintenu, avec les mêmes moyens techniques durant l'année 2004, toutes les activités courantes liées à la gestion du parc immobilier ainsi qu'à la conciergerie de ce dernier. Elle a, au cours du dernier trimestre 2004, organisé les deux importants déménagements du Service des bâtiments, monuments et archéologie et du Service cantonal de l'informatique dans le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne (place du Midi) et dans le bâtiment Interdiscount (rue des Mayennets).

S'agissant de la gestion des huiles de chauffage, elle a pu gérer correctement les stocks 2004 malgré une hausse des plus importantes des prix sur le marché. Cette gestion a été rendue possible par le fait qu'en 2003, pratiquement toutes les citernes avaient été remplies compte tenu de prix très favorables en vigueur. Il n'y a donc pas d'incidence particulière à relever à ce sujet; la situation ne peut rester stable en 2005 que si les prix baissent sensiblement.

## GP 21: Gestion du patrimoine

Préavis: 636 dossiers de construction ont été préavisés par la Sous-commission des sites et les monuments historiques, dont 555 à l'attention de la CCC.

Subventions de la protection des sites et des monuments:

- subventions payées aux propriétaires par le Canton:  
Fr. 1'186'142.— (49% Haut-Valais, 22% Valais central, 29% Bas-Valais) répartis sur 91 objets  
Fr. 1'422'960.— pour Valère  
A relever une participation généreuse de Fr. 800'000.— de la Loterie romande au crédit de restauration des monuments
- subventions payées aux propriétaires par la Confédération:  
Fr. 1'692'770.— dont Fr. 458'837.— en faveur de la restauration de Valère.

Monuments historiques suivis par le canton:

- 63 restaurations de monuments suivies par l'office des monuments historiques dont 29 bâtiments religieux
- 43 bâtiments pour lesquels l'office des monuments historiques a fonctionné comme conseiller
- 4 nouveaux objets classés monuments historiques: Bagnes, maison dite des colonnes au Châble; Niederwald, maison «Gon»; Salquenen, complexe de bâtiments «Hof»; Vétroz, Maison Cassina; nombre total actuel des monuments protégés par le Canton: 537.



**Protection des biens culturels:**

- documentation de sécurité de 7 objets figurant à l'inventaire de la PBC
- subventionnement et suivi des archives de l'Abbaye de St-Maurice
- cours d'instruction, formation continue, rapport fédéral à Sion pour les responsables cantonaux et rapports à Iséables et au Simplon pour les responsables PBC des communes du canton
- présentations de la Protection des biens culturels dans diverses communes.

**Conférences, manifestations:**

- sensibilisation à la notion de patrimoine pour les nouveaux gendarmes de la police cantonale et les futurs professeurs de ski
- organisation au niveau cantonal de la Journée Européenne du patrimoine consacrée en 2004 aux transports et aux circulations, visites à Oberwald, Visperterminen, Simplon, Ausserberg, Varen, Sierre, Iséables, Martigny, Gd-St-Bernard, Finhaut, Vouvy, St-Gingolph
- conférences à Sion et à Brig sur les nouvelles découvertes archéologiques valaisannes; à Paris, Ecole Normale Supérieure (Sorbonne), Nice, Chambéry, Grenoble et Saint-Maurice sur le Valais romain, la ville antique de Martigny et son mithraeum
- nombreuses visites accompagnées du site de la ville romaine de Martigny.

**Inventaires, études:**

- suite de l'élaboration des méthodes d'inventaire informatisées
- suivi des inventaires de la structure bâtie dans les communes de Venthône et de Vétroz
- poursuite des études des Monuments d'art et d'histoire pour les trois ouvrages en cours (districts de Brig, Sierre et Monthey) et de l'étude de la maison rurale, sur l'habitation temporaire et les bâtiments agricoles
- mise au point de la carte archéologique du canton.

**Découvertes archéologiques principales:**

- Saint-Maurice, Abbaye, cour du Martolet: continuation des travaux entrepris sur le site des anciens lieux de culte chrétiens
- Martigny: fouilles dans le terrain de la piscine municipale (habitat romain dans l'insula 7)
- Riddes: intervention dans l'ancienne église St-Laurent
- Sion: intervention sur le site du château de Montorge
- Bramois: découvertes de nouvelles et très intéressantes tombes du Second Age du Fer
- St-Léonard: poursuite de la fouille d'une extension de l'important site de l'époque néolithique (habitat, tombes) au-dessus de la carrière
- Naters: intervention d'urgence sur un site néolithique prometteur, inconnu jusqu'alors
- dans le cadre de travaux autoroutiers, fouille de niveaux préhistoriques et plus récents au pied du Mörderstein (Salquenen) et à Pfyngut (Loèche), des vestiges d'une ancienne ferme occupée à l'époque romaine et plus tardivement
- régions du col de l'Albrun et du Simplon: poursuite des travaux de prospection sur les plus anciennes occupations dans les Alpes, dans le cadre d'un projet Interreg.

**Elaboration relative aux fouilles:**

- Parution d'une publication sur les fouilles de l'église paroissiale de Martigny
- Poursuite des travaux d'élaboration et de préparation de publications, notamment des sites de Waldmatte et Bildacker à Gamsen, du Petit-Chasseur et de Sous-le-Scex à Sion.

(voir aussi le rapport de controlling)

## SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

### Observation générale

Le 20 décembre 2004, le Service des forêts et du paysage a été soumis à un premier audit de contrôle par la Société SGS depuis l'obtention en 2003 du certificat ISO-PM 9001.

En améliorant constamment les processus dans ses domaines d'activité, le Service des forêts et du paysage est depuis sa certification en mesure de garantir de meilleures prestations. En 2004, une enquête de satisfaction a été transmise aux communes afin de progresser encore en efficacité et qualité de travail.

### Gestion des forêts

#### Sylviculture en forêt à fonction protectrice

Par rapport à l'année précédente, les travaux dans les forêts protectrices ont dû être réduits en raison des restrictions financières de la Confédération. Les propriétaires de forêts ont investi au total 13 millions de francs dans leurs forêts de protection, ce qui représente une diminution de 26% par rapport à 2003. La moyenne des 10 dernières années est de 14,6 millions de francs. Le Canton a octroyé une aide financière de 12% de ces frais, et la Confédération de 70%.

#### Sylviculture en forêt sans fonction protectrice

Des travaux pour 1,9 millions de francs ont été réalisés dans les forêts sans fonction protectrice. De ce montant, Fr. 460'000.— ont servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme par exemple les pâturages boisés ou les associations végétales rares).

### Prévention et réparation des dégâts

Les dégâts dus au bostryche sont restés à un niveau élevé, notamment dans le Chablais. L'incendie de Loèche a détruit environ 310 hectares de forêt. Les interventions contre le bostryche dans les forêts avoisinantes ont coûté plus de 0,5 million de francs.

Les coûts globaux des mesures prises pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2004 à environ 2,2 millions de francs, soit une diminution de 35% par rapport à 2003. La participation du Canton pour la prévention et la réparation des dégâts aux forêts est de 28%, celle de la Confédération de 50%.

### Amélioration des structures

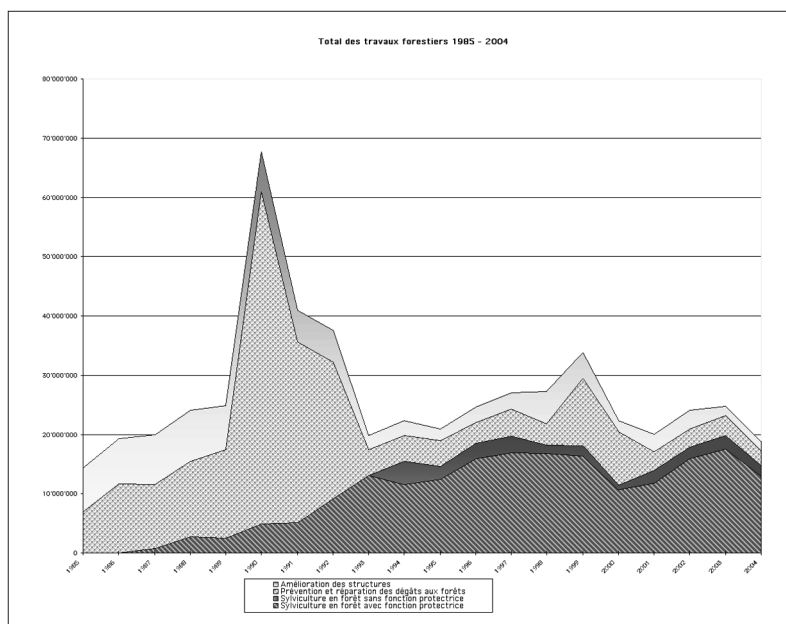
En 2004, 1,75 millions de francs ont été investis au total dans les améliorations de structures forestières. Les coûts pour la construction de nouveaux centres forestiers s'élèvent à Fr. 607'000.—, la construction de routes forestières et de places à bois a coûté Fr. 1'143'000.—. Les subventions du Canton s'élèvent à Fr. 362'000.—, celles de la Confédération à Fr. 861'000.—.

## Engagements du Canton

	Nombre de projets ouverts	Solde du crédit engagé au 31.12.2004	Solde du crédit engagé au 31.12.2003
projets sylvicoles			
- en forêt sans fonction protectrice	59	2.788 mios Fr.	2.162 mios Fr.
- en forêt à fonction protectrice	130	6.638 mios Fr.	9.119 mios Fr.
amélioration des infrastructures	28	1.029 mio Fr.	0.853 mio Fr.

## Versements 2004

	Sylviculture en forêt sans fonction protectrice			Sylviculture en forêt à fonction protectrice			Prévention et réparation de dégâts			Total desserte et équipements			Total gestion		
	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%
Total travaux	1.910	100	10	12.951	100	68	2.223	100	12	1.750	100	10	18.834	100	100
Subv. CH	0.874	46		9.044	70		1.107	50		0.861	49		11.886	63	
Subv. VS	0.385	20		1.509	12		0.620	28		0.362	21		2.876	15	



## Conservation des forêts

37 défrichements ont été autorisés. Ils portent sur une surface de 54'171 m<sup>2</sup> (2003: 31 demandes, 24'971 m<sup>2</sup>).

14 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (2003: 28).

8 décisions pénales ont été prononcées (2003: 4) concernant essentiellement des contraventions (coupes, exploitations préjudiciables, etc.). Les délits comme les défrichements relèvent des autorités judiciaires; 4 dénonciations leur ont été adressées.

En 2004, le Conseil d'Etat a homologué les constatations des forêts de 12 communes: Münster, Simplon-Dorf, Zermatt, Bratsch, Mase, Grimetz, Grimisuat, Riddes, Bagnes, Collonges, Leytron et Martigny-Combe. Actuellement, 91 communes possèdent des cadastres forestiers homologués. La constatation des forêts définitivement les forêts en relation avec les zones à bâtir; elle est reportée dans les plans d'affectation des zones.

Les études touchant la planification forestière ont porté en 2004 sur le contrôle des effets des concepts forêt-gibier. Il montre l'influence du développement de la grande faune sur le rajeunissement des

forêts de protection et propose des mesures pour limiter les dégâts dus au gibier dans les régions particulièrement touchées. Les effets des mesures appliquées devront être analysés. En 2004, l'élaboration du concept forêt-gibier de la région Simplon-Vispertäler-Schattenberge a débuté.

S'agissant de la planification, l'étude des plans forestiers régionaux de Conches, Orsières et Bagnes s'est poursuivie et le cahier des charges pour des projets similaires dans d'autres régions a été discuté.

## Dangers naturels

Après un mois d'octobre 2003 maussade et froid, la première moitié du mois de novembre a été très sèche et douce. La neige a commencé à tomber le 15 novembre, et une hauteur moyenne de 30 cm a été mesurée au-dessus de 2'000 m. Dans la région du Trient, l'épaisseur du manteau neigeux a atteint déjà 79 cm à une altitude de 2240 m. Une quantité de neige de plus de 50 cm est tombée les 12 et 18 décembre 2003 en altitude.

Dans la région sud du Simplon où le climat est très différent du reste du Canton, les premières neiges ont touché le village de Gondo le 1<sup>er</sup> novembre 2003 avec une épaisseur de 25 cm. Pendant deux jours, du 7 au 9 novembre, 85 cm de neige fraîche ont recouvert le Zwischbergental. Dans la région du Simplon, la hauteur de neige cumulée durant l'hiver 2003/04 a été de 9,25 m, soit 3,0 m de plus que la moyenne des 5 dernières années.

Les plus importantes chutes de neige ont eu lieu le 12 janvier 2004 avec 90 cm dans la partie nord du Canton et le 18 janvier avec une moyenne de 70 cm.

Durant la première quinzaine de mars, les températures ont été au-dessous des normes saisonnières (-15°C le 2 mars et - 12°C le 12 mars à 2'200 m d'altitude, région de Trient).

#### Hauteurs de neige maximales

	altitude	2004	2003	2002	2001	2000
Fiesch-Kühboden	2'210 m	151 cm	172 cm	118 cm	185 cm	184 cm
Hospiz, Simplon	2'000 m	150 cm	190 cm	80 cm	95 cm	145 cm
Egginen, Saas	2'620 m	217 cm	226 cm	145 cm	288 cm	214 cm
Les Ruinettes, Verbier	2'250 m	172 cm	185 cm	154 cm	200 cm	215 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	431 cm	460 cm	391 cm	539 cm	455 cm

#### Hauteurs de neige cumulées

	altitude	2004	2003	2002	2001	2000
Münster, Goms	2'430 m	467 cm	398 cm	295 cm	537 cm	610 cm
Hospiz, Simplon	2'000 m	925 cm	561 cm	375 cm	689 cm	681 cm
Egginen, Saas	2'620 m	594 cm	446 cm	360 cm	640 cm	415 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	1'070 cm	926 cm	876 cm	921 cm	993 cm
L'Ecreuseuse, Finhaut	2'240 m	756 cm	645 cm	595 cm	847 cm	715 cm

Le programme des mesures préventives contre les dangers naturels comprend la mise en place et la gestion du réseau des stations nivométéo automatiques, l'établissement des cartes de danger d'avalanches et d'instabilités de terrain, les services régionaux de sécurité hivernale, les mesures urgentes d'interventions lors de chutes de pierres et d'éboulement ainsi que les installations d'alerte et d'alarme (avalanches et laves torrentielles). Le montant prévu pour 2004 était de 1,75 millions de francs. Pour des raisons de réduction des moyens financiers fédéraux, le volume de ces travaux n'a été que partiellement réalisé et se chiffre à 1,27 millions de francs.

L'accès aux données des stations nivo-météos est à disposition de tous les responsables des services de sécurité régionaux grâce à l'Info Manager à partir d'un compte d'utilisateur Internet. Ces responsables disposent également des cartes de danger avalanches de leurs secteurs d'observation, consultables au moyen d'un système d'information géographique (SIG) de bureau.

Les frais d'entretien du réseau cantonal des stations nivo-météos, y compris les transports, pour le maintien et le renouvellement des capteurs endommagés se chiffrent à Fr. 233'000.—.

Les stations nivo-météos suivantes ont été complétées par des pluviomètres: Trübelboden (Leukerbad), Gandegg (Lötschental), Grand Cor (Fully), Essertses (Hérémenche) et Donin du Jour (Arbaz).

Les cours de formation suivants ont eu lieu à Davos avec la participation des responsables des services de sécurité hivernale et de quelques inspecteurs forestiers d'arrondissement:

- cours de base et de formation continue sur la neige et les avalanches (06-10 et 13-15 12.2004)
- cours Info-Manager du système IFKIS (système intercantonal de préalerte et d'information en cas de crises) (10.12.2004)

Des cartes de danger d'avalanches ont été établies dans 9 communes: Ayer, Ayent, Blatten, Ergisch, Leukerbad, Obergesteln, Orsières, Saas Almagell et Zwischbergen.

L'hiver 2003/04 n'a pas été marqué par des événements exceptionnels. Ce qui est remarquable par contre, ce sont les sauts de températures de semaines en semaines et la violence des vents lors des périodes de chutes de neige. Les vents n'ont pas cessé pendant tout l'hiver dans la partie nord du Canton, avec douze périodes de transport de neige par des vents de plus de 60 km/h.

Des coulées de boues ont eu lieu dans la région du Trient à mi-janvier.

Les hauteurs de neige maximales mesurées pendant les derniers hivers sont les suivantes:

Des cartes de danger d'instabilités de terrain ont été élaborées et complétées dans 12 communes: Kippel, Saas-Balen, Embd, St-Niklaus, Guttet, Bratsch, Ergisch, Hérémenche, Evolène, Isérables, Volleges et Salvan.

En prévision de la future politique fédérale en matière de soutien financier des projets de défense contre les dangers naturels, une étude pilote sur le tronçon de Brigue à Oberwald a été engagée, englobant l'ensemble des secteurs dangereux et permettant de déterminer les priorités sur un axe routier complet. Cette planification est terminée et a été soumise aux Services fédéraux intéressés.

#### Avalanches, bris de neige (neige lourde)

Commune	Lieu	Cause, dégâts
Lax, Mörel	Laxerwald, Gasi-Stockwald	75 m <sup>3</sup> , bris de neige
Riederalp	Riederwald	200 m <sup>3</sup> , bris de neige
Filet	Tunetsch, Hauswald	400 m <sup>3</sup> , bris de neige
Leukerbad	Buljesgraben-Gassen-Allmend	75 m <sup>3</sup> , bois renversés

#### Ouragans, tempêtes

Ferden	Roter Berg, Goppenstein	260 m <sup>3</sup> , bois renversés
St. Niklaus	Dorfwald	83 m <sup>3</sup> , bois renversés
Randa	Ob dem Dorf	49 m <sup>3</sup> , bois renversés
Chermignon		20 m <sup>3</sup> , bois renversés
Vex	Ban d'en Haut	125 m <sup>3</sup> , bois renversés
Val-d'Illiez	Forêt de Soi, Mt Corbaz, Lavy	1'500 m <sup>3</sup> , bois renversés
Troistorrents	Forêt des Grandjeur	400 m <sup>3</sup> , bois renversés
Monthey	Forêt de Chindonne	120 m <sup>3</sup> , bois renversés

### Chutes de pierres, glissements de terrain sans dégâts

Commune	Lieu
Birgisch	Birgischerdristen, 50 m³
Ferden	Altes Kieswerk
Brig-Glis	Ännerholzgraben
Visperterminen	Bodma, Bächji

### Des chutes de pierres, glissements de terrain, éboulements et laves torrentielles avec des dégâts se sont produits à:

Commune	Lieu	Dégâts estimés: Fr.
Ried-Brig	Ganter/Schiessbach	150'000.-
Simplon-Dorf	Weng	30 m³, bois renversés
Saas Grund	Unter dem Berg	5 m³, sur parking
Stalden	Weng	Dégâts dans filets de protection
Agarn	Oberasp	25 m³ sur terrains privés
Ayer	Garde de Bordon, Zinal	5'300 m³ sur chemin
Evolène	Rochers de Tsouc	20 m³ dans filets de protection
Grône	Ittravers	15 m³ sur route cantonale
Mase	Pravochin	Déstabilisation sur route cantonale
Salvan	Les Combes – La Fontaine	Assainissement par SRCE pour 1 mio de frs
Port-Valais	Pré dessous, Bouveret	4'000 m³ dans dépotoir
Port-Valais	Les Evouettes	1 m³ sur route internationale
Collombey-Muraz	Les Pics	2'500 m³ sur route communale et 2 ha de forêts détruits
Vionnaz	Les Places, Mt-Corbaz	2 glissements sur terrains privés

La canicule de l'été 2003 a asséché les forêts, mais heureusement il n'y a pas eu d'incendie trop grave en 2004. Le seul cas d'incendie important est celui des Mayens de l'Ardèche au-dessus de Chamossion: la surface brûlée a été de 3'875 m², avec plus de 60 m³ de bois anéantis par les flammes.

### Travaux de défense

13 nouveaux projets de défense contre les dangers naturels, dérivés à 11 millions de francs ont été approuvés par les instances cantonales et fédérales.

La répartition par événement naturel des 13 nouveaux projets de défense présentés en 2004 est la suivante:

- 4 mesures de protection contre les avalanches
- 6 mesures de protection contre les glissements de terrain
- 3 mesures de protection contre les chutes de blocs de pierres et falaises.

En raison des mesures d'économie des finances fédérales, l'OFEP a réduit les crédits de la direction fédérale des forêts chargée de l'aide financière en matière de sécurité de la population et des biens notables contre les catastrophes et les dangers naturels. La réduction des moyens fédéraux a touché le Valais de plein fouet: si la moyenne de la part fédérale de ces cinq dernières années s'élevait à Fr. 15,8 mios, le contingent fédéral attribué au canton du Valais n'était plus que de Fr. 10,2 mios en 2004. Les versements fédéraux ont finalement atteint Fr. 11,3 mios grâce à la répartition des réserves en fin d'année.

Le tableau ci-dessous représente la répartition financière par arrondissement des investissements engagés en 2004 pour les travaux de reboisement et de défense contre les dangers naturels, (y. c. les mesures préventives).

Arrdt	Décomptes Fr.	Subsides fédéraux 2004 Fr.	Subsides cantonaux 2004 Fr.	A la charge du maître d'œuvre Fr.
I	1'951'439	1'367'442	431'300	152'697
II	1'530'611	1'048'918	301'940	179'753
III	2'733'062	1'913'144	428'345	391'573
IV	2'411'173	1'670'321	434'264	306'588
V	3'054'904	2'053'652	475'977	525'275
VI	1'567'958	1'067'033	276'253	224'672
VII	1'395'159	952'678	232'217	210'264
VIII	1'379'728	914'926	275'452	189'350
IX	630'322	393'597	119'649	117'076
Total	16'654'356	11'381'711	2'975'397	2'297'248

## Nature et paysage

### Généralités

- Les minéraux les plus importants trouvés dans le tunnel du Lötschberg ont été présentés à l'occasion d'une conférence de presse le 6 janvier 2004.
- Le livre «Les mammifères de la vallée du Rhône» a été présenté lors d'une conférence de presse le 24 août 2004. Il s'agit du sixième volume de la série «Les richesses de la nature en Valais» coéditée par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.
- En septembre 2004, le Grand Conseil a accepté la mise sur pied d'un Agenda 21 cantonal. Il s'agit d'une déclaration d'intention présentant les actions que le Conseil d'Etat est chargé de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du développement durable: assurer un équilibre entre les besoins de l'économie, de l'environnement et du social. Au début de chaque période quadriennale, les mesures concrètes sont à définir dans les lignes directrices. Les communes et régions sont encouragées à faire de même dans leur rayon d'activité.
- La sous-commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage s'est réunie à trois reprises en 2004. Les principaux points discutés concernaient la troisième correction du Rhône, le réseau écologique de la plaine du Rhône, un projet de règlement sur la protection des minéraux, les directives relatives à l'entretien des berges du Rhône, l'assainissement des cours d'eau et les travaux préparatoires de l'inventaire des prairies et pâturages secs de Suisse.
- En collaboration avec la ville de Sion et le service forestier local, un sentier didactique sur les arbres a été réalisé à Montorge.
- Vu les restrictions budgétaires, seuls quelques nouveaux contrats d'exploitation agricole du sol pour des prestations en faveur de la nature et du paysage ont été signés en 2004. Le travail a consisté essentiellement au renouvellement des contrats arrivés à échéance. A fin 2004, on dénombre 374 contrats d'exploitation touchant une surface de 1'004 ha. Sur la base de ces contrats, un montant de Fr. 697'250.— a été versé aux exploitants de prairies maigres, marais et paysages agricoles traditionnels.
- Dans le cadre des mesures de compensation de l'autoroute A9, le Service des forêts et du paysage s'est occupé de l'acquisition de 4 parcelles permettant ainsi d'augmenter la surface du biotope de Brigerbad.

### Mandats octroyés par le canton

- Une première étape de revitalisation du bas-marais de «Mutt» à Rarogne a été réalisée. Les interventions ont consisté essentiellement en débroussaillages des surfaces autrefois ouvertes.
- Un mandat a été attribué pour établir un plan de gestion du bas-marais d'importance nationale «L'Echereuse» à Champéry.
- Etude concernant la délimitation des bas-marais d'importance nationale «Bochasse» à Val-d'Illiez et «L'Echereuse» à Champéry.
- Etablissement d'une étude sur le potentiel écologique de la plaine du Rhône, en collaboration avec l'EPF de Lausanne.
- Préparation de contrats d'exploitation et mise à jour de la banque de données.

- Plantations en faveur de papillons diurnes rares (par ex. azuré du baguenaudier).
- Participation financière aux études relatives à l'assainissement des canaux.

#### **Subventions octroyées pour des projets concernant la protection de la nature**

En 2004, les projets suivants, issus de communes ou d'associations privées, ont été soutenus financièrement:

- Biotope de «Schwickboden» et revitalisation du Geschinenbach, commune de Geschinen.
- Association UNESCO - patrimoine naturel de l'humanité Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn.
- Création d'un biotope et d'un chemin pour handicapés à Fiesch.
- Surveillance de la zone protégée du Binntal.
- Société «Binntal pur» pour le projet OQE Binntal.
- Maintien et mise en valeur d'une châtaigneraie à Mörel.
- Assainissement de murs en pierres sèches de valeur paysagère et écologique à Birgisch.
- Maintien de la diversité du paysage agricole à Grengiols.
- Travaux d'entretien dans le site protégé «Achera Biela», communes de Ried-Brig et Termen.
- Société «Erlebniswelt Roggen» à Erschmatt pour des mesures de mise en valeur des terrasses céréalières sises au-dessus du village.
- Activités des animateurs de Finges et surveillance de la zone protégée.
- Association Maya – Mont-Noble pour l'établissement d'une étude de faisabilité sur une réserve de biosphère.
- Revitalisation du canal Saillon – Leytron – Fully.
- Association «Parc naturel des Muverans».
- Assainissement paysager et écologique de murs en pierres sèches à Martigny-Combe.
- Mesures de mise en valeur du marais «La Maraîche de Plex» à Collonges.
- Travaux d'entretien aux «Follatères», communes de Fully et Dorénaz.
- Entretien et gestion de divers biotopes à Fully.
- Plantations d'arbres et mesures de protection de la nature à Dorénaz.
- Entretien et gestion d'un biotope humide «Le Goilly du Lein» à Vollèges.
- Fondation pour le développement durable des régions de montagne.
- Société de sciences naturelles «La Murithienne» pour le projet «Sciences et nature».
- Pro Natura pour des mesures de revitalisation dans le site protégé «Les Rigoles» à Vionnaz.
- Fondation «Actions en faveur de l'environnement» pour ses travaux réalisés dans plusieurs communes du Valais.
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles en Suisse (KARCH).
- Activités du groupe valaisan pour la protection des chauve-souris.

Le canton a encore soutenu financièrement les publications suivantes:

- Brochure concernant le programme des activités 2004 réalisée en collaboration avec des sociétés et associations actives dans le domaine de la protection de la nature et du paysage.
- Publication sur les géotopes en Valais, par la Société «La Murithienne».

#### **Préavis**

En 2004, la Section nature et paysage a traité 849 dossiers techniques (2003: 903) pour préavis à l'attention de la Commission cantonale de constructions ou d'autres instances cantonales.

#### **Chemins pédestres**

En 2004, les subventions cantonales octroyées pour 27 projets touchant les chemins pédestres figurant au réseau principal se sont élevés à Fr. 396'692.— (2003: 10 projets, respectivement Fr. 133'789.-).

## **SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Observations générales**

L'équipement des communes en infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées touche à sa fin. En effet, seules 4 communes ne disposent pas encore des installations adéquates.

Le recensement des sites pollués avance normalement. A fin 2004, 460 sites, ne nécessitant pas, pour la plupart, d'investigations ultérieures, ont été répertoriés. Des propositions concernant l'adaptation de la législation cantonale en la matière sont à l'étude.

D'importantes modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux concernant la délimitation des secteurs de protection des eaux et la révision des installations de stockage d'hydrocarbures nécessiteront une redéfinition et une réorganisation des tâches au niveau du canton.

Les demandes d'autorisation de construire relatives aux antennes de téléphonie mobile sont en constante augmentation. Un groupe de travail interdépartemental a été chargé d'établir des propositions concernant l'attribution de ces autorisations, en tenant compte des préoccupations exprimées par la population.

### **Inspectorat – Assainissement et protection des eaux**

#### **Inspectorat**

40'000 citernes sont enregistrées dans l'inventaire informatisé; 4'400 ont été mises hors service.

Les expertises de ramonage ont mis en évidence que 6'500 citernes ne sont pas encore répertoriées dans le fichier cantonal.

Sur 4'486 avis de révision qui ont été envoyés aux propriétaires, 2'734 rapports ont été retournés au service.

Le nombre d'interventions, suite à des pollutions par des liquides pouvant altérer les eaux et la terre, s'est élevé à 11.

Plus de 200 entreprises de constructions ont été rendues attentives aux problèmes environnementaux concernant les déchets, les feux et les citernes de chantier. Sur les 155 citernes de chantier répertoriées, 84 sont conformes et 71 n'avaient pas encore fait l'objet d'une révision.

#### **Procédure pénale**

En 2004, 39 décisions pénales ont été prononcées. Elles concernaient les législations sur la protection de l'environnement et des eaux (déchets, décharges, engrais de ferme, etc.). Il s'agissait de 37 mandats de répression (décisions sans consultation), ainsi que 2 décisions sur réclamation.

9 dénonciations pour pollution des eaux et non respect d'ordres de non incinération de déchets ont été déposées par le Service auprès du juge d'instruction pénale qui a rendu 1 ordonnance de condamnation et 1 décision de classement.

#### **Epuraton**

Durant l'année 2004, 2 stations d'épuration (STEP) ont été réhabilitées:

- Vouvry: 5000 Equivalents-habitants
- Icoigne: 1300 Equivalents-habitants.

Les autocontrôles réalisés par les STEP se sont généralisés et plusieurs stations d'épuration se sont groupées autour d'un laboratoire commun. En raison de la priorité donnée à l'accréditation du laboratoire du service, aucun contrôle n'a été effectué en sus des autocontrôles.

La valorisation des boues sur les surfaces autres que fourragères, maraîchères et les zones S est autorisée jusqu'au 30 septembre 2006. Les installations nécessaires à l'incinération des boues sont

disponibles dans le Haut-Valais et le Bas-Valais; elles sont en cours de réalisation dans le Valais central.

### Eaux de surface

Le Service de la protection de l'environnement a édité une brochure sur l'état écomorphologique des cours d'eau, laquelle donne un aperçu sur leurs fonctions, leurs états et l'intérêt écologique des bois morts.

Un cours d'information sur l'utilisation du diagnostic environnemental et la présentation de la banque de données des eaux superficielles (BDEaux) a pu être organisé pour les bureaux privés mandatés pour réaliser des relevés physiques et biologiques sur les cours d'eau.

Durant l'année 2004, la qualité physico-chimique, bactériologique et biologique des eaux a été contrôlée sur la Liène et la Gamsa. Un bilan sur la diversité biologique du Trient a été réalisé.

Des contrôles et analyses de produits phytosanitaires dans les eaux de la Sinière et du torrent de Saxonnet, ainsi que dans le canal de Chalais ont été réalisés en 2004.

Les études concernant l'assainissement des cours d'eau en aval des captages ont débuté en collaboration avec d'autres Services cantonaux (SRCE, SFH, SFP, SCPF). Les études sur les premiers bassins versants (les Dranses et la Turtmanna) sont en cours d'achèvement. Trois nouveaux mandats ont été attribués pour proposer des mesures sur les bassins versants de la Printse-Borgne-Dixence, Navisence-Vispa et sur le Rhône de Conches.

### Construction, subventionnement et PGEE

Les montants des investissements engagés par les communes pour la construction des canalisations d'eaux usées et STEP se sont élevés à 10 millions de francs pour l'année 2004.

38 mandats d'étude des plans généraux d'évacuation des eaux ont été approuvés par le canton en vue de leur subventionnement et adjugés par les communes. Ils permettront à ces dernières d'exercer une gestion efficace de leurs réseaux.

### Stockage des engrais de ferme

Le nombre d'exploitations agricoles détentrices de bovins, en activité, s'élève à 1'474. L'année écoulée a permis de contrôler plus de 311 exploitations (240 en 2003).

Le résultat de ces contrôles est le suivant:

127 exploitations (40.8%):	conformes / constructions en cours ou réalisées
88 exploitations (28.3%):	non conformes / dans l'attente d'un projet personnel, communal, consortage, etc.
45 exploitations (14.5%):	capacité insuffisante / assainissement nécessaire
51 exploitations (16.4%):	non conformes / arrêt d'exploitation dans les 3 ans pour raison d'âge

### Eaux souterraines

Le projet ResEaux doit répondre aux exigences de l'ordonnance sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise. Le concept de base de ce projet a été élaboré et soumis à l'OFEP. Les grandes lignes sont:

- l'illustration de l'état actuel de l'approvisionnement en eau (inventaire / cartographie à l'échelle 1:25'000)
- l'identification des dérangements dans le système (cas normal et cas de crise)
- la définition des mesures à entreprendre pour remédier à ces dérangements aussi bien dans le cas normal que dans celui de crise.

Un mandat pour la détermination du secteur de protection des eaux A<sub>U</sub> sur l'ensemble du territoire valaisan a été attribué à un groupement de bureaux.

La mise à jour des cartes de zones de protection des eaux souterraines se poursuit, ainsi que l'engagement de la procédure prévue par le règlement du 31 janvier 1996 pour l'approbation des plans

de zone de protection des captages auprès des communes. Sur 160 communes, près de 75 % ont engagé ou achevé la procédure pour leurs captages principaux.

L'édition de l'annuaire hydrogéologique pour 2004 est assurée; cet annuaire fournit de précieux renseignements sur les niveaux de la nappe phréatique dans la plaine du Rhône.

Le mandat pour l'élaboration de directives en matière de plan agropastoral (gestion des alpages) attribué par le SPE en collaboration avec le Service de l'agriculture est terminé.

Les fiches du plan directeur concernant l'approvisionnement en eau potable et les zones de protection des eaux souterraines ont fait l'objet d'une mise à jour. Elles ont suscité des remarques du service fédéral compétent et sont en voie d'homologation.

### Purges des barrages et des bassins

Le Service de la protection de l'environnement a préavisé 18 dossiers de demandes de purges de barrages et surveillé leur exécution.

### Carrières et gravières

Dans le cadre du programme d'assainissement des carrières et gravières, le SPE s'est consacré aux tâches suivantes:

- poursuite de la procédure d'assainissement des exploitations contactées en 2003
- traitement et analyse des dossiers rentrés
- rappels aux exploitants qui ne respectent pas le délai fixé pour déposer leur document
- contrôle des exploitations par campagne systématique
- suivi de l'étude pilote traitant des réserves exploitables à moyen et à long terme pour le district de Viège.

La commission paritaire des carrières et gravières s'est réunie deux fois et s'est notamment prononcée sur les objets suivants:

- l'étude pilote traitant de la planification des réserves exploitables pour le district de Viège
- les incidences de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône et des cartes de dangers dans le cadre de la régularisation des exploitations dans le Rhône ou dans les rivières.

### Sites pollués

Le cadastre des sites pollués se présente comme suit à la fin 2004:

- sites de stockages	475 (32%)
- aires d'exploitation (y compris les stands de tir)	1020 (67%)
- lieux d'accident	15 (1%)
Total	1510 sites

460 sites (31%) sont inscrits définitivement dans le cadastre, les propriétaires ayant été informés. Ils se répartissent comme suit:

- 340 sites ne nécessitant pas d'investigation
- 42 sites nécessitant une investigation préalable
- 31 sites ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement
- 15 sites à surveiller
- 30 sites contaminés
- 2 projets d'assainissement en cours

Une adaptation de la législation existante est prévue pour régler différents problèmes d'exécution de l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés.

## Gestion et traitement des déchets

### Usines d'incinération

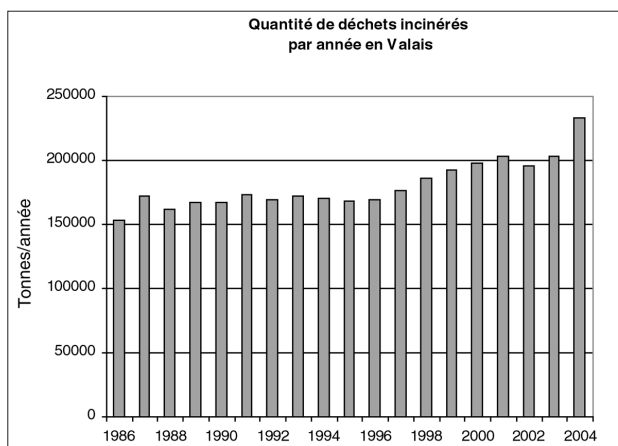
Les quantités de déchets incinérées en Valais ont fortement augmenté en 2004 (environ 30'000 tonnes supplémentaires). Cette augmentation est due principalement à la quantité de déchets des industries et commerces, ainsi qu'aux apports des communes hors canton, non-actionnaires de la SATOM, cette usine ayant une augmentation globale de plus de 23% par rapport à l'année précédente.

La fraction valaisanne incinérée à la SATOM présente une augmentation d'environ 9'000 tonnes en 2004. Le tonnage des deux autres usines d'incinération est quant à lui resté très stable.

Déchets incinérés dans les différentes usines, en tonnes:

	2000	2001	2002	2003	2004
SATOM, Monthey	112'480	115'550	109'055	118'135	146'835
UTO, Uvrier	52'682	52'864	52'548	51'461	51'928
KVO, Gamsen	27'060	28'858	28'550	33'609	34'511
KVZ, Zermatt	5'568	5'951	5'663	0	0
Total	197'790	203'223	195'816	203'205	233'274

Evolution des tonnages incinérés au cours des 18 dernières années:



### Collectes séparées

La récolte des données concernant les collectes sélectives s'effectue tous les deux ans. 138 communes ont répondu au questionnaire.

Déchets collectés séparément par l'ensemble des communes du canton, en tonnes:

	1997	1999	2001	2003
Verre	10'887	11'033	11'438	12'817
Papier/carton	11'213	12'311	12'976	14'441
Objets encombrants	5'865	7'892	9'059	11'490
Ferraille	5'861	5033	6'921	6'111
Aluminium/fer blanc	456	454	493	468
Huile	440	390	473	469
Déchets organiques	9'539	17'197	15'622	17'533
Plastiques	441	763	815	529
Textiles	366	359	359	359
Total	45'068	55'432	58'156	64'217

Le mode de calcul des équivalents-habitants a été modifié, car les données concernant le nombre de travailleurs exerçant une activité professionnelle dans chaque commune ne sont plus disponibles, ce qui implique une légère modification des tonnages des années précédentes aussi.

Le tonnage total des collectes séparées continue d'augmenter; les plus fortes augmentations sont celles concernant les objets encombrants et le papier/carton; celui de la ferraille a légèrement diminué. En raison de contrôles réguliers des décharges entrepris par le service, moins de déchets sont brûlés en plein air.

### Décharges

La gestion des données relatives aux décharges de matériaux inertes permet de recenser 314 décharges en activité, soit une quarantaine de moins qu'en fin 2003.

Les efforts principaux en 2004 ont porté sur l'interdiction des feux sur les sites de décharges et de déchetteries, ainsi que sur la régularisation des dépôts d'entreprises. Les communes qui brûlaient encore leurs déchets (bois propre, bois traités, matières organiques ou objets encombrants) et les exploitants de sites non conformes ont été contactés. 48 communes et exploitants ont reçu un procès-

verbal interdisant l'incinération de tous déchets en plein air ou indiquant la marche à suivre pour la régularisation du site.

L'intensification des contacts avec les communes a permis d'effectuer 208 visites de décharges, 11 visites de déchetteries, 2 visites de places de compostage et 9 visites de centres de recyclage de matériaux inertes, soit au total 230 visites. Au cours de ces visites, 50 sites avec des feux ou des traces de feux ont été recensés.

Le nombre de décharges de matériaux inertes autorisées selon l'OTD s'élève à 39 au 31 décembre 2004.

### OREA

L'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998 oblige les récupérateurs de tels appareils à posséder une autorisation cantonale pour collecter, trier grossièrement ou démonter les appareils électriques et électroniques. Sept entreprises sont au bénéfice de cette autorisation en Valais et une entreprise doit la renouveler.

## Hygiène de l'air

### Mesure des immissions

La surveillance de la qualité de l'air s'est poursuivie grâce aux neuf stations du RESIVAL et avec la station SAPALDIA de Montana. La remise à niveau technologique des stations s'est concrétisée par l'échange des moniteurs d'oxyde d'azote.

L'année 2004 se caractérise par une augmentation des immissions de dioxyde d'azote notamment à Sion. En effet, après une baisse importante depuis le début des années nonante, la moyenne annuelle a légèrement progressé cette année. La valeur limite journalière (80µg/m<sup>3</sup>) a été dépassée à plusieurs reprises dans le courant du mois de décembre, atteignant même 90,2 µg/m<sup>3</sup> le 15 décembre.

La situation des poussières fines en suspension (PM10) est toujours préoccupante et les concentrations journalières et annuelles atteignent encore des valeurs supérieures aux limites de l'OPair.

L'été caniculaire 2003, dû à un anticyclone subtropical persistant créant les conditions estivales les plus chaudes depuis le seizième siècle, avait fortement renforcé les niveaux d'ozone. Cette année, la situation est revenue aux taux enregistrés précédemment.

### Raffinerie

Dans le cadre de la modification des installations de la Raffinerie de Collombey, le Conseil d'Etat a mis en place une série de mesures dès le printemps 2004 pour suivre les émissions dans le Chablais. Il s'agit notamment:

- de mesures en continu des concentrations de polluants (analyses des immissions) à Collombey avec une station mobile et sur le réseau RESIVAL dont font partie les stations de Massongex et des Giettes
- de mesures en continu des polluants organiques (benzène, composés organiques volatils, ...) sur un réseau fixe de 6 emplacements dans les environs de la Raffinerie
- de mesures ponctuelles à la source des émissions de la Raffinerie.

D'autre part le Conseil d'Etat a mandaté un expert indépendant pour faire un rapport sur les dysfonctionnements de la Raffinerie et son impact environnemental.

## Emissions

Les émissions d'environ 200 entreprises industrielles et artisanales ont été recensées et introduites dans le cadastre des émissions. L'application des bases légales devient de plus en plus difficile par la situation économique morose. Plusieurs installations de chauffage ont été mises en service et ont fait l'objet de mesures de réception. Différentes démarches ont été entreprises pour la réduction des émissions.

Les sources de polluants atmosphériques suivantes ont été la cause de plaintes:

- chantiers de construction
- poussières par des travaux de sablage
- déchets et autres combustibles illégaux dans des fourneaux et poêles privés
- incinération de déchets en plein air
- ammoniac provenant de l'engrais des fermes.

## Stations-service

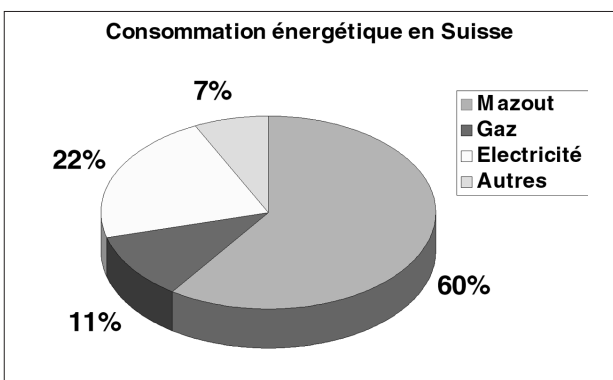
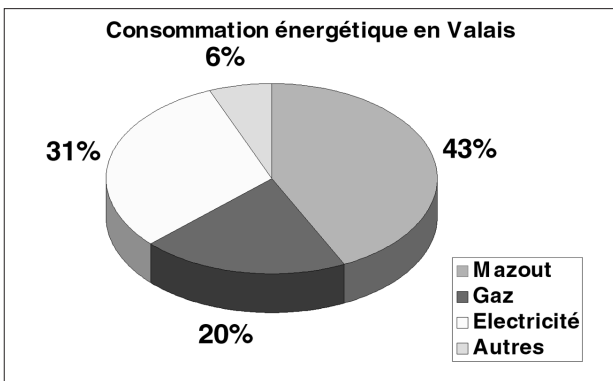
Le contrôle des systèmes de reprise des gaz est devenu plus simple grâce à l'auto-responsabilité et à l'autocontrôle par l'exploitant. Les contrôles par pointage restent nécessaires. Les recommandations de Cercl'Air et de l'OFEFP ont été complétées.

## Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils COV (OCOV)

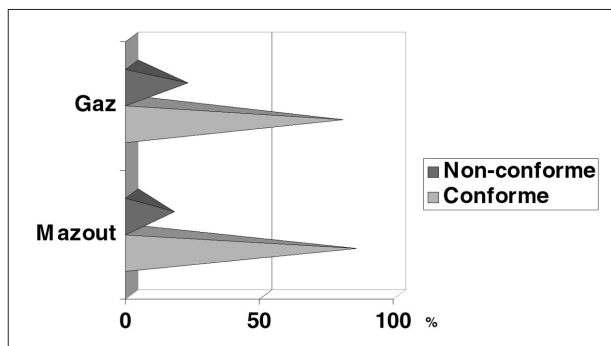
Cet instrument d'exécution efficace a contribué à la réduction des émissions des COV. La taxe d'incitation s'élève à Fr. 3.- par kg de COV. Toutes les demandes pour le remboursement et les bilans des gros consommateurs ont été contrôlés et transmis à l'autorité douanière.

## Contrôle des installations de combustion

Notre canton compte un nombre important d'installations de chauffage et consomme essentiellement des combustibles sous la forme de mazout, gaz et électricité. Les deux graphiques ci-dessous montre la répartition des différents combustibles consommés dans notre canton en regard de la Suisse. Le Valais, grâce à ses différents réseaux de gaz et d'électricité, a consommé nettement moins de combustible fossile (mazout) que le reste du pays.



Sur les installations expertisées et enregistrées à ce jour, environ 15% ne satisfont pas aux exigences légales et font l'objet d'une décision d'assainissement.



## Bruit

En 2004, le groupe bruit et rayonnement a traité 192 dossiers en matière de bruit.

42 dossiers ont fait l'objet de demandes d'expertises supplémentaires et, pour plus de la moitié, des conditions supplémentaires d'exploitation et de construction ont dû être fixées.

A 20 reprises des personnes ont porté plainte pour immissions de bruit gênantes. 10 cas ont pu être réglés.

En ce qui concerne le bruit de l'aérodrome de Sion, les premières mesures d'isolation acoustique ont pu être réalisées à l'école de Châteauneuf.

Pour l'assainissement de la ligne de chemin de fer Rarogne – Brigue, la longueur des parois de protection contre le bruit prévues à l'origine a été doublée; l'approbation des plans reste cependant en suspens, des oppositions ayant été déposées contre le projet.

Un autre élément essentiel a été la surveillance, sur une longue durée, des installations de la raffinerie de pétrole de Collombey-Muraz, agrandies et mises en service en 2004. Le suivi des nuisances sonores de la Raffinerie a été réalisé par:

- des mesures en continu du bruit sur la station de Collombey
- des mesures ponctuelles du bruit dans les zones proches de la Raffinerie.

En outre, à la demande du Conseil d'Etat, une expertise indépendante a été réalisée.

Sur la base de ces résultats, il apparaît que l'exploitation de l'ensemble de l'installation, même après l'assainissement de sources de bruit individuelles, engendre encore des immissions de bruit trop élevées pour les zones d'habitations voisines. La Raffinerie poursuit l'assainissement sur la base du rapport d'expertise pour atteindre les normes fixées par la loi.

Les modifications de l'ordonnance sur la protection contre le bruit sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2004. Parmi ces changements, il faut mentionner la prolongation des délais de réalisation d'assainissements jusqu'au 31 mars 2015 pour les routes nationales, et jusqu'au 31 mars 2018 pour les autres routes.

## Rayonnement

Le traitement des demandes de permis de construire pour des antennes de téléphonie mobile est l'activité principale du groupe bruit et rayonnement dans le domaine du rayonnement. Sur un total de 126 demandes (100 en 2003, 85 en 2002, 75 en 2001), des mesures de contrôle ont été ordonnées dans 13 cas. 15 mesures de contrôle ont été effectuées par des bureaux externes accrédités et une diminution de puissance a dû être exigée pour trois cas d'antennes.





Antenne à Goppisbergalpe

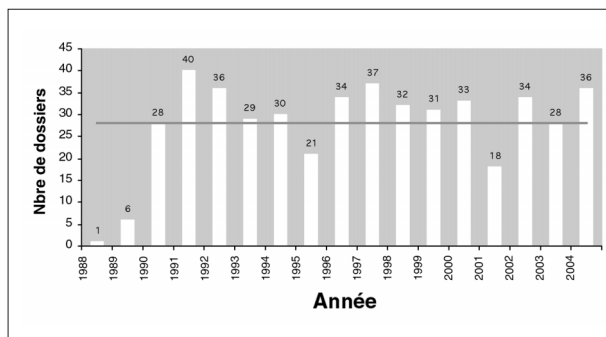
Au 31 décembre 2004, le canton du Valais comptait 570 sites d'antennes enregistrés (469 en 2003), dont 238 dans le Haut-Valais, 182 en Valais central et 150 dans le Bas-Valais. La forte augmentation du nombre de sites d'antennes vient de l'introduction du système GSM-Rail pour les voies de chemin de fer dans le Haut-Valais, qui correspond à 41 nouveaux sites, ainsi que de l'introduction du système de téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération (UMTS).

Dans le cadre de révisions de plans de zones, la conformité de 19 projets quant au rayonnement non ionisant a été vérifiée. 15 autres dossiers ont été traités concernant des demandes de permis de construire pour des stations transformatrices (10), une procédure d'approbation de plans pour une ligne à haute tension, une demande de permis de construire pour une installation radio amateur, un dossier sur la problématique de la pollution lumineuse dans le cadre de la modernisation de gares ferroviaires dans le Chablais, ainsi que deux plaintes pour rayonnement trop élevé.

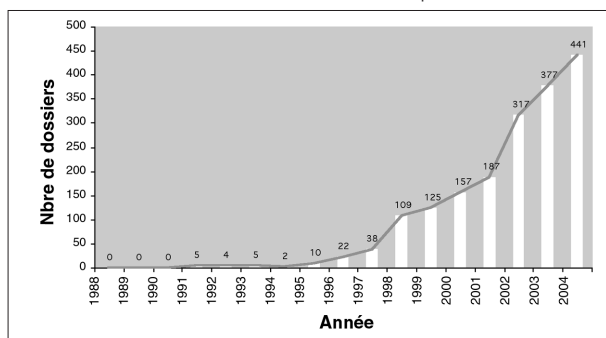
## Etudes d'impact sur l'environnement et constructions

Dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement, le service de la protection de l'environnement – section EIE et constructions – doit, selon le projet, évaluer en collaboration avec d'autres services les aspects suivants : aménagement du territoire, protection de la nature et du paysage, conservation de la forêt, protection du patrimoine et des monuments, archéologie, chasse, pêche, protection des eaux (eaux souterraines, y compris les sources, et eaux de surfaces), utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les aspects de protection de l'environnement au sens strict, soit protection contre le bruit, protection de l'air, protection contre le rayonnement non ionisant, protection du sol, gestion des déchets, sites contaminés, organismes, protection contre les catastrophes (accidents majeurs, dangers naturels). En 2004, 36 projets soumis à EIE ont été traités et 29 d'entre eux ont été réglés (2003: 28, respectivement 22). 25 nouveaux projets soumis à EIE ont été déposés au courant de l'année (2003: 27). En fin d'année 2004, 33 EIE sont en cours. Pour 56 grands projets actuellement en cours de réalisation, un suivi environnemental a été instauré. Au cours de l'année, 29 suivis ont pu être terminés. De plus, 441 projets non soumis à EIE, ayant un impact dans plusieurs domaines de l'environnement et nécessitant une coordination, ont été évalués (2003: 377).

Nombre de dossiers soumis à EIE traités par année



Nombre de dossiers non soumis à EIE traités par année



Nombre de types de projets traités en 2004

Nom	dossiers EIE	dossiers non EIE
Transport	6	105
Energie	3	23
Construction hydraulique	1	23
Elimination des déchets	4	18
Militaire (+ stand de tir)	0	2
Sport, tourisme, loisirs	19	57
Industrie	0	57
Agriculture (AF, irrigation, ...)	0	34
Forêts (dessertes, AF, ...)	0	11
Carrière, gravière	3	11
Centre commercial	0	7
Installations ORNI	0	1
Plan de zones	0	31
Habitat	0	22
Danger naturel	0	13
Eaux (potable, prélèvement, nappe)	0	9
Procédures de consultation (lois, ordonnances, etc.)	0	17
Total	36	441

## LABORATOIRE CANTONAL

### Observations générales

Le Laboratoire cantonal est chargé de diverses missions de protection des consommateurs visant à limiter les risques pour la santé et la tromperie. En premier lieu, l'exécution du droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels implique une surveillance du commerce par des inspections d'entreprises et des analyses de marchandises. Le service est chargé de veiller au respect de la loi sur les toxiques et du contrôle du marché dans le cadre de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement permettant ainsi d'éviter une utilisation de produits dangereux qui nuirait à l'homme et à l'environnement. Il veille à ce que la qualité des eaux de baignade soit sans risque pour la santé des nageurs.

Dans le cadre du droit fédéral agricole, le Laboratoire cantonal est chargé de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse. Ces missions prennent actuellement une importance particulière. La surveillance accrue du marché des produits «bio» est nécessaire en raison de son développement. L'information obligatoire des consommateurs sur l'utilisation potentielle de modes de production interdits en Suisse pour les denrées importées, tels que l'élevage des poules en batterie, l'alimentation des animaux avec des produits contenant des antibiotiques et/ou de hormones ou la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) doit être garantie.

Le Conseil fédéral souhaite ratifier le protocole de l'OMS sur l'eau et la santé. Il s'agit d'un accord international destiné à promouvoir la protection de la santé et du bien-être de l'être humain en améliorant la gestion de l'eau et en luttant contre les maladies liées à l'eau. En Suisse, la gestion de l'eau est décentralisée. Chaque distributeur est responsable de la qualité de l'eau livrée aux consommateurs. Les chimistes cantonaux ont reçu le mandat légal de vérifier la qualité de l'eau distribuée. Les résultats des analyses effectuées pourraient servir de base aux statistiques nécessaires à l'établissement d'un rapport national.

Depuis 1999, le taux de déclaration des deux principaux agents pathogènes transmissibles (campylobacter et salmonella) par les aliments est en diminution. La consommation d'aliments crus d'origine animale (œufs, viande et lait) reste toujours la principale source d'infection. Aussi est-il recommandé, lors de la préparation de la viande, d'éviter tout contact entre la viande crue ou son jus et les aliments prêts à la consommation. Le respect des règles d'hygiène lors de la préparation de mets à base d'œufs crus reste également indispensable pour prévenir la salmonellose.

Grippe aviaire: aucune menace ne pèse sur la santé de la population suisse. Aucun indice n'indique que le virus se transmette directement de personne à personne ou par les denrées alimentaires. Si la Suisse a interdit l'importation de volaille et des produits dérivés, c'est pour protéger la volaille suisse.

Le problème de l'ESB (maladie de la vache folle) semble en voie de résolution. En 2004, le nombre de cas a très fortement diminué en Suisse. 3 cas (aucun cas en Valais) ont été diagnostiqués en 2004 contre 21 cas en 2003.

Le problème de l'acrylamide, substance connue comme cancérigène, se formant lors du chauffage à sec ou dans l'huile des denrées contenant des amidons, notamment des pommes de terre (frites et röstis), est toujours à l'étude. Il est recommandé de veiller à cuire et chauffer ces aliments avec ménagement. De plus, les études ont montré que la température d'entreposage et la sorte de pommes de terre jouent un rôle important.

L'eau de boisson des réseaux publics est contrôlée systématiquement par des analyses microbiologiques. L'art. 275d de l'ODAI, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, exige que tout distributeur d'eau potable informe les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année dès 2004 de manière exhaustive. L'association des chimistes cantonaux a précisé ces exigences. Les responsables doivent préparer cette annonce et la faire parvenir aux abonnés.

L'office fédéral de l'agriculture (OFAG) a inscrit le «Munder Safran» au registre des appellations d'origine contrôlées (AOC) et des indications géographiques protégées (IGP). Méconnu en dehors du Valais, le safran de Mund est la première épice suisse à bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée. C'est le 13<sup>e</sup> produit alimentaire suisse à obtenir ce signe de qualité.

Contrôle des vigneron-encaveurs: Depuis la vendange 2003, les vigneron-encaveurs sont soumis à un contrôle cantonal équivalent à celui effectué par la commission fédérale de contrôle du commerce des vins (CFCV) auprès des marchands de vins.

Le 1<sup>er</sup> mai 2004 est entrée en vigueur l'ordonnance sur la vigne et le vin. Issue d'une refonte totale de la législation vitivinicole valaisanne, cette ordonnance intègre l'ensemble des dispositions légales actuelles de la vigne à la bouteille en supprimant huit textes législatifs. Cette nouvelle ordonnance renforce les exigences qualitatives des vins AOC du Valais, elle définit les exigences relatives au segment de qualité supérieure «Grand Cru» pour l'ensemble du canton. Elle fixe clairement les compétences de l'interprofession de la vigne et du vin (IVV) et vise à renforcer la responsabilité de la branche.

Le parlement fédéral a levé l'interdiction sur l'absinthe, «la fée verte» qui devient légale dès que le Conseil fédéral met en vigueur la loi et les ordonnances amendées.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2004, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur le tabac révisée comportant quatre éléments-clés: l'impression de mises en garde explicites sur l'emballage, l'obligation de déclarer les additifs utilisés, l'interdiction d'utiliser les qualificatifs «light» ou «mild», et la fixation de teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone sauf pour les cigarettes d'exportation.

La lisibilité de l'étiquetage des denrées alimentaires laisse souvent à désirer. L'association des chimistes cantonaux demande dans une aide à l'interprétation que la lisibilité des mentions prescrites pour l'étiquetage des denrées alimentaires soit nettement améliorée.

### Quelques informations sur les analyses et contrôles effectués

Le laboratoire a effectué des analyses microbiologiques et chimiques sur 5827 échantillons. 16,9% des échantillons n'étaient pas conformes aux diverses législations appliquées et ce pour des motifs allant de l'étiquetage à la mise en danger de la santé par des marchandises avariées en passant par les tromperies des consommateurs. Il faut noter que les prélèvements se font de manière ciblée si bien que **les résultats statistiques ne doivent pas être considérés comme représentatifs** de la situation générale: ils mettent néanmoins en évidence les problèmes.

#### Produits laitiers

La vaste campagne nationale 2002-2003 d'analyses des produits laitiers s'est poursuivie en 2004. Les établissements présentant des non conformités ont été revisités en 2004. Sur 42 fromages valaisans à pâte mi-dure analysés durant cette campagne, un seul était non conforme.

Dans les alpages, l'eau utilisée pour la fabrication a également été analysée. Le 40% de ces eaux était non conforme. La majorité des réseaux de ces alpages ne bénéficie d'aucune zone de protection. Dans plusieurs cas, l'eau provient de bisses à ciel ouvert. Dans d'autres cas, les captations et installations ne sont pas entretenues. 89 échantillons de lait provenant de 4 laiteries ont été analysés. 2 cas de mouillage ont été mis en évidence.

#### Viandes, produits à base de viande

14 truites ont été prélevées dans les piscicultures pour détermination de présence de produits médicamenteux. Aucun échantillon n'en contenait.

Une campagne en collaboration avec la douane a été réalisée sur les saumons. Sur 22 échantillons, 2 ont été contestés pour présence excessive de nitrates.

Une campagne de détermination de la composition des produits de salaison de gibier a été réalisée sur 11 échantillons. 2 ont été contestés car les produits n'étaient pas du gibier.

#### **Denrées alimentaires traitées thermiquement, prêtes à consommer, froides ou chaudes**

Dans 31 restaurants, 67 denrées alimentaires traitées thermiquement, prêtes à consommer, froides ou chaudes (pâtes précuites, riz, crevettes) ont été prélevées. 27 échantillons (40,3%) ont été contestés pour manque d'hygiène. Dans 9 restaurants contestés, 10 échantillons ont été prélevés dans le cadre d'un contrôle postérieur. 6 de ces échantillons ont dû être contestés une nouvelle fois. Ces résultats déplorables sont dus à un manque d'hygiène des mains, aux températures de stockage trop élevées (> 5°C) et à des temps de stockage trop longs.

Rappelons que les prélèvements sont ciblés et que l'on ne peut pas tirer de ces chiffres une conclusion statistique générale.

#### **Fruits et légumes**

##### - Fruits

Dans 223 échantillons de différentes sortes de fruits, le laboratoire a analysé la teneur en pesticides, principalement les fongicides. La valeur de tolérance était dépassée dans 4 échantillons.

##### - Légumes

Sur 32 échantillons de légumes divers, aucune valeur de tolérance pour les fongicides n'a pas été dépassée.

#### **Champignons**

Grâce à la compétence et la disponibilité d'un contrôleur de champignons, la cause précise d'un empoisonnement suivi d'hospitalisation d'une famille a été élucidée (petites lépiotes toxiques restées collées sur le chapeau de champignons comestibles).

#### **Eaux de boisson**

3092 eaux potables, provenant des réseaux publics et privés, ont été analysées. 12,1% de celles-ci, dont une partie provenait d'adductions d'eau privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques.

1300 échantillons d'eau de boisson ont été prélevés par les inspecteurs des denrées alimentaires, les contrôleurs des denrées alimentaires ou les fontainiers communaux. Une analyse détaillée des oligoéléments a été réalisée en collaboration avec l'office fédéral de la santé publique. Des valeurs de tolérance ou des valeurs limites dépassées ont été constatées dans 1% des échantillons pour le manganèse, dans 3,5% pour le fer, dans 0,5% pour l'arsenic et dans 0,4% pour le plomb. Les communes où ces dépassements ont été constatés ont été contactées par les inspecteurs pour en rechercher la raison. Chaque commune a reçu un rapport complet concernant les teneurs des oligoéléments dans leur eau de boisson.

##### - Substances actives dans l'eau de boisson

L'eau de la nappe phréatique, utilisée comme eau potable, a été échantillonnée par l'inspecteur des eaux. Dans les 38 échantillons, les substances actives (herbicides, fongicides, pesticides) ont été recherchées. Dans 3 échantillons, la présence de l'atrazine et les métabolites de cette substance, déséthylatrazine et désisopropylatrazine a été décelée. La valeur de tolérance pour l'atrazine a été dépassée dans une commune. Dans les puits de 5 communes, des traces de substances simazine et tertbutylsimazine ont été trouvées.

##### - Légionelles dans l'eau chaude

72 échantillons d'eau chaude et 2 échantillons d'eau de refroidissement ont été prélevés dans des homes, écoles, piscines et commerces des denrées alimentaires (eau de refroidissement). Dans 10 échantillons (13,5%) le nombre des légionelles était trop élevé. Les entreprises concernées ont été contactées et les mesures nécessaires (température de l'eau chaude au robinet > 55°C) ont été prises. Des contrôles suivis ont montré l'efficacité de ces mesures.

#### **L'authenticité des denrées alimentaires**

Avec la méthode IRMS (Isotopic Ratio Mass Spectro-metrie), le contrôle de la déclaration correcte de l'origine des aliments se précise. L'écho médiatique énorme en été 2004, donné à une déclaration incorrecte des abricots vendus en bord de route, a montré l'intérêt considérable de la presse et des consommateurs à une déclaration correcte de l'origine des denrées alimentaires. En collaboration avec la Douane Suisse, 46 échantillons d'abricots étrangers ont été prélevés. L'IFELV a prélevé 30 échantillons d'abricots dans notre canton. Le rapport isotopique de l'oxygène de ces échantillons a été déterminé. Avec ces résultats, une base de donnée pour le contrôle de la déclaration de l'origine des abricots a été créée. Les bases de donnée existantes pour les pommes, les tomates et les fraises ont été élargies avec les valeurs de 2004. Le Laboratoire cantonal a aussi entrepris l'élaboration d'une banque de donnée dans le domaine du lait et du fromage en automne 2004.

#### **Vins**

##### - Vins valaisans du millésime 2003

57 vins AOC du Valais ont été analysés afin de suivre la composition moyenne des principaux paramètres et d'alimenter notre base de données. Dans 9 échantillons (15,8%) la déclaration de la teneur en alcool n'était pas correcte. Dans 2 vins rouges (5,9%) sur 34, la teneur en histamine dépassait la valeur de tolérance.

##### - Vendanges

Le Valais a encavé 46 millions de litres de vin: 27,9 millions de rouges et 18,1 millions de blancs. Les éléments les plus remarquables de la récolte 2004 sont la qualité parfaite de la vendange, la quantité modérée de chasselas et la très forte augmentation des spécialités produites.

##### - Contrôles de cave

La commission fédérale de contrôle du commerce des vins (CFCV) a contrôlé, en 2004, 85 marchands de vins. L'Organisme intercantonal de certification a contrôlé 168 vigneron-encaveurs.

#### **Spiritueux**

L'analyse chimique et la dégustation des spiritueux en vue de l'obtention du label AOC sont effectuées par le Laboratoire cantonal. 11 eaux-de-vie de poires William's et 2 abricotines nous ont été soumises.

#### **Piscines**

1167 eaux d'établissements de bain ont été analysées et 189 (16,2%) ne répondaient pas aux normes en vigueur.

#### **Inspectorat et contrôle des denrées alimentaires**

Le contrôle des denrées alimentaires est exécuté par 4 collaborateurs de notre inspectorat et 26 contrôleurs des communes (12 dans le Haut-Valais et 14 dans le Valais romand). Les séances de coordination mensuelle, introduites en 1998 sous la direction du Laboratoire cantonal, visent à garantir un contrôle uniforme dans le canton. Pour optimiser le contrôle au niveau suisse, un système d'évaluation de la sécurité globale des entreprises est en place. La collaboration avec les contrôleurs des communes est bonne. Malheureusement, quelques communes ne considèrent que l'aspect financier et non l'efficacité pour décider quel système de contrôle adopter. Cela complique l'organisation du contrôle.

**Contrôles effectués**

Catégories	Contrôles	Contestations	%
Entreprises de restauration et distribution de denrées prêtes à la consommation	2048	96	4,7
Commerces (vente)	918	39	4,2
Entreprises artisanales	179	12	6,7
Entreprises industrielles de fabrication ou de transformation	17	2	11,8
Services des eaux	78	1	1,3
Total	3240	150	4,6

En 2004, sur 5183 entreprises de denrées alimentaires inscrites, sans les marchands de vins et les propriétaires-encaveurs, 2995 ont été contrôlées et 3240 contrôles effectués. Dans 150 cas (4,6%), des non-conformités ont été constatées.

La qualité de 1191 échantillons d'huile de friture a été examinée sur place par nos contrôleurs, 68 (5,7%) ne correspondaient plus aux exigences. La non-conformité de celles-ci a été confirmée par analyse au laboratoire.

3,5 tonnes de viandes de chasse surgelées dont la date de durabilité était dépassée depuis plus de 5 ans ont été séquestrées. Tout le stock a été transformé en nourriture pour animaux.

100 bouteilles d'huile d'olive déclarée extra vierge ont été séquestrées pour fausse déclaration.

300 kg de canards surgelés contenant du nitrofurane (antibiotique) ont été détruits.

Une importante affaire de fausse déclaration et de trafic de marques de caséine destinées à garantir la traçabilité des fromages a été mise à jour.

**Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement**

Dans le cadre de la surveillance du marché, l'inspecteur des toxiques a procédé à diverses inspections, notamment des drogueries, des commerces de produits phytosanitaires, des locaux de vente de produits de nettoyage, etc.

Dans le cadre des renouvellements des autorisations d'exploiter les piscines, il a procédé à 25 inspections.

En application de la loi fédérale sur le commerce des toxiques, l'inspecteur a délivré ou modifié:

- 12 autorisations générales (A,B ou C)
- 19 livrets de toxiques
- 209 fiches de toxiques représentant:
  - 1696 litres de toxiques de la classe 2
  - 4298 kilos de toxiques de la classe 2.

La délivrance de ces fiches a été faite en collaboration avec les communes.

Plus d'une tonne de produits chimiques divers ont été éliminés à l'UTO et chez CRIDEC.

En application de l'Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, les permis de manipuler suivants ont été délivrés:

- 11 permis Operc (conservation du bois)
- 32 permis Operfl (fluides frigorigènes).

De plus, l'inspecteur des toxiques a effectué des prélèvements de divers échantillons pour des campagnes nationales d'analyses d'engrais et de produits de net-toyage.

Afin d'étoffer la carte valaisanne du «radon» et de tester la reproductibilité des mesures, l'inspecteur des toxiques a procédé à la pose et à la récupération de 86 dosimètres (43 emplacements). Ces dosimètres ont été analysés et les valeurs introduites dans la banque de données de l'Office fédéral de la santé publique.

CANTON DU VALAIS

RAPPORT  
DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL  
CONCERNANT

LA MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA  
POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 – 2005  
AU TERME DE L'ANNÉE 2004



**Introduction**

*Le cadre et les grands axes de l'activité de l'Etat du Valais pour la présente législature sont énoncés dans les lignes directrices de la politique gouvernementale 2002-2005. Conformément à l'article 97 de la Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le Conseil d'Etat est tenu de présenter, dans son rapport de gestion annuel, un bilan intermédiaire des lignes directrices.*

*Ce troisième bilan intermédiaire est structuré selon le même modèle que les lignes directrices 2002-2005. Pour chaque objectif énoncé, une appréciation succincte de l'état de sa mise en œuvre, fin 2004, est formulée.*

*Avec ce rapport, le Conseil d'Etat entend réaffirmer l'importance des lignes directrices comme instrument de planification, de direction et d'information. Il espère également donner au Parlement et à ses commissions l'occasion de suivre, tout au long de la législature, la réalisation des principaux objectifs sectoriels que le Conseil d'Etat s'est fixé dans sa planification quadriennale.*

**Coordonner l'action du Conseil d'Etat et les rapports entre les pouvoirs****Coordonner les relations entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en fonction des nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs**

- La chancellerie et le service parlementaire poursuivent activement la collaboration instituée dans le prolongement de la récente modification de la LOCRP.

**Poursuivre le développement d'une politique d'information et de communication coordonnée****Encourager l'utilisation des technologies modernes pour optimiser les contacts avec le public et la communication interne**

- Les efforts entrepris en 2004 pour développer les structures de l'Internet et de l'Intranet seront poursuivis en 2005.

**Créer une base légale régissant, sur le plan cantonal et communal, l'information du public et l'accès aux documents**

- Un projet de loi répondant aux exigences modernes de l'information dite active (information spontanée) et de l'information passive (accès aux documents) a été réalisé en 2004.
- 2005 verra l'élaboration d'un règlement d'application précisant les dispositions de détail de cette législation. Un vademecum à l'intention de l'administration cantonale et des municipalités sera rédigé pour leur faciliter l'application pratique et l'interprétation des nouvelles dispositions légales.

**Etre prêt, pour la fin 2003, à une éventuelle généralisation de la gestion par mandats de prestations et enveloppe budgétaire à l'ensemble de l'administration cantonale**

- Le Conseil d'Etat a adopté le 14 janvier 2004 un projet de modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers proposant l'instauration d'une gestion par mandats de prestations pour l'ensemble des services de l'Etat du Valais. Ce projet a été adopté par le Grand Conseil le 15 décembre 2004.

*Voir également l'objectif du DFAE « Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière ».*

**Incidences financières pour l'année 2004**

- L'excédent de dépenses (coût net) des services du Conseil d'Etat s'est élevé à 10'329'977 francs

## FINANCES

**Assurer l'équilibre des finances cantonales****Introduire un frein aux dépenses et à l'endettement**

- La nouvelle disposition constitutionnelle relative au frein aux dépenses et à l'endettement (art. 25 Cst) a été acceptée en votation populaire le 22 septembre 2002. La loi cantonale d'application a, quant à elle, été acceptée par le Grand Conseil le 9 juin 2004, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Avec ces dispositions, le canton du Valais s'est doté d'un instrument de contrôle et de limitation des dépenses et de l'endettement très strict, considéré actuellement comme le plus sévère sur le plan suisse. Ces dispositions prévoient en effet, en substance, que chaque année soit réalisés non seulement l'équilibre du compte de fonctionnement, mais également un autofinancement des investissements.

**Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière**

- Le cadre législatif concernant le renforcement du système de controlling et d'aide à la gestion a été arrêté à l'occasion de deux révisions successives de la Loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du canton du 24 juin 1980.
- Une première révision a porté principalement sur l'adaptation d'un certain nombre de dispositions de caractère plutôt technique, telles que la redéfinition des normes de compétence, la simplification de certaines procédures, notamment en ce qui concerne le crédit supplémentaire, l'encaissement et le recouvrement de créance, ainsi qu'un assouplissement des procédures concernant les transactions immobilières. Cette révision a été acceptée par le Grand Conseil le 13 mai 2004.
- La seconde révision, plus fondamentale, a fixé les principes de la gestion des prestations et a introduit notamment un certain nombre d'éléments concernant le controlling et l'aide à la gestion financière. Cette seconde révision a été adoptée par le Grand Conseil le 15 décembre 2004 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005. Les ordonnances d'application sont en préparation. Les processus de mise en œuvre de cette nouvelle gestion se feront progressivement, en fonction des degrés de préparation des services.

*Voir également le chapitre de la Présidence et l'axe 1 de réformes et de restructuration.*

**Assainir les finances communales****Réviser la loi sur le régime communal**

- Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, de la nouvelle législation sur les communes, soit la loi sur les communes du 5 février 2004 et l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, les communes municipales et bourgeoises valaisannes peuvent s'appuyer sur des normes actuelles et pertinentes en matière de gestion financière. Il conviendra de compléter ce dispositif législatif par une activité de conseil et de soutien aux communes. Celle-ci sera relativement ardue car la nouvelle législation contient de nombreuses dispositions nouvelles pour lesquelles il y aura lieu de développer une pratique au cours des années à venir.

*Voir également l'axe 6 de réformes et de restructuration.*

**Réviser la péréquation financière**

- La commission extraparlamentaire, chargée par le Conseil d'Etat de préparer la révision complète de l'actuelle péréquation financière intercommunale, a déposé son rapport final le 7 octobre 2003. Le Conseil d'Etat n'a pas encore arrêté sa position sur cet objet. Il reste pour l'instant dans l'attente de la décision que le Grand Conseil sera appelé à prendre sur le décret « Mesures structurelles » déposé



sous forme d'initiative parlementaire par la commission parlementaire « Mesures structurelles ». Ce projet de décret prévoit notamment que le Conseil d'Etat procède à une analyse approfondie de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Or, il apparaît que la mise en place d'une nouvelle péréquation qui précéderait une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes n'a guère de sens.

*Voir également l'axe 3 de réformes et de restructuration.*

### **Réexaminer les dispositions relatives aux fusions des communes**

- Cette révision a été effectuée dans le cadre du réexamen de la loi sur le régime communal précité, qui comprend un chapitre ad hoc à ce sujet. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### **Mettre en place une instance d'aide et de conseil aux communes**

- La mise en place d'une instance d'aide et de conseil aux communes a été réalisée formellement par la création d'une section des finances communales rattachée organiquement à l'Administration cantonale des finances.
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les communes a fait l'objet d'un suivi attentif. En effet, des directives détaillées ont été envoyées aux communes pour les informer sur la manière de remplir les nouvelles obligations liées à cette législation. De plus, en partenariat avec les associations défendant les intérêts communaux, des séances d'information ont été organisées pour sensibiliser les autorités et les administrations communales sur les incidences pratiques de cette nouvelle législation.
- Pour permettre aux communes de remplir l'obligation qui leur est nouvellement faite de respecter le modèle comptable harmonisé pour la présentation de leurs états financiers, une application informatique standardisée a été développée et distribuée aux communes. Les travaux de base pour moderniser le système de comptabilité des communes trouveront leur conclusion en 2005 avec la publication du guide des finances communales.
- Considérant l'utilité d'offrir aux communes valaisannes la possibilité de se raccorder au réseau informatique de l'Etat du Valais pour accéder, moyennant autorisations adéquates, aux données gérées par l'Etat et la Confédération, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 15 décembre 2004, d'instituer un comité de pilotage pour planifier et prioriser les objectifs en rapport avec ce projet.

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

- Alimentation du fonds d'assainissement des communes pour un montant de 10 millions de francs en 2003, 2004 et 2005, conformément au décret en la matière et aux budgets
  - mouvement de l'exercice 2004: 1'841'152.10
  - solde du fonds au 31.12.2004: 17'658'847.90

### **Appliquer une politique fiscale ciblée**

#### **Harmoniser, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'imposition dans le temps des personnes physiques (passage de la taxation bisannuelle prae-numerando à la taxation annuelle post-numerando)**

- Le 13 septembre 2001, le Grand Conseil a adopté la taxation annuelle postnumerando pour les personnes physiques. L'année 2004 a été la première année de taxation selon le nouveau système.
- Au 15 janvier 2005, la section de taxation des personnes physiques avait contrôlé le 86% des contribuables dépendants et le 54% des contribuables indépendants.
- Pour la taxation 2003 (effectuée en 2004), un nouveau système de gestion de délai a été mis en place. Ce système a reçu une approbation générale (communes, mandataires, contribuables).
- Pour la taxation 2004, il est mis gratuitement à disposition des contribuables (personnes physiques) un logiciel informatique pour le remplissage des déclarations d'impôts.

### **Promouvoir la domiciliation en Valais de contribuables avec des revenus élevés et une fortune importante**

- Des actions ciblées ont été entreprises dès 2003 pour promouvoir la domiciliation en Valais de contribuables avec des revenus élevés et une fortune importante.

### **Modifier le règlement concernant les taxes cadastrales en fixant que la valeur fiscale est égale à la taxe cadastrale, sauf pour les immeubles agricoles**

- Par projet de décret du 22 décembre 2004, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil une modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales. Le nouveau règlement prévoit une adaptation des valeurs fiscales afin que celles-ci soient conformes à la loi harmonisée et au principe d'égalité de traitement. De plus, cette modification apporterait aux collectivités publiques des recettes supplémentaires estimées à 11 millions pour le canton et à 18,3 millions pour les communes. Ces modifications seront traitées par le Grand Conseil lors de la session du mois de mai 2005.

### **Augmenter la production de l'imposition**

- Sur proposition de sa commission « Mesures structurelles » et du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté en novembre 2004 dans le cadre des discussions budgétaires 2005 l'engagement sous conditions de six collaborateurs supplémentaires au service cantonal des contributions, dans le but d'augmenter la production de l'imposition.

### **Réviser l'impôt sur les véhicules à moteur**

- Le 16 septembre 2004, a été adoptée par le Grand Conseil la loi sur l'imposition des véhicules automobiles. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

## GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

### **Moderniser les dispositions légales et réglementaires concernant la gestion financière**

#### **Rendre la gestion de l'Etat plus souple et plus efficace**

- La révision des dispositions idoines de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF), prévue dans la planification 2002 – 2005, a été réalisée et adoptée par le Grand Conseil (cf. supra *Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière*).

### **Assurer une politique du personnel et de l'emploi moderne et dynamique**

#### **Adopter les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail**

- Afin d'améliorer encore son image et son attractivité en tant qu'employeur, l'Etat du Valais a continué, comme en 2002 et 2003, à présenter ses divers avantages dans la presse ainsi que sur Internet.
- Pour demeurer un employeur attractif et compétitif, l'Etat du Valais poursuit par ailleurs une politique salariale garantissant l'égalité de traitement interne et externe.

#### **Contenir l'évolution des effectifs du personnel**

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop) dans ses lignes directrices gouvernementales. Malheureusement, même avec des mesures organisationnelles, de nouveaux postes doivent être créés pour satisfaire l'exécution de nouvelles bases légales cantonales ou fédérales.
- L'impact des nouvelles dispositions légales sur l'évolution du personnel doit être systématiquement analysé. Par principe, tout texte engendrant des besoins supplémentaires devrait être refusé, à moins que des compensations puissent être opérées ou que le Grand Conseil décide une augmentation correspondante des effectifs en personnel.

### Garantir une politique de personnel moderne et efficace

- Les efforts déjà réalisés depuis 1997 seront poursuivis, en particulier dans les domaines des conditions de travail, de l'aménagement du temps de travail, de la rémunération, de la reconnaissance de l'ancienneté de service, du marketing du personnel, du recrutement méthodique et objectif, de la promotion du personnel, de la formation et du perfectionnement, de l'égalité des chances et des instruments de conduite.

### Renforcer la situation financière des deux caisses de pension liées à l'Etat

- Par décision du 25 juin 2003, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail composé de cinq représentants du DFAE, du DECS et de l'Inspection des finances, et assisté d'experts, d'établir un rapport de synthèse sur les mesures nécessaires pour renforcer le degré de couverture des deux caisses de prévoyance (CPPEV et CRPE), et de formuler des propositions de mesures à l'attention du Conseil d'Etat. Le groupe de travail a déposé son rapport, accompagné d'un avant-projet de loi-cadre le 14 juin 2004. Après une large information du public et des cercles concernés par le biais d'une conférence de presse et de trois séances d'information qui se sont déroulées à Viège, Sion et St-Maurice, ces documents ont fait l'objet d'une procédure de consultation élargie, laquelle est arrivée à terme le 8 octobre 2004. Le Conseil d'Etat a ensuite pris acte de ces prises de position et après avoir dissous le groupe de travail initial, a mandaté un groupe d'experts indépendants pour l'évaluation du rapport du groupe de travail ainsi que des prises de position des différents cercles.

<b>Excédent de dépenses du service du personnel et de l'organisation pour l'année 2004</b>
--

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2'736'458 francs</li> </ul> |
|--|

## Développer et renforcer la politique de l'informatique

### Développer une informatique intégrale et cohérente favorisant la modernisation de l'Etat

- Le service de l'informatique a pris possession des nouveaux locaux de l'avenue des Mayennets en décembre 2004.
- Le groupe de travail, chargé d'examiner les possibilités de regroupement des affaires informatiques au service cantonal de l'informatique, a déposé un rapport présentant la stratégie à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par la commission de gestion. Le Conseil d'Etat a donné le feu vert pour le développement des étapes futures: conception, structuration et mise en œuvre. Les travaux de regroupements avancent régulièrement et l'informatique de plusieurs services a été transférée au SCI.
- Concernant l'informatisation des registres de l'état civil « Infostar », tous les offices sont connectés y compris Vex et Gampel.
- Le comité directeur SAP a fixé les priorités suivantes:
  - 1<sup>ère</sup> priorité: gestion des taxes et revenus
  - 2<sup>ème</sup> priorité: gestion des engagements.
- La gestion du contentieux sera prise en compte dans le sous-projet « Gestion financière et administrative » rattaché au module « Gestion des taxes et revenus » (SAP)
- L'achat du matériel informatique par la centrale d'achat des cantons romands permet d'obtenir des conditions très avantageuses. Dans le domaine des logiciels, la coopération avec la conférence suisse sur l'informatique nous offre des possibilités similaires.

<b>Excédent de dépenses du service de l'informatique pour l'année 2004</b>
--

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 17'063'434 francs</li> </ul> |
|---|

## AGRICULTURE

**Promouvoir une agriculture de qualité****Appliquer la nouvelle politique fédérale agricole et optimiser les paiements directs de la Confédération**

- Durant l'année 2004, le service de l'agriculture s'est principalement concentré sur les domaines d'activités suivants:
  - mise en œuvre de la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2007) et engagement des réflexions pour la prochaine étape de 2011
  - poursuite de la mise en place des recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (Institut d'économie rurale et Viticulture) et évaluation des effets des mesures développées
  - application de la législation fédérale, du nouveau règlement de la vigne et du vin et mise en chantier de la révision de la nouvelle loi cantonale sur l'agriculture
  - réorganisation des activités du service et de certains offices sur la base du nouveau système de management public e-DICS appliqué à l'Etat du Valais.
- Dans ce contexte, il convient de relever les activités ci-après:
  - lancement d'un nouveau modèle de développement rural régional: projet pilote national de développement et mise en valeur des produits locaux dans le Val d'Hérens
  - mise en application du nouveau règlement de la vigne et du vin avec les partenaires collectifs: Interprofession de la vigne et du vin (IVV), Vitival et professionnels privés et mise en route de l'étude des terroirs viticoles valaisans
  - poursuite des campagnes de reconversion du vignoble et de renouvellement du verger par diversification des cultures et choix variétal optimal
  - défense soutenue du dossier Raclette AOC auprès de la commission fédérale en matière de recours et séances de conciliation avec l'OFAG et les recourants afin d'assurer la production future de lait et fromage en Valais
  - renforcement de la marque Valais-Wallis et cohabitation avec la marque Valais
  - mise en place de l'observatoire des exploitations agricoles auprès de 15 professionnels (étude Lehmann « Vers une agriculture valaisanne durable »).
  - participation aux travaux et actions de défense pour la mise en valeur des produits du terroir au niveau de la Suisse romande
  - défense des intérêts des agriculteurs et suivi des travaux de mandats d'experts dans le cadre du projet de troisième correction du Rhône
  - accompagnement des agriculteurs en vue des changements de l'application de la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture (PA 2007), notamment la libéralisation des contingentements laitiers
  - soutien technique et financier à la mise en place d'une filière « Viande du Valais » et conduite d'un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens
  - travaux de recherche et publication d'un ouvrage informatif détaillé sur le centenaire des améliorations foncières rurales
  - définition du rôle et de l'orientation des domaines agricoles sur la base de la nouvelle politique agricole (PA 2007) et des spécificités de l'agriculture valaisanne
  - maintien d'un niveau de formation de qualité sur les deux centres de formation avec un effectif d'élèves stable et rénovation du centre de Châteauneuf.

**Incidences financières pour l'année 2004**

- Paiements directs 2004: 98'889'211 francs

## AFFAIRES EXTERIEURES

**Renforcer nos relations avec les instances fédérales et nos voisins****Intensifier les relations avec la Confédération**

- La défense des intérêts du canton auprès de la Confédération est un objectif prioritaire que le Conseil d'Etat mène en étroite collaboration avec les élus valaisans aux Chambres fédérales.

**Intensifier les échanges intercantonaux et transfrontaliers**

- L'intensification de la coopération transfrontalière de proximité passe par une harmonisation des niveaux de compétences. Si, par la constitution fédérale, la coopération est de compétence cantonale, cela ne va pas de soi dans les pays centralisés, notamment en France. L'ensemble des niveaux de décision, national, régional et départemental, devrait être réuni dans la même structure, avec transfert de compétence. La coopération dans le cadre des programmes communautaires INTERREG permet une telle concentration. L'objectif est de la maintenir au-delà de la durée de vie de ces programmes.

La coopération avec nos voisins du sud pêche par la barrière des montagnes et de la langue. Un rapprochement sensible avec la vallée d'Aoste, au territoire et à la situation semblables aux nôtres, permettrait de réunir nos atouts pour mieux coopérer avec des régions plus fortes économiquement, telles que la Lombardie et le Piémont.

- Dans le domaine de la collaboration intercantonale, il sera nécessaire de concentrer le travail sur moins d'organismes intercantonaux. Il sera important de créer une région économique de dimension européenne entre les cantons de la Suisse occidentale par la structure de l'Espace Mittelland avec Genève et Argovie. En complément de la région économique, il sera nécessaire d'assurer une bonne collaboration dans le cadre de la Conférence des gouvernements des cantons alpins pour défendre ses intérêts comme réseau de ressource énergétique de la Suisse. Le troisième axe de la collaboration intercantonale est la défense des intérêts de notre canton envers la Confédération par le biais de l'Espace Mittelland et la Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse occidentale. Le lobbying au niveau fédéral est plus efficace s'il est soutenu par d'autres cantons ou par une majorité de cantons.

**Incidences financières pour l'année 2004**

- Coûts nets du domaine « Affaires extérieures »: 1'235'333 francs

## SANTÉ PUBLIQUE

*En 2004, le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie a poursuivi sa mission de garantir un système sanitaire de qualité, financièrement supportable, et qui répond aux besoins de la population.*

**Garantir une prise en charge curative et palliative adéquate, aussi bien au domicile qu'en institution sanitaire et hospitalière, par une planification judicieuse des infrastructures, une allocation équitable des ressources disponibles et la constitution de réseaux régionaux de santé favorisant une orientation et une prise en charge optimale du patient dans le système sanitaire**

**Mener à bien la planification hospitalière afin de garantir une prise en charge curative et palliative de qualité qui soit financièrement supportable pour le canton et la population valaisanne**

- Par l'adoption, le 28 janvier 2004, du concept hospitalier valaisan 2004, le Conseil d'Etat a défini une nouvelle planification hospitalière qui prévoit la réunion de l'ensemble des hôpitaux subventionnés au sein d'un établissement unique, le Réseau Santé Valais (RSV).
- Le 23 juin 2004, le Conseil d'Etat a confirmé sa décision de janvier 2004 et a décidé de créer un seul service de maternité pour le Centre hospitalier du Valais Central.
- Les objectifs principaux du concept hospitalier valaisan sont de garantir la qualité de la prise en charge hospitalière tout en maîtrisant les coûts. A cette fin, il s'agit de:
  - réduire les surcapacités existantes encore dans le domaine hospitalier
  - accroître l'attractivité de la profession pour les médecins spécialistes et pour le personnel soignant
  - atteindre une masse critique suffisante de patients dans chaque spécialité.
- A partir de février 2004, le Réseau Santé Valais (RSV) a mis en œuvre le concept hospitalier 2004 en procédant, par étapes, aux adaptations nécessaires: création des trois centres hospitaliers (dans le Haut-Valais, le Valais Central et le Bas Valais), transferts de disciplines, etc.
- En collaboration avec les partenaires concernés, le Conseil d'Etat a pu mener à bonne fin les travaux préparatoires nécessaires à l'introduction des APDRG (financement par groupe de pathologies) en tant que nouveau mode de financement hospitalier au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Assurer une prise en charge non hospitalière de qualité et financièrement supportable par la mise en place de structures adaptées**

- Dans le domaine des établissements médico-sociaux pour personnes âgées, conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 4 juillet 2001 et du 29 mars 2003 qui prévoient notamment la construction de 232 nouveaux lits d'établissements médico-sociaux (dont 132 dans le Haut-Valais, 70 dans le Valais Central et 30 dans le Bas-Valais), plusieurs projets de construction d'établissements médico-sociaux sont en phase de réalisation. Simultanément, le concept de prise en charge de la personne âgée fait actuellement l'objet d'un réexamen, qui doit permettre d'évaluer les besoins en la matière à l'horizon 2010.
- Le Conseil d'Etat a soumis le projet d'informatisation des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux au Grand Conseil pour adoption lors de la session de novembre 2004. L'objectif du projet accepté par le parlement est notamment d'obtenir des données harmonisées permettant de véritables comparaisons entre les institutions, de faciliter l'introduction de la comptabilité analytique et d'entraîner des économies d'échelle par l'acquisition commune de moyens informatiques pour les institutions et établissements concernés.

- Le groupe de travail interdépartemental chargé de réviser la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et la loi sur l'organisation des secours a poursuivi ses travaux en 2004, avec pour objectif, notamment, de proposer des variantes pour la mise en place d'un concept global d'intervention. Dans ce contexte, se pose la question de savoir s'il est opportun d'exploiter une ou plusieurs centrales d'intervention.
- Le groupe de travail interdisciplinaire chargé de l'examen des aspects sanitaires des dispositions légales en matière de privation à des fins d'assistance a poursuivi ses travaux en 2004.
- Un groupe de travail a également été mis en place en 2004 par le Conseil d'Etat pour l'examen des aspects sanitaires de l'application du nouveau droit pénal des mineurs.

### **Promouvoir la santé et prévenir les maladies et les accidents, par l'information et l'éducation de la population sur les comportements et habitudes de vie qui favorisent un état de santé satisfaisant, par le dépistage des troubles de santé et par le développement de contextes cadres favorables**

- En automne 2004, le canton du Valais a publié un nouvel exemplaire de l'étude sur l'état de santé de la population valaisanne. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat pourra déterminer de nouvelles priorités d'action concernant la prévention, qui seront retenues dans le cadre des programmes futurs ciblés avalisés par le Conseil d'Etat.

### **Garantir l'accessibilité économique des prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés de condition modeste**

- En 2004, environ 31% de la population résidente a bénéficié de subventions pour les primes d'assurance-maladie. La part de la Confédération au montant total de subventions a été utilisé intégralement.

### **Garantir une offre de formation de base et de formations continues aux professions de la santé, répondant à l'évolution des besoins du système sanitaire, aux besoins de la population et à l'évolution du marché du travail et de qualité**

- A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2002, cet objectif a été transféré au département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Dès lors, le rôle du service de la santé publique se limite à l'évaluation des besoins en matière de formation aux professions de la santé.

*Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service de la santé publique.*

<b>Dépenses nettes de la santé pour l'année 2004</b>
--

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 285.1 millions de francs</li> </ul> |
|--|

### **Assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les épizooties et contrôler la population canine**

- Pour garantir le maintien d'un statut sain et indemne d'épizooties de notre cheptel, la surveillance de la propagation des épizooties (campagne de vaccination, contrôles des différentes maladies, prélèvement de sang lors des campagnes de surveillance) demeurent un but important. Toutes ces tâches sont prescrites par la législation en vigueur et ordonnées par l'office vétérinaire fédéral.
- L'hygiène des viandes ainsi que l'hygiène en relation avec les abattages effectués dans notre canton sont soumis à un contrôle obligatoire de même qu'il existe, par rapport à la législation en vigueur, une surveillance et un contrôle de toutes les installations et de tous les abattoirs. La formation continue et constante des contrôleurs des viandes garantit ainsi le respect de l'hygiène d'abattage et des viandes. Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, une nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) est entrée en vigueur. Un des buts principaux de celle-ci, est de protéger les consommateurs contre la présence de résidus indésirables de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale.

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, la prophylaxie et le traitement des cas de morsures par chiens ont pris un rôle prédominant dans notre service:
  - la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Durant cette année, en collaboration avec les communes, une structure permettant de régler les cas relatifs aux chiens agressifs et dangereux a été mise en place
  - les autres points importants dans ce domaine étaient l'identification de tous les chiens avec une puce électronique ainsi que les règlements des refuges officiels pour la prise en charge des chiens perdus, sans maîtres ou de s'assurer que les chiens confisqués par les autorités compétentes soient pris en charge par ces refuges officiels
  - le contrôle des animaux de rente en relation avec les directives écologiques requises relatives au traitement des plaintes concernant le bien-être et à la protection des animaux.

<p><b>Excédent de dépenses du service vétérinaire pour l'année 2004</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1'293'618 francs</li> </ul>
--



## AFFAIRES SOCIALES

### Action sociale

#### Favoriser l'aide et la réinsertion sociale

- Le 8 avril 2004, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.
- Sur la base des travaux préliminaires de la commission « Mesures structurelles » et des réflexions menées à l'interne du département, le Conseil d'Etat a, le 22 décembre 2004, pris plusieurs décisions concernant:
  - la réorganisation du service de l'action sociale
  - le développement coordonné des systèmes informatiques gérant les prestations sociales individuelles et collectives
  - la création d'une commission consultative chargée de la coordination des orientations fondamentales en matière de politique sociale et d'organisation et d'harmonisation des prestations sociales.
- En collaboration avec la commune de Sion et une société informatique, le service de l'action sociale développe un logiciel de gestion qui permettra de répondre aux exigences du projet SOSTAT de l'OFSS et pose les bases d'une gestion coordonnée des prestations sociales sous condition de ressources.
- En collaboration avec le CMS de Viège et Topjobberwallis, un projet pilote visant la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale dans le premier marché du travail a été lancé avec succès.

#### Optimiser la prise en charge des personnes handicapées

- Toutes les institutions traitant des problèmes de dépendance ont fait l'objet d'une mise en réseau. La recherche de collaboration avec les cantons romands dans ce domaine s'est par ailleurs intensifiée.
- Afin d'utiliser les synergies et d'étudier la possibilité d'une fusion, un rapprochement a été effectué entre le Home « La Miolaine » et le Home « Le Chalet » dont la direction est désormais commune.
- Les conventions avec contrats de prestations avec les institutions pour personnes handicapées ont été étendues.
- Le financement du maintien à domicile de personnes handicapées par les prestations complémentaires a pu être développé, en collaboration avec le service de la santé et la caisse cantonale de compensation.



### Adapter l'organisation cantonale de la prise en charge des requérants d'asile

- Le nouveau centre de formation professionnelle pour requérants d'asile de Vétroz a été inauguré.
- La baisse du nombre de requérants d'asile a entraîné la mise en œuvre d'une première série de mesures de restructuration du secteur.

<b>Coûts nets de l'action sociale pour l'année 2004</b>
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24'546'623 francs</li> </ul> |
|---|

## Assurances sociales

### Adapter les prestations des assurances sociales gérées par la caisse cantonale de compensation en fonction de l'évolution du droit et du contexte social

- Le contrôle effectif des demandes d'augmentation des taxes journalières des établissements médico-sociaux permet de limiter les dépenses des prestations complémentaires AVS tout en assurant aux personnes âgées une prise en charge suffisante des besoins.
- Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 11 juillet 2003 qui a mis en cause le principe du rattachement prioritaire des allocations familiales au père, aucune solution acceptable n'a pu être trouvée au niveau de la Suisse romande. Avant de modifier notre législation cantonale, il convient d'attendre que les Chambres fédérales traitent en 2005 un projet de loi-cadre au niveau fédéral réglant au moins les problèmes de coordination en cas de concours de droit touchant les parents salariés dans des cantons différents.
- Un arrêt du Tribunal fédéral du 2 novembre 2004 a confirmé qu'en vertu de notre législation en matière d'allocations familiales, une entreprise affiliée à une caisse d'allocations familiales reconnue pour sa branche d'activité ne pouvait pas choisir une autre caisse d'allocations familiales.

<b>Coûts nets du subventionnement des assurances sociales pour l'année 2004</b>
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 56'233'770 francs</li> </ul> |
|---|

## Garantir les droits et les intérêts des travailleurs

### Assurer une justice prud'homale proche des citoyen(ne)s

- Le Conseil fédéral a chargé le département fédéral de justice et police d'élaborer d'ici l'an 2006 un message relatif à l'institution d'une procédure civile suisse uniforme. Les débats parlementaires se poursuivront vraisemblablement jusqu'en 2008. Un délai d'adaptation devra ensuite être accordé aux cantons, de sorte que la future procédure civile suisse ne devrait pas entrer en vigueur avant 2010. Il s'agira néanmoins d'évaluer les effets spécifiques et pratiques que l'on peut d'ores et déjà tirer des travaux législatifs en cours.

### Mener une politique de sécurité et de santé au travail conforme aux intérêts des travailleurs et de l'économie

- Sécurité et protection de la santé au travail
  - Un groupe de travail composé de représentants de l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), de l'Association des offices suisses du travail (AOST) et du Seco a élaboré un catalogue d'indicateurs de résultat en vue d'évaluer l'impact du travail des inspections du travail sur la sécurité et la santé. Avant de pouvoir commencer la phase test avec certains cantons pilotes, il a toutefois été jugé nécessaire d'affiner les indicateurs retenus et de les préciser de manière à pouvoir les intégrer dans un système de processus de type « Quality Management ».
  - L'Antenne Santé au Travail (AST) est entrée dans sa phase opérationnelle. L'AST a sollicité le soutien d'un groupe de pilotage pour mieux définir ses orientations ainsi que les moyens requis pour atteindre ses objectifs. En outre, des études concrètes ont été réalisées en matière d'exposition au SO<sub>2</sub> et CO<sub>2</sub> dans les caves pendant les vendanges, de l'évaluation de l'exposition cutanée lors de l'utilisation de produits toxiques dans le traitement de la vigne, à propos du travail

de nuit ou la protection de la maternité dans le secteur de la vente. Parmi les objectifs futurs, il s'agira en particulier de valoriser les études effectuées et de sensibiliser notamment les vignerons et les non professionnels aux problèmes d'exposition chronique. En matière d'amiante, il conviendra de faire le bilan de la situation des bâtiments floqués et proposer un projet sur une campagne de sensibilisation de certains corps de métier.

- Sensibilisation des entreprises
  - Lancement du 4<sup>e</sup> programme de sécurité de la CFST « MSST Inside ». Ce programme doit faire davantage connaître et rendre plus attractif la mise en place d'un système de sécurité conforme aux directives par la distribution d'un logo «ASA INSIDE » aux entreprises méritantes. Ce logo n'équivaut pas à une accréditation, mais à valeur de label pour les entreprises qui entendent promouvoir une véritable politique de sécurité et de santé au travail (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité du travail...).

### **Eviter les pratiques de sous enchère sociale et salariale, particulièrement à la suite de l'introduction de la libre circulation des personnes**

- Lutte contre le dumping social et salarial
  - La mise en place de l'« inspection de l'emploi » s'est achevée avec la fusion des commissions tripartites du travail au noir, des travailleurs détachés et de la main d'œuvre étrangère en une seule commission tripartite cantonale. Il s'agira maintenant d'évaluer son impact dans l'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation de personnes.

<b>Coûts nets du service de protection des travailleurs et des relations du travail pour l'année 2004</b>
---

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2'792'490 francs</li> </ul> |
|--|

## ENERGIE ET FORCES HYDRAULIQUES

### **Développer une politique énergétique répondant aux exigences du développement durable**

#### **Assurer la transition vers le marché libéralisé de l'électricité**

- La consultation relative à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et à la révision de la loi sur les installations électriques (LIE) a été conduite. Le Conseil d'Etat soutient en principe l'intention de guider l'ouverture du marché de l'électricité et pour cela d'édicter une loi. La mise en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité sur le plan fédéral est planifiée pour 2007.

#### **Défendre les intérêts du canton en matière de forces hydrauliques et de protection contre les crues**

- Dans le cadre des concessions qui échoient en 2004-2005, des séances de travail et d'information ont été organisées avec les communes et les sociétés hydroélectriques concernées. Le déroulement des procédures prenant plus de temps que prévu dans les communes, le Conseil d'Etat a dû accorder, dans certains cas, des mesures provisoires qui permettent la poursuite de l'exploitation des aménagements après l'échéance des concessions.
- Deux séances d'information ont été organisées pour les communes, les sociétés de distribution et les bureaux d'ingénieurs, sur le sujet du potentiel des petites centrales hydrauliques.
- Pour la synergie entre la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône et la production hydroélectrique, les objectifs et tâches du domaine des forces hydrauliques ont été précisés dans le cadre du comité de pilotage R3.
- Le projet de loi sur les FMV (Forces motrices valaisannes) a été accepté le 15 décembre 2004 à une majorité de plus de 90% par le Grand Conseil. Cette loi, tout en précisant et renforçant certains objectifs, donne plus de marge et de souplesse aux FMV pour agir.
- Les études de définition de mesures d'assainissement des cours d'eau sont actuellement en cours sur plus de la moitié des bassins versants valaisans, en prenant en compte les aspects environnementaux,

de protection contre les crues et socio-économiques. Certains résultats seront connus dans la deuxième moitié de l'année 2005.

- Parallèlement, au niveau du plan directeur cantonal, la fiche de coordination G.5/2 est en cours de révision pour permettre une meilleure organisation du transport haute tension (HT) et très haute tension en Valais (THT).
- Poursuite des travaux de prévention des dangers liés aux crues:
  - un projet est à l'étude au SRCE, en coordination avec le SFH et l'EPFL, dans le but de construire, en plaine et en montagne, des ouvrages à buts multiples (production hydroélectrique et protection contre les crues) similaire à celui réalisé à Mattmark
  - le développement d'un modèle de simulation (MINERVE) de la gestion des ouvrages hydroélectriques en périodes de crues se poursuit. Certains développements effectués permettent déjà d'évaluer l'efficacité de stratégies d'écrêtage des crues par turbinage préventif ou prévidange des bassins d'accumulation en utilisant les modèles de crues historiques (1987, 1993 et 2000) qui ont eu lieu en Valais.

### **Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables**

- La loi cantonale sur l'énergie a été adoptée par le Grand Conseil en janvier 2004. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Cette loi a permis l'adaptation du droit cantonal subordonné au droit fédéral et le transfert dans le droit ordinaire des dispositions du décret concernant la promotion du standard MINERGIE dont la validité était limitée. L'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations est entrée en vigueur en même temps que la loi.
- L'information et le perfectionnement des spécialistes en énergie ont été intensifiés.
- Les programmes de promotion pour l'utilisation des énergies renouvelables se poursuivent. L'ordonnance du 27 octobre 2004 sur les mesures de promotions dans le domaine de l'énergie a tenu compte des disponibilités budgétaires réduites.
- Afin de favoriser l'introduction du préchauffage solaire d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de logements de plus de 5 appartements, les taux de subventionnement pour ces bâtiments ont été augmentés.
- La promotion et la réalisation de grandes installations de chauffage à bois avec chauffage à distance se poursuivent.
- La réalisation de programmes d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (hôpitaux) et les installations (tunnels routiers) a été poursuivie.
- La promotion du standard MINERGIE, domaine dans lequel le canton se trouve très bien placé sur le plan suisse, se poursuit activement.
- L'introduction d'un programme d'assainissement énergétique des bâtiments n'a pas pu se faire en raison du manque de moyens financiers.

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

##### *Coûts nets du service de l'énergie*

- 1'705'724 francs

##### *Recettes nettes du service des forces hydrauliques*

- 43'889'098 francs

**PENSER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR AMÉLIORER LES CHANCES DES GÉNÉRATIONS FUTURES**

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION

*Scolarité obligatoire***Adapter l'enseignement obligatoire pour mieux répondre aux besoins et attentes des élèves, des parents et de la société****Améliorer la préparation scolaire des élèves optant tant pour la voie de la formation par l'apprentissage que pour celle des études**

- Mise en application des nouvelles grilles horaires, adoptées par le Conseil d'Etat, pour la scolarité obligatoire introduisant les nouveautés suivantes:
  - apprentissage de la deuxième langue dès la 3<sup>e</sup> année primaire (*réalisé dès la rentrée 2004*)
  - poursuite de l'introduction de l'enseignement de l'anglais au cycle d'orientation (*2<sup>e</sup> année*)
  - amélioration de l'offre de formation en 3<sup>e</sup> année du cycle d'orientation (*nouvelle réflexion en cours*).
- Élaboration et mise en consultation d'un projet de concept cantonal pour l'enseignement des langues.
- Mise sur pied de groupes de travail pour la réécriture des plans d'étude dans les branches dont la dotation horaire a été modifiée (*réalisée pour le cycle d'orientation / en cours de réalisation pour l'école primaire*).
- Participation à l'enquête PISA trisannuelle sur les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire (*résultats internationaux connus; résultats cantonaux attendus*).
- Suite de l'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT), conformément au calendrier.
- Mise en application du rapport RISC (rôle des institutions scolaires cantonales) et élaboration de conventions-types (mise en application progressive; conclusion de conventions-types avec les villes).
- Adoption et mise en place du concept, des lignes directrices et de la commission cantonale « Sports-Arts-Formation ».
- Mise en consultation de PECARO (*Plan d'étude cadre romand*).

*Enseignement secondaire II, général et professionnel***Mieux préparer nos jeunes aux exigences de demain par une optimisation de l'enseignement secondaire et une revalorisation de la formation professionnelle (apprentissage)****Réorganiser les écoles de degré diplôme, y compris les écoles de commerce**

- Profilage de la voie médiane de façon plus précise à l'intérieur de l'enseignement secondaire II (10 à 15% de la population scolaire concernée) entre la filière gymnasiale et la formation professionnelle (*en cours de réalisation*).
- Adaptation des écoles supérieures de commerce aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (*en cours de réalisation, plus expérience pilote conduite par l'OFFT à l'ESC de Monthey*).
- Concrétisation de la cantonalisation de l'école de commerce de la ville de Sion.

- Transformation des écoles de degré diplôme en filières conduisant à l'obtention de la maturité professionnelle santé-social permettant l'admission aux formations HES santé-social (*en cours de réalisation*).
- Mise sur pied d'une passerelle (4<sup>e</sup> année d'études) dans les écoles de degré diplôme permettant l'accès à la Haute Ecole pédagogique (*en cours de réalisation*).
- Adaptation de la mission des écoles préprofessionnelles à la réalité du marché de l'emploi et aux risques de rupture de formation à l'issue de la scolarité obligatoire (*en cours de réalisation*).

### **Adapter l'organisation de l'enseignement, les programmes et les grilles horaires des collèges valaisans**

- Développement progressif dans tous les établissements des nouvelles technologies de l'information et de la communication (*en cours régulier de réalisation*).
- Adoption, par le Conseil d'Etat, des plans de scolarité 2005/06 – 2006/07 – 2007/08 contraignants pour les écoles de secondaire II non professionnel et indicatifs pour les écoles de la scolarité obligatoire.

### **Développer l'ensemble des activités liées à la formation de base et continue ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle**

- Effort soutenu de revalorisation des apprentissages et aménagement de passerelles favorisant l'élargissement des formations (marketing, enquêtes sur les places d'apprentissage).
- Aide financière pour les entreprises formatrices par APA 2 ou par un fonds cantonal (prise en charge des frais de matériel d'examen et du financement des cours d'introduction hors canton).
- Intensification de la collaboration et des échanges avec les milieux économiques et professionnels.
- Introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Développement d'un système de qualité au niveau des écoles professionnelles, des OSP et du SFOP (vision, stratégie, charte).
- Étude d'un nouveau concept pour la surveillance de l'apprentissage: carte qualité, enquête auprès des apprenti-e-s, etc.
- Étude pour l'introduction du sport au niveau de la formation professionnelle.
- Étude d'un nouveau concept pour la formation continue.
- Recherche et expérimentation d'un système de gestion informatisée des écoles (ESCADA).

**Incidences financières liées à l'adaptation de l'enseignement obligatoire, à l'optimisation de l'enseignement secondaire II général et à la revalorisation de l'enseignement professionnel (excédent de charges 2004 du compte administratif):**

- 353'352'480 francs

#### *Formation tertiaire*

### **Développer et consolider les domaines et filières de formation tertiaire dans le canton, ainsi que les centres de compétences en faveur de l'économie**

#### **Elargir l'accès des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et aux filières de formation tertiaire de tous niveaux dans le canton et hors canton**

- Optimisation de l'offre globale de formation avec des orientations (disciplines approfondies) ancrées dans les domaines de compétences de la HEVs (*voir également le rapport de controlling de la HEVs, objectif politique 1*).

- Mise en place, en prévision de l'introduction du bachelor (déclaration de Bologne), dans toutes les filières de la HEVs, d'une organisation scolaire axée sur la modularisation des études et l'évaluation des prestations au moyen de crédits (ECTS).
- Reconnaissance suisse et européenne des titres délivrés par la HEP-VS et remise des premiers diplômes en 2004.
- Début du regroupement des deux hautes écoles valaisannes HEVs et HEVs2, avec le regroupement des services centraux (ressources humaines, finances, etc.) en un même lieu.
- Participation de la Haute école de musique valaisanne (HEMV) à la création d'un domaine « Musique » dans la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

### **Contribuer au développement socio-économique du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances**

- Concentration et développement des activités de recherche appliquée & développement dans les domaines de compétences clés de la HEVs.
- Maîtrise de l'expansion dans le secteur des prestations de service.
- Rôle moteur dans la diversification du tissu économique: renforcement du partenariat entre la direction du développement économique valaisan (DEV) et la HEVs pour le positionnement du canton dans des niches de marché à haute valeur ajoutée.
- Participation active au sein des réseaux nationaux et internationaux: responsabilité de la coordination du nouveau réseau de compétences national des Hautes écoles spécialisées *Swiss Food Net* assumée par la HEVs.
- HES suisse à distance: signature d'un contrat avec la Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (SUPSI) (rattachement institutionnel mais autonomie financière).

### **Dynamiser le développement du tertiaire universitaire en Valais**

- Soutien aux instituts reconnus dans le cadre de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires.
- Suivi de la mise en place des 4 domaines prioritaires: Ages-santé-société / Alpes / Intelligence artificielle / Formations flexibles et à distance.
- Reconnaissance fédérale de la Fondation pour la formation universitaire à distance, Brigue.

Voir également l'axe 5 de réformes et de restructuration « *Penser et construire ensemble l'école de demain* ».

**Incidences financières liées au développement et à la consolidation des domaines et filières de la formation tertiaire ainsi que de ses centres de compétences (excédent de charges 2004 du compte administratif):**

- 90'297'190 francs

## POLITIQUE DE LA JEUNESSE

**Créer et mener, avec le concours des parents, des partenaires publics et privés, une réelle politique de la jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes et favorisant leur intégration sociale**

### **Poursuivre la mise en application la nouvelle loi en faveur de la jeunesse**

- Contribution à l'accroissement de l'offre de places d'accueil à la journée pour les enfants entre 0 et 12 ans afin de répondre à la demande des parents dans ce domaine important de la politique familiale. Adoption des directives permettant la vérification de l'utilisation de l'aide financière du canton dans ce domaine et contrôle de toutes les structures subventionnées durant les trois années écoulées.
- Echanges avec la Fédération des communes valaisannes afin de rendre opérationnel le contrôle des représentations cinématographiques destinées aux enfants.

- Elaboration d'un projet de concept à l'intention des communes concernant les activités extra-scolaires des jeunes.

### **Développer les mesures de prévention**

- Poursuite de l'encadrement (formation de base, supervision et perfectionnement) de la médiation scolaire au niveau cantonal.
- Mise sur pied de formations à l'intention des parents d'accueil à la journée et des familles d'accueil dans le domaine du conseil éducatif, de la psychologie de l'enfant et de la protection infanto-juvénile.
- Offre de places de stages aux universitaires souhaitant se spécialiser dans le domaine de la promotion, de la protection et de l'aide spécialisée pour enfants.

### **Développer les mesures spécialisées pour les enfants dont le développement est entravé ou en danger de l'être et coordonner les activités du service éducatif itinérant**

- Adaptation de l'offre institutionnelle cantonale pour la prise en charge de jeunes gravement perturbés durant toute l'année et ce en conformité avec les directives de l'office fédéral de justice.
- Renforcement de la collaboration entre le service et l'instance pénale cantonale dans le domaine de l'audition d'enfants victimes d'abus sexuels ou de maltraitances.
- Instauration, par la Fédération des communes valaisannes, d'un groupe de travail afin d'examiner les modalités d'une collaboration concrète entre les différentes communes du canton et le service dans la prise en charge des mandats tutélaires au sens des art. 307 et 308 du Code civil suisse.
- Signature d'une convention avec la commune de Sierre pour la mise en place d'une structure pédagothérapeutique pour la prise en charge des enfants fréquentant les classes d'adaptation.

**Incidences financières liées au renforcement de la politique en faveur de la jeunesse** (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 19'739'106 francs

## POLITIQUE CULTURELLE

### **Créer une image et un état d'esprit favorisant et facilitant l'accès du plus grand nombre aux activités et au patrimoine culturels et contribuer à leur développement**

#### **Créer un véritable réseau d'accès à la connaissance, à la culture et à l'art permettant à chacun d'avoir accès à l'héritage et à la création culturels et de contribuer à les développer par son activité**

- Développement du Réseau Musées.Valais: signature de la charte avec les musées partenaires. Réalisation du premier programme commun de recherches et d'inventaires dans la perspective d'expositions et de publications futures.
- Regroupement des Musées cantonaux – 1<sup>ère</sup> étape: regroupement des collections d'histoire militaire et de numismatique avec celles d'histoire et d'ethnographie sur le site de Valère; transfert de la gestion et de l'exploitation du Château de St-Maurice à une fondation dès le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et signature d'une convention réglant les relations entre dite fondation et les Musées cantonaux concernant les collections cantonales.
- Réaménagement en cours des collections gallo-romaines cantonales à la Fondation Gianadda.
- Mise en service du portail des bibliothèques valaisannes ([www.bibliovalais.ch](http://www.bibliovalais.ch)).
- Réalisation d'une seconde bibliothèque régionale virtuelle avec les communes de la région de Sion-Hérens-Conthey et mise en place d'une bibliothèque virtuelle regroupant les bibliothèques spécialisées valaisannes; extension du réseau Bibliopass Valais/Wallis à cinq nouvelles bibliothèques.

### **Permettre, par la conservation, la valorisation et l'étude du patrimoine, à la société valaisanne de se connaître et de s'exprimer dans sa diversité et ses dimensions historiques**

- Aménagement de nouveaux locaux de stockage des collections permettant en 2005 le transfert de milliers d'objets en un seul lieu dans des conditions de conservation considérablement améliorées (abandon des locaux insalubres actuels).
- Lancement de la rédaction d'un Guide culturel et touristique du Valais en collaboration avec le service du tourisme et développement régional, Valais-Tourisme et le Rotten-Verlag.
- Poursuite des études en vue de la réalisation du nouveau site de la Médiathèque Valais – Sion sur le site des arsenaux.
- Publication du catalogue de la collection des affiches valaisannes.

### **Contribuer, par des activités culturelles de haut niveau, à l'attrait du Valais**

- Soutien à la Fondation Gianadda, au Festival de Verbier, au Festival d'Ernen, au Festival de la BD, ...
- Attribution des prix d'encouragement et de consécration de l'Etat du Valais.
- Premier volet de la série d'expositions et de rencontres publiques sur les collections valaisannes: *Les Chambres secrètes des musées, chapitre: ces acquisitions qui attendent dans l'ombre.*

**Incidences financières liées au développement de la politique culturelle** (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 19'827'763 francs

## POLITIQUE DU SPORT

### **Créer un contexte favorable au bon développement du sport en termes de bien-être, de stabilité, d'éducation, de santé et d'infrastructures publiques**

#### **Promouvoir la pratique du sport par les jeunes**

- Généralisation de l'application du programme « Jeunesse et Sport 2000 ».
- Poursuite de la collaboration avec la Fondation de l'Aide Sportive Valaisanne (FASV). Renforcement du soutien financier aux associations sportives faïtières cantonales (aides annuelles) ainsi qu'aux clubs et sociétés (aides ponctuelles).
- Continuation des travaux de réalisation des projets « Sport des apprentis » et « Projet novateur pour le sport et la jeunesse », sous la conduite respective du service de la formation professionnelle et du délégué cantonal à la jeunesse.

#### **Planifier les nouveaux investissements en matière d'installations sportives**

- Achèvement de la construction du centre national de sports de glace de Champéry (Palladium); travaux de rénovation en cours de celui de Loèche-les-Bains.

#### **Favoriser une politique coordonnée pour l'organisation de grandes manifestations sportives**

- Elaboration d'une directive provisoire fixant les critères et les normes de soutien à l'organisation de manifestations sportives de grande importance appliquée à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année 2005.

#### **Elaborer un projet de loi cantonale sur l'encouragement et la promotion du sport**

- Premières réflexions, dans le cadre des projets en cours, sur la nécessité, les objectifs, les limites et les incidences d'une législation cantonale dans le domaine du sport.

**Incidences financières liées au développement de la politique du sport** (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 656'426 francs



## CONDITIONS CADRES

**Améliorer les conditions cadres****Définir un concept d'évaluation de la qualité des formations et de la gestion, et le mettre en oeuvre**

- Actualisation et rédaction définitive de la vision ainsi que de la mission du département en lien avec les axes et les objectifs prioritaires (*réalisé*).
- Finalisation et mise à jour de tous les éléments du système e-DICS, du niveau politique au niveau opérationnel en vue de son application sur la plateforme informatique de l'État (*réalisé*).
- Introduction et expérimentation partielles du système de gestion informatisée (Internet School Management) dans les écoles cantonales avec modules élèves, notes, administration, professeurs, statistiques (*en cours*).
- Prévision des besoins futurs d'enseignants dans les écoles de la scolarité obligatoire, les écoles de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré général et professionnel (*non réalisé*).
- Discussion et préparation du projet de réforme du statut du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et des écoles secondaires du 2<sup>e</sup> degré, général et professionnel (*en cours*).
- Approches et démarches liées au projet portant sur les relations canton-communes et canton-institutions (*en cours*).
- Choix de quelques indicateurs pertinents du point de vue pédagogique, statistique et financier pour servir d'instrument de pilotage et de direction du système d'enseignement et de formation (*en cours*).

**Repenser et élargir la formation continue**

- Consolidation du programme de formation continue des enseignants avec le concours de la commission paritaire (*partiellement réalisé*).
- Application des mesures prévues par la loi sur la formation continue des adultes (*en cours*).
- Finalisation du projet transversal englobant tous les domaines d'engagement du canton (*non réalisé*).
- Collaboration avec FS-CH (Fernstudien Schweiz) et FFH (Fernfachhochschule) dans le domaine de la formation à distance et du e-learning (*en cours*).

**Renforcer la communication et l'information**

- Élaboration d'un avant-projet transversal de communication et d'information (*non réalisé*).
- Information sur la vision et la mission du DECS en lien avec les axes et objectifs prioritaires (*réalisé*).
- Création et développement des sites Internet (enseignement, archives, musées) (*en cours*).

**Analyser minutieusement les besoins en infrastructures et équipements, et planifier les réalisations nécessaires**

- Adoption de solutions provisoires pour répondre aux besoins immédiats de locaux et poursuite de l'analyse prospective en attendant des décisions définitives de localisation de certaines écoles cantonales (*en cours*).
- Préparation d'un inventaire des infrastructures scolaires existantes et étude de l'évolution des besoins futurs (*non réalisé*).

**Incidences financières pour l'année 2004**

- Les incidences financières liées à cet objectif sont intégrées dans les six autres objectifs du département.

## ECONOMIE

**Renforcer les conditions-cadres de l'économie valaisanne****Améliorer les conditions-cadres et la compétitivité de la place économique Valais**

- L'année 2004 a vu l'avancement des mesures centrales pour l'amélioration des conditions cadres de l'économie valaisanne:
  - la Politique du tourisme du canton du Valais est en cours d'application, que ce soit dans les services de l'Etat ou auprès des autres partenaires concernés. Sa concrétisation passe également par la révision de la loi sur le tourisme actuellement en cours
  - la Stratégie du développement économique qui fixe 10 axes stratégiques sert de base pour les activités liées à ce domaine. De multiples présentations ont été réalisées auprès des associations et partenaires intéressés.

**Cibler l'action de la promotion économique cantonale sur les actions à haute valeur ajoutée**

- Le projet The Ark est en cours de réalisation: la fondation a été créée en 2004 et est opérationnelle. Dans les sciences du vivant, BioArk a vu l'implantation de 2 sociétés et une subvention de Fr. 3'000'000.- a été octroyée et PhytoArk a été mis à l'enquête. Dans les sciences de l'informatique et de la communication, TechnoArk et IdeArk voient leur activité afficher des perspectives prometteuses grâce notamment à la notoriété internationale et toujours croissante de l'IDIAP. Le troisième pôle est en cours d'élaboration dans le Haut-Valais.
- Le CCF SA est opérationnel dans sa nouvelle structure juridique unifiée. Le sort futur de l'office de cautionnement dépend de décisions fédérales.

**Développer la concertation en matière économique**

- Les deux antennes régionales fonctionnent conformément au rôle qui leur est attribué dans la loi. Elles ont réalisé plus de 150 visites d'entreprises et ont traité nombre de dossiers spécifiques permettant de résoudre les problèmes rencontrés.
- La concertation intercantonale a été poursuivie par le chef du DEIS dans le cadre de la conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique. Le Valais est également membre de l'Espace Mittelland.
- En matière de promotion exogène, les premiers résultats de la collaboration avec le DEWS (organisme commun pour Vaud, Neuchâtel, Valais et, prochainement, Jura) ont permis l'implantation de 19 entreprises.

**Favoriser la réalisation d'infrastructures de développement économique**

- L'année 2004 a vu la concrétisation d'une partie des projets contenus dans les programmes de développement régionaux. Les engagements sont faibles, vu que les aides aux infrastructures de base ne sont plus accordées aux communes de plus de 1'000 habitants et que le moratoire de la Confédération sur les prêts LIM aux sociétés de remontées mécaniques n'a été levé qu'en automne 2004. Les engagements en 2005 seront donc plus importants, déjà par le fait des dossiers de remontées mécaniques qui pourront être traités.

**Incidences financières pour l'année 2004**

• Amélioration des conditions-cadres et actions ciblées de la promotion économique	fr. 2'648'000.--
• Développement de la concertation en matière économique	fr. 1'498'000.--
• Appui à la réalisation d'infrastructures de développement	fr. 6'645'000.--

## **Mener une politique de l'emploi tendant à l'équilibre sur le marché du travail**

### **Renforcer la politique du marché du travail en faisant coïncider l'offre et la demande de main-d'œuvre**

- L'Observatoire valaisan de l'emploi a entrepris une vaste étude sur l'exode des compétences ainsi qu'une évaluation des besoins des demandeurs d'emploi en vue de leur fournir des mesures de réinsertion professionnelle mieux ciblées.
- Le partenariat avec le DEVS et ses antennes régionales est opérationnel tant au niveau de l'aide à l'implantation de nouvelles entreprises qu'à celui de l'aide aux entreprises en difficulté.
- Les relations entre les Offices régionaux de placement (ORP) et les entreprises se sont intensifiées.

### **Consolider la lutte contre le chômage et renforcer la politique de prévention**

- Le dispositif cantonal de lutte contre le chômage mis en place dans le cadre de l'Accord de prestations conclu avec la Confédération continue à démontrer sa grande efficacité. Les résultats sont aussi bons que ceux des années précédentes et supérieurs à la moyenne suisse.
- Les effectifs des ORP et l'offre des mesures de réinsertion ont dû être adaptés à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en 2004.
- Le Conseil d'Etat a accepté le programme de lutte contre le chômage saisonnier fondé sur trois axes: promouvoir l'annualisation du temps de travail; encourager la combinaison d'activités; améliorer la planification des travaux dans le cadre des marchés publics. La concrétisation de ces axes se poursuivra en 2005.

### **Mener une politique de main-d'œuvre étrangère qui tienne compte de l'évolution des besoins de l'économie non satisfaits par la main-d'œuvre indigène**

- L'information des milieux économiques et des communes sur les effets de la libre circulation des personnes a permis de prévenir des incidences négatives sur le marché de l'emploi.
- La commission tripartite cantonale sur les mesures d'accompagnement a été instituée; les procédures de contrôles et de sanction sont en place.
- Une politique sélective d'attributions de permis en faveur de ressortissants de pays tiers a été poursuivie.

## **Adapter les branches de l'économie valaisanne au contexte national et international**

### **En matière de politique du commerce, libéraliser les activités réglementées conformément aux législations suisse et européenne**

- Le Grand Conseil a adopté le projet de loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées le 8 avril 2004. La loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Un projet de révision de la loi sur la police du commerce sera soumis au Grand Conseil en 2005. Il va dans le sens d'une déréglementation. La procédure de consultation de l'avant-projet de loi a été menée auprès des milieux concernés en 2004.
- Une convention intercantonale concernant l'organisation et l'autorisation des loteries a été élaborée. Elle sera soumise, pour approbation, aux gouvernements cantonaux en 2005 pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Définir une politique du tourisme s'inscrivant dans une perspective de développement durable**

- La mise en œuvre de la politique cantonale du tourisme concerne à la fois le secteur privé et le secteur public. Le service du développement économique et touristique collabore avec le centre de management public pour que tous les services de l'Etat engagés dans les mesures d'application en tiennent compte dans leurs programmes de prestations et de financement.

- La plupart des mesures de politique du tourisme figurant dans les lignes directrices 2002-2005 ont connu une concrétisation ou un développement correspondant au budget 2004 et au Plan financier 2002-2005.

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

• Crédits LIM en faveur de l'amélioration de l'hébergement touristique	fr. 4'357'000.--
• Maintien de la promotion touristique, soutien à la diversification de l'offre et poursuite de la sensibilisation	fr. 2'658'000.--
• Dynamisation de l'offre touristique	fr. 1'787'000.--

## INSTITUTIONS

### **Harmoniser la structure juridique fondamentale à la réalité sociale**

#### **Réaménager le régime des districts et des communes**

- La réforme du régime communal s'est pratiquement achevée avec l'adoption de la nouvelle loi sur les communes du 5 février 2004 et par l'acceptation de la réforme constitutionnelle le 26 septembre 2004. Reste à concrétiser cette dernière, en 2005, par une légère adaptation de la loi sur les communes.
- En mars 2000, le débat sur l'opportunité de réviser la Constitution cantonale aux chapitres du régime des districts et du statut des préfets a permis de dégager un large consensus. Le rapport définitif de la commission extraparlamentaire chargée de l'examen de la question a été déposé en novembre 2002; l'avant-projet a été mis en consultation au printemps 2003, de sorte qu'un projet a pu être soumis au Conseil d'Etat à la fin de l'année 2004. Le Grand Conseil en sera saisi à la session de juin 2005.

*Voir également l'axe 6 de réformes et de restructuration « Réorganiser les structures territoriales du canton ».*

#### **Encourager l'exercice des droits populaires**

- Cet objectif a été atteint avec la mise en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, de la nouvelle loi du 13 mai 2004 sur les droits politiques ainsi que de l'ordonnance du 17 septembre 2004 sur le vote par correspondance.

#### **Poursuivre la politique en faveur de la famille**

- Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail chargé d'analyser la mise en place d'une structure de coordination de la politique familiale et des questions touchant à l'égalité. Ce groupe de travail était composé de responsables des principaux services concernés (Jeunesse, Action Sociale, Finances, Personnel, etc.), de l'association des familles du Valais Romand et du Chablais, de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures et du conseil de l'égalité. Le rapport a été déposé au Conseil d'Etat en janvier 2005.
- Dans son rapport, le groupe de travail a également établi un inventaire global des prestations de l'Etat en faveur des familles. Ceci a permis de relever l'importance du travail accompli par l'administration cantonale pour les familles valaisannes, mais aussi le besoin de mieux les coordonner.

#### **Adapter le droit judiciaire cantonal aux révisions fédérales en cours**

- La réorganisation du Tribunal fédéral et l'unification de la procédure civile pourraient aboutir en 2008 déjà, et l'unification de la procédure pénale deux ans plus tard. Des délais transitoires seront accordés aux cantons pour adapter leur organisation judiciaire.
- Cet échelonnement dans le temps des réformes fédérales a amené la commission extraparlamentaire à proposer au Conseil d'Etat un redimensionnement du projet mis en consultation au printemps 2003. En mai 2004, le Gouvernement a pris connaissance de la nouvelle planification et a donné mandat au groupe de travail de rechercher, pour l'organisation judiciaire cantonale, des variantes aux effets financiers neutres.

- La réforme de l'organisation judiciaire cantonale comporte quatre étapes:
  - la première étape vise des simplifications et une rationalisation dans l'administration de la Justice
  - les trois autres étapes, en lien direct avec les nouvelles lois fédérales, traite successivement dans le temps de la juridiction de droit public, de droit privé et de droit pénal.

### **Restructurer l'état civil**

- Tous les offices ont été regroupés.
- Les 15 offices restants sont tous reliés au système Infostar et fonctionnent selon ce système.

### **Poursuivre une gestion continue du sol favorisant une utilisation mesurée et rationnelle**

- La mise en place de l'architecture du SIT-Valais suit son cours avec la migration de la base de données dans l'environnement de production. Des premières applications notamment pour les bisces et les chemins de randonnée pédestre ont été mises en œuvre. L'application Intranet du SIT-Valais est aujourd'hui opérationnelle et elle contient 6 services: données de référence (cartes nationales, plan d'ensemble, orthophotos, limites communales, etc.), dangers naturels, environnement, routes classées, transports et cours d'eau. Cette application permet aux collaborateurs de l'Etat de visualiser diverses cartes via le navigateur Internet.
- La mise en œuvre d'un système d'observation du territoire et de controlling pour une planification durable s'est poursuivie avec la sélection d'indicateurs permettant, d'une part, d'évaluer la pertinence des objectifs opérationnels du Plan directeur cantonal eu égard au développement spatial souhaité, notamment dans les domaines de la gestion globale des risques naturels, et d'autre part, d'analyser les effets probables dus à l'ouverture en 2007 du tunnel de base du Lötschberg.
- Le schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc, inscrit dans le cadre du programme d'initiative communautaire INTERREG IIIA, a été lancé. Il vise à mettre en place, en étroite collaboration avec la population des communes concernées, un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques régionales et locales selon les principes du développement durable (responsabilité écologique, efficacité économique et solidarité sociale). Il aidera notamment à fixer les priorités dans la gestion du territoire et la protection de l'environnement. En parallèle, les démarches se sont poursuivies en vue de doter la Conférence transfrontalière Mont-Blanc d'un statut juridique. Dans ce sens, le Grand Conseil a accepté le projet de loi d'adhésion du canton du Valais à l'Accord de Karlsruhe.

## SECURITE

### **Prévenir et réprimer la criminalité et les atteintes à l'ordre public**

#### **Garantir, par une prévention et une répression ciblée et actualisée, la sécurité publique**

- Augmentation de l'effectif de la police cantonale pour atteindre, de manière échelonnée en fonction des disponibilités budgétaires, l'effectif maximal autorisé de 420 unités (au 1<sup>er</sup> janvier 2005: 414 policiers).
- Attention particulière vouée aux mouvances extrémistes, afin de prévenir et empêcher le développement de ces mouvements.
- Mise en place de procédures et de structures dans le domaine de la violence domestique: prévention par des campagnes ciblées, soutien aux victimes, poursuite des auteurs.
- Lutte contre la cybercriminalité par le recours aux enquêteurs spécialisés, la collaboration intercantonale ainsi qu'avec la police judiciaire fédérale.

### Poursuivre la modernisation des établissements pénitentiaires

- Les efforts visant à moderniser les établissements pénitentiaires se sont poursuivis en 2004. La Maison d'éducation au travail de Pramont a ainsi fait l'objet d'importants travaux de transformation pour permettre l'ouverture d'une structure pour mineurs au printemps 2005. L'infrastructure sécuritaire de la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue a également été améliorée. Un système plus performant de prévention des incendies a ainsi été mis sur pied. L'établissement précité a également vu l'ouverture d'un atelier d'observation permettant de mieux évaluer les condamnés dès les premiers jours de leur incarcération.
- Sur le plan du personnel, un demi poste de psychologue a pu être créé grâce au soutien de la société valaisanne de patronage. L'encadrement thérapeutique des pensionnaires de Pramont et des détenus de Crêtelongue s'en trouve grandement amélioré. Dans le domaine de la sécurité, les établissements de Brigue, de Crêtelongue, de Martigny et de Pramont ne sont toutefois desservis que par un seul collaborateur durant la nuit. Cette situation continue de poser d'importants problèmes de sécurité.

#### Incidences financières pour l'année 2004

- Création d'une structure de détention des mineurs à Pramont:  
- investissements

fr. 1'250'000.--

### Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence

L'année 2004 était marquée par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et par la mise en œuvre des deux grands projets de réformes fédérales « Armée XXI » et « Protection de la population ». Les deux projets ont des incidences directes pour notre canton.

#### Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence par les moyens civils (feu / protection civile)

- Avec la nouvelle protection de la population, une harmonisation de l'organisation des forces d'intervention civiles se réalise de plus en plus. Le concept « sapeurs-pompiers 2000 plus VS » est réalisé à 60%. Le nouveau concept « protection civile 2004 Valais » est accepté par le Conseil d'Etat. Une commission, qui sera nommée en février 2005, sera mandatée afin d'harmoniser les deux concepts jusqu'à la fin de l'année 2005.
- L'instruction, soit dans le domaine du feu, soit dans celui de la protection civile, reste un point fort. Plus de 3'500 jours d'instruction des sapeurs-pompiers ont été donnés en 2004 (soit une augmentation de 15 – 20%) avec une qualification allant de bon à très bon pour 98% des participants. Résultats identiques pour les participants aux nouvelles écoles de recrues de la PCi à Grône d'une durée de deux semaines.
- La devise « *peu, vite, bien formé et avec des moyens efficaces* » a valeur pour l'engagement des sapeurs-pompiers et de la PCi.  
Avec la fusion et la régionalisation, on est en train de diminuer les effectifs (*peu*). Avec la réalisation des alarmes SMT et SFI 457 ainsi que la motorisation, on donne la garantie d'être plus rapide sur la place sinistrée (*vite*). Avec l'augmentation des journées de formation, on assure que les intervenants sont aptes à intervenir (*bien formé*). Et avec les moyens modernes (véhicules, matériel) qu'on attribue, on est sûr d'être efficace (*moyens efficaces*).
- Les exercices en commun, organisés par la section de la prévention en cas de catastrophes, permettent d'améliorer la coordination et la collaboration des forces d'intervention et de se faire connaître entre eux. En même temps, on exerce les états-majors communaux ou intercommunaux.

## Assurer la sécurité et la protection de la population et de ses bases d'existence en cas de crise et en cas de catastrophes par la contribution à la préparation des moyens militaires

### Conséquences pour le Valais d'Armée XXI

#### □ Personnel fédéral

Le Valais a été fortement touché par la réduction de la base logistique de l'armée XXI. Sur un effectif de 34 postes à l'arsenal de Brigue, 20 postes seront supprimés. Le parc automobile de l'armée de Sion avec un effectif de 15 postes sera fermé. Les 26 postes du corps des gardes fortifications à St-Maurice seront supprimés.

Le canton du Valais est donc touché dans cette première phase par une réduction de 61 postes qui doit être réalisée jusqu'à la fin 2005. 35 postes concernent la logistique, 26 postes des employés du bataillon d'infrastructure.

#### □ Personnel cantonal

Les arsenaux cantonaux ne sont pas concernés par cette première phase de réduction. La résiliation de leurs contrats est prévue pour la fin 2006. Notre canton est également concerné par une réduction de 32 postes.

Le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail d'élaborer des mesures d'accompagnement pour le personnel des arsenaux cantonaux. Un bilan intermédiaire des mesures réalisées présente un bon résultat avec une situation suivante:

- 4 personnes sont parties à la retraite, 5 personnes demandent une retraite anticipée, 3 personnes seront transférées au sein du service de la sécurité civile et militaire, 4 – 6 personnes seront transférées dans d'autres services à l'Etat;
- entre 8 et 10 personnes pourront être placées à la nouvelle base d'infrastructure qui sera créée à St-Maurice (place d'armes de Sion et poste de rétablissement à Sion).

#### □ L'occupation de la caserne de Sion par les écoles des sous-officiers supérieurs ainsi que l'occupation de la place d'armes de Sion est aujourd'hui plus élevée que prévue initialement. Un étage reste actuellement à disposition des troupes, une occupation supplémentaire est envisagée.

#### □ La présence militaire en Valais a évolué d'une manière plus positive que prévue (320'000 nuitées en 2003, 430'000 en 2005). Ceci est dû au maintien des places de tir dans la vallée de Conches et au Simplon, de la place d'armes de Sion, de l'aérodrome de Sion, de la sécurité militaire dans le Bas-Valais (AMBA CENTRO) et de l'installation du nouveau centre d'infrastructure à St-Maurice (100 – 150 postes de travail).

*Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service de la sécurité civile et militaire.*

#### **Incidences financière pour l'année 2004**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Formation des sapeurs-pompiers et de la protection civile                                     | fr. 1'100'000.-- |
| • Véhicules sapeurs-pompiers (1 <sup>ère</sup> intervention) et matériel pour la PCi (det cata) | fr. 950'000.--   |

## ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONSTRUIT

**Renforcer la protection des biens et des personnes contre les dangers naturels****Poursuite, en collaboration avec les communes et les instituts de recherche, de la réalisation des mesures de protections contre les dangers naturels (avalanches, chutes de pierres, glissements de terrains et laves torrentielles)**

- 8 cartes de dangers d'avalanches et 12 cartes de dangers d'instabilités de terrain ont fait l'objet d'études en 2004.
- Les stations nivo-météos suivantes ont été complétées par des pluviomètres: Trübelboden (Leukerbad), Gandegg (Lötschental), Grand Cor (Fully), Essertses (Hérémece) et Donin du Jour (Arbaz).
- En prévision de la future politique fédérale en matière de soutien financier des projets de défense contre les dangers naturels, une étude pilote sur le tronçon de Brigue à Oberwald a été engagée, englobant l'ensemble des secteurs dangereux et permettant de déterminer les priorités sur un axe routier complet. Cette planification est terminée et a été soumise aux services fédéraux intéressés.
- Le programme annuel de construction et d'entretien des ouvrages de protection a été suivi. Sur l'ensemble du canton, 210 projets de défense devisés à Fr. 190'700'000.-- avec une promesse d'engagement cantonal de Fr. 36'028'000.-- étaient en cours de réalisation à fin 2004. A cette période, le solde de cet engagement se chiffrait à Fr. 12'853'000. --.

**Incidences financières pour l'année 2004**

- |  |                  |
|--|------------------|
| • Subventions cantonales concernant les projets de défense | fr. 3'037'000.-- |
|--|------------------|

**Engager la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les crues du Rhône, en assurant les conditions cadres du développement durable**

- Le Conseil de Pilotage (COPIL-R3), complété par la nomination d'un représentant du Canton de Vaud et de 15 organismes partenaires représentant des intérêts sectoriels au niveau cantonal, a défini et validé les objectifs du projet qui serviront de base à l'élaboration des variantes.
- Les travaux de remise en état des berges suite à la crue de l'an 2000 se sont poursuivis sur les territoires des différentes communes concernées du Bas-Valais pour un montant d'investissement de plus de 4,5 millions durant l'hiver 2003-2004.
- Les mesures prioritaires de Viège, Chippis et Fully sont à l'étude. Les groupes de partenaires locaux ont été constitués et un avant-projet élaboré pour le secteur de Viège.
- Le projet de protection d'Obergesteln contre les crues du Rhône a été mis à l'enquête.
- Le plan sectoriel Rhône (PS-R) a été établi et est en cours de validation. Il constitue un outil de gestion territoriale définissant les règles à appliquer dans les secteurs concernés par la carte de danger ou pour l'espace Rhône.
- Les derniers mandats d'élaboration de bases en vue du plan d'aménagement Rhône (anciennement nommé projet général) ont été attribués. Ils concernent les secteurs de la vallée de Conches et le tronçon de Martigny au Léman. Les données géométriques sur l'ensemble du cours du Rhône ont par ailleurs été complétées et les bases d'élaboration du SIRS-R3 posées. Les études dans le domaine de l'agriculture ont été poursuivies et deux secteurs tests pour la démarche d'élaboration d'améliorations foncières intégrales retenus (Viège et Fully), en lien avec les mesures prioritaires du Rhône.
- La procédure sélective d'appel d'offres a été lancée pour l'élaboration du plan d'aménagement du Rhône de sa source au Léman (PA-R3).
- Les cartes piézométriques ont été élaborées sur la base de 10 ans d'observations sur le secteur Siere-Martigny et se poursuivent sur le reste de la plaine.



- Diverses opérations d'information et de communication ont été entreprises, dont en particulier l'édition des bulletins d'information *rhone.vs* n° 6 et 7, ainsi qu'une exposition au restoroute de Martigny.
- Des Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL) ont été constituées ou sont en cours de constitution sous la responsabilité des communes. Effectués souvent par région, ces regroupements des communes et des partenaires locaux ont été encouragés par le projet Rhône pour faciliter la coordination.

*Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 3.*

### **Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues des cours d'eau latéraux en collaboration avec les communes**

#### *Protection contre les crues – Cours d'eau latéraux*

- La situation générale des cours d'eau du canton demeure préoccupante. Face à ce constat, l'effort d'incitation et d'appui entrepris auprès des communes a été intensifié en 2004 dans les domaines:
  - de l'établissement des cartes de danger « crues » et de la transposition des résultats dans les plans d'affectation
  - des projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau.
- Dans le même contexte de prévention, les études générales destinées à améliorer les connaissances en matières de danger ainsi que le développement de systèmes de gestion des crues et d'alarme ont été poursuivis en 2004, en particulier:
  - l'amélioration, au travers du logiciel GUARDAVAL, du mode de réception et de consultation régulières par la cellule scientifique de crise CERISE des valeurs hydrométéorologiques et des niveaux des lacs dans les principales retenues hydroélectriques
  - la continuation de l'étude MINERVE visant à prévenir les inondations par un système de prévision hydrométéorologique et à contribuer à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques
  - le démarrage de l'étude IFKIS-Hydro, qui devrait conduire à la mise en place d'un réseau d'observation des événements hydrologiques sur les petits bassins versants.

#### *Sécurisation du réseau routier contre les instabilités de terrain*

- Depuis plus d'une année, la surveillance des principaux sites d'instabilité de terrain est assurée par le système de télésurveillance et d'alarme à distance dénommé GUARDAVAL. Ce système permet d'interroger à distance une trentaine de stations avec des pas de temps personnalisés et de générer des alarmes répercutées automatiquement par e-mail et SMS. Un grand avantage de ce système est le développement par le CREALP d'un accès online aux mesures directement par Internet. A fin 2003, ce système a notamment permis de sécuriser le trafic de la route du Gd-St-Bernard trois semaines après l'éboulement qui a écrasé la galerie de la Monnaie et de mettre en évidence les mouvements d'une masse rocheuse de 700 m<sup>3</sup> qui menaçait la route du Saastal, situation qui a d'ailleurs nécessité un minage important quelques jours avant Noël.
- Au cours de la période 2003-04, une trentaine d'interventions urgentes sur le réseau routier ont été effectuées, principalement lors du dégel printanier, pour sécuriser des sites contre les chutes de pierres.

<b>Incidences financières pour l'année 2004</b>	
• Correction du Rhône (investissements bruts)	fr. 9'180'800.--
• Cours d'eau latéraux, travaux et études (subventions accordées)	fr. 5'547'600.--

## Maintenir, cas échéant améliorer la qualité de l'environnement au sens large

### Définir les mesures préventives et les programmes d'assainissement des ressources (eau, air, sol,...) en collaboration avec les milieux concernés, en favorisant les mesures volontaires

- La première version du plan cantonal de gestion des déchets date de 1995. Le contenu du plan a fait l'objet d'un examen critique et d'une adaptation aux conditions actuelles. La rédaction définitive du document interviendra en 2005.
- Le premier inventaire des sites contaminés a été réalisé par mandat privé. Il s'est achevé en 2003. Le cadastre des sites pollués comprend un total de 1510 sites à fin 2004, nécessitant une information des propriétaires.
- Les installations fixes concernant la téléphonie mobile sont répertoriées par les opérateurs concernés. A fin 2004, le canton du Valais comptait 570 sites d'antennes (2003: 469). La forte augmentation du nombre de sites d'antennes vient de l'introduction du système GSM-Rail pour les voies de chemin de fer dans le Haut-Valais, ainsi que de l'introduction du système de téléphonie mobile de 3<sup>ème</sup> génération (UMTS).
- La concrétisation du plan d'action de gestion des eaux CIPEL se poursuit normalement par la réalisation des dernières stations d'épuration et l'amélioration permanente des réseaux de collectes d'eaux usées. Une plaquette a été éditée dans le cadre de l'année internationale de l'eau douce. Elle présente le bilan valaisan de 40 ans d'activité dans le secteur de l'épuration et la protection des eaux. Par ailleurs, l'inventaire des ressources en eaux souterraines se poursuit, en collaboration avec le CREALP.
- Sur la base du cadastre du bruit des routes cantonales établi en 2002, un groupe de travail ad hoc définit les priorités d'assainissement.
- Remise en état des carrières et gravières: la situation a peu évolué depuis 2002 du fait des difficultés liées à des modifications de plans de zones. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 118 exploitations étaient en activité sur l'ensemble du canton.
- Les activités futures d'un Forum de l'air allégé sont en discussion. Elles pourraient porter sur certains aspects agricoles (émissions d'ammoniac) ou sur la réduction des émissions polluantes sur les chantiers.

#### Incidences financières pour l'année 2004

• Etudes confiées à des tiers	fr. 1'300'000.--
• Subventions cantonales (sur un total subventionnable de fr. 14'016'475.-- correspondant aux investissements pour la protection des eaux).	fr. 4'713'235.--
Cela correspond à un investissement total d'environ 19.5 millions	

### Protéger, conserver et gérer la forêt

- En matière de prévention des dégâts aux forêts, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
  - un programme de recherche concernant l'incendie de Loèche de 2003 - en collaboration avec le WSL - est mis sur pied
  - le programme de recherche sur le dépérissement des pins s'est poursuivi en collaboration avec le WSL
  - les études de plans forestiers régionaux se sont poursuivies durant cette année pour la vallée de Conches et les communes d'Orsières et Bagnes
  - le concept forêt-gibier dans les vallées de Saas et de St. Niklaus et la région du Simplon est en cours de réalisation.
- De nombreuses interventions à but phytosanitaire ont été réalisées pour assurer la réparation des dégâts extraordinaires aux forêts, plus spécialement dans le Chablais touché par l'ouragan Lothar en 1999 et dans les forêts endommagées par l'incendie de Loèche en 2003. Les coûts globaux des mesures prises pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2004 à environ 2,2 millions de francs, montant inférieur de 35% à celui de 2003.

- Dans le domaine de la gestion de la forêt, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
  - le volume des travaux dans les forêts protectrices a diminué d'environ 26% en 2004
  - 130 projets sylvicoles devisés à Fr. 113'669'000.-- avec une promesse d'engagement cantonal de Fr. 13'471'000.-- étaient en cours de réalisation à fin 2004. A cette période, le solde de cet engagement se chiffrait à Fr. 6'638'000.--
  - 23 cours (recyclage et formation de base) pour le personnel forestier (12 dans le Haut-Valais et 11 dans le Valais romand), organisés par la CAFOR ont été subventionnés
  - 12 cadastres forestiers au contact de la zone à bâtir ont été homologués par le Conseil d'Etat.

### **Protéger et valoriser la nature, le paysage et les sites**

- Le maintien et le développement de la diversité biologique et paysagère se sont notamment traduits par:
  - de nombreuses séances et démarches pour les études de parcs, plus spécialement pour les sites de Finges, de Binn, des Muverans et de Maya-Mont Noble
  - des subventions versées pour le site UNESCO Jungfrau - Aletsch - Bietschhorn, Finges et les Muverans
  - des subventions versées aux communes et aux privés pour des projets de la protection de la nature et du paysage
  - le renouvellement et le contrôle de contrats agricoles à caractère écologique: actuellement 374 contrats sont en force couvrant une surface de 1004 ha.

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

##### Subventions cantonales

• Protection et valorisation de la nature et du paysage (et des sites)	fr. 730'000.--
• Protection, conservation et gestion des forêts	fr. 2'250'000.--
• Prévention et réparation des dégâts extraordinaires aux forêts	fr. 620'000.--

### **Protéger le consommateur et préserver l'environnement contre les substances dangereuses**

#### **Protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre sa santé en danger et contre la tromperie**

- Le contrôle des denrées alimentaires, tant au niveau de la production, de la restauration que de la distribution à petite ou grande échelle en vue de diminuer au maximum les risques de contaminations et d'intoxications alimentaires, est un travail de longue haleine. L'inspecteur et son système décentralisé s'efforcent de garantir au mieux l'uniformité du contrôle dans le canton:
  - pour optimiser les contrôles des entreprises de denrées alimentaires, un système d'évaluation globale de la sécurité alimentaire a été mis en place. L'appréciation des niveaux de sécurité pour les critères principaux permet de porter un jugement objectif sur la qualité de l'entreprise. En 2004, 2995 entreprises ont été contrôlées et dans 150 (4,6%) d'entre elles, des non conformités ont été constatées
  - la surveillance des grandes chaînes de magasins de distribution se poursuit activement, soit au niveau de l'hygiène, soit par des campagnes d'analyses sur des thèmes ciblés et sensibles. Par exemple: les analyses de la déclaration de l'origine des produits, des nitrates dans les produits de salaison crus ou des résidus de pesticides dans les fruits et légumes
  - l'autocontrôle pour toutes les entreprises est exigé avec toujours plus d'insistance.
- Un des objectifs majeurs du laboratoire cantonal est de garantir que toute la population valaisanne consomme toujours de l'eau de boisson de qualité irréprochable. En 2004, 3092 eaux potables ont été analysées. 12,1% de celles-ci, dont une partie provenait d'adductions privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques. L'inspecteur des eaux intervient immédiatement auprès des communes en cas de problèmes, inspecte les réseaux de la source au robinet, et exige les améliorations indispensables. L'inspection complète de tous les réseaux publics de toutes les communes valaisannes est planifiée sur 5 ans.

- Les premiers résultats analytiques en relation avec l'authenticité des aliments sont prometteurs. La création en Valais d'un pôle de compétence dans ce domaine se poursuit. Les bases de données indispensables pour chaque denrée sont en cours de création.
- La proposition d'examiner l'opportunité de regrouper des tâches de contrôle en relation avec la protection des consommateurs a été faite et acceptée par le Conseil d'Etat.

### **Contrôler le marché des toxiques et des substances dangereuses dans le but de protéger l'homme et l'environnement**

- Le contrôle des établissements de bains se poursuit en ce qui concerne la qualité microbiologique de l'eau et l'hygiène environnante. Un accent particulier est porté sur la sécurité des installations, des produits toxiques utilisés et des systèmes de désinfection. Des contrôles d'experts sont exigés lors du renouvellement des autorisations d'exploiter. En 2004, 1167 eaux d'établissements de bain ont été analysées et 189 (16,2%) ne répondaient pas aux normes en vigueur.
- La surveillance du marché des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement s'est poursuivie par les inspections, la délivrance de permis divers (55), de fiches et de livrets de toxiques (228).

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

• Protection des consommateurs (denrées alimentaires, toxiques, piscines, environnement)	
- inspection et analyse	fr.1'900'000.--
- achat et renouvellement des équipements	fr. 80'000.--
- pôle de compétence authenticité	fr. 50'000.--

## EQUIPEMENT

### **Assurer l'amélioration et la sécurité du réseau routier**

#### **Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon**

- La construction de l'A9 entre Sierre et Bigue se poursuit et demeure au bénéfice d'un taux de subvention fédérale de 96 %.
- Au niveau fédéral, l'année 2004 a cependant été marquée par:
  - la réorganisation interne de l'OFROU, en date du 1<sup>er</sup> août
  - le projet de plan 2004 d'allègement budgétaire de la Confédération contre lequel le Valais à l'instar d'autres cantons s'est violemment élevé, parce que la conséquence inacceptable en serait de retarder d'environ 2 ans encore l'achèvement de l'A9, déjà repoussé en 2013-14 suivant la 7<sup>ème</sup> planification à long terme de la construction du réseau des routes nationales de juillet 2003.
- En 2004, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants:
  - l'approbation par le Conseil d'Etat, le 11 février, du projet concernant le tronçon Steg / Gampel Est – Viège Ouest
  - l'approbation par le DETEC, le 19 novembre, des modifications du projet de la jonction Sierre-Est
  - le début des travaux de construction de la tranchée couverte de Tourtemagne, la mise en route de l'excavation proprement dite du tunnel de Riedberg et la mise en chantier attendue, en décembre, du contournement sud de Viège
  - la mise en service, en novembre, de la double voie CFF sur le tronçon Salquenen – Loèche, permettant le démarrage des travaux de démontage par les CFF de la voie actuelle et la remise prochaine aux RN du tracé ainsi libéré afin d'entreprendre le déplacement sur cette emprise de la route cantonale T9
  - l'exécution des travaux de compensations de Finges et le début du déplacement, sur une longueur d'environ 1 km, de deux lignes à haute tension dans le secteur Creux-de-Chippis.

*Voir également le rapport de controlling du service des routes et cours d'eau, objectif politique 1.*

### Compléter, améliorer et entretenir le réseau routier cantonal

- En 2004, les travaux d'aménagement du réseau routier cantonal (routes principales suisses et routes cantonales) ont principalement été marqués par:
  - le raccordement au réseau routier cantonal de la dernière commune valaisanne Greich, aujourd'hui fusionnée avec Goppisberg au sein de la commune de Riederalp; ce raccordement est intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 2004
  - la restructuration de la route à l'intérieur de Collombey dans le cadre des mesures d'accompagnement de la déviation de Monthey et de Collombey
  - l'approbation par l'OFROU du projet de la galerie contre les avalanches de la Savanne, sur le tronçon Les Haudères – Arolla
  - le début des travaux de construction du nouveau pont de Branson (Fully) sur le Rhône
  - le début des travaux de réaménagement, sur le tronçon Intérieur de Val-d'Illiez
  - l'amélioration de la géométrie routière et de la sécurisation sur le tronçon Sierre - Vissoie
  - le début de la construction de la galerie des Croisettes sur le tronçon Fang - Vissoie
  - le démarrage des travaux de construction de la galerie du Lavanchy sur le tronçon Martigny – Sembrancher
  - la poursuite des travaux du tunnel de Stägjischugge sur la route entre Stalden et St-Nicolas, dont le percement de la galerie pilote s'est achevé le 15 juin 2004 et celui de la galerie de sécurité le 16 décembre 2004.
- Les démarches de classement par la Confédération des routes d'importance nationale se sont poursuivies dans le cadre du plan sectoriel des routes, dont l'élaboration est en cours; l'achèvement du projet peut être attendu pour fin 2005.
- Les améliorations locales et les adaptations diverses effectuées en 2004 ont été réalisées avec l'objectif prioritaire d'améliorer la sécurité, la fluidité du trafic et celui de réduire les nuisances, en particulier celles liées au bruit en application de l'OPB.
- Dans le domaine de l'entretien des chaussées, l'analyse des résultats des relevés d'état des chaussées, complétée par un pronostic de l'évolution de cet état, a permis d'évaluer et de planifier les besoins techniques et financiers pour les 12 prochaines années.

*Voir également le rapport de controlling du service des routes et cours d'eau, objectif politique 2.*

#### Incidences financières pour l'année 2004

• Routes nationales (investissement brut)	fr. 128'772'000.--
• Routes cantonales (investissement brut)	fr. 63'832'000.--
• Entretien routes nationales (frais de fonctionnement sans salaires)	fr. 4'662'300.--
• Entretien routes cantonales (frais de fonctionnement sans salaires)	fr. 40'927'300.--

### Assurer l'adaptation et l'entretien du patrimoine immobilier

#### Réaliser les nouvelles constructions, conformément au plan quadriennal et aux décisions du Grand Conseil, en veillant au respect des délais, des crédits engagés et de la rationalité technique et économique

- Achèvement et remise complète de la nouvelle construction et de la transformation de « l'Altbau A » du Collège « Spritus Sanctus » à Brigue au début de l'année scolaire (août 2004).
- Achèvement des travaux pour la construction d'un pavillon scolaire (4 classes) à l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Martigny. Mise en service au début de l'année scolaire (août 2004).
- Début des travaux, en étapes, pour la transformation du bâtiment principal de l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Monthey (remise complète fin août 2006).
- Achèvement des travaux de transformation à l'Ecole professionnelle de Brigue (niv. 600 et 700) et mise en service au début de l'année scolaire (août 2004).
- Réalisation de trois concours à l'Ecole professionnelle de Viège pour l'agrandissement de l'école, la construction d'ateliers et d'une salle de gymnastique (message au Grand Conseil automne 2005).

- Achèvement des travaux de transformation des bâtiments de l'Ancienne Caisse d'Epargne et des Mayennets à Sion, mise en service des bureaux administratifs pour le SBMA en septembre 2004 et pour le SCI en décembre 2004.
- Début des travaux de réfection extérieure (toiture et façades) de la Médiathèque Valais à la rue des Vergers à Sion (fin des travaux août 2005).
- Achèvement des ateliers au Centre médico-éducatif « La Castalie » à Monthey (novembre 2004).
- Adaptation des bâtiments de logement à la Maison d'éducation au travail de Pramont.
- Adaptation aux nouvelles fonctions "Armée XXI" aux Casernes de Sion.

### **Entretenir le parc immobilier de l'Etat de manière à limiter la perte de la valeur d'usage et de la valeur économique**

- La baisse de la valeur globale des bâtiments de l'Etat du Valais a pu être limitée à 1% pour l'année 2004, conformément au contrat politique; à fin 2004, l'indice Schröder était de 76,9%.

*Voir également le rapport de controlling du service des bâtiments, objectif politique 1.*

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

• Constructions (cf. contrat politique, groupe de produits 12)	fr.	15'171'039.70
• Entretien et aménagement des immeubles (cf. contrat politique, groupe de produits 13)	fr.	5'766'813.45

## TRANSPORT

### **Assurer la coordination et la promotion des transports publics**

#### **Améliorer les liaisons avec l'extérieur**

- Les travaux pour la réalisation de la transversale ferroviaire de base AlpTransit-Loetschberg sont bien avancés: 97% du système de tunnels et galeries sont excavés.
- La gare de Viège est en construction. Suite à l'intervention du Conseil d'Etat, une augmentation des mesures de protection anti-bruit a été obtenue. L'approbation de ce dossier bruit remis à l'enquête en 2004 est attendue de la part de l'Office fédéral des transports.
- La solution de desserte mixte navettes porte-autos/transport régional de voyageurs entre Brigue et Iselle, en collaboration avec la Région Verbano Cusio Ossola a été mise en exploitation le 12 décembre 2004 (Autoverlad Simplon).
- La double voie ferroviaire CFF Salquenen-Loèche en tunnel a été mise en exploitation le 8 novembre 2004.
- La promotion et la sensibilisation pour le projet de liaison ferroviaire Martigny-Aoste-Santhes ont été poursuivies en partenariat avec la Vallée d'Aoste et ont conduit, dans le cadre d'une réunion interministérielle italo-suisse le 11 mai 2004, à la mise sur pied d'un groupe de travail de suivi des études de la part des ministères suisses et italiens concernés.

#### **Assurer la qualité des transports publics et les intégrer dans ce développement**

- Le Top Terminal de Täsch (gare ferroviaire et parking couvert) de la société Matterhorn-Gotthard-Bahn (MGB) est en construction. Sa mise en exploitation est programmée pour 2007.

#### **Incidences financières pour l'année 2004**

• Charges nettes d'exploitation	fr.	11'900'000.--
• Charges nettes d'investissement	fr.	9'100'000.--

## AXES DE RÉFORMES ET DE RESTRUCTURATION

---

### 1. Mettre en place un instrument de direction de l'Etat et de son administration (e-DICS) et recentrer les activités de l'Etat

**Améliorer le pilotage politique, stratégique et opérationnel de l'Etat par l'instauration d'un système de management de l'information permettant une visibilité accrue et une plus grande transparence de l'ensemble des prestations fournies par le canton, ainsi que le recentrage des activités de l'Etat.**

- Presque tous les services de l'Etat ont défini leurs objectifs politiques, leurs groupes de produits et leurs produits. Ces éléments ont été, dans leur grande majorité, introduits dans le système e-DICS.
- Plusieurs modules e-DICS (planification des ressources humaines, édition des mandats de prestations, politiques transversales, traduction et saisie du temps de travail) ont été mis en production en 2004. A la fin de l'année, le système comptait environ 200 utilisateurs.
- La méthodologie définie dans le cadre de la gestion des prestations a par ailleurs été utilisée par la commission « Mesures structurelles ». A sa demande, le coût de chaque prestation étatique a été estimé et un ordre de priorité établi. Ce travail a pu se faire sur la base des premiers éléments figurant dans le système e-DICS.

### 2. Réexaminer l'ensemble des subventions cantonales

**Evaluer de manière systématique, sous l'angle du droit, de l'opportunité, de l'efficacité et de l'efficience les subventions allouées par l'Etat du Valais, les concentrer sur les projets prioritaires et rechercher de nouveaux modes de subventionnement.**

- Durant l'année 2004, une évaluation détaillée des subventions a été faite dans le cadre des travaux de la commission parlementaire « Mesures structurelles ». Cette étude, réalisée sur le plan pratique par l'Inspection cantonale des finances, a permis de lister l'ensemble des subventions cantonales et de les examiner en particulier à la lumière de la base légale s'y rapportant et de l'opportunité de leur maintien compte tenu des dispositions de la loi sur les subventions. La commission n'a toutefois pas eu le temps d'examiner ces propositions dans le détail, estimant par ailleurs que ce travail d'analyse ne devrait pas être du ressort d'une commission parlementaire. Elle invite toutefois fermement le Conseil d'Etat à reprendre cette question avec toute l'urgence voulue et à déposer son rapport à ce sujet au plus tard pour la session de juin 2006. Ce dossier sera donc repris en 2005 dans le sens souhaité par la commission précitée.

### 3. Réviser la péréquation financière intercommunale

**Réexaminer de manière approfondie l'ensemble du système de péréquation financière intercommunale.**

- La commission extraparlamentaire chargée de préparer la révision complète de l'actuelle péréquation financière intercommunale a terminé ses travaux et a déposé son rapport en 2003. Le Conseil d'Etat n'a pas encore arrêté sa position sur cet objet à ce jour. Il reste pour l'instant dans l'expectative de la décision que le Grand Conseil sera appelé à prendre sur l'initiative parlementaire déposée la commission « Mesures structurelles ».

*Cf. également, DFAE, Assainir les finances communales, Réviser la péréquation financière et Axes de réformes et restructuration n° 6.*

#### 4. Adapter le système fiscal

##### **Harmoniser et rendre plus efficace le système fiscal valaisan et adapter certains impôts, émoluments et taxes aux conditions actuelles.**

- Différents programmes informatiques prioritaires ont été réalisés, respectivement mis en application, en 2004:
  - Refonte totale des communications aux communes, en raison du passage à la taxation annuelle postnumerando
  - Nouveau logiciel de gestion des délais: possibilité pour les contribuables ou leur mandataire de demander une prolongation de délai
  - Informatisation de l'impôt à la source
  - Installation du programme informatique CET (contrôle des états des titres), programme commun de la Confédération et de l'ensemble des cantons suisses
  - Développement d'un programme informatique facilitant le remplissage des déclarations d'impôts des personnes physiques
  - Développement du scannage des états des titres facilitant le travail des taxateurs.

La réalisation des programmes informatiques prioritaires précités a fait mettre en veilleuse la réalisation d'autres programmes informatiques, notamment la confection d'un logiciel pour le remplissage des déclarations d'impôts et scannage des états des titres, le scannage de la déclaration d'impôts pour les personnes physiques, la gestion électronique des données, l'automatisation des contrôles pour la taxation des personnes physiques, l'installation de guichets permanents et l'informatisation des impôts des personnes morales, etc.

- Simplification des procédures de taxation:
  - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le canton verse un émoulement de 10 francs par contribuable domicilié aux communes remplissant les tâches facultatives ci-après: contrôle des salaires et des dépenses professionnelles, contrôle des rentes, extraction des états des titres et des pièces justificatives, contrôle des intérêts passifs et des dettes y afférentes.
- Révision et adaptation de certains impôts et taxes
  - Le 22 décembre 2004, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de décret modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales. Ce projet de décret prévoit une adaptation des valeurs fiscales pour les habitations et immeubles de rapport et des immeubles industriels, à l'exception des machines. Ce projet sera soumis au Grand Conseil à la session de mai 2005. L'entrée en vigueur est prévue avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.
  - La loi sur l'imposition des véhicules automobiles a été adoptée par le Grand Conseil le 16 septembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.
  - Par décision du 13 juin 2002, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le dédommagement pour la taxation et la perception des impôts sur les gains immobiliers et sur les successions et donations de 5 à 8 %. Par décision du 19 novembre 2003, il a décidé de modifier les émoluments donnant droit à une autorisation annuelle pour une demande collective de délai. Ceux-ci ont été fixés à 250 francs, plus 5 francs supplémentaires après les 50 premières demandes. Le projet de décret du 22 décembre 2004 prévoit en faveur du canton la perception d'un dédommagement de 3% pour les impôts communaux retenus à la source. L'augmentation du dédommagement en matière de gains immobiliers et de successions et donations permet au canton d'engranger environ 380'000 francs de recettes supplémentaires. Les modifications des émoluments pour les prolongations de délais devraient amener 100'000 francs de recettes supplémentaires. Le dédommagement de 3% des impôts communaux devrait rapporter au canton environ 600'000 francs. Ces deux premières modifications sont réalisées. La troisième le sera dès son approbation par le Grand Conseil.



## 5. Penser et construire ensemble l'école valaisanne de demain

### Analyser les possibilités d'optimisation des structures, de l'organisation et du fonctionnement du système scolaire cantonal

Les travaux se sont focalisés sur les projets et mesures prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence dans les relations entre les communes et le DECS pour les services d'enseignement et celui de la jeunesse:
  - Proposer et mettre en place d'autres modèles d'allocation des ressources (dotation horaire) en personnel enseignant communal ou intercommunal
  - Réviser le système de répartition des charges salariales du personnel enseignant de la scolarité obligatoire ainsi que le mode de facturation de la contribution des communes
  - Modifier, simplifier et rationaliser les formes et modalités d'octroi des subventions aux communes pour certaines prestations (transports et repas scolaires, moyens d'enseignement...)
  - Adopter de nouvelles normes et directives en matière de subventionnement des constructions scolaires
  - Clarifier le statut du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et élaborer un cahier des charges standard modulable
  - Établir une planification annuelle des besoins dans le domaine de l'accueil à la journée des enfants de 0 à 12 ans en tenant compte du nombre de places disponibles ainsi que des ressources financières et humaines attribuées
  - Coordonner et surveiller la formation pratique des apprentis en y impliquant les commissions communales d'apprentissage.
- Réexaminer la pertinence de l'âge d'entrée à l'école obligatoire ainsi que la durée des formations à tous les degrés:
  - Optimiser les structures, l'organisation et le fonctionnement du cycle d'orientation, de la 3<sup>e</sup> année en particulier
  - Inventorier, sélectionner, regrouper et harmoniser à l'échelon cantonal ou régional les offres de 4<sup>e</sup> année du cycle d'orientation ou de 10<sup>e</sup> année de scolarité obligatoire et revoir les conditions de création de telles classes
  - Redéfinir les prestations de base financées par l'État ainsi que les prestations complémentaires à la charge des requérants / bénéficiaires dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle
  - Analyser les transformations structurelles, organisationnelles et fonctionnelles à l'école supérieure de commerce (ESC) et à l'école de degré diplôme (EDD) en lien avec la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et le développement des HES
  - Étudier, dans le cadre des réflexions menées à l'échelon national ou intercantonal, la possibilité d'abaisser l'âge d'entrée des élèves à l'école obligatoire avec ses incidences sur l'école infantile
  - Étudier la judicieuse durée des études gymnasiales, compte tenu de la prolongation des formations subséquentes découlant des réformes liées au processus de Bologne.
- Regrouper la HEVs et la HEVs2 pour en faire une entité de formation placée sous une seule direction.
- Mettre en place un système de gestion par contrats de prestations pour les institutions reconnues relevant du service cantonal de la jeunesse et de l'office de l'enseignement spécialisé (service de l'enseignement).

## 6. Réorganiser les structures territoriales du canton

### Redimensionner les structures aux plans communal et régional et redéfinir les relations canton-communes

- Favoriser la fusion des communes par des mesures incitatives, notamment par le biais de la péréquation financière révisée et d'une réforme de la loi sur le régime communal
- Mesures réalisées ou en cours*
- Modification du 14 avril 1999 de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (aides financières aux fusions de communes)
  - Modification du 15 novembre 2001 de la loi sur le régime communal (homologation des emprunts)

- La nouvelle loi sur les communes (Lco) a été acceptée par le Parlement le 5 février 2004. Cette loi, accompagnée d'une ordonnance sur la gestion financière des communes, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004.
- La révision constitutionnelle visant à supprimer les procédures systématiques d'homologation des actes importants des communes et permettant aux assemblées primaires de se prononcer sur le budget a été acceptée en votation populaire le 26 septembre 2004. Elle nécessite une nouvelle adaptation de la loi sur les communes au cours de l'année 2005.
- La nouvelle loi sur les droits politiques a été acceptée par le Parlement le 13 mai 2004. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2005, conjointement avec la nouvelle ordonnance sur le vote par correspondance arrêtée par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2004.
- L'avant-projet de loi sur les expropriations, élaboré par une commission extraparlamentaire, a fait l'objet d'une consultation qui s'est achevée à la fin de l'année 2004.

#### *Commentaire*

Le projet de Lco a mis en place des instruments nouveaux pour faciliter non seulement la conduite et la gestion financière, mais aussi pour renforcer les contrôles internes. Elle a également prévu des dispositions matérielles, permettant l'encouragement des fusions de communes. La loi doit être complétée par une ordonnance du Conseil d'Etat pour ce qui concerne le montant des aides allouées. Cette ordonnance est attendue pour le début de l'année 2005.

#### *Calendrier*

- Avril - mai 2005: adoption par le Conseil d'Etat de l'ordonnance sur la fusion de communes.
  - Eté 2005: adaptation de la Lco suite à l'acceptation par le peuple des textes constitutionnels relatifs au régime communal.
  - Eté 2005: adoption du projet de Loi sur les expropriations par le Conseil d'Etat.
- Redéfinir le régime des districts et le statut des préfets

#### *Mesures réalisées ou en cours*

- Octobre 1998: dépôt du rapport de la commission extraparlamentaire
- Décembre 1999: message du Conseil d'Etat
- Mars 2000: débat sur l'opportunité de la révision de la constitution cantonale (régime des districts et statut des préfets). Révision acceptée à la quasi-unanimité
- Le rapport définitif de la commission extraparlamentaire a été déposé à la fin du mois de novembre 2002
- Après la procédure de consultation en 2003, le projet de textes constitutionnels, accompagné de son message, a été présenté au Conseil d'Etat à la fin de l'année 2004. Le Grand Conseil en sera vraisemblablement saisi à la session de juin 2005.

#### *Commentaire*

Le rapport de la commission extraparlamentaire ainsi que l'avant-projet de modification de la Constitution ont été soumis à la procédure de consultation en 2003. Le programme législatif très chargé du Département, ainsi que l'attente des dispositions que doit prendre la Confédération en ce qui concerne les régions LIM a retardé les travaux de réforme constitutionnelle, considérée comme moins prioritaire que la Lco et la LDP.

#### *Calendrier*

Printemps 2005: transmission du message et du projet de textes constitutionnels au Grand Conseil.

- Réexaminer le système de crédits LIM en fonction du redécoupage des régions socio-économiques
- L'ensemble de cette question fait l'objet d'une révision globale au niveau de la Confédération, dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Les dispositions cantonales d'exécution sont liées à ce projet. La question des régions socio-économiques a été intégrée à la réforme précitée des districts. Il est proposé de diminuer le nombre de régions socio-économiques de 8 à 3
  - Le projet de loi sur la nouvelle politique régionale de la Confédération a été mis en consultation et le Conseil d'Etat l'a refusé. Un groupe de travail nommé par la Confédération doit le retravailler, ce qui ne manquera pas d'influer sur le fonctionnement des régions.

## 7. Gérer de manière évolutive les grands projets (Autoroute A9 et 3<sup>ème</sup> correction du Rhône)

### Transférer les ressources humaines des routes nationales au projet de troisième correction du Rhône.

- L'organisation ainsi que les structures de conduite et d'accompagnement du projet de 3<sup>ème</sup> correction du Rhône sont pour l'essentiel inchangées et correspondent à la décision du Conseil d'Etat du 27 novembre 2002.
- L'équipe de projet comprend 13 personnes.
- Les négociations avec les offices fédéraux (OFEG et OFROU) se poursuivent au sujet du taux de subventionnement de la correction du Rhône et de ses affluents.

*Voir également le contrat politique des routes et cours d'eau et les objectifs du DTEE.*

## 8. Optimiser les coûts des prises en charge curatives et palliatives

### Freiner l'accroissement des coûts de la santé tout en maintenant la qualité et la sécurité des soins

- Suite à l'approbation par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2004 du concept hospitalier 2004, les efforts ont porté sur la mise en œuvre des mesures de planification adoptées. Le concept hospitalier vise principalement à stabiliser les coûts hospitaliers tout en maintenant la qualité des prestations.
- L'harmonisation des conditions sociales et salariales entre les domaines des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux a pu être poursuivie en 2004.
- En 2004, sous l'égide du département de la santé, un accord a pu être conclu entre le Réseau Santé Valais et Santé Suisse portant sur la fixation des tarifs 2004 et 2005. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le financement hospitalier s'effectuera sur la base des groupes de pathologie (APDRG). Ce nouveau mode de financement permettra de mieux tenir compte des coûts effectifs engendrés par les cas traités.
- Pendant l'année 2004, les dépenses sont dans l'ensemble bien maîtrisées. Seules les dépenses salariales ont enregistré une augmentation significative en 2004, en partie en raison de la mise en vigueur de la loi fédérale sur le travail. Un équilibre entre les recettes et les dépenses au niveau du RSV est envisageable à moyen terme.
- Selon les prévisions du Réseau Santé Valais, les établissements hospitaliers pris dans leur ensemble seront confrontés en 2004 à un important déficit. Ce résultat est dû en majeure partie à une diminution significative du nombre de cas traités. La réduction du nombre de cas est en soi réjouissante d'un point de vue de la santé publique. En effet, il devrait en résulter d'une part une diminution des séjours hospitaliers dits inappropriés, de l'autre, une évolution maîtrisée de la participation financière soit de l'Etat, soit des assureurs.

## 9. Optimiser l'organisation de l'Etat

### Rechercher, par des mesures organisationnelles, une plus grande rationalité administrative

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop) dans ses lignes directrices gouvernementales. Malheureusement, même avec des mesures organisationnelles, de nouveaux postes doivent être créés au niveau du canton du Valais pour l'application et l'exécution de nouvelles bases légales (cf. rapport stratégique du DFAE)
- Avec la modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers « Gestion par mandats de prestations », le Conseil d'Etat disposera d'un instrument de conduite politique, stratégique et opérationnel qui lui permettra non seulement d'améliorer la transparence et l'analyse permanente des prestations fournies par le canton, mais également d'installer un controlling des processus et de l'organisation y relative dans le but d'améliorer ces derniers.